

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Stocks monétaires et flux dans les paiements internationaux, par A. E. Jasay — Evolution récente de la situation économique et financière — Bibliographie relative aux problèmes économiques et financiers intéressant la Belgique — Législation économique — Statistiques.

STOCKS MONÉTAIRES ET FLUX DANS LES PAIEMENTS INTERNATIONAUX

par A.-E. JASAY,
Nuffield College, Oxford.

On se soucie beaucoup, dans le monde actuel, de l'alimentation des réserves internationales. Il y a peu d'observateurs qui prétendent que l'économie mondiale, dans son ensemble, se trouve déjà à court de moyens de paiement; beaucoup, cependant, affirment qu'il ne s'agit que d'une question de temps pour qu'il en soit ainsi. Je ne souhaite pas soulever une controverse sur les aspects quantitatifs et numériques du problème, ni discuter du taux de croissance souhaitable du commerce international comparé au taux de croissance possible et probable des réserves internationales. Mon propos est d'essayer de clarifier certaines questions appartenant à la nature même de la relation offre-demande de moyens internationaux de paiement.

La façon habituelle de discuter du problème de la « liquidité » dans le monde est de présupposer qu'il y a un certain rapport d'équilibre à atteindre entre le flux du commerce international (ce flux commercial étant un indice du flux de toutes les opérations internationales) et les stocks de moyens internationaux de paiement. L'hypothèse qu'un tel rapport existe appartient, bien sûr, à la grande tradition néo-classique de l'économie politique. Il s'agit en fait de la même idée que la vitesse de circulation de la monnaie ⁽¹⁾ ou plutôt sa réciproque :

le rapport que les agents économiques, pris dans leur ensemble, choisissent de maintenir entre leurs encaisses et le flux de leurs dépenses de revenus effectuées au cours d'une période donnée.

Comme on le sait, il n'y a pas lieu de débattre l'existence d'un tel rapport entre les stocks et les flux. Il existe par définition. Pourtant, on a beaucoup discuté de sa signification causale et des forces qui les déterminent. Ricardo, J.-S. Mill et, plus tard, Irving Fisher l'ont considéré comme une constante techniquement déterminée. Pour Marshall et Walras, il était déterminé par l'action intentionnelle de l'homme et par une égalisation rationnelle de tous les coûts et satisfactions marginaux. Schumpeter y voyait le résidu accidentel d'opérations décidées de façon indépendante. Les keynésiens en ont refait une constante technique ⁽²⁾ dont la signification est toutefois largement réduite par une marge de monnaie inactive qui ne circule pas ⁽³⁾. Cependant, en ce qui concerne tout au moins le fonctionnement d'une économie nationale isolée, on considère, à l'heure actuelle, pareilles controverses comme un peu académiques. Mais, en économie internationale,

⁽²⁾ Dans la notation habituelle : $M_1 = L_1(Y)$; la demande pour les encaisses de transaction dépend du niveau du revenu national.

⁽³⁾ $M_2 = L_2(i)$; la demande pour les « encaisses spéculatives » dépend du taux de l'intérêt.

⁽¹⁾ Dans l'équation de la théorie quantitative : $MV = Y$.

au contraire, elles deviennent vraiment à la mode. Le rapport entre les « encaisses monétaires » internationales que détiennent les Etats et leurs opérations commerciales internationales est considéré ⁽⁴⁾ comme d'une importance cruciale pour la croissance future de la production mondiale.

Le raisonnement qui mène à cette constatation est facile à suivre. La balance des paiements d'un pays doit se solder par des changements dans sa réserve disponible de moyens de paiement acceptés sur le plan international, une balance excédentaire se traduisant par un accroissement de cette réserve, une balance déficitaire, par une diminution. L'ampleur du déficit (ou de l'excédent) possible croît plus ou moins proportionnellement au commerce du pays ⁽⁵⁾.

⁽⁴⁾ Dans l'optique de certains, le rapport entre les réserves internationales et le commerce n'est pas vraiment analogue à celui qui existe entre l'encaisse d'un individu ou d'une entreprise et leurs dépenses au sein d'une économie nationale. Ils affirment que les gouvernements et les banques centrales ne cherchent pas, en réalité, à maintenir un certain rapport entre les réserves du pays et son commerce, ou, pour plus de précision, que ceux-ci ne sont sensibles qu'à la baisse de ce rapport et non pas à sa hausse.

Nous ne sommes pas d'accord avec cette affirmation. Bien que, contrairement à ce qu'elles auraient fait sous le régime de l'étalon-or dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les autorités n'essaient peut-être pas consciemment de se débarrasser des réserves quand la part de ces réserves augmente, elles se sentiraient généralement, dans ce cas, capables (voire contraintes, pour des motifs électoraux) de poursuivre dans le pays une politique monétaire et fiscale plus expansionniste qui aidera à ramener cette part à son niveau précédent. En tout cas, même si la politique des autorités était complètement passive et insensible à un accroissement des réserves, le comportement des banques de commerce et des entreprises ne le serait pas. Par son effet sur l'état de liquidité relative, nationale et internationale, un accroissement des réserves déclencherait des forces tendant à compenser, par les comptes de capital des particuliers, à court ou même à long terme, l'augmentation qui s'est produite dans les réserves. Bien sûr, ces forces pourraient être neutralisées par l'action délibérée des autorités, mais une action délibérée n'est pas la même chose qu'une insensibilité passive.

⁽⁵⁾ Bien qu'il s'agisse d'une digression, il importe de ne pas laisser passer cette assertion sans faire preuve d'esprit critique. a) Il paraît évident qu'une république des bananes ou, pour ce propos, tout pays exportant des matières premières subit des fluctuations de sa balance des paiements par rapport à son commerce total plus importantes qu'un pays industrialisé, et cela pour deux raisons indépendantes l'une de l'autre. D'abord, parce que les conditions d'offre et de demande (y compris les élasticités appropriées comme aussi la stabilité des paramètres) sont telles qu'elles rendent le produit des ventes de matières premières plus inconstant que celui des ventes d'objets manufacturés. Ensuite, parce que les exportations (et bien souvent aussi les importations) d'un pays industrialisé sont généralement plus diversifiées, cette diversité même rendant leur balance des paiements plus stable. C'est pourquoi, comme la part des objets manufacturés augmente dans la production mondiale et que la part des marchandises primaires y diminue, on peut raisonnablement s'attendre que les mouvements de la balance des paiements s'atténuent par rapport au volume du commerce mondial. b) L'extension des politiques de plein emploi réduira probablement par elle-même les fluctuations cycliques de la balance des paiements. c) On peut rappeler la démonstration de Wickzell, selon laquelle l'encaisse d'une banque a besoin (pour parer le cas échéant à un déficit de la balance des paiements qui se refléterait par des retraits nets effectués par des déposants), augmente selon la racine carrée du volume des dépôts (c'est-à-dire moins que proportionnellement à ceux-ci). La loi des grands nombres donne l'assurance que les perturbations purement stochastiques de la balance des paiements devraient diminuer en proportion des paiements totaux, pour autant que ce total lui-même s'accroisse.

Le déficit *admissible*, d'autre part, est limité par la dimension des réserves nationales (et l'excédent admissible, par les réserves des autres pays). Si la proportion entre les réserves et le commerce descend au-dessous du chiffre admis, un pays à économie ouverte doit, à court terme, restreindre son revenu national et sa production alors qu'à long terme, il essaiera de réduire la part que prennent les importations dans la production. Ces mesures le conduiront à la stagnation et, par la tentative à long terme de diminuer sa dépendance commerciale, à l'inefficacité et au gaspillage.

Tout raisonnement qui tire son argument des disponibilités en réserves pour en arriver au flux de commerce que ces disponibilités peuvent soutenir, semble présupposer que l'état des réserves détermine la situation de la balance des paiements qu'un pays peut se permettre. Sans aucun doute, il y a une part de vérité dans ce raisonnement; mais ce n'est qu'une semi-vérité qui, par ses lacunes, peut induire sérieusement en erreur. L'autre aspect de la vérité en cette matière est que les réserves sont créées par les mouvements de la balance des paiements et qu'elles en dépendent. On ne peut pas, en d'autres termes, poser le stock de réserves comme une variable indépendante et en faire dépendre le commerce mondial, directement ou indirectement. Il n'y a pas de variable dépendante ou indépendante dans cette relation.

La liquidité : un examen interne.

Il est intéressant de noter que dans virtuellement toutes les discussions récentes sur le sujet, on a utilisé les termes « réserves internationales » et « liquidité internationale » de façon interchangeable comme s'ils étaient synonymes ou du moins se rencontraient. La liquidité internationale se mesure habituellement par le volume des avoirs en or ou en dollars ⁽⁶⁾. En même temps, on admet communément que la liquidité d'un système monétaire n'est pas équivalente et ne peut se mesurer par la somme de certains types d'actifs liquides, en l'espèce les avoirs en or et en dollars, qui le composent. Il est évident que personne n'identifierait la liquidité d'un système monétaire *interne* avec la quantité de monnaie dans ce système. Si les gens irréfléchis donnent une définition de la liquidité et si les sages s'y refusent, pas un d'entre eux cependant ne considère vraiment la quantité de monnaie (ou la part de la monnaie par rapport au courant d'affaires du commerce intérieur ou du revenu national) comme un indice quantitatif de liquidité valable. Si c'était un indice valable, le terme même de « liquidité » aurait été abandonné depuis longtemps; en effet, pourquoi utiliser deux expressions synonymes ?

⁽⁶⁾ Parfois, on y ajoute les contributions en or ainsi que les droits automatiques de tirage auprès du Fonds Monétaire International sans que cela affecte pour autant le caractère inconditionnel ou « d'encaisse » du concept utilisé.

Les gouvernements de l'après-guerre se sont certainement convaincus que le terme « liquidité », quel que soit le sens qu'on lui donne, ne signifie pas simplement le stock monétaire existant. Dans leurs tentatives de combattre les tendances inflationnistes, ils ont trouvé qu'en freinant l'expansion de l'offre de monnaie, ils ne freinaient pas automatiquement l'expansion du revenu national exprimé en valeur. Impressionné par l'expérience décevante de la politique monétaire britannique, le Rapport Radcliffe conclut en effet que c'est « l'état de liquidité » de l'économie qui importe; si la liquidité est élastique, une chute dans l'offre de monnaie sera simplement et facilement contrebalancée par un accroissement équivalent de sa vitesse de circulation.

Cependant, nous ne savons toujours pas ce qu'est la liquidité dans le contexte de l'économie nationale, sinon dans le contexte international. Alors qu'il peut être incorrect d'utiliser des concepts trop étroits ou mécanistes, tels que la « monnaie » ou les « réserves en or et en dollars », il est tout aussi peu sûr d'accepter des termes trop nébuleux comme la « liquidité » nationale ou internationale.

Pour clarifier le problème, examinons le modèle simplifié d'un système économique à trois marchés : le marché des biens physiques (et des services), le marché de la « monnaie » et le marché des « obligations ». La « monnaie » est considérée comme le moyen de paiement légal ainsi que ses parfaits substituts (en pratique, les dépôts bancaires négociables *au pair*). Les « obligations » sont toute espèce d'obligations-papier autres que la « monnaie » (en pratique, les certificats à court terme, les effets portant intérêt négociables à court ou à long terme, les dépôts à terme, les comptes créditeurs et débiteurs, en somme tout actif non matériel négociable à un *prix variable* seulement, ou pas négociable du tout).

Les trois marchés pris dans leur ensemble sont nécessairement en équilibre en ce sens que la demande totale ne peut être supérieure ou inférieure à l'offre totale, mais il peut évidemment y avoir excès de demande dans un marché qui se reflète par une offre excessive dans l'un des autres marchés ou dans les deux à la fois. Supposons qu'il y ait excès de demande sur le marché de l'argent parce que peut-être la banque centrale freine la croissance de l'offre de monnaie pour contenir le niveau des prix. Supposons aussi que cette demande excédentaire trouve sa répercussion initiale dans le seul marché des obligations parce que les gens essaieraient d'emprunter la monnaie manquante en émettant davantage de valeurs de toutes sortes. La question est de savoir si cette offre excédentaire de titres sera absorbée sans répercussions sur le troisième marché, c'est-à-dire sur le marché des biens. Le but de la banque centrale est précisément de provoquer de telles répercussions.

On a parfois constaté cependant qu'une grande liquidité peut permettre l'absorption aisée de l'offre

excédentaire de titres sans provoquer de perturbations sur le marché des biens qui continuera joyeusement sur sa lancée inflationniste. Dès lors, en fixant les conditions où cela se produira, on peut, en même temps, établir la fonction et les déterminantes de la « liquidité ».

Dans la pensée économique, on considère couramment comme un fait acquis que l'offre excédentaire de titres de toute espèce sera assez promptement absorbée sans refluer sur le marché des biens, en vertu de l'un des deux processus suivants ou des deux à la fois.

Le meilleur exemple du premier est donné par le crédit commercial. Une firme qui vend à d'autres entreprises, pourrait maintenir ses conditions de paiement inchangées en refusant de consentir un crédit plus long que de coutume ou pourrait même raccourcir les délais normalement octroyés, mais ce faisant, elle perdrait des ventes ou devrait réduire ses prix de vente effectifs en accordant de plus hautes ristournes, etc. Plutôt que d'agir ainsi, elle préférera étendre son crédit commercial quand la monnaie se resserre et elle pourra agir de la sorte grâce à l'adoption de la même politique par d'autres firmes (ses propres fournisseurs). De la monnaie se dégagera donc de la circulation inter-firme. En d'autres termes, une partie de l'offre supplémentaire de titres apparaîtra comme de l'endettement commercial supplémentaire et sera compensée parallèlement par du crédit commercial additionnel, sans répercussions appréciables sur le volume des ventes, des prix ou des taux d'intérêt.

Le deuxième processus qui permet d'absorber l'offre excessive de titres est, en période de restriction monétaire, la prolifération de nouveaux intermédiaires financiers, ou de quasi-banques. Il faut en voir un exemple typique dans l'expansion, à ces moments, de l'établissement financier de crédit à la consommation qui rassemble des dépôts monétaires du public, et utilise cette monnaie pour escompter les dettes de consommateurs (habituellement des contrats de vente à tempérament) présentées par les détaillants. L'offre excessive de titres est représentée, dans cet exemple, par la dette additionnelle des consommateurs. Le public lui-même n'est pas requis d'accepter ces titres supplémentaires : il considérerait probablement le « titre » d'un consommateur isolé comme trop incertain et trop « peu liquide ». En revanche, il considérera ses dépôts dans cet établissement financier comme parfaitement sûrs, pratiquement aussi « liquides » qu'un dépôt régulier dans une banque, et procurant un rien d'intérêt de plus. Ainsi donc, les établissements financiers absorbent l'offre excédentaire de titres, le public absorbe les nouvelles obligations correspondantes émises par ces établissements financiers et le circuit se referme; l'offre excédentaire de titres est ajustée à la demande excessive de monnaie correspondante, *via* la création de quasi-monnaie, et ainsi le marché des biens ne souffre d'aucune restriction. Seules les autorités monétaires qui s'efforcent d'influencer les prix ou les

quantités sur le marché des biens en agissant sur l'offre de monnaie sont frustrées.

C'est ainsi que la « liquidité » au sens large est supposée libérer l'économie *interne* des contraintes du stock de monnaie proprement dit.

Dans ces deux processus possibles de création de crédit, décrits ci-dessus, se dissimulait une condition essentielle pour un tel fonctionnement de la liquidité. La firme de notre exemple, qui étendait son crédit commercial à l'actif et accumulait les dettes commerciales au passif, augmentait, ce faisant, la « démultiplication » de son bilan, en supportant un total plus important d'engagements au moyen d'un total donné de ressources propres. En cas de faillite de ses débiteurs, le capital et les réserves propres de la firme pourraient être emportés. En même temps, les créanciers de la firme courraient aussi un risque plus grand. Si, malgré tout, la firme était disposée à étendre davantage son crédit commercial et parvenait à contracter plus de dettes commerciales, elle devait avoir eu confiance en ses débiteurs, et ses créanciers devaient avoir eu confiance en elle. Etant donné cette confiance réciproque, cette « démultiplication » peut être hardiment élevée, plutôt que de laisser pâtir le chiffre d'affaires.

De même, des intermédiaires financiers peuvent aisément créer plus de quasi-monnaie si le public accepte de considérer leur passif de dépôts comme aussi sûr que la monnaie. Cependant, il faut une dose suffisante de confiance de la part du public pour se comporter ainsi, lorsque le bilan de l'établissement financier se « démultiplie » et que son rapport encaisse-endettement domine.

Rien ne peut plus clairement et plus amplement indiquer la raison fondamentale pour laquelle, dans le cadre de l'économie interne, on pense que la « liquidité » remplace la monnaie proprement dite comme variable dominante. Il apparaît qu'à la limite, une « offre élastique de liquidité » ne signifie rien de plus qu'« une offre élastique de confiance ». Lorsqu'on réalise que l'État doit, de nos jours, pour des raisons électorales, garantir en tout temps une certaine dose de plein emploi, et que, par là, le risque des dépressions, faillites en chaîne, et défaillances a fortement diminué par rapport à l'avant-guerre, il est assez naturel que la confiance soit en offre élastique (cependant, certains comptes rendus sur le système monétaire moderne, tel le Rapport Radcliffe, exagèrent peut-être l'ampleur de cette élasticité et dépeignent la confiance comme plus illimitée qu'elle ne l'est).

Liquidités internationales : incitations et préventions.

Jusqu'à quel point peut-on appliquer au contexte international les leçons de cette analyse d'une économie nationale ?

Il est bien évident qu'un pays a encore plus intérêt à étendre son crédit à ses partenaires commer-

ciaux qu'une entreprise à l'égard de ses clients à court de disponibilités. En effet, l'alternative d'une baisse dans les ventes à l'exportation ou seulement d'un arrêt dans la croissance des exportations peut non seulement déséquilibrer sa balance des transactions courantes, mais aussi créer des effets de multiplicateur interne défavorables, et provoquer, par son impact particulier sur les industries exportatrices, de sérieuses perturbations sectorielles dans la distribution intérieure du revenu.

La plupart des lecteurs se rappelleront encore le cas de l'Allemagne au sein de l'Union Européenne de Paiements, particulièrement au cours des années 1955-1958 qui précédèrent la stabilisation en France. Lorsque l'Allemagne atteignit la position créditrice maximum prévue dans l'accord original de l'U.E.P., elle ne répondit pas à l'épuisement de son quota de créancier en insistant pour obtenir un règlement en espèces (100 p.c. or ou dollars) — ce qui aurait mis en danger une expansion ultérieure de ses exportations —, mais en accordant, de façon répétée, des rallonges à l'U.E.P., qui lui permirent à son tour d'octroyer des crédits additionnels à la France. Le surplus de la balance des paiements allemande en compte courant était en partie dû à ces crédits et reflétait le déficit de la France. Si l'Allemagne avait mené une politique plus restrictive, la France aurait peut-être dû modifier sa politique quant au volume global et au lieu d'origine de ses importations (7).

D'une certaine manière, l'exemple de 1955-1958 prouve plus que nous ne le voulons. En acceptant de considérer des créances sur l'U.E.P. comme pouvant s'ajouter aux réserves de sa banque centrale, l'Allemagne permit aux autres pays de financer leur déficit et maintint l'activité commerciale à un degré supérieur à ce qu'elle eût été autrement. En simplifiant, on peut dire que les créances sur l'U.E.P. étaient principalement des créances sur la France qui ne pouvaient, finalement, être converties en ressources réelles que si, et dans la mesure où, la balance des paiements de la France passait du déficit à l'excédent. Les choix économiques résultent d'une comparaison des incitations et des préventions. Il est aisé de reconnaître l'intérêt que le pays excédentaire possède à étendre le crédit et à permettre à son partenaire commercial de financer le déficit correspondant. L'inconvénient est encore plus facile à diagnostiquer : il naît du doute quant à savoir si la balance des paiements de ce partenaire engendrera l'excédent requis dans un avenir prévisible. Ici aussi, comme dans le cas de la création de liquidités dans l'économie interne, nous en sommes réduits à ce facteur fondamental qu'est la confiance d'un pays dans la situation future de la balance des paiements d'un autre État. Lorsqu'il y a un haut degré de confiance,

(7) Quant à leur lieu d'origine, des importations en provenance d'Allemagne, qui, à la marge, impliquaient un règlement 100 p.c. en espèces, auraient eu le même effet défavorable sur les réserves françaises que des importations marginales en dollars et auraient pu être soumises au même traitement discriminatoire.

les préventions contre la création de « liquidités » sont faibles, cependant que les incitations pèsent de tout leur poids. Dans notre exemple, toutefois, les préventions n'ont peut-être pas été faibles. La balance des paiements de la France a bien atteint un excédent impressionnant après 1958, mais on peut se demander si, au moment où ils acceptaient les créances sur l'U.E.P. « comme valant espèces », les dirigeants de la politique de l'Allemagne pouvaient avoir prévu ce renversement et fait particulièrement confiance à ces actifs qui s'accumulaient dans les livres de la Bundesbank.

Notre optique de la liquidité internationale ne présuppose pas pareils actes de foi audacieux. Nous ne prétendons pas qu'il ne soit jamais nécessaire de recourir à des ressources en espèces pour régler les paiements internationaux parce que le pays excédentaire serait toujours satisfait de reprêter son excédent au pays déficitaire, par un acte de confiance aveugle en lui. Ce que nous prétendons, c'est que l'offre de liquidités est la résultante d'une comparaison des incitations et des préventions. Les préventions sont fonction de l'inverse des perspectives d'avenir de la balance des paiements d'un pays.

Puisqu'on peut ordinairement considérer un paiement en compte capital effectué à tout moment comme la valeur présente escomptée d'un flux de paiements en compte courant ⁽⁸⁾, la façon de voir la plus logique est de concentrer son attention sur les perspectives de la balance des transactions courantes. On ne peut nier cependant, en partie parce que les marchés des changes négligent habituellement ce qui dépasse le court terme, que la balance globale des paiements puisse aussi, dans certains cas, constituer un indicateur valable. Le stock de réserves internationales et de substituts à ces réserves sera donc fonction des perspectives de la structure de la balance des paiements en compte courant.

Risque de prêt et de change.

Si un mouvement dans la balance globale des paiements se soldait par un transfert de réserves au sens étroit — c'est-à-dire un paiement en or ou en dollars — du pays déficitaire au pays excédentaire, le transfert tendrait à déséquilibrer le marché monétaire de ces deux pays. Pour en revenir à une situation plus saine, l'économie du pays excédentaire serait, dans l'ensemble, tentée d'effectuer certains prêts nets, et celle du pays déficitaire, certains emprunts nets à l'étranger.

Ceci pourrait se réaliser soit pour le compte du gouvernement ou de la banque centrale, ou pour le compte de banques, de complexes commerciaux ou

industriels, etc... et prendre, pour le pays excédentaire, la forme de remboursements de la dette extérieure, de placements sur les marchés monétaires étrangers, de changements dans le volume ou la direction du crédit commercial (modifications dans les « termes de paiement »), de changements dans le volume des crédits d'acceptation sur compte de pays tiers, et éventuellement même de mouvements en compte de capital à long terme. De plus, il y aurait une tendance à ce que l'aisance monétaire interne de la région excédentaire se répercute sur la balance des transactions courantes de la période suivante dans la mesure où la demande supplémentaire de stocks comprenant des marchandises importées se serait accrue à la suite de cet excédent. Le contraire se vérifiera probablement dans le pays déficitaire.

Ces tendances à l'équilibre plus ou moins automatiques peuvent cependant ne pas toujours être suffisamment fortes. On peut, à notre avis, davantage compter sur les opérations de prêts et d'emprunts provoquées délibérément par les autorités publiques elles-mêmes. On ne peut assez mettre l'accent sur la force de l'incitation pour un pays moderne industrialisé à ne pas créer d'embarras pour d'autres pays et à les aider à éviter des politiques économiques restrictives que leur dicteraient certaines difficultés à court terme de leur balance des paiements. Il est évident — et c'est réconfortant — que les trésoreries et banques centrales du monde occidental prennent davantage conscience de ce qui servira leurs intérêts véritables.

L'observateur superficiel pourrait croire que tous ces divers prêts et emprunts, qui agissent comme substituts aux réserves, pour autant qu'un équilibre futur de la balance des paiements soit en vue, n'auront pas à jouer ou auront des effets déstabilisateurs, si on s'attend que le pays en déficit choisisse la dévaluation comme moyen de se recréer les excédents voulus. Le stock de liquidités internationales paraîtrait dès lors dépendre non seulement de la confiance dans les perspectives futures de la balance des paiements mais aussi de la foi en la fixité des parités de change.

Du moins, tel serait seulement le cas si tout prêt à un pays déficitaire impliquait nécessairement l'acquisition d'actifs libellés dans la devise (suspecte) de ce pays. Heureusement, la variété des instruments financiers disponibles n'est pas aussi restreinte. Il est en fait aisé au reste du monde d'être, sous différentes formes, prêteur net envers un pays en déficit alors qu'il y a une spéculation à la baisse envers la monnaie de ce dernier. Cela implique, il faut l'admettre, que la monnaie sera dévaluée et que la balance des paiements *deviendra* éventuellement excédentaire à la suite de cette mesure, ce qui, après tout, est l'hypothèse qu'on est en train d'examiner. (Là où on ne s'attend même pas au secours d'une dévaluation, le pays en cause ne peut compter sur les liquidités internationales : il doit d'abord modifier l'opinion du monde quant à ses perspectives d'avenir. Des programmes de stabilisation

(8) Une recette en compte de capital, représentant un emprunt à l'étranger ou l'acquisition par un étranger d'un actif qui produit sur le plan intérieur, devrait donner naissance à un futur courant de paiements en intérêts ou en dividendes sur compte courant. Pour des raisons parallèles, un paiement en compte de capital réduirait les futurs paiements ou accroîtrait les recettes futures en compte courant.

et de rééquipement, une publicité savamment orchestrée, ont leur place dans de tels moments critiques) :

a) Le prêt international peut être libellé dans la monnaie de l'emprunteur. L'exemple le plus simple en est l'achat sur compte étranger de placements sur le marché de l'argent du pays déficitaire. Dans ce cas, les réserves en monnaies étrangères du pays excédentaire s'accroissent, cependant que celles du pays déficitaire ne s'abaissent pas (en termes de la théorie quantitative : M a crû, V est resté constant).

b) Inversement, le prêt peut être libellé dans la monnaie du pays prêteur (à titre d'exemple, la plupart des crédits d'exportation). Il n'y a aucun changement dans les réserves en monnaies étrangères, ni du pays excédentaire, ni du pays déficitaire (en termes de la théorie quantitative : M est constant, V a crû).

c) Le prêt peut également être libellé dans une monnaie tierce ou en or. Des consortiums de banques privées, de grandes entreprises industrielles à ramifications internationales, et certaines organisations internationales tendent à agir de la sorte. Par suite de ce prêt, les réserves du pays en déficit ne diminuent pas. Quant à savoir si les réserves du pays en boni augmentent ou non, cela dépend de l'attitude des autorités, selon qu'elles incluent ou non dans leur réserve en monnaies étrangères les créances sur le pays déficitaire libellées en monnaies tierces ou en or et les créances sur les organismes internationaux. Même si elles n'agissent pas de cette dernière façon, il est peu probable que la possession de ces créances affecte leur politique ultérieure.

d) Des formes hybrides de prêt sont également possibles. Un prêt peut être, par exemple, libellé dans la monnaie de l'emprunteur mais peut être couvert contre tout risque de change par une vente à terme de cette même monnaie; ou il peut aussi recevoir quelque garantie, exprimée en or ou en monnaie étrangère, qui soit digne de créance (à titre d'exemple, les parts de leurs monnaies mutuelles détenues par les banques européennes en vertu de l'Accord Monétaire Européen).

e) Les prêts en or peuvent aussi représenter une ajoute nette au montant de la liquidité internationale. L'exemple classique est un dépôt d'or à la Banque des Règlements Internationaux qui est (à bon droit) inclus dans la réserve-or du pays déposant. La B.R.I. vendra cet or contre des moyens monétaires dans un autre pays tout en se couvrant elle-même par un achat à terme auprès d'un producteur d'or. Le résultat net sera un accroissement dans la réserve (or) du pays excédentaire et le *statu quo* dans la réserve du pays déficitaire (cependant que ses dettes vis-à-vis de l'extérieur ont crû). On aboutit ainsi aux mêmes résultats que sous le a), sauf que personne n'éprouve d'anxiété à propos des risques de change.

Liquidités « visibles » et « invisibles ».

La façon dont le montant total des « liquidités » se répartira entre ses deux composantes, à savoir les réserves proprement dites et ses substituts, dépendra de ce que nous pourrions appeler le type de préférences de composition « de stocks », ou, de façon plus restreinte, les considérations bilantaires des banques centrales.

Supposons que le pays A ait un déficit et le pays B , un boni correspondant (pour simplifier, on ne prendra pas de pays tiers en considération) et que, ayant une confiance raisonnable dans les perspectives de la balance des paiements de A , B finance le déséquilibre en accumulant des comptes en devises de A . Si, après un certain temps, A devient excédentaire et B déficitaire, ce retournement peut être financé par A soit par la disparition des soldes détenus par B dans la monnaie de A , soit par l'acquisition de créances dans la monnaie de B . Dans ce dernier cas, il résultera finalement de ces deux déficits que les actifs en monnaie étrangère des deux banques centrales se seront accrus tous deux d'un montant égal et seront contrebalancés au passif par de plus hauts avoirs en monnaie nationale détenus par l'étranger. Dans le premier cas, le déficit de A a créé tout d'abord des réserves en monnaie étrangère pour B , que le déficit ultérieur a ensuite effacé. Dans les deux cas, le même montant de « liquidités » fut créé d'après les jugements des pays en question sur l'évolution future des balances des paiements.

Il est peut-être inutile de prétendre que, des deux composantes possibles de ce montant, la première, qui implique un accroissement final des parts en monnaies étrangères détenues par les deux pays, est « préférable » à la disparition de ces avoirs par les engagements en monnaies étrangères. Dans chaque pays, toute autorité quelque peu intelligente prendra en considération son propre intérêt, dans cette matière comme dans toute autre, y compris les répercussions sur lui-même susceptibles de résulter des atteintes qu'il pourrait porter aux intérêts des autres nations. (Il est clair que, si une chute substantielle des comptes en une monnaie étrangère donnée auprès des banques centrales, peut induire le pays émetteur à reconsidérer sérieusement sa politique commerciale, voire étrangère, ces banques centrales s'inspireront, dans leur action, de considérations plus larges qu'un simple penchant pour l'or.) En dernier ressort, les pays feront ce qu'un bilan des avantages et des désavantages leur inspirera, et on ferait double emploi et œuvre inutile en disant *davantage* sur ce qui est « désirable » sur le plan de la liquidité mondiale.

La discipline de la balance des paiements.

Tout ceci ne revient pas à dire a) que les pays peuvent toujours obtenir des « liquidités » correspondant à ce que les perspectives objectives de leur future balance des paiements pourraient justifier, ni

b) que, pour cette raison, la composition précise de ces liquidités n'ait pas d'importance. En fait, le degré auquel ces deux affirmations se vérifient ou non est au cœur de tout le problème des relations entre les stocks et les flux dans les paiements internationaux.

Les substituts de réserves seront mis à la disposition d'un pays en déficit non pas en fonction de l'opinion que le pays lui-même se fait de l'évolution future de sa balance des paiements, mais en fonction de l'opinion que les gouvernements étrangers et des groupements financiers intergouvernementaux ou privés s'en font. Il se peut que ces prêteurs étrangers en puissance, tablant sur la sagesse collective des communautés financières internationales, estiment correctement les perspectives de la balance des paiements du pays en déficit et, d'après cette évaluation, accumulent ou non sa monnaie et lui concèdent ou non des prêts sous d'autres formes. Dans ces cas-là, il n'y a pas de problème. La difficulté surgit lorsque le monde extérieur n'a pas estimé correctement l'évolution probable de la balance des paiements du pays. Celui-ci, dès lors, peut être incapable d'obtenir le volume de substituts de réserves qu'il « mérite » réellement.

Il n'y a que des remèdes partiels à ces situations. L'un est de se rabattre sur le mécanisme des prix, d'élever les taux d'intérêt ou de fournir de hauts taux de profitabilité aux prêteurs étrangers en établissant des différences appropriées entre les taux de change au comptant ou à terme. Mais ces armes peuvent ne pas convenir ou n'être pas suffisamment puissantes en toutes circonstances. Une méthode plus concrète est d'expliquer, d'informer et de convaincre, ce qui réduit la différence entre ce qui est objectivement probable et ce qui est subjectivement admis, et amène les autorités compétentes à croire que les perspectives sont meilleures qu'elles ne semblent. En réalité, il est difficile de voir ce que le fait d'« assurer une liquidité internationale appropriée » signifie réellement d'autre que d'« améliorer l'information internationale ». Cette tâche peut, du reste, par suite des progrès dans les techniques de politique économique, devenir graduellement plus facile. En même temps, une certaine part de risque pour le prêteur existera toujours; et il est peut-être bon qu'il en soit ainsi.

Le risque du prêteur remplit en effet une fonction réelle et utile dans les règlements des paiements internationaux, et c'est pourquoi la composition d'un montant de liquidités donné a son importance. Des réserves qu'il détient — c'est-à-dire des actifs en monnaies étrangères ainsi que de l'or, aussi longtemps que d'autres pays restent tenus de fournir en contrepartie leur propre monnaie ou des ressources réelles —, le pays en déficit peut en disposer plus ou moins inconditionnellement. Les substituts de réserve — qui sont des facilités potentielles d'emprunt de l'une ou l'autre sorte — sont, à des degrés divers, conditionnés par le bon vouloir des autres pays à financer le déficit d'un Etat en lui prêtant leur surplus correspondant. Ils dépendent de la

confiance à l'égard du pays en déficit, et celui-ci devra normalement s'efforcer de gagner cette confiance par une conduite « appropriée » de ses propres affaires économiques. Celui-ci sera obligé de se conformer, jusqu'à un certain degré, à « la discipline de la balance des paiements ».

Il est vieux jeu de considérer comme salulaire une certaine discipline de la balance des paiements; certains n'y voient qu'un désagrément nuisible, et souhaiteraient en conséquence voir croître massivement le stock mondial de réserves « visibles » détenues (ou ce qui revient au même, des facilités d'emprunt automatiques et inconditionnelles). Mais, plus nous détachons les pays de la discipline externe de la balance des paiements, moins agit sur eux la contrainte de disposer de leurs ressources productives de la façon la plus efficiente. S'il ne faut pas ajuster la demande domestique aux exigences de la balance des paiements, il ne fait pas de doute que les facteurs de production seront employés à plein, mais toutefois certains pourraient l'être dans des industries inefficaces. La France, après 1958, l'Espagne, après 1959-1960, et éventuellement (bien qu'il soit peut-être trop tôt pour le dire) la Grande-Bretagne, après 1960-1961, sont des exemples récents de ce que peut provoquer la soumission à la discipline de la balance des paiements; au prix d'une chute temporaire du produit national, elle peut amener un redéploiement à long terme des ressources productives de l'économie dans ses branches les plus compétitives ⁽⁹⁾.

Il n'est pas non plus correct de supposer que la discipline de la balance des paiements pèse sur les seules contrées déficitaires, alors que les pays créditeurs ne se verraient pas contraints de s'y conformer. Les politiques de « bon créancier » sont dictées non pas seulement par les prêches des économistes, ni même peut-être par les exigences de stabilité de l'économie interne. C'est ignorer certaines réalités contraignantes de la politique et de l'économie du monde moderne que de supposer qu'un pays puisse rester constamment en boni global pendant une

⁽⁹⁾ *Quid* des pays dont la balance des paiements, au lieu d'osciller plus ou moins amplement de part et d'autre de la position d'équilibre, s'orientera probablement dans un sens déterminé, c'est-à-dire vers un déficit à long terme en compte courant? *Quid*, en d'autres termes, des pays sous développés qui, on le comprend, ne souhaitent pas avoir, pour une longue période à venir, des surplus en compte courant? Ces pays, presque par définition, n'acquerront pas de liquidités « adéquates » pour couvrir leurs déficits parce que cela impliquerait qu'ils puissent, en disposant de liquidités, contraindre unilatéralement le reste du monde à leur fournir des exportations qui ne seraient pas payées. Peut-être le reste du monde le ferait-il cependant; mais il ne semble pas que ce soit le rôle véritable du mécanisme des liquidités de contraindre le monde extérieur à agir ainsi, unilatéralement et sans son consentement explicite. Le stock de liquidités internationales existe pour permettre aux fluctuations des flux de paiements s'effectuer sur un arrière-fond plus ou moins plausible d'équilibre à long terme. Sa fonction n'est pas d'apporter par lui-même une plus grande redistribution de la fortune mondiale. Si les parties en cause désirent pareille redistribution, elles la réaliseront sans aucun doute par le truchement d'une aide, ou par d'autres transferts de ressources réelles, mais cela n'a rien à voir avec les moyens de paiement internationaux.

longue période, sans que le coût de la satisfaction de ses goûts mercantiles ne devienne prohibitif. De nos jours, les pays *peuvent* être contraints (et le sont) de prendre conscience de leur interdépendance mutuelle ⁽¹⁰⁾. A notre époque, un pays en boni sait, et s'il l'ignore, il sera suffisamment contraint de l'apprendre, que c'est finalement par un déficit éventuel qu'il pourra profiter de son surplus actuel (y compris le remboursement du crédit international qui a financé ce boni).

En résumé, alors que l'évolution mondiale des soldes des balances des paiements implique un stock de « liquidités » internationales de formes diverses, ce stock ainsi formé ne sera « adéquat » que dans la mesure où on s'attend que la discipline de la balance des paiements soit, en définitive, observée. Evidemment, un pays qui montre peu de preuves de son intention de se soumettre à cette discipline découvrira probablement que le reste du monde ne lui fournit pas les liquidités désirées. Son problème devient alors de convaincre le reste du monde du bien-fondé de sa politique économique; et plus son stock de réserves propres et de facilités automatiques d'emprunts est limité, plus le problème devient pressant ⁽¹¹⁾. C'est pourquoi la répartition des disponibilités potentielles de liquidité entre les réserves propres et les facilités conditionnelles n'est pas sans importance. Mais toutefois, ces mêmes facteurs qui confèrent de l'importance à cette répartition doivent aussi nous empêcher de conclure que telle composante (plus de réserves visibles) serait préférable à une autre (moins de réserves propres et des conditions plus rigoureuses dans les demandes de financement) ⁽¹²⁾.

⁽¹⁰⁾ A ce point de vue, on peut signaler de grands progrès par rapport à l'avant-guerre. Il suffit de rappeler la tentative, inscrite dans le Traité de Versailles, d'obtenir des réparations de l'Allemagne, dont le transfert impliquait une chute énorme des exportations des pays alliés ou un accroissement considérable de leurs importations. Les répercussions qu'aurait eues ce transfert sur les niveaux du commerce et du revenu des pays vainqueurs furent, à l'époque, largement ignorées ou incomprises. De nos jours, en partie grâce à l'expérience acquise dans les années 1920 et 1930, on ne pourrait probablement pas imaginer une telle naïveté. Les autorités d'un pays savent que la prospérité de ses industries exportatrices et de celles qui sont en compétition avec les produits importés dépend, entre autres choses, de l'état de la balance des paiements d'autres pays. Toute controverse qui subsiste encore en cette matière est purement affaire de degré d'emphase.

⁽¹¹⁾ Cela ne doit pas être interprété comme signifiant : « plus un pays dépend de liquidités conditionnelles, plus courte sera la période pendant laquelle il doit équilibrer ses paiements courants; car les prêts internationaux seront principalement à court terme ». Même si les prêteurs fournissent seulement les liquidités sur une base de un an ou deux, le critère ne serait pas de savoir si le pays développera réellement un boni dans un an ou deux, mais si les chances qu'il en soit ainsi seront suffisamment grandes dans le délai de un an ou deux, pour lui permettre de rembourser les prêts. Le chemin à parcourir à partir d'un déficit important vers un surplus solide peut prendre plusieurs années. Ce qui compte pour obtenir des liquidités, n'est pas d'arriver rapidement au bout, mais qu'on vous voie prendre la bonne direction.

⁽¹²⁾ Cf. le discours de M. Baumgartner à la réunion de Vienne du F.M.I. M. Baumgartner voit des dangers et des inconvénients dans les facilités *automatiques*, même si elles ont pour but de compenser des mouvements de capitaux à court terme de la balance des paiements (*Le Monde*, 21 septembre 1961).

Quels moyens de paiement faut-il avoir en réserve ?

Bien qu'aucune raison logique ne nous pousse à recommander soit un élargissement, soit un rétrécissement du montant global des liquidités dans le monde, il est cependant intéressant de voir dans quelle direction la composition de ce montant évoluera en réalité dans un avenir prévisible. Les réserves visibles croîtront-elles substantiellement ? Ou tout accroissement se limitera-t-il à la partie « invisible », partie conditionnelle influencée par les évaluations des structures futures des balances des paiements et qui apparaît seulement en quantités correspondantes « aux besoins légitimes du commerce » (pour employer cette délicate terminologie désuète).

On croit généralement que les réserves visibles n'ont pas tendance à prendre une grande extension par la nature même de l'étalon de change-or. Le stock d'or ne s'accroît qu'à un rythme très modéré, et seule une fraction — voire rien — de cette augmentation ira grossir les réserves des pays (Etats-Unis et Grande-Bretagne) dont, pour le moment, les monnaies sont utilisées pour les règlements internationaux. Par conséquent, une augmentation importante du stock de ces monnaies implique une baisse de leur coefficient de couverture-or, ce qui, après un certain temps, les rend impropres et indésirables à des fins de réserves.

Cette attention portée à la couverture-or révèle une optique superficielle qui disparaît rapidement parmi les autorités responsables de la gestion des réserves officielles. Les engagements de toute entreprise sont non pas seulement soutenus par un type unique d'actif (l'or), mais par toute la structure de ses actifs, et un bien particulier peut, dans une certaine mesure, se substituer à un autre. Pour saisir la force de cette vérité, il suffit de prendre conscience de la « pénurie » de dollars qui pourrait rapidement apparaître si, pour répondre à une soudaine défection à l'égard du dollar, en compte de capital à court terme, provoquée par le manque de confiance en sa couverture-or, l'administration des Etats-Unis effectuait (par un changement dans la législation fiscale de ses industries) des ventes négociées d'investissements américains en Europe, aux citoyens de ces pays mêmes qui souhaitaient réduire leurs avoirs en dollars. Il y a d'autres voies et moyens également par lesquels un pays solvable et viable économiquement peut, s'il le veut réellement, assurer le maintien de la demande étrangère pour sa monnaie. L'emploi de ces moyens peut être un peu déplaisant pour ceux qui en sont touchés, et la conscience qu'on en prend apporte, en fait, un nouvel élément d'importance pour la stabilisation du système actuel de l'étalon-or.

La vérité, en la matière, est apparemment que les monnaies nationales comme sources de liquidités internationales impliquent certains désavantages et risques pour le détenteur qui, en un certain sens, devient captif du pays émetteur (de même que tout

créancier est, d'une façon, nécessairement le captif de son débiteur). Les monnaies nationales ne sont donc pas des moyens de réserves idéaux. Mais, dans la mesure où un pays souhaite détenir en propre des réserves visibles, il ne peut qu'en accepter les risques et les inconvénients, car d'autres genres de réserves en comportent encore de plus grands. L'utilité des réserves découle, en dernière analyse, de leur *convertibilité en biens et services d'autres pays*.

Une monnaie nationale est au moins convertible en biens et services du pays émetteur, et cette convertibilité, tout imparfaite qu'elle soit, est garantie par tout le système légal et social du pays (où cette monnaie a cours légal). L'or est convertible en biens uniquement par le truchement de sa convertibilité (directe ou indirecte) dans la monnaie nationale d'un pays dont la balance des paiements est en boni.

Pour certains, il existe peut-être une chance que l'or soit réévalué un jour, en termes d'une unité monétaire; par le même jeu, il doit y avoir aussi une chance qu'on le dévalue; en effet, un pays qui développe un excédent important de sa balance des paiements pourrait hésiter à fournir des marchandises contre de l'or sur des bases inchangées, et ces bases seraient plus facilement modifiées par un changement du prix de l'or qu'en bouleversant des relations bien établies, au sein de son économie, par des taxes à l'exportation ou par un niveau général des prix plus élevé. A notre avis, il vaudrait mieux envisager les deux cas, la réévaluation ou la dévaluation de l'or, comme pareillement concevables mais également éloignés.

Dans le choix du « portefeuille de réserve optimum », le point capital est qu'il faut toujours posséder, ou pouvoir acheter, la monnaie du pays en surplus à ce moment-là; l'or comme actif de réserve peut impliquer un risque de change vis-à-vis, précisément, de pareille monnaie, même si, par ailleurs, il révèle quelque chance de plus-value par rapport à une autre monnaie. Quand les soldes des balances des paiements se modifient et que le pays déficitaire développe un surplus, ces risques sont, dans une certaine mesure, renversés. C'est pourquoi, deux politiques alternatives sont à conseiller. Ou bien les autorités ont confiance dans leur aptitude à prévoir l'évolution de la balance des paiements des autres pays, auquel cas, elles devraient concentrer

leurs réserves sur la monnaie du pays dont l'excédent sera le plus important; ou bien elles considèrent les balances des paiements comme fluctuantes et quelque peu imprévisibles, auquel cas, elles pourraient préférer éparpiller leurs risques et détenir un portefeuille « équilibré » composé de différentes monnaies — pourvu, toujours, que ces monnaies appartiennent à des pays qui possèdent traditionnellement un gouvernement solide et une base de production assez large. Ce portefeuille a des chances de s'avérer à la fin au moins aussi apte à rencontrer les besoins de réserves monétaires que tout autre composé d'or en majeure partie.

Le risque couru en détenant des réserves monétaires est un fait permanent de la vie internationale et alors qu'il semble inutile de s'en plaindre, le système actuel de l'étalon de change-or nous offre néanmoins des moyens de diminuer ces risques. La « réserve stratégique » idéale pour un pays ne doit pas nécessairement être et ne pourrait probablement pas être, dans notre monde actuel, l'or uniquement, ni, grâce à Dieu, une autre monnaie unique. Théoriquement, pareilles réserves garantiraient moins sérieusement le rapport entre l'activité nationale et la balance des paiements qu'un mélange judicieux des monnaies d'un plus grand nombre de pays dont certains, presque à coup sûr, seront puissants et en excédant lorsque le pays détenteur est faible et en déficit. De telles considérations peuvent se réaliser de plus en plus dans la pratique, étant donné qu'un nombre de plus en plus grand de pays, particulièrement ceux d'Europe occidentale, atteignent un statut de respectabilité, et que les barrières qui séparent les marchés monétaires mondiaux s'abaissent et se relâchent.

Il ne semble pas, dès lors, que les réserves visibles ne puissent pas se développer par manque de moyens susceptibles de servir de réserves. Plus l'évolution future des balances des paiements des pays avancés oscillera, plus il est probable que les gouvernements et les banques centrales choisiront de composer leurs actifs par une détention réciproque de leurs monnaies. Ici encore, il est clair que le montant des moyens susceptibles de servir de réserves visibles n'est pas une variable indépendante, mais est interdépendant par rapport à la demande effective de réserves et, dans une large mesure, est créé par elle.

EVOLUTION RECENTE DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

La chronique précédente sur la situation économique (1) faisait état, pour l'Europe occidentale dans son ensemble, d'une expansion ordonnée qui n'était pas dérégulée par un événement politique particulier, comme ce fut le cas, il y a quelques années, par la guerre de Corée et la crise de Suez. Si les premiers signes d'un ralentissement conjoncturel apparaissaient en Allemagne fédérale, par contre, une reprise s'amorçait aux Etats-Unis après une année de récession. L'évolution globale de la demande dans les grands pays industriels ne présentait pas les caractéristiques d'une récession imminente.

L'économie belge avait retrouvé son équilibre après la secousse provoquée par l'affaire congolaise. Les disparités internationales des prix et des salaires évoluaient en sa faveur. Le développement de l'activité ne se heurtait pas à une insuffisance de moyens de financement. Le seul goulot d'étranglement était constitué par certaines pénuries de main-d'œuvre qualifiée.

Dans le présent article, nous nous proposons d'examiner si ce diagnostic établi au printemps de 1961 est encore représentatif de la situation économique en automne. L'exposé sur la demande extérieure et intérieure, l'activité industrielle, les prix et l'emploi, le commerce extérieur, sera complété par une analyse des développements monétaires et financiers dans la perspective de l'évolution décrite dans le *Bulletin* du mois de juin. Celle-ci faisait ressortir : la résorption de la crise de change à laquelle les événements du Congo avaient donné lieu; une demande croissante de crédits, qui était facilement satisfaite grâce à l'abondance des liquidités; la persistance des difficultés du Trésor qui, par son endettement net auprès des organismes monétaires, contribuait à la création de liquidités. Néanmoins, la politique suivie par le Gouvernement laissait entrevoir un certain redressement de la situation des finances publiques.

1. Evolution de la demande extérieure.

Depuis le milieu de l'année, la demande extérieure ne constitue plus un élément aussi important de l'expansion économique en Belgique qu'antérieure-

ment; en effet, elle a commencé à refléter le ralentissement du rythme de l'expansion économique dans plusieurs pays européens. Si les Etats-Unis connaissent une reprise conjoncturelle, celle-ci se développe toutefois sans le moindre emballement.

La récession a pris fin dans ce pays au premier trimestre de 1961. Le produit national brut, calculé sur une base annuelle, est passé, après ajustement pour les mouvements saisonniers, de 501 milliards de dollars au premier trimestre à 516 milliards au deuxième trimestre et à 526 milliards (1) au troisième trimestre. Le revirement conjoncturel a été provoqué par la majoration des dépenses publiques pour biens et services, qui sont passés de 101,6 milliards au dernier trimestre de 1960 à 105 milliards au trimestre suivant et à 109 milliards au troisième trimestre de l'année en cours. L'impulsion donnée par ces dépenses a été suivie, dès le deuxième trimestre, par un changement d'orientation des autres éléments de la demande globale. C'est ainsi que la consommation privée et la reconstitution des stocks sont devenues des facteurs importants d'expansion de l'activité économique. En effet, un déstockage estimé à 4 milliards de dollars au premier trimestre de 1961 a fait place à un accroissement des stocks à concurrence de 2,8 et de 4,5 milliards pendant les deux trimestres suivants. Pour les mêmes périodes, la consommation privée est passée de 331 milliards de dollars à 336 et 341 milliards.

Parmi les autres agrégats des dépenses nationales, il y a lieu de souligner la réduction des exportations nettes de biens et services de 5,3 milliards au premier trimestre à 3,9 milliards et 2,6 milliards aux deux trimestres suivants. Contrairement aux investissements en stocks, les investissements en biens fixes (équipements industriels et constructions) n'accusent qu'une faible progression.

L'évolution économique se présente sous un autre jour au Royaume-Uni. Si l'économie américaine constitue actuellement un élément favorable dans le contexte international, les mesures restrictives décrétées au Royaume-Uni dans le courant de 1961 exercent, au contraire, un effet déflatoire sur la demande. Au premier semestre, le produit national a encore accusé un faible accroissement à prix constants

(1) *Bulletin d'Information et de Documentation*, vol. I, n° 5, mai 1961, pp. 353-363.

(1) Premières estimations.

auquel correspond une progression modérée de la consommation privée et des investissements fixes. La réduction de la demande s'est répercutée essentiellement sur les importations; ainsi, le déficit laissé par les transactions courantes avec l'étranger a graduellement disparu. Toutefois, le solde des transactions invisibles s'est détérioré au troisième trimestre, partiellement à la suite de mouvements saisonniers, tandis qu'on a enregistré des exportations nettes de capitaux, notamment pour le financement de la vente de navires.

Le ralentissement de l'activité industrielle apparaît dans l'indice de la production qui s'est élevé à 133 en septembre 1960, à 131 en mai 1961 et à 134 en septembre. Si des signes de récession s'affirmaient, il serait difficile d'y faire face en relançant la demande intérieure, étant donné le niveau relativement bas des réserves de change.

A l'intérieur de la Communauté Economique Européenne, l'expansion économique se heurte de plus en plus aux limites des capacités de production et à une pénurie aiguë de main-d'œuvre. Mais les tensions sur le marché de l'emploi ne s'accompagnent pas de déséquilibres de balance des paiements. Elles ont simplement freiné le rythme d'accroissement de la production industrielle, qui, pour l'ensemble de la Communauté, est revenu, par rapport aux trimestres précédents, de 2,5 p.c. au quatrième trimestre de 1960 à 1,6 p.c. au premier trimestre de 1961 et à 0,8 p.c. au deuxième trimestre de la même année. Cependant, le ralentissement du rythme de l'expansion industrielle est aussi imputable, mais dans une moindre mesure, à un tassement de la demande qui s'est fait sentir dans quelques industries avec une intensité variable selon les pays.

C'est en Allemagne que cette tendance apparaît le plus nettement. Au premier semestre, le produit national brut se serait néanmoins encore accru de 6 p.c. en termes réels par rapport à la période correspondante de 1960, alors que pour l'année 1960 dans son ensemble le taux d'accroissement avait été de 8 p.c. Ce ralentissement du taux d'expansion va de pair avec une amélioration moins rapide de la productivité. Le changement du climat conjoncturel affecte surtout le mouvement des stocks qui s'accroissent à un rythme sensiblement plus lent qu'en 1960.

Les commandes reçues par l'industrie allemande ont fléchi de 6 p.c. entre le premier et le troisième trimestre de 1961 et se situent ainsi au niveau de la période correspondante de 1960. Ce recul résulte aussi bien de la demande intérieure que de la demande extérieure. Outre la diminution du mouvement de stockage, on signale une propension moins forte des industries à investir en biens fixes. En revanche, la construction résidentielle continue de s'accroître, mais à un rythme plus lent qu'antérieurement. Seule la consommation privée n'accuse aucun signe de ralentissement : elle aurait progressé de 9,5 p.c. au premier semestre de 1961, taux légèrement inférieur à celui de la masse des rémunérations.

Aux Pays-Bas, les principales composantes de la demande intérieure ont haussé plus rapidement que la demande extérieure, dans laquelle le Royaume-Uni et l'Allemagne représentent une part importante. Dans l'ensemble, les rentrées d'ordres dans l'industrie ont été plus importantes au deuxième qu'au premier trimestre de l'année en cours.

La consommation privée et la formation brute de capital fixe ont augmenté respectivement de 7 et 8,7 p.c. au premier semestre par rapport à la période correspondante de 1960. Cependant, la production industrielle ne se développe plus, à cause de la réduction de la durée du travail et de l'épuisement des réserves de main-d'œuvre. L'indice qui mesure cette production est revenu de 161 en septembre 1960 à 159 un an plus tard. Dans ces conditions, l'excédent laissé par les transactions courantes avec l'étranger devait tout naturellement se réduire; cette évolution n'a toutefois pas pris une ampleur telle qu'il eût fallu réduire la demande intérieure par des mesures spéciales.

La situation économique de la France se caractérise, contrairement à celle de l'Allemagne, par une accentuation de l'expansion au cours du premier semestre de 1961. A la différence de ce que nous avons constaté pour les Pays-Bas, l'offre a pu s'adapter facilement à la demande croissante, grâce à l'existence de certaines capacités inemployées et à l'augmentation de la population active. L'indice de la production industrielle (à l'exclusion de la construction) est passé du niveau 181 en octobre 1960 à 189 en octobre 1961. La balance des transactions courantes avec l'étranger tend à s'élargir. Néanmoins, des tensions sont apparues dans le domaine des prix et des salaires.

L'évolution conjoncturelle de l'Italie présente une image analogue à celle de la France. Pour les sept premiers mois de l'année, la production industrielle est supérieure de 8,7 p.c. à celle de la période correspondante de 1960. Autre élément favorable : la production agricole a été sensiblement plus abondante qu'en 1960; il s'agit là d'une donnée importante dans l'économie italienne. Aussi l'évolution de la balance des paiements est-elle restée favorable et les réserves de change continuent-elles à s'accroître.

Dans l'ensemble, les indices de ralentissement dans les économies des grands pays industriels ne revêtent pas encore un caractère préoccupant. Un certain affaiblissement de la demande était même souhaitable, si on voulait éviter la naissance de tensions malsaines qui auraient pu nécessiter un processus d'adaptations pénibles. En ce qui concerne plus particulièrement la Communauté Economique Européenne, on doit tenir compte du niveau très satisfaisant des réserves de change dans les différents pays et des possibilités qui existent ainsi pour appliquer, le cas échéant, une politique visant à relancer la demande. Pour qu'elle puisse réussir, cette politique devrait s'inscrire alors dans le cadre d'une large coopération internationale.

2. Demande intérieure.

Les derniers chiffres qui viennent de paraître relatifs au produit national et aux dépenses se rapportent à l'année 1960 (1). Ils se présentent comme suit par rapport à ceux de l'année 1959.

Tableau I.

Produit national brut (à prix courants, en milliards de francs)

	1959	1960
Consommation privée	400,9	416,6
Consommation publique	78,6	83,4
Formation brute de capital fixe :	104,0	113,8
Entreprises	(91,3)	(100,4)
Etat	(12,7)	(13,4)
Mouvement des stocks	- 0,6	+ 4,0
Total des dépenses intérieures ...	582,9	617,8
Exportations nettes	7,2	8,1
Produit national brut	590,1	625,9

Selon les renseignements déjà disponibles, l'évolution du produit national brut en 1961 ne sera pas très différente de celle constatée en 1960, tant pour ses principales composantes que pour son montant global. Cependant, il n'est pas exclu que le taux d'accroissement de celui-ci se révèle légèrement inférieur au taux enregistré en 1960, à la suite des grèves en janvier.

Suivant différentes indications partielles, la consommation privée pourrait présenter un nouvel accroissement d'au moins 4 p.c. Malgré les grèves en janvier, la masse salariale s'est probablement accrue de 5 p.c. environ en 1961, à la suite

(1) *Cahiers économiques de Bruxelles*, n° 12, octobre 1961, pp. 459-485.

de la majoration du gain moyen brut par heure prestée (+ 4,3 p.c. de septembre 1960 à septembre 1961), du développement de l'emploi et de l'allongement de la durée effective du travail. L'indice général des ventes dans les grands magasins est passé, pour les neuf premiers mois, d'un niveau moyen de 149 à 152 en dépit des grèves au début de l'année. Les livraisons de tissus sur le marché intérieur ont augmenté en volume de 1,5 p.c. du premier semestre de 1960 au premier semestre de 1961. Pour la même période, les achats de voitures et d'autres biens de consommation durables ont augmenté respectivement de 11 et 14 p.c. De leur côté, les importations de biens de consommation ont accusé une augmentation en valeur de 7,1 p.c.

La progression est moins vive pour la consommation de l'Etat : celle-ci passerait de 59,8 milliards en 1960 à 60,9 milliards en 1961. Ces chiffres devraient être complétés par ceux de la consommation des autres pouvoirs publics, qui ne sont pas encore disponibles.

Quant aux investissements, signalons d'abord la tendance très favorable de la construction résidentielle et non résidentielle. Pour les neuf premiers mois de l'année, le nombre des autorisations de bâtir et celui des bâtiments commencés sont supérieurs de plus de 10 p.c. aux chiffres correspondants de 1960. En dépit des restrictions introduites en décembre 1960, les primes à la construction (dites primes De Taeye) n'ont que très faiblement diminué.

Les données déjà disponibles relatives à l'orientation des investissements industriels sont moins précises. Les commandes d'outillage du marché intérieur à l'industrie belge ont progressé, au premier semestre, de 4,2 p.c. par rapport au semestre précédent et de 18,6 p.c. par rapport au premier semestre de 1960. Les importations de biens d'équipement présentent une évolution analogue. Enfin, les enquêtes semestrielles de la Banque Nationale sur la tendance des dépenses d'investissement dans un certain nom-

Tableau II.

Consommation privée

Périodes	Importations de biens de consommation (moyennes trimestrielles ou trimestres) 1	Indice de la consommation alimentaire, variations saisonnières éliminées 2	Volume des livraisons de tissus sur le marché intérieur 1	Ventes de voitures automobiles neuves 3
	(milliards de francs)	(base 1953 = 100)		(Valeur : base 1957 = 100)
1959 Année	8,9	114	117	111
1 ^{er} semestre	8,6	114	109	124
1960 Année	9,3	119	123	138
1 ^{er} semestre	9,2	118	120	152
3 ^e trimestre	9,1	122	126	124
4 ^e trimestre	9,5	117	124	126
1961 1 ^{er} semestre	9,8 ⁴	119	122	169
3 ^e trimestre			120 ⁵	131 ⁵

1 Source : *Institut National de Statistique. Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.*

2 Source : *Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques.*

3 Source : *Institut National de Statistique.*

4 Nouvelle série : les chiffres ne sont pas rigoureusement comparables aux chiffres précédents, mais l'ordre de grandeur est le même.

5 Moyenne de juillet-août.

bre de secteurs industriels ⁽¹⁾ font état, pour le premier semestre par rapport à la moyenne semestrielle de 1960, d'un accroissement de ces dépenses, sauf dans l'industrie sidérurgique et les centrales électriques où l'on constate une diminution. Les prévisions pour le second semestre de l'année reflètent encore une propension élevée à investir.

Celle-ci est favorisée par les lois de relance économique des 17 et 18 juillet 1959. Les crédits accordés à taux d'intérêt réduit ou avec la garantie de l'Etat en vertu de ces lois se chiffraient à 18,9 milliards de francs au 1^{er} septembre 1961, soit un accroissement de 7,3 milliards par rapport au 1^{er} décembre 1960. Les entreprises bénéficiant de cette aide ont déclaré que les programmes d'investissement mis en route avec l'appui de ces crédits s'élevaient au 1^{er} juillet 1961 à 44,5 milliards de francs.

Les investissements directs bruts de l'Etat passeront de 7,9 milliards en 1960 à 8,8 milliards en 1961, mais les investissements via les entreprises publiques diminueront de 5,8 à 2,5 milliards. Le budget de 1962 prévoit un accroissement de ces deux types d'investissements.

Le montant des exportations nettes, calculé suivant l'optique de la comptabilité nationale, sera probablement inférieur en 1961 à celui qui apparaît dans le tableau ci-contre pour l'année 1960. Le changement d'orientation se localise toutefois essentiellement au premier trimestre et est dû surtout à l'incidence des grèves. Pour les mois suivants, la situation ne semble pas très différente de celle qu'on a connue pour l'année 1960 dans son ensemble.

3. Activité industrielle.

Après les grèves du début de l'année, l'activité industrielle a repris son expansion. Une comparaison avec les niveaux de production de 1960, basée sur les indices du deuxième trimestre, fait ressortir un accroissement de 7 p.c. de la production industrielle globale, tandis que la production des seules industries manufacturières a progressé de 7,6 p.c. en 1961.

L'augmentation de la production a été le plus marquée dans les industries des produits chimiques et du cuir (+ 12 p.c.), des fabrications métalliques et des textiles (+ 9,5 p.c.), ainsi que dans la sidérurgie et l'industrie des métaux non ferreux.

Suivant les indications déjà disponibles, le taux d'accroissement s'est maintenu au troisième trimestre aux environs de 6 à 7 p.c. par rapport au trimestre correspondant de 1960.

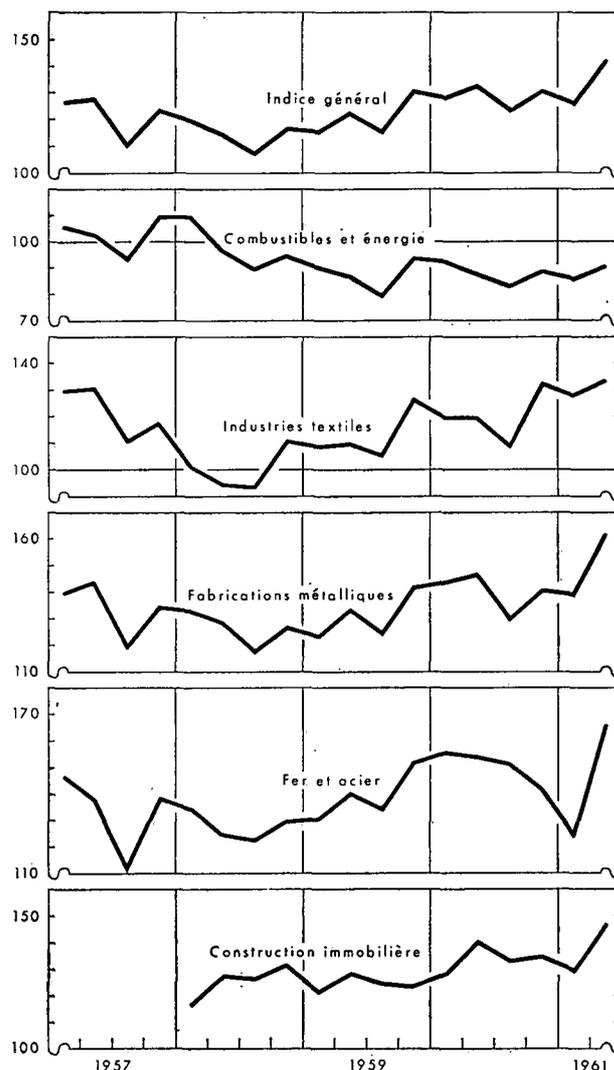
Les progrès de la production industrielle entre le maximum de la haute conjoncture précédente, c'est-

à-dire le deuxième trimestre de 1957, et le deuxième trimestre de 1961 se chiffrent à 8,3 p.c. pour l'ensemble de l'industrie et à 12,8 p.c. pour les seules industries manufacturières. Le premier pourcentage est fortement influencé par la réduction de la production charbonnière : le rythme de l'extraction a diminué d'environ 25 p.c. par rapport à 1957.

Graphique 1.

Indices de la production dans différents secteurs (Base 1953 = 100)

Sources : Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques.
Agence Economique et Financière.



Dans l'industrie charbonnière, la politique de fermeture des mines marginales est poursuivie avec vigueur : en trois ans, elle a éliminé une capacité de production de 6,9 millions de tonnes. Elle a contribué ainsi à la réduction progressive des stocks sur le carreau des charbonnages de 6,5 millions de tonnes en janvier à 4,8 millions de tonnes à la fin de novembre. Ce mouvement n'est pas le résultat d'un accroissement de la consommation apparente; au contraire, celle-ci a encore légèrement diminué par rapport à 1960. Grâce à l'amélioration rapide de la productivité, l'extraction des dix premiers mois n'a diminué que de 4,6 p.c. comparativement à la même période

(1) Les industries couvertes par cette enquête comprennent : la sidérurgie, l'industrie des fabrications métalliques, les centrales électriques, les raffineries de pétrole, les industries textiles, l'industrie du papier, la construction, les industries du cuir, du bois et de la céramique. La communication des résultats détaillés des enquêtes est réservée aux seuls participants.

de l'année précédente. Le facteur principal de la réduction des stocks réside dans la diminution des importations nettes de charbons. Celles-ci s'élèvent néanmoins encore à 1,5 million de tonnes environ par an, alors qu'au cours des années antérieures à 1956 la Belgique était un exportateur net de charbons.

Dans le cadre du Marché Commun, les charbonnages belges bénéficient d'un régime d'isolement partiel dont les modalités ont été exposées dans une chronique précédente. Ce régime devait expirer le 20 décembre 1961, mais il a été prorogé pour une nouvelle période de un an.

Contrairement à la rationalisation des charbonnages, celle de l'industrie de l'électricité s'opère dans un climat d'expansion. Par rapport à la période correspondante de 1960, la consommation d'électricité s'est accrue de 3 p.c. environ au cours des trois premiers trimestres de 1961. Après la baisse sensible des prix en 1960, le prix moyen résidentiel a encore été abaissé de 5 p.c. pendant le premier semestre et le prix moyen haute tension de 2 p.c. environ. Grâce à des fusions de sociétés, le mouvement de concentration de la production d'électricité a fait de nouveaux progrès.

Les quantités de pétrole brut traitées par les raffineries belges ont augmenté de 13 p.c. pour les dix premiers mois de l'année comparativement à la même période de 1960.

La sidérurgie figure parmi les industries qui ont accusé les signes de ralentissement les plus nets. Le marché de l'acier s'est détérioré surtout en termes de prix. En effet, les cotations à l'exportation se sont montrées faibles depuis le premier trimestre. Si la baisse n'atteint que 6 p.c. pour les aciers marchands, elle est, par contre, beaucoup plus forte pour les tôles qui se ressentent de la stagnation de l'industrie automobile. Les barèmes de prix pour les marchés de la Communauté Européenne pour le Charbon et l'Acier sont restés stables jusqu'en octobre, mois pendant lequel des usines belges décidèrent de réduire considérablement leurs prix et de les ramener au-dessous des barèmes pratiqués par la France.

Pour les dix premiers mois, le volume des commandes est inférieur de 11,5 p.c. à celui de la période correspondante de 1960, mais il a accusé un redressement important en octobre et en novembre, après le fléchissement du troisième trimestre. Il convient de souligner la fermeté de la demande émanant de la zone dollar. La faible diminution de la production résulte uniquement de l'arrêt des aciéries au début de l'année à la suite des grèves. Néanmoins, depuis le début de l'automne, l'utilisation des capacités de production n'est plus poussée au maximum.

Dans l'industrie des métaux non ferreux, la production de métaux traditionnels a augmenté de 3 p.c. environ pour les neuf premiers mois de l'année. On a toutefois une vue plus exacte de cette industrie, si on tient compte des progrès de l'activité dans le domaine des métaux spéciaux et rares où la Belgique occupe une place de plus en plus importante.

L'industrie des fabrications métalliques est favorisée par le boom des investissements en Europe occidentale. Malgré les arrêts de production en janvier, celle-ci a augmenté rapidement et a dépassé, au cours des sept premiers mois de l'année, de 5 p.c. celle de la période correspondante de 1960. Cependant, durant la même période, les inscriptions de nouvelles commandes ont augmenté en valeur de 25 p.c. environ, tant au marché intérieur qu'au marché extérieur. Ainsi se confirme une constatation déjà faite pendant la haute conjoncture précédente : l'industrie des fabrications métalliques bénéficie plus tard de la reprise économique que la plupart des autres industries, mais elle développe encore son activité au moment où on observe déjà un plafonnement de celle-ci dans de nombreux autres secteurs.

L'expansion de la demande intérieure de fabrications métalliques concerne surtout les machines-outils, les appareils de mécanique générale et les machines motrices, pneumatiques et hydrauliques. La demande extérieure s'est développée surtout dans le domaine du matériel de transport, du matériel aéronautique et des produits de consommation durables.

L'essor de la construction a déjà fait l'objet de commentaires dans les alinéas relatifs aux investissements. Il est allé de pair avec une activité intense dans la plupart des industries produisant des matériaux de construction, telles que les briqueteries et les cimenteries. Au contraire, la production de verre plat a diminué de 19 p.c. pendant les neuf premiers mois de l'année par rapport à la période correspondante de 1960, à la suite de la défaillance de la demande étrangère, notamment celle émanant de l'industrie automobile.

En ce qui concerne les industries chimiques, une expansion fondamentale se manifeste dans la chimie minérale où plusieurs branches utilisent complètement leur capacité de production, et dans le secteur des produits divers, tels que les détergents, les matières plastiques, les produits photographiques. La situation est plus aléatoire pour certains produits chimiques organiques pour lesquels il existe en Europe une menace de surproduction. Enfin, le secteur des produits pharmaceutiques a été affecté par la perte de débouchés au Congo.

L'industrie textile, localisée principalement dans le nord du pays, a moins subi l'incidence des grèves que l'industrie lourde. Pour les huit premiers mois de l'année, sa production dépasse de 8,5 p.c. celle de la même période de 1960. La majorité des secteurs a participé à cette expansion, sauf les tissages de lin et l'industrie du jute. Parmi les branches ayant rapidement développé leur production, on relève la bonneterie qui a trouvé des débouchés aux Etats-Unis. La menace d'une majoration des droits sur les importations de tapis aux Etats-Unis a momentanément disparu.

Les exportations de produits textiles ont augmenté au même rythme que l'activité globale, cepen-

dant, l'accroissement des importations a été encore plus accentué.

Les dernières informations font état d'un certain tassement de la demande, notamment dans les filatures de coton et la bonneterie.

D'autres industries, telles que celles du papier et du cuir, ont également développé leur production.

Dans l'ensemble, l'activité industrielle reste favorablement orientée, malgré les tendances au plafonnement de la demande dans quelques secteurs. La productivité, qui n'avait plus augmenté depuis le deuxième trimestre de 1960, s'est sensiblement améliorée au deuxième trimestre de 1961.

4. Emploi et chômage.

La rapide expansion de l'activité dans l'industrie et dans la construction au cours du premier semestre a provoqué des tensions sur le marché de l'emploi. Le chômage est tombé au niveau atteint lors de la

précédente période de haute conjoncture. La moyenne journalière du total des chômeurs, y compris ceux occupés par les pouvoirs publics, s'est élevée au troisième trimestre de 1961 à 99 milliers contre 136 milliers au trimestre correspondant de 1960 et 95 milliers pour le même trimestre de 1957. La diminution du chômage doit être appréciée en tenant compte de deux faits exceptionnels. Il a fallu reclasser dans l'économie belge plusieurs milliers de personnes revenues du Congo — leur nombre est évalué à environ 25.000 — et continuer à replacer les mineurs licenciés par suite de la fermeture des mines marginales. Le nombre d'ouvriers inscrits dans les charbonnages a diminué de 60.000 environ depuis 1957; parmi ceux-ci il y a toutefois un certain nombre de mineurs étrangers qui ont regagné leur pays d'origine.

Malgré cet afflux supplémentaire de main-d'œuvre sur le marché du travail, le potentiel de main-d'œuvre disponible a été rapidement résorbé. A cet égard, l'attention doit être appelée à nouveau sur les caractéristiques

Tableau III.

Nombre de chômeurs

(Moyenne journalière, en milliers)

Source : Office National de l'Emploi.

	2 ^e trimestre 1959	1 ^{er} trimestre 1960	2 ^e trimestre 1960	4 ^e trimestre 1960	1 ^{er} trimestre 1961	2 ^e trimestre 1961	3 ^e trimestre 1961	Octobre 1961
Chômeurs complets et partiels	182	221	149	137	177	111	90	93
dont : chômeurs complets	(119)	(138)	(105)	(104)	(119)	(85)	(71)	(69)
Chômeurs occupés par les pouvoirs publics	22	7	13	6	4	9	9	8
Chômage « économique »	204	228	162	143	181	120	99	101
Chômage dans les mines ¹	— 26	— 16	— 19	— 7	— 8	— 7	— 3	n.d.
Chômage « économique » sans les mines	178	212	143	136	173	113	96	n.d.

¹ Comprend le chômage partiel.

téristiques des statistiques du chômage en Belgique; celles-ci recensent tous les bénéficiaires des allocations de chômage, y compris un nombre appréciable de chômeurs complets difficilement employables, en raison d'infirmités ou de leur âge. A la fin de septembre, le nombre de chômeurs complets normalement aptes s'élevait seulement à 23.276 unités et représentait 1 p.c. de l'effectif des travailleurs et 0,6 p.c. de la population active.

La pénurie de main-d'œuvre apparaît dans la nouvelle statistique relative aux demandes et aux offres d'emploi. A partir du troisième trimestre, les offres d'emploi étaient supérieures aux demandes. De plus, le nombre de celles qui n'ont pu trouver de contrepartie répondant aux qualifications demandées n'a cessé de s'accroître, ainsi qu'il apparaît dans les chiffres de la dernière colonne du tableau IV.

Il convient de noter que ces chiffres sous-évaluent quelque peu le déséquilibre entre les offres et les demandes d'emploi. En effet, l'Office National de l'Emploi ne rassemble pas toutes les offres d'emploi.

Tableau IV.

Demandes et offres d'emploi

Source : Office National de l'Emploi.

Périodes	Demandes d'emploi (chômeurs complets normale- ment aptes)	Offres d'emploi reçues pendant le mois	Offres d'emploi en suspens à fin de mois
1961 1 ^{er} trimestre	55.570	19.486	8.294
2 ^e trimestre	26.805	23.550	13.727
3 ^e trimestre	18.593	19.861	15.379

Les employeurs ne sont pas obligés de passer par ses bureaux de placement, sauf lorsqu'ils recrutent de la main-d'œuvre étrangère. Ils s'abstiennent même d'introduire des offres, lorsqu'il est notoire que le nombre de chômeurs complètement aptes répondant aux qualifications demandées est insignifiant.

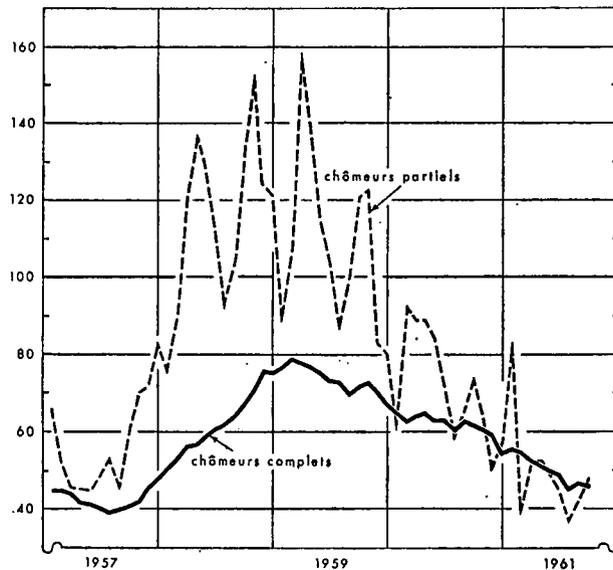
Le manque de main-d'œuvre est donc devenu la caractéristique dominante du marché de l'emploi. Dans plusieurs secteurs, la pénurie de main-d'œuvre spécialisée risque de freiner le développement de la production. C'est le cas dans certaines branches de la métallurgie et dans la construction. Même les charbonnages manquent d'ouvriers mineurs depuis le mois de septembre.

Graphique 2.

Chômage

Indices base 1953 = 100 (variations saisonnières éliminées)

Source : Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques.



L'indice général de l'emploi des ouvriers dans l'industrie et les transports, qui était de 101,2 au deuxième trimestre de 1960, s'est retrouvé un an plus tard à 101,5. Cette quasi-stabilité recouvre des mouvements divergents suivant les branches d'activité. Les effectifs ouvriers ont augmenté dans les industries de la métallurgie de base, des fabrications métalliques, de la chimie et un peu dans celles des textiles; ils ont diminué dans les industries extractives, dans les secteurs du gaz et de l'électricité ainsi que dans les transports. Par rapport à la précédente période de haute conjoncture, l'emploi des ouvriers dans l'industrie et dans les transports au deuxième trimestre de 1961 a reculé d'environ 7 p.c., alors que la production industrielle a augmenté de 8 p.c. entre les deux périodes. La comparaison entre ces deux pourcentages fait ressortir les progrès appréciables de la productivité.

Mais la modernisation et la rationalisation des méthodes de production dans l'industrie sont allées de pair avec un déplacement des effectifs de main-d'œuvre des industries vers les secteurs tertiaires de l'économie. Ainsi, entre 1957 et 1961, la contraction des effectifs ouvriers dans l'industrie et dans les transports a été compensée à raison des quatre cinquièmes par un accroissement de l'emploi dans le commerce et l'hôtellerie, ainsi que par une augmen-

tation notable du nombre des employés dans l'industrie et dans les services. Pour le surplus, elle correspond à la diminution de la population active.

5. Prix et salaires.

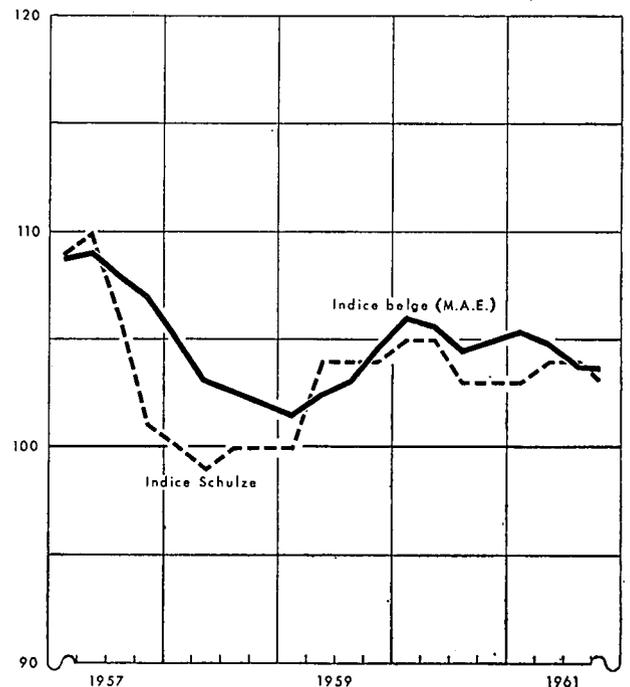
La haute conjoncture n'a pas donné lieu à des tensions dans le système des prix. L'indice Schulze, qui reprend les cotations des produits de base sur les marchés mondiaux, n'a plus accusé que de minimes variations en 1961 après la légère baisse survenue en 1960.

En Belgique, la stabilité globale de l'indice des prix de gros recouvre des mouvements divergents suivant l'origine des produits. L'indice des produits agricoles a eu tendance à se redresser à partir du troisième trimestre. La hausse concerne surtout les produits du règne animal, et plus spécialement les

Graphique 3.

Indices des prix de gros des produits industriels

(Base 1953 = 100)



viandes dont l'offre n'a pu répondre rapidement à l'augmentation de la demande. La tendance s'est renversée en août, lorsque le Gouvernement a autorisé des importations supplémentaires de bétail et de viandes. La baisse des produits animaux s'est accentuée dans les mois suivants, mais elle a été plus que compensée par un relèvement saisonnier de ceux du règne végétal.

L'indice des prix de gros des produits industriels a commencé à se replier à partir du deuxième trimestre.

En sidérurgie, un ralentissement dans les rentrées d'ordres a avivé la concurrence à l'intérieur de la Communauté Européenne du Charbon et de

l'Acier. Dans l'industrie textile, l'indice des prix, après avoir haussé jusqu'en février 1961, s'est infléchi à la suite de la chute des cours mondiaux du jute et d'un affaiblissement des prix des produits cotonniers dont la demande est en baisse depuis le troisième trimestre.

L'indice des prix de gros des produits chimiques a fléchi depuis le début de 1961, poursuivant ainsi un mouvement de baisse amorcé en 1959. Une offre surabondante caractérise également les marchés mondiaux du pétrole et fait pression sur les prix, qui se sont lentement effrités depuis janvier 1961.

Tableau V. **Indices des prix de gros par secteurs industriels**

(Base 1953 = 100)

Source : Ministère des Affaires Economiques.

Secteurs industriels	1959	1960	1961 1er trimestre	1961 2e trimestre	1961 3e trimestre	1961 Octobre
Métaux et produits métalliques	109,8	110,3	109,4	109,6	109,0	108,4
dont : sidérurgie	113,1	114,2	115,0	114,8	113,5	112,3
fabrications métalliques	112,4	111,9	111,5	111,2	111,2	111,4
Produits textiles	84,9	92,2	95,1	94,5	92,3	91,7
Produits chimiques	107,6	107,0	106,1	104,6	103,2	103,6
Matériaux de construction	115,4	121,4	121,6	121,7	121,8	121,9
Charbon	113,9	110,9	110,7	108,3	109,9	111,1
Pétrole	112,9	117,5	123,3	119,5	119,4	119,6
Papier et cartons	108,9	110,1	112,4	112,2	111,9	111,9

La politique d'abaissement des prix du charbon, adoptée dans le cadre de l'assainissement de l'industrie charbonnière, a été poursuivie. Le léger renchérissement survenu depuis le troisième trimestre s'explique par la suppression progressive des primes d'été et par la hausse des charbons maigres dont l'offre ne parvient pas à s'adapter au raffermissement de la demande. Cependant, dans l'ensemble, les prix sont, en 1961, inférieurs à ceux des mois correspondants de l'année précédente.

Par contre, les prix des matériaux de construction n'ont pas suivi la tendance générale des prix industriels. Toutefois, malgré l'intense activité qui caractérise la construction immobilière, ils n'ont connu qu'une hausse très légère.

Du premier au troisième trimestre de 1961, le fléchissement des prix de gros des produits industriels a été de 2,3 p.c. pour les matières premières, de 0,5 p.c. pour les produits demi-finis et de 1,6 p.c. pour les produits finis. Il apparaît donc que la pression de la concurrence a dû être fort vive sur les marchés des produits finis, malgré l'expansion de la demande.

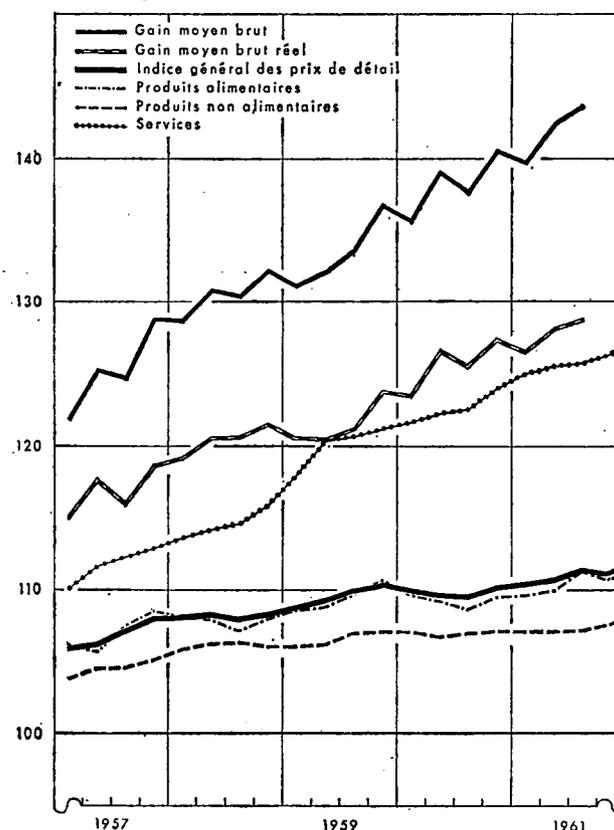
L'évolution des prix de détail offre une image quelque peu différente. L'indice officiel a accusé une hausse modérée de 1,9 p.c. entre le minimum atteint en août 1960 et le maximum qui se situe en août 1961. Ce mouvement est dû en ordre principal à un renchérissement des denrées alimentaires, et plus spécialement des viandes. Les prix à la consommation des produits non alimentaires ont également tendance à se relever, entre autres, pour les articles d'habillement. Mais les augmentations ont été presque compensées par des réductions des prix du charbon et de l'énergie électrique. La majoration de la taxe de transmission de 5 à 6 p.c., en mai 1961, a probablement donné une impulsion supplémentaire au mouvement de hausse. Cependant, dès septembre,

Graphique 4.

Indices des prix de détail et du gain moyen brut par heure prestée

(Base 1953 = 100)

Sources : Ministère des Affaires Economiques.
Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.



l'indice a enregistré une diminution, en dépit de la tendance saisonnière traditionnelle. Il est revenu de 111,68 en août à 111,32 en octobre à la suite d'un

fléchissement des produits alimentaires. En novembre, les hausses saisonnières du beurre, des œufs et du charbon ont porté l'indice global à 111,49.

Le relèvement de l'indice des prix de détail a été, jusqu'en août, trop faible pour déclencher une majoration généralisée des rémunérations par le jeu de l'échelle mobile. Néanmoins, le gain horaire brut par heure prestée, calculé par la Banque Nationale, est passé de 139 en juin 1960 à 142 au mois correspondant de 1961 et à 144 en septembre. De plus, des avantages sociaux indirects ont été accordés en vertu de l'accord de programmation sociale, conclu le 11 mai 1960 entre les représentants des employeurs et des syndicats ouvriers. Dans les industries manufacturières, le salaire-coût (qui comprend les gains directs et les charges sociales patronales) et la productivité ont augmenté respectivement de 2,6 et 3,2 p.c. entre le premier semestre de 1960 et celui de 1961.

Par rapport aux autres pays industriels, les disparités de prix et de salaires, mesurées par l'évolution des indices officiels, ont généralement évolué en faveur de la Belgique en 1961. L'amélioration est la plus prononcée vis-à-vis de l'Allemagne et des Pays-Bas à la suite de la réévaluation de la monnaie de ces deux pays et de la persistance de fortes tensions sur les marchés de l'emploi. Elle se poursuit également, mais à un rythme plus modéré, vis-à-vis des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France.

6. Commerce extérieur.

Les échanges commerciaux de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise avec l'étranger ont marqué de nouveaux progrès. Pour les dix premiers mois, les importations sont passées de 163,6 milliards de francs en 1960 à 174 milliards en 1961, soit un accroissement de 6,4 p.c., et les exportations de 156,4 milliards en 1960 à 162 milliards en 1961, soit une hausse de 3,6 p.c. Rappelons toutefois que les grèves de décembre et de janvier ont surtout touché les exportations. Une comparaison basée sur les deuxième et troisième trimestres de 1960 et de 1961 fait apparaître une progression en valeur de 7,6 p.c. pour les exportations et de 4,9 p.c. pour les importations, bien que les termes de l'échange soient devenus un peu moins favorables depuis le quatrième trimestre de 1960.

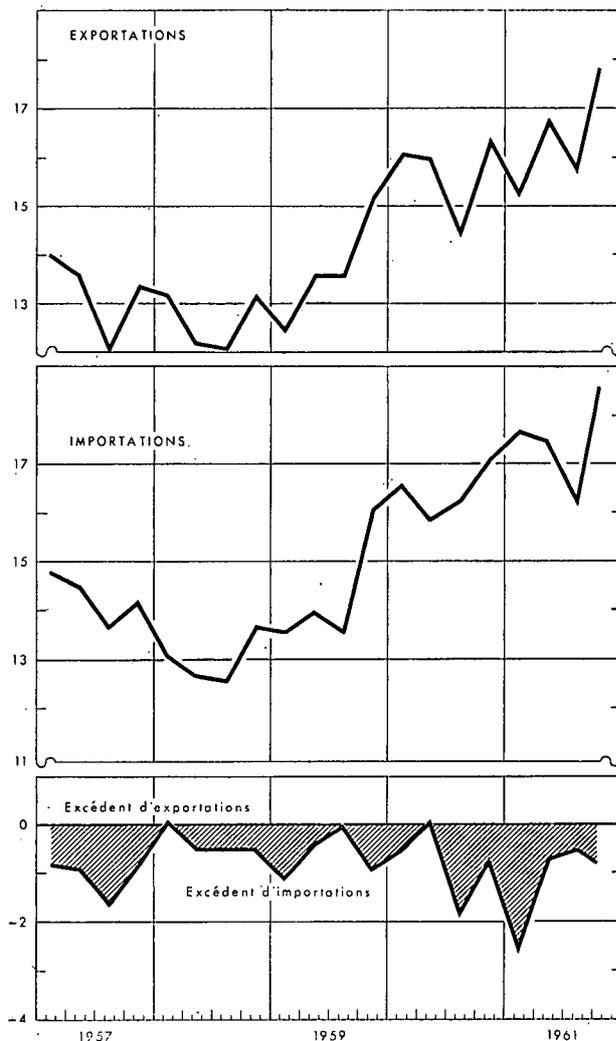
L'indice des valeurs unitaires moyennes à l'importation a subi une légère hausse, le renchérissement des produits alimentaires et des produits finis industriels ayant plus que compensé le fléchissement des prix des matières premières et des produits demi-finis industriels. L'indice des valeurs unitaires moyennes à l'exportation a enregistré, au contraire, un léger repli au deuxième trimestre, sous l'effet d'un effritement des prix des produits demi-finis industriels, entre autres les produits sidérurgiques, qui l'a emporté sur la hausse des produits finis industriels.

La plupart des industries ont pu développer leurs ventes à l'étranger. Les progrès sont marquants dans les fabrications métalliques et dans l'industrie textile, qui, du reste, a été relativement peu touchée

Graphique 5.

Commerce extérieur de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise (Milliards de francs par mois)

Source : Institut National de Statistique.



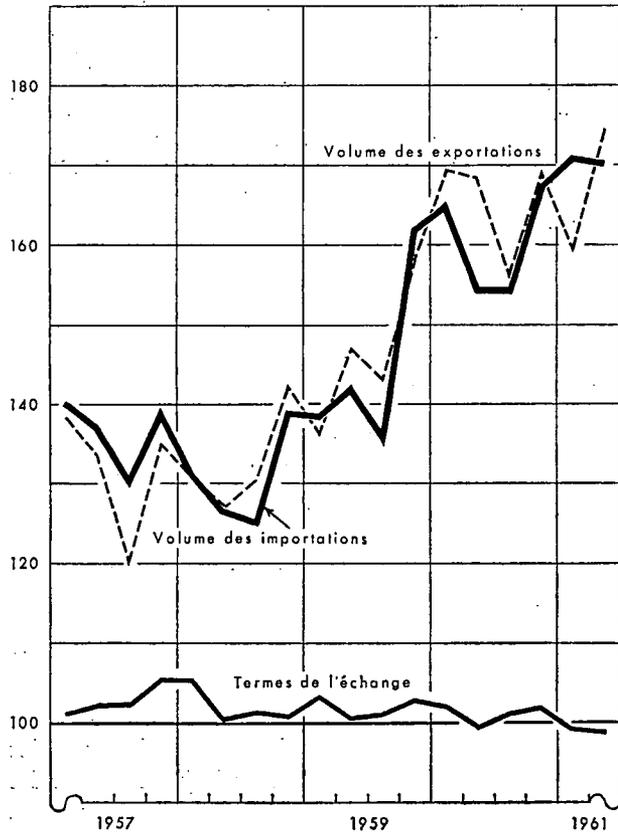
par les grèves. En revanche, celles-ci ont fort influencé l'industrie sidérurgique, qui, de plus, a été confrontée avec un affaiblissement graduel des marchés mondiaux de l'acier. Aussi les exportations de produits sidérurgiques ont-elles été inférieures aux chiffres correspondants de 1960. Les ventes de verres et de glaces se sont ressenties du recul conjoncturel en Amérique du Nord, qui constitue un important débouché pour cette industrie. Pour l'ensemble des exportations, l'indice du volume du deuxième trimestre de 1961 a dépassé de 3,6 p.c. le niveau très élevé du trimestre correspondant de 1960.

Au cours de la même période, le volume global des importations a accusé une progression de 10,2 p.c. Les achats à l'étranger de produits alimentaires ont pu être réduits, grâce aux récoltes abondantes de 1960. En revanche, les importations de matières pre-

Graphique 6.

**Volume des exportations et des importations
et termes de l'échange**
(Indices base 1953 = 100)

Source : Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques.



mières et de produits industriels ont encore progressé. Les accroissements sont fort marqués pour les combustibles liquides, les métaux communs ouvrés, les produits chimiques, la laine brute et les filés textiles. La progression des achats de machines mérite égale-

Tableau VI.

Répartition géographique du commerce extérieur de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
(Moyennes mensuelles, en milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique. Calculs du Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique.

	Importations					Exportations				
	1959 neuf premiers mois	1960 neuf premiers mois	1961			1959 neuf premiers mois	1960 neuf premiers mois	1961		
			1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre			1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre
Pays industrialisés ¹	10,1	12,0	13,4	13,3	12,6	10,2	12,0	12,3	13,6	12,6
dont : Communauté Economique										
Européenne	6,4	7,7	9,0	9,0	8,4	6,0	7,7	8,3	9,1	8,3
Royaume-Uni	1,2	1,2	1,3	1,2	1,3	0,8	0,8	0,9	0,9	0,8
Etats-Unis et Canada	1,4	1,8	1,8	1,8	1,6	2,0	1,7	1,3	1,7	1,8
Pays de l'Est ²	0,3	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,7	0,5	0,5	0,4
Autres pays, principalement sous-développés	3,3	3,9	4,0	3,9	3,5	2,6	2,8	2,5	2,7	3,0
dont : Amérique latine	0,6	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,5	0,6	0,7
Congo et Rwanda-Burundi	0,8	1,0	1,0	0,9	1,0	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2
Total ...	13,7	16,3	17,8	17,5	16,5	13,2	15,5	15,3	16,8	16,0

¹ Communauté Economique Européenne, pays scandinaves, Royaume-Uni, Irlande, Etats-Unis, Canada, Suisse, Autriche et Japon.

² Zone soviétique, Yougoslavie, Chine, Nord-Viet-Nam et Corée du Nord.

ment d'être soulignée ainsi que celle d'articles d'habillement et d'automobiles.

Les échanges commerciaux de l'U.E.B.L. se sont surtout intensifiés avec les pays de la Communauté Economique Européenne. A cet égard, l'attention doit être attirée sur l'abaissement des droits de douane à l'intérieur de la Communauté. A la suite des dernières mesures tarifaires entrées en vigueur, le 1^{er} janvier 1961, les droits d'entrée sur les produits industriels ont baissé de 30 p.c. par rapport au niveau de 1957. La part des pays de la Communauté dans l'ensemble des importations belgo-luxembourgeoises est passée, pour les neuf premiers mois de l'année, de 47,4 p.c. en 1960 à 51 p.c. en 1961. Tous les pays membres ont bénéficié de cette augmentation. Une évolution analogue se constate dans la répartition géographique des exportations : la part des pays de la Communauté est passée, pour la même période, de 49,7 p.c. à 53,3 p.c.. Toutefois, au cours des derniers mois, les exportations à destination de l'Allemagne ont eu tendance à se stabiliser, alors qu'elles ont continué à progresser vers les autres pays, et tout spécialement vers les Pays-Bas. Abstraction faite du premier trimestre, la balance commerciale avec la Communauté a été en équilibre, comme pendant les neuf premiers mois de 1960.

Le faible déficit commercial vis-à-vis des Etats-Unis s'est encore rétréci. Les exportations vers ce pays tendent à se redresser, après leur chute au début de l'année. Quant aux importations en provenance des Etats-Unis, leur évolution a été fortement influencée, en 1961, par une réduction des achats d'avions.

Suivant les chiffres relatifs aux neuf premiers mois des deux dernières années, les échanges avec les pays sous-développés présentent peu de changements globaux.

7: Stock monétaire et liquidités quasi monétaires.

De l'analyse qui précède, il ressort que la phase avancée de haute conjoncture dans laquelle la Belgique est entrée en 1961, ne s'accompagne pas de tensions dans le domaine économique, abstraction faite de certaines pénuries de main-d'œuvre dans quelques branches d'activité.

Cette situation se reflète également sur le plan du crédit intérieur et sur celui des relations avec l'étranger.

Les besoins d'encaisses actives que nécessite l'augmentation de la valeur des transactions ont été

satisfaits à la fois par une expansion du stock monétaire et par une utilisation plus active de celui-ci. Pendant les trois premiers trimestres de 1961, le stock monétaire a progressé de 8,1 milliards, soit 0,9 milliard en moyenne par mois. Au cours de la période correspondante de 1960, au contraire, il s'était contracté de 2,2 milliards : les événements du Congo avaient provoqué des incertitudes concernant la position du franc belge, qui s'étaient manifestées par des retraits de dépôts dans les banques. Ceux-ci se sont reconstitués par la suite.

D'une année à l'autre, l'accroissement des liquidités quasi monétaires est passé, pour les trois pre-

Tableau VII. Variations du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires
(Milliards de francs)

Périodes	Stock monétaire (1)	Liquidités quasi monétaires				Total (5) = (2) + (3) + (4) (6) = (1) + (5)
		Dépôts à terme et en carnets ou livrets (2)	Dépôts en devises de résidents (3)	Liquidités du Trésor (4)	Total (5)	
1959 3 premiers trimestres	+ 0,1	+ 3,5	+ 0,6	- 0,1	+ 4,0	+ 4,1
1960 3 premiers trimestres	- 2,2	+ 2,2	+ 3,7	- 0,2	+ 5,7	+ 4,4 ¹
1961 3 premiers trimestres	+ 8,1	+ 6,4	+ 1,2	- 0,2	+ 7,4	+15,2 ¹

¹ Ce chiffre ne correspond pas exactement au total de celui de la colonne (1) et de celui de la colonne (5), car il fait abstraction de certains mouvements comptables qui sont décrits à la note 1 du tableau XIII-8 de la partie statistique du *Bulletin*.

miers trimestres, d'un montant de 5,7 milliards à 7,4 milliards. En même temps, un glissement s'est opéré dans leur composition : alors qu'en 1960, les dépôts en devises s'étaient gonflés rapidement en rapport avec le mouvement spéculatif contre le franc, en 1961, au contraire, l'augmentation de la quasi-monnaie a porté essentiellement sur les dépôts à terme en francs belges. Ces derniers ont ainsi repris la hausse fondamentale qu'ils avaient amorcée après la réforme du marché monétaire de novembre 1957 et qui avait été interrompue en 1960 à la suite du climat peu favorable créé par les événements du Congo.

La préférence pour les dépôts à terme peut avoir freiné l'expansion du stock monétaire. En tout cas,

celle-ci n'a pas été parallèle au gonflement des besoins de moyens de paiement : l'ajustement a été opéré par une utilisation plus rapide de la monnaie.

On dispose de deux coefficients pour estimer le rythme d'utilisation du stock monétaire. L'un mesure la vitesse de transformation de la monnaie en revenu et exprime le rapport entre, d'une part, la valeur totale des biens et services produits (représentée par le produit national dont le mouvement peut être considéré comme représentatif de celui de cette valeur totale) et, d'autre part, le stock monétaire. L'autre coefficient indique la vitesse de rotation de la monnaie, c'est-à-dire le nombre de fois que le stock monétaire est utilisé pendant une période donnée. Comme les statistiques relatives au volume des paie-

Tableau VIII.

Vitesse de rotation des dépôts bancaires à vue et des avoirs en comptes de chèques postaux

Montants globaux des paiements effectués au moyen de ces avoirs ¹

(Moyennes mensuelles par mois type de 25 jours)

Périodes	Coefficient de rotation des :		Montants globaux des paiements effectués au moyen des :		
	Dépôts bancaires à vue	Avoirs en C.C.P. 2	Dépôts bancaires à vue	Avoirs en C.C.P. 2	Total
	(milliards de francs)				
1959 3 premiers trimestres	1,89	3,15	88,7	82,5	171,2
1960 3 premiers trimestres	2,01	3,04	100,1	87,3	187,4
1961 3 premiers trimestres	2,14	2,93	105,0	91,9	196,9

¹ Approximations données par le total des débits en comptes (y compris les comptes appartenant à des étrangers ainsi que les débits correspondant à des paiements à l'étranger).

² Les données brutes ont été rectifiées pour éliminer les virements de compte à compte constituant double emploi, qui résultent de l'organisation comptable de l'Etat et qu'il a été possible de recenser.

ments effectués au moyen des billets et des pièces font défaut, l'analyse courante de la vitesse de rotation de la monnaie est limitée aux paiements faits par le débit d'un compte bancaire ou d'un compte à l'Office des Chèques Postaux.

La vitesse de transformation de la monnaie en revenus s'est sensiblement accrue en 1960. On ne dispose pas encore d'indications précises sur ce rapport en 1961; en tout cas, il ne semble pas avoir diminué. La vitesse de rotation des dépôts bancaires à vue est passée de 1,89 pendant les neuf premiers mois de 1959, à 2,01 et 2,14 respectivement pendant les périodes correspondantes de 1960 et 1961.

Le montant global des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue et des avoirs à l'Office des Chèques Postaux a été, pour les trois premiers trimestres de 1960, supérieur de 9 p.c. à celui de la même période de 1959. L'accroissement correspondant de 1960 à 1961 a été de 5 p.c. Rappelons toutefois que ces paiements couvrent en partie des opérations purement financières. Dans l'ensemble, ils reflètent néanmoins la tendance des transactions réelles.

L'analyse des contreparties du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires montrera les origines de l'accroissement des liquidités.

8. Origines des variations du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires.

Pour l'ensemble des neuf premiers mois de 1961, les cessions nettes au système bancaire de devises résultant d'opérations avec l'étranger ⁽¹⁾ autres que les opérations en capital des pouvoirs publics et les transferts de l'Etat ont atteint 1,6 milliard. A l'origine de ce solde bénéficiaire figurent des recettes nettes au titre des transferts (donations) privés et des mouvements de capitaux des organismes paraétatiques d'exploitation; ces entrées ont plus que compensé les demandes de devises pour financer le déficit des opérations sur marchandises et les sorties nettes de capitaux privés.

(1) Voir également « La balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise au premier semestre de 1961 », *Bulletin d'Information et de Documentation*, vol. II, n° 4, octobre 1961, pp. 360-362.

Tableau IX. Origines des variations du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires

(Milliards de francs)

Périodes	Opérations avec l'étranger (à l'exclusion des opérations en capital et des transferts des pouvoirs publics) (1)	Crédits aux entreprises et particuliers résidents (encours dans le système monétaire) * (2)	Financement monétaire des pouvoirs publics (3)	Monétisation d'effets publics (4)	Divers (5)	Total (6) = (6) du tableau VII
1959 3 premiers trimestres	- 2,1	+ 1,3	- 0,1	+ 3,9	+ 1,1	+ 4,1
1960 3 premiers trimestres	+ 0,6	+ 4,5	+ 2,0	- 2,7	+ 4,4
1961 3 premiers trimestres	<i>p</i> + 1,6	+ 1,6	<i>p</i> + 7,6	<i>p</i> + 1,7	<i>p</i> + 2,7	+ 15,2

* Le mouvement du total des crédits aux entreprises et particuliers résidents pour chacune des périodes se mesure par : - 0,4 milliard, + 0,4 milliard et + 4,3 milliards.

La quasi-totalité des recettes de transferts privés résulte d'opérations entre la Belgique et le Congo, celles au titre des mouvements de capitaux des organismes paraétatiques d'exploitation, des emprunts placés à l'étranger par la Société Nationale des Chemins de fer belges et la Société Nationale des Distributions d'Eau. Quant au déficit des opérations sur marchandises, son interprétation ne peut être dissociée des grèves qui se sont produites en Belgique à la fin de 1960 et au début de 1961 et qui ont freiné, dans les premiers mois de 1961, la progression des exportations de produits belges.

Les opérations sur services de l'U.E.B.L. avec le Congo ont laissé, pour les trois premiers trimestres de 1961, un boni compensant approximativement le déficit de même nature vis-à-vis des autres pays. Pour les douze premiers mois d'indépendance du Congo, les relations économiques et financières de l'U.E.B.L. avec ce pays, en ce compris les opérations en capital et les transferts de

l'Etat, se sont clôturées par un boni inférieur d'environ 4 milliards ou de 40 p.c. du surplus enregistré en 1958, dernière année pendant laquelle ces relations n'ont pas été influencées par des facteurs exceptionnels. Grâce en partie à la conjoncture économique favorable, la plupart des entreprises industrielles belges qui, avant le 30 juin 1960, écoulaient au Congo une partie de leur production, ont pu substituer d'autres débouchés à ceux qu'ils ont perdu dans ce pays; dans le chef de ces entreprises, abstraction faite de cas particuliers, le relâchement des liens économiques entre la Belgique et le Congo ne semble donc pas avoir eu, de prime abord, des séquelles particulièrement sensibles jusqu'à présent.

Comme les opérations avec l'étranger décrites ci-avant, les crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation octroyés aux entreprises et particuliers résidant en Belgique et financés par les organismes monétaires ont contribué, à concurrence de 1,6 milliard, à la création de monnaie et de liquidités quasi

monétaires au cours des neuf premiers mois de l'année. Le montant correspondant pour les trois premiers trimestres de 1960 est de 0,6 milliard.

L'évolution de l'encours de ces crédits en 1961 présente deux aspects caractéristiques. D'abord, un glissement s'est produit dans la répartition des

crédits financés par les organismes monétaires, les banques de dépôts ayant diminué leur recours au réescompte à la Banque Nationale. Autre aspect caractéristique : l'encours des crédits financés en dehors des organismes monétaires s'est accru de 2,7 milliards.

Tableau X. **Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers**
(Milliards de francs)

Fin de mois	Crédits aux entreprises et particuliers résidant en Belgique							Crédits aux entreprises et particuliers résidant à l'étranger			Total général	dont : crédits accordés à leur origine par les banques de dépôts
	financés par les organismes monétaires				financés en dehors des organismes monétaires	Total	dont : crédits pour le financement des ventes à tempérament *	financés par les organismes monétaires	financés en dehors des organismes monétaires	Total		
	logés dans les banques de dépôts	logés à la B.N.B.	logés dans les autres organismes	Total								
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	
1959 Mars	40,2	3,8	1,1	45,1	10,8	55,9		3,7	2,0	5,7	61,6	59,4
Juin	39,9	3,2	1,7	44,8	11,0	55,8	3,4	4,5	1,7	6,2	62,0	59,6
Septembre .	40,3	3,6	1,2	45,1	10,8	55,9		4,5	1,9	6,4	62,3	60,5
Décembre .	41,0	5,6	1,5	48,1	11,5	59,6	3,2	4,7	1,4	6,1	65,7	63,8
1960 Mars	44,5	2,5	1,5	48,5	11,6	60,1		4,3	2,4	6,7	66,8	65,0
Juin	43,9	2,8	2,5	49,2	12,0	61,2	3,3	4,3	2,3	6,6	67,8	65,8
Septembre .	43,2	4,7	0,9	48,8	11,2	60,0		4,7	2,4	7,1	67,1	65,9
Décembre .	47,8	4,4	0,9	53,1	12,3	65,4	3,4	6,2	1,1	7,3	72,7	70,8
1961 Mars	47,3	2,8	1,4	51,5	13,0	64,5		6,3	1,7	8,0	72,5	70,5
Juin	50,2	2,1	1,8	54,1	13,2	67,3	3,7	7,5	1,1	8,6	75,9	74,2
Septembre .	51,6	1,7	1,3	54,6	15,1	69,7		6,8	2,2	9,0	78,7	77,2

* Source : Institut National de Statistique.

La hausse des crédits accordés aux entreprises et particuliers résidant en Belgique a son origine dans une augmentation des crédits aux particuliers pour le financement de leurs achats à tempérament et dans un recours accru aux banques de l'ensemble des secteurs de l'économie, à l'exception de l'industrie du charbon, de l'électricité et des transports.

Les crédits aux entreprises et particuliers résidant à l'étranger ⁽¹⁾ se sont fortement accrus et se trouvent, à la fin de septembre 1961, à un niveau jamais atteint auparavant. Pour les trois premiers trimestres de 1961, leur augmentation s'explique en grande partie par un gonflement, à concurrence de 1 milliard, de l'encours des acceptations visées en francs belges représentatives d'exportations. Rappelons que les effets à mobiliser auprès du pool de financement créé à l'intervention de Crédit-Export doivent être revêtus du visa de la Banque Nationale.

Le facteur principal de l'accroissement du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires qui s'est produit de décembre 1960 à septembre 1961, a été le recours de l'Etat aux crédits des organismes monétaires.

Pour l'ensemble de cette période, le financement monétaire de l'Etat par cession de titres de la dette a atteint 15,1 milliards. La plus grande partie de ce

financement s'est faite sous la forme de souscriptions par les banques de certificats de trésorerie en devises, libérées presque exclusivement au moyen de devises prêtées aux banques belges par leurs correspondants étrangers. Accessoirement, le Trésor a bénéficié d'achats par des organismes monétaires de certificats de trésorerie en francs belges et d'obligations. Enfin, bien que les trois premiers trimestres de 1961 fassent intégralement partie d'une période de haute conjoncture, le Trésor a utilisé de façon permanente une fraction importante de la marge de crédit de 10 milliards qui lui est consentie par la Banque.

Le montant repris au tableau XI sous la rubrique « Financement monétaire de l'Etat par cession nette de devises » correspond au solde des transferts (donations) et des opérations en capital de l'Etat avec l'étranger. Pour les neuf premiers mois de 1961, ces opérations se sont clôturées par une sortie nette de 7,1 milliards. Les remboursements sur la dette en monnaies étrangères et sur la dette en francs belges de l'Etat belge logées à l'étranger ⁽¹⁾ interviennent dans ce chiffre respectivement pour 6 et 0,5 milliards. En outre, dans le même laps de temps, l'Etat belge a effectué pour 1 milliard de paiement d'amortissements et d'intérêts sur la dette

(1) La partie de ces crédits qui est financée par les organismes monétaires est comprise dans les opérations avec l'étranger dont il a été question plus haut.

(1) La dette en monnaies étrangères de l'Etat belge a augmenté de décembre 1960 à septembre 1961, mais la partie de cette dette logée en Belgique a augmenté davantage encore, ce qui explique la diminution, signalée dans le texte, de la partie logée à l'étranger.

Tableau XI.

Financement monétaire des pouvoirs publics

(Milliards de francs)

Périodes	Financement monétaire de l'Etat			Financement monétaire des autres pouvoirs publics (4)	Total (5) = (3) + (4)
	par cession de titres de la dette * (1)	par cession nette de devises (2)	total (3)		
1959 3 premiers trimestres	— 0,7	— 0,7	— 1,4	+ 1,3	— 0,1
1960 3 premiers trimestres	+ 8,3	— 4,4	+ 3,9	+ 0,6	+ 4,5
1961 3 premiers trimestres (p)	+ 15,1	— 7,0	+ 8,1	— 0,5	+ 7,6

* La colonne (1) comprend les certificats en devises souscrits par les banques belges.

en devises que le Trésor congolais avait contractée avant le 30 juin 1960 sous la garantie de l'Etat belge, et octroyé des avances en francs belges au Rwanda-Burundi pour 0,3 milliard. L'ensemble de ces sorties de capitaux a été partiellement compensé, du point de vue du financement monétaire de l'Etat, par une recette de transfert d'environ 0,6 milliard en provenance de l'Allemagne; il s'agit d'un paiement d'indemnités en faveur des ressortissants belges ayant été l'objet de mesures de persécutions pendant la guerre.

Malgré la diminution du déficit de trésorerie résultant des opérations budgétaires, le financement monétaire du Trésor a été plus important au cours des trois premiers trimestres de 1961 que durant la

Pour les neuf premiers mois de 1961, le découvert de trésorerie résultant des opérations budgétaires atteint 16,5 milliards contre 19,4 milliards pour la période correspondante de 1960, soit une réduction de 2,9 milliards. D'une période à l'autre, la progression des recettes fiscales atteint 5,5 milliards, dont 2 milliards environ attribuables au renforcement de la fiscalité et le reste, à l'expansion conjoncturelle. Compte tenu de ce que les dépenses sont supérieures de 3,4 milliards à celles enregistrées à la même époque en 1960, il apparaît que l'amélioration de la situation de trésorerie résulte exclusivement de l'augmentation des recettes.

La limitation de l'appel à l'emprunt, un des objectifs de la politique d'assainissement financier poursuivie par le Gouvernement apparaît en voie de réalisation. Après avoir augmenté de 22 milliards en 1959 et en 1960, la dette directe de l'Etat s'accroît de 12 milliards environ en 1961 et de 10 milliards en 1962.

En matière de consolidation de la dette, le Gouvernement escompte pour 1961 la consolidation ou le remboursement d'un montant total de 10 milliards de dettes à court terme en devises. Plusieurs opérations importantes ont déjà été réalisées à cette fin : en juillet, émission d'un emprunt de 150 millions de florins, dont 75 millions à long terme et 75 millions à moyen terme; en août, émission d'un emprunt de 200 millions de deutsche marks à moyen terme; en novembre, émission d'un emprunt de 55 millions de dollars, dont 25 millions à long terme et 30 millions à moyen terme; enfin, il y a lieu de signaler que le produit de la souscription par la Banque d'Angleterre en août 1961 de 1,5 milliard de certificats de trésorerie a été affecté au remboursement de dettes à court terme en devises (1). Au total, la dette à court terme en devises a diminué, de la fin de juin à la fin d'octobre 1961, de 6,2 milliards. Par rapport à la fin de l'année 1960, la réduction est de 0,3 milliard.

Tableau XII.

Situation de trésorerie

(Milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Années civiles	Opérations budgétaires		Déficit de trésorerie 1	Dette directe de l'Etat 2
	Dépenses	Recettes		
1956	96,0	88,4	— 7,6	+ 5,6
1957	103,3	96,1	— 7,2	+ 4,5
1958	119,4	94,7	— 24,7	+ 21,4
1959	126,5	100,4	— 26,1	+ 21,7 ³
1960	134,9	108,4	— 26,5	+ 22,1
1959 9 prem. mois .	93,7	74,4	— 19,3	+ 16,2
1960 9 prem. mois .	101,5	82,1	— 19,4	+ 15,3
1961 9 prem. mois .	104,9	88,4	— 16,5	+ 11,7 ⁴

1 Déficit de trésorerie résultant des opérations budgétaires.

2 Les différences entre ces chiffres et ceux de la colonne précédente s'expliquent principalement par les amortissements de dettes qui gonflent le déficit tout en diminuant d'autant l'augmentation de la dette directe.

3 Abstraction faite de 4,2 milliards de certificats de trésorerie remis au Fonds Monétaire International en octobre 1959, lors de l'augmentation des quotes-parts.

4 Abstraction faite de la diminution de 3 milliards de la dette à court terme en francs belges résultant de la cession, en août 1961, de 3 milliards de francs belges au Fonds Monétaire International contre reprise de certificats du Trésor détenus par cet organisme.

période correspondante de 1960. Ceci tient aux modalités différentes par lesquelles s'est opéré, au cours des deux périodes, le financement du découvert de trésorerie : en 1961, le recours de l'Etat aux marchés non monétaires a diminué, tandis que, à l'inverse, les organismes monétaires ont été davantage sollicités.

(1) Le 8 août 1961, le Fonds Monétaire International a mis à la disposition du Royaume-Uni 4,5 milliards de francs belges; il en a acquis 1,5 milliard par vente d'or à la Banque Nationale et 3 milliards par encaissement auprès de la Banque, agissant pour compte de l'Etat belge, de certificats de trésorerie en francs belges déposés à la Banque sous le dossier du Fonds.

Au mois d'octobre, l'Argentine a effectué un tirage en francs belges de 0,6 milliard sur le F.M.I. A cette occasion, la Banque Nationale a remboursé, à la décharge de l'Etat, 0,6 milliard de certificats de trésorerie déposés sous le dossier du F.M.I.

De décembre 1960 à septembre 1961, le financement monétaire des pouvoirs publics autres que l'Etat s'est réduit de 0,5 milliard. Ce mouvement correspond à la diminution de certaines créances sur les pouvoirs subordonnés.

Pendant l'ensemble de la période considérée, la monétisation d'effets publics, c'est-à-dire les achats nets par les banques et par le Fonds des Rentes, au

tés pour freiner la baisse des cours au troisième trimestre. En 1961, au contraire, ce sont uniquement les banques qui ont effectué des achats nets de fonds publics sur le marché. En effet, grâce à la fermeté des cours, le Fonds des Rentes a pu réduire légèrement son portefeuille, sauf toutefois aux approches de l'émission de l'emprunt d'Etat de juin lorsqu'un courant vendeur s'était amorcé sur le marché.

Tableau XIII.

Monétisation d'effets publics
(Milliards de francs)

Périodes	Par l'intermédiaire du Fonds des Rentes	Achats sur le marché par des organismes monétaires	Monétisation d'effets publics *
	(1)	(2)	(3) = (1) + (2)
1959 3 premiers trimestres	+ 1,7	+ 2,2	+ 3,9
1960 3 premiers trimestres	+ 1,4	+ 0,6	+ 2,0
1961 3 premiers trimestres	- 0,1	+ 1,8	+ 1,7

* Signe + : facteur de création de monnaie; signe - : facteur de destruction de monnaie.

moyen de fonds provenant de banques, de papier antérieurement émis, a donné lieu à une création de monnaie et de liquidités quasi monétaires de 1,7 milliard contre 2 milliards pendant les trois premiers trimestres de 1960.

En 1960, la monétisation avait résulté essentiellement d'achats que le Fonds des Rentes avait effec-

9. Evolution des taux d'intérêt.

La tendance à la hausse des taux qui avait débuté en 1959 atteignit une intensité maximum au lendemain de l'accession du Congo à l'indépendance. A cette époque, sous la pression des pertes de réserves de change que provoquaient les sorties de capitaux, la Banque Nationale décida de relever ses taux. La détente qui survint pendant le quatrième trimestre fut interrompue par un mouvement de grèves et une crise politique. Avant ces événements, seul le taux auquel sont escomptées les acceptations visées représentatives d'exportations avait été abaissé le 10 novembre.

En 1961, le climat politique et social s'est progressivement amélioré et l'aisance est apparue sur le marché monétaire; le marché des changes s'est orienté favorablement. Aussi la Banque prit-elle la décision d'abaisser de 0,25 p.c. ses différents taux d'escompte et d'avances; depuis le 24 août 1961, le taux d'escompte officiel pour les traites acceptées, domiciliées en banque est de 4,75 p.c.

Tableau XIV.

Taux d'intérêt et de rendement

Périodes	Argent au jour le jour 1	Certificats de trésorerie à très court terme (4 mois) 2	Certificats de trésorerie émis par adjudication (12 mois) 3	Emprunts d'Etat de 5 à 20 ans 4
1959 Décembre	2,166	3,50	4,354	5,21
1960 Janvier	2,193	3,75	4,393	5,32
Février	2,076	3,75	4,400	5,31
Mars	1,951	3,75	4,397	5,23
Avril	1,745	3,75	—	5,26
Mai	2,193	3,75	4,446	5,28
Juin	2,580	3,75	4,437	5,29
Juillet	3,232	3,75	—	5,79
Août	4,027	4,75	—	5,74
Septembre	4,136	4,75	4,950	5,71
Octobre	3,918	4,75	—	5,73
Novembre	2,807	4,75	—	5,85
Décembre	2,671	4,75	4,956	6,07
1961 Janvier	2,681	4,75	4,993	6,00
Février	2,467	4,75	—	6,00
Mars	2,380	4,75	4,960	5,90
Avril	2,326	4,75	—	5,94
Mai	2,786	4,75	—	5,90
Juin	2,847	4,75	4,998	5,93
Juillet	2,896	4,75	5,000	5,89
Août	2,533	4,50	4,900	5,85
Septembre	2,498	4,50	4,900	5,81
Octobre	2,541	4,50	4,900	5,79
Novembre	2,437	4,50	4,900	5,71

1. Moyenne pondérée des taux journaliers moyens.

2. Fin de mois.

3. Adjudication du mois suivant.

4. Début du mois suivant.

Après la hausse du 4 août 1960, l'Institut de Réé-compte et de Garantie a abaissé ses taux d'escompte de 0,75 p.c. à partir du 10 novembre 1960 pour les acceptations visées représentatives d'exportations de marchandises. Les différents barèmes de l'Institut ont été modifiés à plusieurs reprises au cours des neuf premiers mois de 1961 (1). Les taux applicables à l'achat de papier à 120 jours d'échéance et moins étaient, à la fin de septembre 1961, inférieurs de 0,75 p.c. aux taux en vigueur à la fin de 1960. Les taux n'ont plus subi de changements au cours des deux mois suivants.

En application des dispositions prises lors de la réforme du marché monétaire de novembre 1957, qui a lié aux mouvements du taux d'escompte officiel ceux d'une série d'autres taux, le taux des certificats de trésorerie à quatre mois de la tranche « B » et celui des certificats à quatre mois émis par le Fonds des Rentes ont diminué de 4,75 à 4,50 p.c. le 24 août. En même temps, le barème des taux créditeurs alloués par les banques sur les dépôts à terme et à préavis a été abaissé; pour les dépôts à trois mois, le taux est revenu de 3,45 à 3,30 p.c.

Les tensions consécutives aux événements du Congo qui s'étaient fait sentir sur le marché de l'argent au jour le jour au cours de l'été de 1960, ne furent que de courte durée; dès le mois d'octobre 1960, la moyenne pondérée des taux moyens journaliers s'est mise à baisser pour atteindre un minimum de 2,33 p.c. en avril 1961; depuis lors, l'évolution des taux a été plus irrégulière; après les hausses de mai, juin et juillet, auxquelles l'emprunt émis par l'Etat sur le marché intérieur et des facteurs saisonniers ne sont probablement pas étrangers, une baisse s'est produite en août et septembre, suivie d'une nouvelle hausse en octobre; pour ce dernier mois, la moyenne pondérée des taux moyens journaliers a été de 2,54 p.c. Les interventions sur le marché de l'argent au jour le jour auxquelles le Fonds des Rentes a dû procéder pendant la période janvier-octobre 1961, n'ont pas requis la totalité des ressources que les banques avaient procurées au Fonds par la souscription de certificats. Comme, d'autre part, l'évolution du marché des fonds publics n'a pas exigé que le Fonds se porte contrepartie d'offres permanentes de titres, celui-ci a pu se constituer un avoir relativement important en compte courant auprès de la Banque Nationale.

Du minimum d'avril 1959 au maximum du 3 août 1961, le taux des certificats de trésorerie émis par adjudication a haussé de 1,6, 1,5 et 1,3 p.c., respectivement pour les certificats à six, neuf et douze mois. La séance d'adjudications qui suivit la dernière baisse du taux d'escompte officiel eut lieu le 5 septembre 1961; on y enregistra, par rapport aux taux pratiqués lors des adjudications du 3 août 1961, des baisses de taux allant de 0,14 à 0,10 p.c. selon la

durée des certificats. Depuis lors, le taux des certificats émis par adjudication ne s'est plus guère modifié.

Le rendement moyen des emprunts d'Etat de cinq à vingt ans avait atteint un maximum de 6,07 p.c. au début de janvier 1961; la baisse intervenue par la suite a eu pour effet de ramener le taux moyen de rendement de ces emprunts à 5,79 p.c. au début de novembre.

10. Conclusions.

Par rapport au diagnostic établi au printemps, l'évolution conjoncturelle de l'économie belge en automne ne présente pas de changements essentiels. Cependant, les différents phénomènes ne se produisent plus avec la même intensité qu'il y a quelques mois.

La demande, par exemple, se montre plus hésitante dans certains pays, comme l'Allemagne, et pour certains produits, comme l'acier et quelques produits textiles. On n'observe toutefois pas un véritable changement de tendance; des indices de raffermissement, qu'on peut difficilement dissocier des mouvements saisonniers, sont même réapparus depuis le début du dernier trimestre de 1961.

Suivant les indications disponibles, la demande intérieure se développe encore, mais à un rythme un peu moins rapide qu'en 1960. A aucun moment, elle n'a montré l'emballlement caractéristique du « boom » de Corée et de la période suivant la crise de Suez.

Le système des prix offre, lui aussi, l'image d'une évolution conjoncturelle ordonnée; aucune tendance nette ne se dégage des mouvements récents de prix. Les majorations de salaires ne dépassent pas les progrès de la productivité, en dépit de tensions croissantes sur le marché de l'emploi.

L'évolution équilibrée de l'économie belge se traduit, sur le plan des relations extérieures, par une amélioration de la balance commerciale après la période difficile des grèves et par un renforcement de la position du franc sur les marchés des changes.

Les liquidités monétaires et quasi monétaires sont restées abondantes. Les banques de dépôts ont aisément répondu aux demandes croissantes de crédits, tout en réduisant leur recours à la Banque Nationale. L'offre de fonds par des organismes non monétaires s'est encore élargie.

La création de liquidités pendant les trois premiers trimestres de 1961 provient essentiellement du financement du Trésor par les organismes monétaires. Le déficit budgétaire se réduit néanmoins par rapport à son niveau des trois années antérieures, grâce à l'augmentation des recettes fiscales.

La situation aisée des marchés monétaire et financier a donné lieu à une baisse modérée des taux d'intérêt, qui contraste avec les tensions des deux périodes précédentes de haute conjoncture.

En dépit d'un certain essoufflement de l'expansion conjoncturelle, on ne décèle, comme au printemps, aucun signe d'une récession imminente. De fortes

(1) Depuis le 9 février 1961, les taux de l'Institut sont fonction non seulement du coût de son recours à la Banque Nationale, comme c'était le cas auparavant, mais aussi du taux auquel il emprunte l'argent au jour le jour.

poussées spéculatives ne s'étant pas produites, l'économie ne subira pas le contrecoup d'une réaction en sens inverse.

Un recul quelque peu prononcé de la demande se heurterait d'ailleurs rapidement, dans les pays de la Communauté Economique Européenne, à une poli-

tique visant à relancer les dépenses et les productions. Contrairement à la situation de 1951 et de 1957, le niveau de leurs réserves de change laisse, en effet, à tous ces pays une marge de manœuvre suffisamment large en vue d'une politique expansionniste.

BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX PROBLEMES ECONOMIQUES ET FINANCIERS INTERESSANT LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* de novembre 1961. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.

1. MONNAIE — BANQUE

BAUDEWYNS J., Le contrôle des liquidités en Belgique. (*Moneta e Credito*, Rome, XIV, n° 55, septembre 1961, pp. 305-338.)

PRIEM A., Le crédit professionnel aux classes moyennes. (*Bulletin officiel de la Chambre de Commerce de Bruxelles, Bruxelles, LXXVIII*, n° 39, 10 novembre 1961, pp. 871-878.)

SERMON L., Rôle et importance des holdings en Belgique. (*Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion*, Liège, n° 197, août-septembre-octobre 1961, pp. 440-445.)

Vingt-cinq années de présence de la Banque Nationale de Belgique à Luxembourg. (*Bulletin de Documentation du Ministère d'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, Luxembourg, XVII*, n° 13, 30 octobre 1961, pp. 1-10.)

2. REVENU NATIONAL — EPARGNE — INVESTISSEMENTS

LAMBERT P., Problèmes de financement de l'expansion économique en Belgique. (*Les Annales de l'Economie collective*, Liège, XLIX, nos 3-4, juillet-décembre 1961, pp. 433-442.)

4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES

La péréquation générale des revenus cadastraux. (*Bulletin des Contributions, Bruxelles, XXXVII*, n° 380, novembre 1961, pp. 1.804-1.810.)

Le précompte. (*Bulletin de la Banque Commerciale de Liège, Liège, II*, n° 5, septembre-octobre 1961, pp. 1-8.)

VAN DEN EYNDE F., La statistique en matière d'impôts sur les revenus. (*Bulletin des Contributions, Bruxelles, XXXVII*, n° 380, novembre 1961, pp. 1.818-1.847.)

7. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

CHAKRAVARTY S., A Structural Study of International Capital Movement. (*Economia Internazionale*, Gênes, XIV, n° 3, août 1961, pp. 377-404.)

Comparaison du marché des émissions dans différents pays. (*Epargner et Investir, Bruxelles*, n° 96, novembre 1961, pp. 6-13.)

CUTILLI B., Liquidità internazionale e proposte di riforma del Fondo Monetario Internazionale. (*Economia Internazionale*, Gênes, XLV, n° 3, août 1961, pp. 405-431.)

In Search of a Centre. (*Nederlandsche Handel-Maatschappij Quarterly Review, Amsterdam*, n° 2, 1961, pp. 2-8.)

Reinforcing the Fund. (*Barclays Bank Review, Londres, XXXVI*, n° 4, novembre 1961, pp. 72-74.)

SPRAOS J., Projets de réforme monétaire internationale. (*Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion*, Liège, n° 197, août-septembre-octobre 1961, pp. 537-540.)

9. INTEGRATION EUROPEENNE

ABRAHAM J.P. & VAN GINDERACHTER J., Naar een groter economisch Europa. (*Tijdschrift voor Economie, Louvain, VI*, n° 3, 1961, pp. 339-373.)

BERNHEIM E., Les responsabilités des grandes entreprises de distribution dans l'Europe nouvelle. (*Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion*, Liège, n° 197, août-septembre-octobre 1961, pp. 501-507.)

DOMINIQUE A., Requiem pour l'O.E.C.E. (*Industrie, Bruxelles, XV*, n° 11, novembre 1961, pp. 702-709.)

GOOLD-ADAMS R., Europe and Ourselves. (*National Provincial Bank Review, Londres*, n° 56, novembre 1961, pp. 1-7.)

Le Marché Commun et le Commerce International. (*Bulletin mensuel de la First National City Bank, New-York*, octobre 1961, pp. 12-15.)

NIVEAU M., La Grande-Bretagne devant le Marché commun. (*Banque, Paris, XXXVI*, n° 185, novembre 1961, pp. 719-723.)

The Common Market and the United Kingdom. A Guide to the European Economic Community and the Possible Effects on Britain of Membership. (*Westminster Bank, Londres*, 1961, 30 p.)

VITO F., La nuova fase dei rapporti fra mercato comune ed associazione europea di libero scambio. (*Moneta e Credito*, Rome, XIV, n° 55, septembre 1961, pp. 267-280.)

10. GENERALITES

AERTS L., Contrôle des loyers et encouragement de la construction d'habitations en Belgique. (*Bulletin Benelux, Bruxelles*, n° 4, 1961, pp. 28-36.)

BAUDHUIN F., Belgique 1900-1960 : explication économique de notre temps. (*Institut de Recherches économiques et sociales, Louvain*, 1961, 318 p.)

FALISE M., Entreprises et fabrications nouvelles dans l'industrie manufacturière du Marché commun. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXVII*, n° 6, septembre 1961, pp. 573-598.)

La situation économique du Hainaut en 1960. (*Le Hainaut économique, Mons*, n° 2, juin 1961, pp. 41-105.)

Les résultats des entreprises belges. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XVI*, n° 44, 18 novembre 1961, pp. 409-412.)

Résultats du relevé de la population de la province de Hainaut au 31 décembre 1959. (*Le Hainaut économique, Mons*, n° 2, juin 1961, pp. 7-39.)

LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge, au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — *Législation économique générale*
- II. — *Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière*
- III. — *Législation agricole*
- IV. — *Législation industrielle*
- V. — *Législation du travail*
- VI. — *Législation relative au commerce intérieur*
- VII. — *Législation relative au commerce extérieur*
- VIII. — *Législation des transports*
- IX. — *Législation relative aux prix et aux salaires*
- X. — *Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)*
- XI. — *Législation en matière de dommages de guerre*

I. — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

Arrêté royal du 3 novembre 1961

relatif au recensement général de la population et au recensement de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1961 (Moniteur du 18 novembre 1961, p. 8.460).

Arrêté royal du 3 novembre 1961

ordonnant au 31 décembre 1961 une statistique du chiffre d'affaires, des investissements, des appointements et salaires et autres éléments du coût de la main-d'œuvre dans les établissements industriels et commerciaux (Moniteur du 18 novembre 1961, p. 8.516).

Arrêté ministériel du 14 novembre 1961

portant réquisition des secteurs de la meunerie industrielle et de la boulangerie en vue d'assurer l'approvisionnement du pays (Moniteur du 15 novembre 1961, p. 8.410).

II. — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES (Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES), LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

Arrêté royal du 18 octobre 1961

modifiant l'arrêté du Régent du 7 juin 1949, relatif à la classification des communes en matière d'impôts sur les revenus (Moniteur des 2-3-4 novembre 1961, p. 8.244).

Arrêté ministériel du 3 novembre 1961

relatif à un emprunt de 2.650 millions de francs à contracter, sous la garantie de l'Etat, par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie (Moniteur du 7 novembre 1961, p. 8.293).

Article 1^{er}. — La Société Nationale de Crédit à l'Industrie est autorisée à émettre, sous la garantie de l'Etat, un emprunt à vingt ans, au capital nominal de deux milliards six cent cinquante millions de francs (2.650.000.000 francs).

Art. 2. — L'emprunt est représenté par des obligations au porteur (...) portant intérêt aux taux indiqués ci-après :

5,25 p.c. l'an, à partir du 27 novembre 1961 jusqu'au 26 novembre 1966;

5,50 p.c. l'an, à partir du 27 novembre 1966 jusqu'au 26 novembre 1971.

5,75 p.c. l'an, à partir du 27 novembre 1971 jusqu'au 26 novembre 1981.

Art. 4. — Le prix d'émission est fixé à 985 francs net, par 1.000 francs de capital nominal; il est payable soit en espèces, soit en obligations 4 ½ p.c. à 10 ans, 1952-1962, non sorties aux tirages, émises par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, reprises au taux de 105 p.c. de leur valeur nominale.

Art. 6. — Les obligations 4 ½ p.c. à 10 ans, venant à échéance le 22 janvier 1962 et remises en paiement de souscriptions (...) donnent droit :

1° à un même capital en obligations du nouvel emprunt;
2° au paiement en espèces par obligation de 1.000 francs déposée :

a) d'une soule de 65 francs représentant la différence entre la valeur de reprise de ces obligations et le prix d'émission des obligations du nouvel emprunt;

b) d'une somme de 40 francs représentant le montant du coupon n° 10 venant normalement à échéance le 22 janvier 1962.

Art. 7. — Les obligations de l'emprunt peuvent être également cédées ferme ou données en option.

Art. 8. — L'emprunt est remboursable le 27 novembre 1981 à 109 p.c. de la valeur nominale.

Les porteurs ont néanmoins la faculté d'obtenir le remboursement anticipatif de leurs obligations :

le 27 novembre 1966, au pair de la valeur nominale;
le 27 novembre 1971, à 103 p.c. de la valeur nominale;
le 27 novembre 1976, à 106 p.c. de la valeur nominale.

Art. 9. — Le paiement des intérêts et le remboursement des obligations sont garantis par l'Etat.

Art. 10. — Les intérêts et la prime de remboursement sont exonérés de la taxe mobilière.

Art. 13. — La taxe sur les opérations de bourse due pour l'émission de l'emprunt est acquittée directement par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie et supportée par elle.

Arrêté ministériel du 14 novembre 1961

relatif à l'émission aux Etats-Unis d'Amérique d'un emprunt de 30 millions de dollars (Moniteur du 15 novembre 1961, p. 8.406).

Article 1^{er}. — Les conditions de l'ouverture de crédit de trente millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique à consentir à l'Etat belge le 16 novembre 1961 par un groupe de banques américaines sont déterminées ci-après.

Art. 3. — Le crédit pourra être prélevé à partir du 7 décembre 1961 et au plus tard le 29 décembre 1961 (...).

Art. 4. — Lors du prélèvement du crédit, il sera délivré à chacune des banques une promesse du Trésor d'un montant égal à celui de sa quote-part du crédit et portant la date du jour du prélèvement.

Ces promesses seront libellées en dollars des Etats-Unis d'Amérique et émises à l'ordre des banques intéressées; elles seront remboursables à trois ans de date.

Art. 5. — Les promesses portent intérêt au taux de 5 ½ p.c. l'an, à compter de la date de leur émission. Les intérêts sont payables trimestriellement le 1^{er} janvier, le 1^{er} avril, le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre de chaque année (...).

Art. 6. — Pendant la période depuis le 7 décembre 1961 jusqu'à la date du prélèvement du crédit, il est alloué aux banques une commission d'ouverture de crédit de un demi pour cent (0,50 p.c.) l'an.

Art. 7. — A l'exception de l'emprunt de 25.000.000 dollars qui fait l'objet d'un « Registration Statement » déposé auprès de la « United States Securities and Exchange Commission » et des emprunts contractés éventuellement auprès de la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement, du Fonds Monétaire International ou de l' « Export-Import Bank of Washington », le produit des emprunts en dollars d'une durée de plus de un an qui seraient éventuellement émis par l'Etat belge aux Etats-Unis d'Amérique, serait affecté à la réduction à due concurrence du crédit et, le cas échéant, du montant des promesses émises en représentation de ce crédit.

Art. 10. — Le principal et les intérêts des promesses ainsi que la commission d'ouverture de crédit sont exempts de tous impôts et taxes, présents et futurs, au profit de l'Etat belge, des provinces ou des communes ou de toutes autorités belges ayant un pouvoir de taxation.

Art. 11. — Au cas où à l'avenir l'Etat belge affecterait à titre de gage au profit d'emprunts extérieurs certains revenus ou actifs déterminés, l'Etat belge s'engage à accorder aux promesses à émettre en vertu du présent arrêté les mêmes privilèges sur ces mêmes revenus ou actifs donnés en garantie.

Arrêté royal du 22 novembre 1961

modifiant l'arrêté royal du 11 mars 1953 majorant le taux de la taxe de transmission à l'importation (Moniteur du 28 novembre 1961, p. 8.846).

Arrêté royal du 28 novembre 1961

relatif à l'émission aux Etats-Unis d'Amérique d'un emprunt de 25 millions de dollars (Moniteur du 29 novembre 1961, p. 8.869).

Article 1^{er}. — Notre Ministre des Finances est autorisé à contracter, aux conditions fixées ci-après et selon les modalités qui seront convenues, un emprunt au capital nominal de vingt-cinq millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique.

Art. 2. — Le montant de 25.000.000 dollars sera cédé ferme à certaines banques des Etats-Unis d'Amérique aux conditions d'une convention à conclure à cet effet par l'Etat belge et sera mis par les preneurs en souscription publique.

Les obligations porteront intérêt au taux de 5 ½ p.c. l'an et seront amortissables à partir du 1^{er} décembre 1964 (...).

Art. 4. — Le prix de cession est fixé à 95,5 p.c. de la valeur nominale, augmenté des intérêts courus au taux de 5 ½ p.c. l'an, depuis le 1^{er} décembre 1961 jusqu'à la date du règlement des obligations ainsi achetées.

Art. 5. — Les obligations seront munies de 30 coupons d'intérêt semestriels payables le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de chacune des années 1962 à 1976 inclus.

Art. 8. — L'Etat belge se réserve la faculté de rembourser anticipativement à toute époque, à partir du 1^{er} décembre 1971, la totalité des obligations restant en circulation ou une partie de ces obligations à désigner par tirage au sort.

Les obligations à rembourser anticipativement sont payables aux taux de remboursement suivants, applicables si le remboursement a lieu dans une période de douze mois à partir du 1^{er} décembre de chacune des années ci-après :

Années	Taux de remboursement
1971	102
1972	101 ½
1973	101
1974	100 ½
1975	100

outre le paiement des intérêts courus depuis la dernière échéance jusqu'à la date fixée pour le remboursement anticipatif.

Art. 12. — Le principal, les intérêts et la prime de remboursement seront exempts de tous impôts et redevances présents et à venir qui sont et pourraient être établis au profit de l'Etat belge, des provinces ou des communes ou de toutes autres autorités belges ayant un pouvoir de taxation, sauf dans le cas où une obligation appartiendrait en pleine propriété à une personne domiciliée en Belgique, ou ayant sa résidence habituelle en Belgique, l'obligation en question n'étant en ce cas exempte que des impôts et taxes réels, présents ou futurs, établis au profit de l'Etat belge, des provinces ou des communes.

Art. 13. — Au cas où, à l'avenir, l'Etat belge offrirait en souscription publique ou émettrait sous une forme quelconque des obligations ou des emprunts constituant une dette extérieure de la Belgique et affecterait à ces obligations ou emprunts, à titre de gage, certains revenus ou actifs déterminés, l'Etat belge s'engage à accorder aux obligations faisant partie de la présente émission les mêmes privilèges sur ces mêmes revenus ou actifs donnés en garantie.

Art. 16. — Le contrat d'emprunt devra mentionner notamment :

1° les dispositions nécessaires pour le paiement des obligations à New York City;

2° la clause que le contrat ne sortira ses effets que lorsque le « Registration Statement », à déposer à Washington D. C., sortira lui-même ses effets;

3° les conditions suivantes :

a) aucun changement matériel défavorable ne devra s'être produit dans la situation financière, économique ou politique en Belgique par rapport à la situation exposée dans le « Registration Statement » et le Prospectus;

b) aucune interdiction de procéder à l'émission ne doit être ordonnée ou envisagée par la « Securities and Exchange Commission » à Washington;

c) la Belgique doit être un membre régulier du Fonds Monétaire International et de la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement;

d) la remise aux souscripteurs d'attestations établissant que les conditions *sub a, b et c* sont remplies;

4° la condition que les souscripteurs auront obtenu des consultations favorables des juristes consultés par eux.

III. — LEGISLATION AGRICOLE

Arrêté ministériel dn 31 octobre 1961

relatif à l'intervention du Fonds agricole en matière de malt et d'orge utilisés en malterie (Moniteur du 25 novembre 1961, p. 8.776).

Arrêté ministériel du 3 novembre 1961

fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 10 novembre 1961, p. 8.338).

Arrêté ministériel du 14 novembre 1961

modifiant l'arrêté ministériel du 20 décembre 1957, relatif aux rétributions dues à l'Office national des débouchés agricoles et horticoles par les exportateurs de produits agricoles et horticoles (Moniteur du 25 novembre 1961, p. 8.776).

IV. — LEGISLATION INDUSTRIELLE

Loi du 16 novembre 1961

instituant un Directoire de l'industrie charbonnière (Moniteur du 23 novembre 1961, p. 8.678).

Article 1^{er}. — Il est créé, sous la dénomination de « Directoire de l'industrie charbonnière », un établissement public doté de la personnalité civile et dénommé ci-après « le Directoire ». Le siège du Directoire est à Bruxelles.

Le Directoire est institué pour une période de cinq ans. Le Roi peut proroger cette durée pour des périodes successives de cinq ans au plus, par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres pris au plus tard douze mois avant l'expiration de la période en cours.

Art. 2. § 1^{er}. — Le Directoire est composé de :

1° deux membres choisis en raison de leur compétence en matière d'exploitation ou d'économie charbonnière;

2° deux membres choisis en raison de leur compétence dans les problèmes du travail;

3° un président choisi en raison de sa compétence en matière d'économie énergétique.

Art. 4. — Dans le cadre de la politique énergétique définie par le Gouvernement, le Directoire a pour mission, dans la mesure compatible avec l'application du traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier :

1° d'enregistrer, d'approuver et au besoin de fixer les barèmes de prix et les conditions de vente du charbon et des

produits et résidus de son épuration ou de son conditionnement, ainsi que les alignements autorisés en application du chapitre V du traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier; il assure l'enregistrement des contrats de vente à long terme;

2° d'établir des programmes de production en quantité et en qualité, pour l'ensemble de l'industrie charbonnière; de prévoir, en cas de nécessité, la répartition de la production et de l'écoulement entre les entreprises; de réglementer la vente et l'utilisation des produits charbonneux résultant de l'épuration des charbons et de l'exploitation des terrils;

3° de contribuer à l'élaboration de la politique d'importation et d'exportation des combustibles minéraux solides et de proposer au Gouvernement des mesures à prendre en cette matière;

4° de coordonner les programmes d'investissements à réaliser par l'industrie charbonnière; de procéder à l'examen et au regroupement des demandes de financement adressées par les entreprises aux organismes de financement et de recommander à ceux-ci la répartition des fonds disponibles; de décider la création d'une ou de plusieurs installations communes ou d'un ou de plusieurs services communs à plusieurs entreprises charbonnières;

5° de relever et de contrôler les prix de revient des charbonnages, d'en analyser les facteurs et d'en suivre l'évolution, de dégager les effets exercés par le niveau des prix de vente sur le volume de la production possible;

6° d'évaluer le volume des moyens financiers à mettre en œuvre pour la réalisation des programmes de production, et de le porter à la connaissance du Gouvernement;

7° d'ordonner l'arrêt des sièges dont la production compromet durablement l'équilibre du marché ou dont le coût reste supérieur à celui compatible avec un niveau satisfaisant des prix;

8° de proposer à l'Etat la prise de participations aux entreprises existantes ou à créer dans les régions minières ayant pour objet d'exploiter, de valoriser ou de contribuer à la valorisation de la houille et de ses dérivés;

9° d'ordonner les amodiations, cessions et fusions de concessions de mines de houille, jugées nécessaires à l'amélioration des rendements et des coûts, et d'en établir les modalités;

10° de promouvoir la création d'un ou de plusieurs comptoirs de vente communs à plusieurs entreprises charbonnières ou, au besoin, d'organiser lui-même lesdits comptoirs;

11° de fournir à la Commission nationale mixte des Mines toutes les informations relatives à l'amélioration du statut et

des conditions de travail des mineurs ainsi qu'au relèvement de leur niveau de vie;

12° de déterminer, en accord avec les départements compétents, la politique sociale à poursuivre par les entreprises en matière de recrutement, formation, logement, santé, transport du personnel et, d'une manière générale, tous les problèmes sociaux autres que ceux qui sont dans la compétence des commissions paritaires;

13° de fournir au Conseil consultatif de l'industrie charbonnière et aux Conseils consultatifs provinciaux prévus au Titre II de la présente loi, les informations nécessaires à l'exercice de leur mission;

14° d'établir des règles uniformes de comptabilité et notamment celles de l'établissement du plan comptable, des taux d'amortissement, du bilan et du compte de pertes et profits et de veiller à l'application de ces règles par toutes les entreprises soumises à son autorité;

15° de promouvoir la recherche de méthodes propres à augmenter la valeur commerciale de la houille ou à extraire les sous-produits et dérivés et de confier certaines tâches aux centres de recherches;

16° de contrôler l'activité des charbonnages et d'informer le Gouvernement de toutes situations qui, par leur maintien ou leur développement, nuiraient à l'intérêt général.

Art. 5. § 1^{er}. — Pour l'exécution de la mission que l'article 4 confie au Directoire, celui-ci peut, à l'égard de toutes les entreprises charbonnières ou à l'égard de certaines d'entre elles, prendre des décisions, formuler des recommandations ou émettre des avis.

Les décisions, recommandations et avis sont motivés.

Art. 6. § 1^{er}. — Le Directoire est soumis au pouvoir de contrôle du Ministre des Affaires Economiques et de l'Energie et du Ministre des Finances.

Ce contrôle est exercé à l'intervention de deux commissaires du Gouvernement, dont l'un est nommé par le Ministre des Affaires Economiques et de l'Energie et l'autre par le Ministre des Finances.

Art. 12. — Il est créé, auprès du Directoire, un Conseil national consultatif de l'industrie charbonnière (...).

Art. 14. § 1^{er}. — Le Conseil (...) émet à l'intention du Directoire des avis motivés sur toute question intéressant la politique charbonnière (...).

V. — LEGISLATION DU TRAVAIL

Arrêté royal du 10 novembre 1961

modifiant l'arrêté du Régent du 26 mai 1945 organisant l'Office National de l'Emploi (Moniteur du 22 novembre 1961, p. 8.627).

Arrêté royal du 10 novembre 1961

modifiant l'arrêté royal du 28 juin 1960, portant statut des agents de l'administration d'Afrique, des cadres de l'enseignement, de l'ordre judiciaire et de la police judiciaire des parquets et des agents de complément en service à la date du 30 juin 1960 (Moniteur du 27 novembre 1961, p. 8.830).

VII. — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

Arrêté ministériel du 9 novembre 1961

établissant un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur des 13-14 novembre 1961, p. 8.382).

Arrêté ministériel du 14 novembre 1961

modifiant l'arrêté ministériel du 28 décembre 1960 et l'arrêté ministériel du 29 septembre 1961 établissant un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 15 novembre 1961, p. 8.409).

Arrêté ministériel du 14 novembre 1961

remplaçant l'annexe 2 de l'arrêté ministériel du 24 février 1960, suspendant l'obligation de produire une licence pour l'exportation de certaines marchandises (Moniteur du 22 novembre 1961, p. 8.630).

Arrêté ministériel du 14 novembre 1961

remplaçant la liste annexée à l'arrêté ministériel du 25 février 1960, relatif au transit de certaines marchandises (Moniteur du 22 novembre 1961, p. 8.658).

Avis

concernant l'arrêté ministériel du 14 novembre 1961 remplaçant l'annexe 2 de l'arrêté ministériel du 24 février 1960, suspendant l'obligation de produire une licence pour l'exportation de certaines marchandises (Moniteur du 22 novembre 1961, p. 8.660).

**Arrêté royal et ministériel des
16 et 17 novembre 1961**

établissant un droit spécial à l'exportation de malt et en déterminant le montant (Moniteur du 23 novembre 1961, p. 9.687).

IX. — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

Arrêté royal du 24 octobre 1961

rendant obligatoire la décision du 18 mai 1961 de la Commission paritaire nationale pour la transformation du papier et du carton, relative à la fixation des salaires minimums dans l'industrie de la transformation du papier et du cartonnage et rattachant ces salaires à l'indice des prix de détail du Royaume (Moniteur du 18 novembre 1961, p. 8.522).

Arrêté royal du 8 novembre 1961

rendant obligatoire la décision du 7 septembre 1961 de la Commission paritaire régionale de l'industrie des carrières de petit granit d'Ecaussinnes-d'Enghien, d'Ecaussinnes-Lalaing, de Marche-lez-Ecaussinnes, de Feluy et d'Arquennes, réglant les conditions de rémunération des travailleurs occupés dans les entreprises ressortissant à sa compétence (Moniteur du 24 novembre 1961, p. 8.753).

XI. — LEGISLATION EN MATIERE DE DOMMAGES DE GUERRE

Arrêté royal du 17 novembre 1961

relatif à la fixation, en matière de dommages de guerre aux bateaux, du coefficient d'indemnisation intégrale applicable à tout le Royaume pour la période du 1^{er} octobre 1961 au 31 mars 1962 (arrêté n° 45) (Moniteur du 30 novembre 1961, p. 8.895).

Arrêté royal du 23 novembre 1961

relatif à la répartition d'une somme de 80 millions de deutsche marks à verser par la République fédérale d'Allemagne en exécution de l'accord entre le Royaume de Belgique et la République fédérale d'Allemagne sur les prestations à effectuer en faveur des ressortissants belges ayant été l'objet de mesures de persécutions nationales socialistes, signé à Bonn, le 28 septembre 1960 (Moniteur du 25 novembre 1961, p. 8.791).

STATISTIQUES

(La table des matières et la liste des abréviations utilisées figurent à la fin du Bulletin)

A la suite de chaque chapitre, le lecteur trouvera des références bibliographiques; elles font mention de quelques publications statistiques qui contiennent des données plus détaillées concernant l'objet du chapitre ou des données correspondantes pour les pays étrangers.

I. — POPULATION ET COMPTES NATIONAUX

1. — POPULATION

Sources : Institut National de Statistique et Ministère du Travail.

	Source	1947	1958	1959 ²	1960 ²
		(milliers, à fin d'année)			
Population totale	I.N.S.	8.512	9.079	9.129	9.178
Population en âge de travailler (15 à 65 ans)	»	5.850	5.904	5.902	5.906
dont : Hommes	»	2.902	2.929	2.927	2.928
Femmes	»	2.948	2.975	2.975	2.978
Population active ¹ :	Revue du Travail	3.481	3.512	3.501	3.504
dont : Agriculture	»	423	276	264	257
Industries extractives	»	191	168	151	131
Industries manufacturières	»	1.311	1.194	1.174	1.203
Bâtiment et construction	»	197	240	242	241
Transports	»	243	248	244	240
Commerce, banques, assurances, et services	»	1.024	1.266	1.284	1.312
Chômeurs complets	»	92	120	142	120

¹ Y compris les chômeurs et non compris les forces armées.

² Chiffres pour la population active : provisoires.

I - 2. — REVENU NATIONAL NET AU COUT DES FACTEURS*(milliards de francs)*

Source : Institut National de Statistique.

	1948	1950	1951	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
1. Rémunération des salariés et appointés (avant taxation) :										
a) Salaires et traitements	112,50	121,99	139,39	151,90	160,86	173,30	187,52	192,99	195,01	207,22
b) Rémunération des forces armées ...	4,35	5,22	6,59	9,04	9,61	9,36	9,90	10,63	11,16	12,10
c) Contribution des employeurs à la sécurité sociale ...	16,28	16,19	18,29	22,10	24,08	26,35	29,97	30,74	29,89	32,90
Total ...	133,13	143,40	164,27	183,04	194,55	209,01	227,39	234,36	236,06	252,22
2. Revenu des travailleurs indépendants (avant taxation) :										
a) Agriculture, horticulture et sylviculture	22,06	19,41	21,58	21,43	21,61	20,83	23,27	22,26	23,72	22,62
b) Professions libérales	6,26	6,78	7,90	9,29	9,52	9,95	10,19	11,20	11,86	12,52
c) Commerce et artisanat	62,60	62,10	64,60	69,30	71,60	73,90	74,10	73,80	74,60	77,00
Total ...	90,92	88,29	94,08	100,02	102,73	104,68	107,56	107,26	110,18	112,14
3. Revenu de l'entreprise résultant de l'activité exercée par des sociétés de personnes (après taxation)	3,75	4,46	5,22	5,31	5,99	6,45	6,20	5,58	5,96	6,33
4. Intérêts, loyers et dividendes versés aux particuliers et institutions privées sans but lucratif (avant taxation) :										
a) Intérêts	6,16	7,25	7,79	10,68	11,87	12,78	13,56	14,70	15,70	16,95
b) Loyers	14,10	16,80	18,00	26,90	28,00	30,00	31,70	33,40	35,60	37,00
c) Dividendes et tantièmes	5,68	6,73	8,59	8,94	10,32	11,93	12,93	11,88	11,07	12,91
Total ...	25,94	30,78	34,38	46,52	50,19	54,71	57,59	59,98	62,37	66,86
5. Libéralités des sociétés	0,21	0,31	0,40	0,39	0,48	0,53	0,49	0,40	0,40	0,50
6. Revenus non distribués des sociétés par actions (après taxation)	4,11	7,31	9,81	8,80	11,38	12,51	9,40	6,28	9,74	9,92
7. Impôts directs des sociétés quelle que soit leur forme juridique	4,30	4,64	8,22	6,87	6,74	8,26	8,66	7,79	7,52	8,98
8. Revenus de la propriété et de l'entreprise échéant à l'Etat	0,08	0,88	0,91	1,67	1,56	1,43	1,43	0,10	1,56	2,00
9. Revenus non distribués des entreprises publiques autonomes	0,23	0,44	0,51	0,72	0,97	0,82	0,84	0,89	0,89	0,82
10. Moins : intérêts de la dette publique	-6,70	-7,17	-7,30	-8,98	-10,09	-10,62	-11,04	-11,89	-13,20	-14,93
Revenu national net au coût des facteurs	255,97	273,34	310,50	344,36	364,50	387,78	408,52	410,75	421,48	444,84

I - 3. — PRODUIT NATIONAL BRUT

(Système du Groupe d'Etudes de la Comptabilité Nationale de Dulbea)

I - 3a. — P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DE LA PRODUCTION AUX PRIX COURANTS

(milliards de francs)

Source : Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (Dulbea).

	1948	1950	1951	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
A. Agriculture, sylviculture, pêche	32,2	30,6	33,4	35,6	34,9	34,6	36,1	35,4	36,9	36,2
B. Energie	19,1	23,6	26,7	28,8	30,7	33,0	35,2	33,5	29,7	30,8
C. Industries alimentaires et tabac	25,9	25,9	30,4	32,8	33,4	37,4	39,3	40,2	41,3	44,4
D. Textile et vêtement ...	17,0	18,2	20,3	18,1	17,2	19,3	20,6	16,7	18,3	20,4
H. Matériaux de construction	8,0	7,9	9,8	10,6	12,2	13,7	13,1	13,1	13,7	15,0
I. Métallurgie de base ...	11,5	10,0	17,0	12,6	17,5	20,3	22,2	21,0	21,8	26,3
J. Fabrications métalliques	22,6	22,0	25,2	29,6	29,9	32,9	33,6	31,7	34,5	37,4
E. F. G. K. autres industries	22,9	27,6	34,6	36,8	41,0	44,8	46,4	46,2	50,1	53,9
<i>Ensemble des industries (B à K) ¹</i>	<i>126,9</i>	<i>135,3</i>	<i>164,2</i>	<i>169,2</i>	<i>182,1</i>	<i>201,4</i>	<i>210,5</i>	<i>202,4</i>	<i>209,5</i>	<i>228,2</i>
L. Construction	20,7	25,7	25,7	29,6	29,3	32,4	37,9	36,0	38,2	40,9
M. Transports et communications	22,0	25,9	30,1	32,8	35,3	39,0	41,1	41,7	43,9	47,1
N. Commerce de gros et de détail	23,4	25,6	27,7	28,7	30,1	31,8	35,3	32,5	34,3	35,9
O. Finance, Banque, Assurance	6,3	7,2	8,3	9,9	10,5	11,6	12,4	12,5	13,1	13,9
P. Immeubles d'habitation	16,0	19,8	21,4	31,0	31,8	32,2	32,6	32,6	33,3	33,9
S. Administration civile et défense	28,4 ¹	25,4	30,0	36,8	38,0	40,4	43,2	47,0	47,9	49,5
Q. R. T. Services divers ...	38,7	47,3	51,2	56,3	59,1	62,0	65,7	71,3	73,9	79,3
U. Contribution du Reste du monde	5,7	4,9	5,7	5,5	6,3	8,6	8,8	8,9	7,7	9,9
V. Produit national brut identifié au coût des facteurs (A à U)	320,4	347,7	397,7	435,5	457,5	494,1	523,5	520,2	538,7	574,8
W. Impôts indirects moins subventions	24,5	28,6	31,3	35,8	39,4	41,7	44,2	41,8	47,6	51,9
<i>Impôts indirects</i>	<i>32,6</i>	<i>32,6</i>	<i>36,6</i>	<i>40,7</i>	<i>44,8</i>	<i>49,2</i>	<i>51,5</i>	<i>52,4</i>	n.d.	n.d.
<i>Moins subventions ...</i>	<i>- 8,1</i>	<i>- 4,0</i>	<i>- 5,2</i>	<i>- 4,8</i>	<i>- 5,4</i>	<i>- 7,5</i>	<i>- 7,3</i>	<i>-10,6</i>	n.d.	n.d.
X. Produit national brut aux prix du marché (V + W)	345,0	376,3	429,1	471,3	496,9	535,8	567,7	562,0	586,3	626,8
Y. Ajustement statistique .	- 0,7	- 4,4	- 0,2	- 0,1	- 1,2	- 1,1	+ 3,3	+ 6,5	+ 3,8	- 0,9
Z. Produit national brut aux prix du marché (X + Y)	344,3	371,9	428,9	471,2	495,7	534,7	571,0	568,5	590,1	625,9

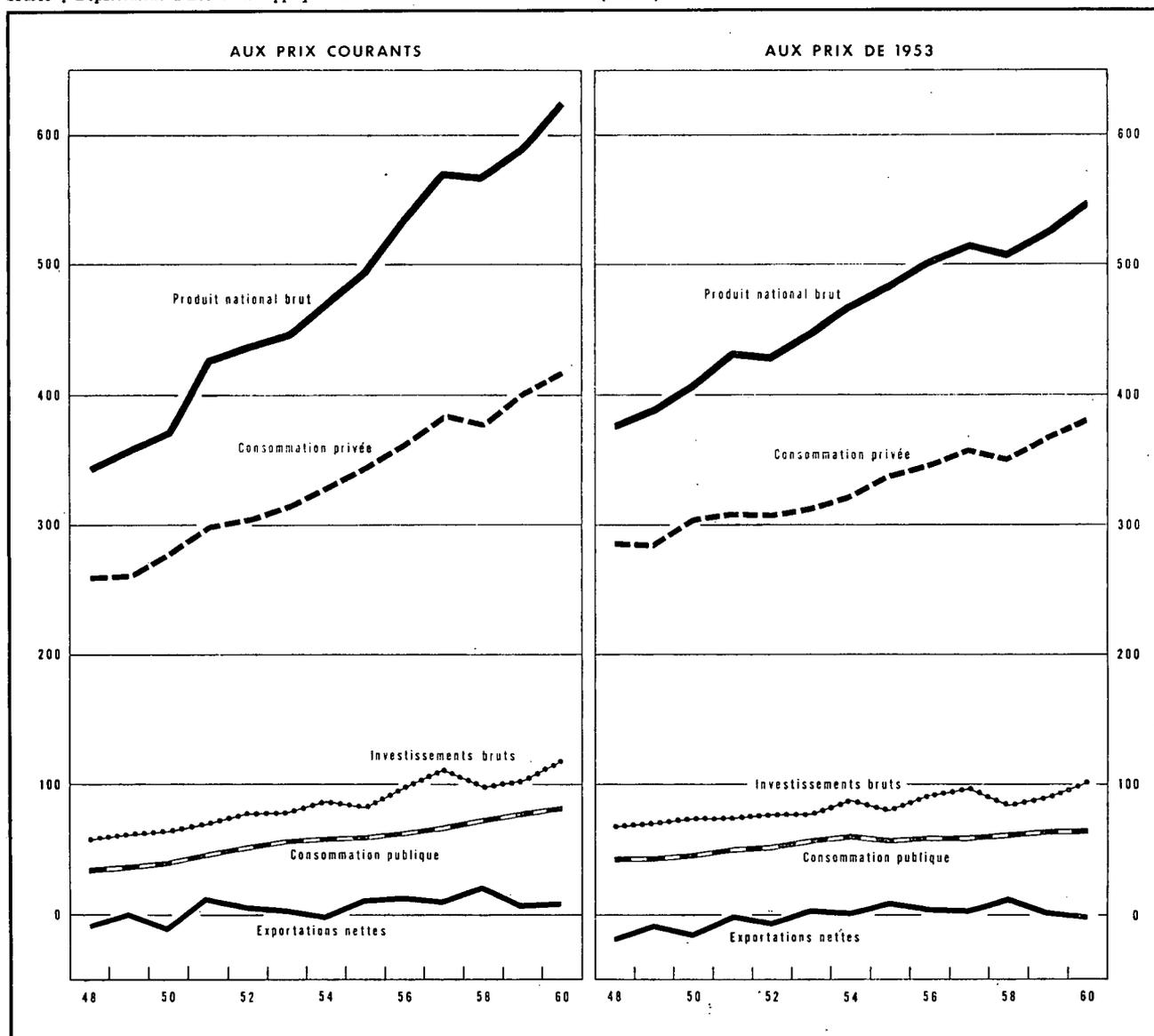
¹ Les dépenses d'enseignement public n'ayant pu être isolées pour 1948 des autres dépenses de l'Etat, la valeur ajoutée correspondante est incluse dans la rubrique « Administration civile et défense ».

I - 3b et 3c. — P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DES DEPENSES

(Système du Groupe d'Etudes de la Comptabilité Nationale de Dulbea)

(milliards de francs)

Source : Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (Dulbea).



I - 3b. — DEPENSES AUX PRIX COURANTS

	1948	1950	1951	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
1. Consommation privée ...	257,1	277,5	299,3	327,8	343,3	360,6	383,8	377,1	400,9	416,6
2. Consommation publique	35,8	40,6	47,4	58,7	59,5	63,4	67,1	73,6	78,6	83,4
3. Formation brute de capital fixe :										
<i>Entreprises</i>	53,0	63,3	64,9	81,2	82,1	93,2	102,0	96,5	104,0	113,8
<i>Etat</i>	4,7	8,6	11,8	13,8	11,8	13,4	14,3	11,9	12,7	13,4
4. Accroissement de stocks	5,3	0,4	5,4	4,4	- 0,1	4,7	8,1	0,7	- 0,6	4,0
5. Dépenses intérieures de l'économie	351,2	381,8	417,0	472,1	484,8	521,9	561,0	547,9	582,9	617,8
6. Exportations nettes :										
<i>Exportations</i>	-6,9	-9,9	-11,9	-0,9	10,9	12,8	10,0	20,6	7,2	8,1
<i>Moins importations</i> ...	85,0	97,1	146,8	136,9	162,6	188,7	195,8	191,6	194,7	221,8
7. Produit national brut ...	91,9	107,0	134,9	137,8	151,7	175,9	185,8	171,0	187,5	213,7
	344,3	371,9	428,9	471,2	495,7	534,7	571,0	568,5	590,1	625,9

I - 3c. — DEPENSES AUX PRIX DE 1953
(Système du Groupe d'Etudes de la Comptabilité Nationale de Dulbea)
(milliards de francs)

Source : Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (Dulbéa).

	1948	1950	1951	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
1. Consommation privée	286,0	304,5	308,5	320,5	337,4	346,4	356,6	349,6	368,4	381,8
2. Consommation publique	43,7	46,0	51,0	60,8	58,0	59,6	59,9	62,0	65,4	65,6
3. Formation brute de capital fixe :										
<i>Entreprises</i>	61,3	73,5	69,5	82,4	80,2	86,9	88,8	83,6	90,3	96,9
<i>Etat</i>	55,2	63,1	57,6	68,0	69,5	75,3	77,4	73,4	79,6	86,0
<i>Etat</i>	6,1	10,4	11,9	14,4	10,7	11,6	11,4	10,2	10,7	10,9
4. Accroissement de stocks	5,8	0,1	4,7	4,4	...	4,3	7,4	0,4	— 0,2	3,8
5. Dépenses intérieures de l'économie	396,8	424,1	433,7	468,1	475,6	497,2	512,7	495,6	523,9	548,1
6. Exportations nettes :	— 18,9	— 15,0	— 0,7	1,2	8,5	4,9	2,7	11,3	1,4	— 1,2
<i>Exportations</i>	90,8	108,1	123,9	144,2	165,6	182,0	184,4	190,1	203,2	226,5
<i>Moins importations</i> ...	109,7	123,1	124,6	143,0	157,1	177,1	181,7	178,8	201,8	227,7
7. Produit national brut ...	377,9	409,1	433,0	469,3	484,1	502,1	515,4	506,9	525,3	546,9

I - 4. — INVESTISSEMENTS BRUTS DANS L'ENSEMBLE DE L'ECONOMIE
(milliards de francs)

Source : Ministère des Affaires économiques et de l'Energie, Direction Générale des Etudes et de la Documentation.

Années	Secteur privé								Secteur public 1				Total général (secteur public et privé)
	Immeubles d'habitation	Locaux professionnels	Outillage industriel	Autre outillage 2	Véhicules utilitaires	Autres véhicules	Divers 3	Total	Bâtiment et génie civil	Outillage	Défense nationale	Total	
1950	17,1	6,5	n.d.	n.d.	2,5	2,5	n.d.	47,7	n.d.	n.d.	1,7	16,8	64,5
1951	14,0	7,1	n.d.	n.d.	2,0	2,8	n.d.	46,5	n.d.	n.d.	4,4	19,1	65,6
1952	14,3	6,4	n.d.	n.d.	2,4	3,0	n.d.	50,1	n.d.	n.d.	9,2	23,1	73,2
1953	15,6	7,5	19,3	5,1	2,1	3,3	0,8	53,7	9,9	4,1	8,5	22,5	76,2
1954	18,1	8,1	18,9	5,5	2,6	4,1	0,7	58,0	10,2	3,8	6,4	20,4	78,4
1955	18,0	8,9	20,2	5,8	2,4	4,6	0,4	60,3	11,7	5,8	5,0	22,5	82,8
1956	19,0	9,8	25,6	7,7	2,3	4,6	0,5	69,5	13,3	4,3	4,3	21,9	91,4
1957	28,0	10,9	25,4	7,8	2,4	4,8	1,2	80,5	13,2	4,7	5,0	22,9	103,4
1958	24,3	10,4	24,6	8,4	2,3	4,8	0,9	75,7	13,6	4,7	4,1	22,4	98,1
1959	25,5	9,0	25,2	7,2	2,1	5,0	1,3	75,3	17,1	5,5	2,8	25,4	100,7
1960	27,0	9,0	27,9	9,9	2,7	5,5	0,4	82,4	14,1	4,5	3,4	22,0	104,4

1 Etat, Administrations subordonnées, S.N.C.B., O.N.J., S.N.C.V., R.V.A., Postes et Office des Chèques Postaux, R.T.T., R.T.B., S.N.D.E., voies hydrauliques, ports de mer et ports intérieurs.

2 Avions, navires et bateaux, outillage agricole, chemins de fer et tramways et outillage destiné à d'autres branches.

3 Travaux agricoles et variation du cheptel.

Références bibliographiques :

Population : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Publications du Centre National de Calcul Mécanique*. — *Recensement général de la population, de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1947*. — *Bulletin de l'I.R.E.S.P.* — *Annuaire démographique (O.N.U.)*. — *Revue Internationale du Travail (B.I.T.)*. — *Annuaire des Statistiques du Travail (B.I.T.)*.

Revenu national et P.N.B. — *Cahiers Economiques de Bruxelles (D.U.L.B.E.A.)* — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.)* — *International Financial Statistics (F.M.I.)*. — *Bulletin statistique (O.E.C.E.)*. — *Données statistiques (Conseil de l'Europe)*. — *Yearbook of International Accounts Statistics (O.N.U.)*.

Investissements : *L'Economie belge (Ministère des Affaires économiques)*.

II. — EMPLOI ET CHOMAGE

1. — INDICES DE L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE (ouvriers)

Base 1958 = 100

Source : Ministère du Travail.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Industries extractives	Industries manufacturières							Textiles (sans confection)	Construction
			Ensemble	Métallurgie de base	Fabrications métalliques						
					Fabrication de produits métalliques à l'exclusion des machines et du matériel de transport	Construction de machines à l'exclusion des machines électriques	Construction de machines, appareils et fournitures électriques	Construction de matériel de transport			
1959	96,4	89,3	97,2	99,6	92,4	97,7	94,6	88,3	98,7	97,8	
1960	97,6	76,9	100,7	103,4	98,8	108,8	100,3	89,5	99,5	99,7	
1959 4 ^e trimestre	97,9	84,6	99,0	102,2	94,5	101,4	96,8	88,2	100,9	103,4	
1960 1 ^{er} trimestre	95,9	82,4	98,5	101,8	97,8	104,5	94,7	86,0	99,9	95,0	
2 ^e trimestre	97,5	78,7	100,0	102,8	96,6	107,1	97,8	90,6	99,1	100,6	
3 ^e trimestre	98,3	73,9	101,6	103,8	99,1	110,8	101,7	92,9	98,6	102,4	
4 ^e trimestre	98,6	72,7	102,6	105,1	101,8	112,9	106,8	88,5	100,3	100,7	
1961 1 ^{er} trimestre	97,1	71,0	101,9	106,2	103,0	113,2	110,6	86,2	99,9	93,0	
2 ^e trimestre	99,6	68,6	103,6	106,7	106,3	116,3	111,4	88,9	99,7	101,8	
1960 Juin	97,8	77,2	100,5	103,2	97,2	108,0	98,9	91,2	99,1	101,5	
Juillet	97,5	74,9	100,5	102,9	97,1	109,6	99,5	92,3	97,5	101,4	
Août	98,3	73,3	101,7	103,6	99,7	110,9	101,9	93,8	99,0	102,5	
Septembre	99,1	73,4	102,6	104,9	100,5	111,8	103,8	92,5	99,4	103,4	
Octobre	99,0	72,9	102,7	103,2	100,7	113,4	105,4	88,8	100,0	102,5	
Novembre	98,9	72,7	102,8	105,7	101,0	113,0	106,2	89,8	100,8	101,6	
Décembre	97,8	72,4	102,2	106,3	103,6	112,4	108,8	86,9	100,0	97,9	
1961 Janvier	94,8	71,6	100,1	105,9	102,6	109,6	111,5	83,7	99,0	86,4	
Février	97,5	71,1	102,1	105,5	103,2	114,4	110,3	86,1	99,9	94,6	
Mars	99,1	70,2	103,4	107,1	103,3	115,6	110,1	88,7	100,9	98,6	
Avril	99,2	69,4	103,3	106,4	105,2	115,3	110,7	88,9	99,7	100,1	
Mai	99,6	68,6	103,7	106,7	107,5	115,2	111,7	89,0	99,9	101,6	
Juin	100,0	67,8	103,9	107,0	106,2	118,5	111,8	88,7	99,4	103,6	

II - 2. — CHOMAGE

Renseignements généraux

Source : Office National de l'Emploi.

	Nombre de jours ouvrables par période 1	Chômeurs contrôlés (milliers) 2			Moyenne mensuelle des journées perdues (milliers)	Nombre moyen de jours de chômage par mois 3		Milliers de chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics 2
		Total	Complets	Partiels et accidentels		Chômeurs		
						Complets	Partiels et accidentels	
1952	302	246,5	173,6	72,9	6.204	20,4	8,7	9,2
1953	303	245,8	183,6	62,2	6.207	20,8	8,7	8,7
1954	303	224,8	167,0	57,8	5.677	20,7	7,9	14,0
1955	304	172,4	116,5	55,9	4.366	20,2	8,9	22,7
1956	308	144,8	91,0	53,8	3.717	20,5	8,5	9,8
1957	302	116,8	77,9	38,9	2.942	19,9	7,6	5,8
1958	302	180,9	109,7	71,2	4.556	20,0	7,0	10,5
1959	302	199,2	125,0	74,2	5.014	20,7	8,2	17,3
1960	304	158,1	110,1	48,0	4.005	20,9	6,8	9,8
1960 1 ^{er} trimestre	78	221,5	138,0	83,5	5.758	22,0	8,4	6,6
2 ^e trimestre	74	148,6	105,1	43,5	3.664	20,2	6,9	12,9
3 ^e trimestre	76	123,0	92,3	30,7	3.117	20,2	5,0	13,2
4 ^e trimestre	76	137,4	104,0	33,4	3.481	20,6	5,6	6,5
1961 1 ^{er} trimestre	78	177,4	119,2	58,2	4.614	22,0	8,2	4,3
2 ^e trimestre	74	111,2	85,0	26,2	2.408	20,4	6,5	8,5
3 ^e trimestre	76	90,3	70,6	19,7	2.288	20,9	6,3	8,5
1960 Novembre	23	132,2	105,0	27,2	3.040	19,1	6,0	6,6
Décembre	24	162,0	114,7	47,3	3.889	20,3	5,2	4,4
1961 Janvier	30	225,5	128,1	97,4	6.766	25,2	9,5	3,0
Février	24	159,8	121,6	38,2	3.835	20,4	7,0	4,3
Mars	24	135,0	105,7	29,3	3.240	20,1	6,0	5,7
Avril	28	120,4	92,8	27,6	3.371	22,5	6,9	7,7
Mai	22	108,9	83,1	25,8	2.396	18,4	6,0	8,7
Juin	24	102,4	77,6	24,8	2.458	19,9	6,6	9,2
Juillet	29	92,5	72,1	20,4	2.683	23,7	6,6	8,2
Août	23	89,4	69,9	19,5	2.057	19,2	5,6	8,7
Septembre	24	88,4	69,3	19,1	2.122	19,6	6,7	8,7
Octobre	29	92,6	69,2	23,4	2.687	22,3	6,8	8,0
Novembre	23	101,8	75,6	26,2				

1 Le mois de chômage comprend 4 ou 5 semaines.

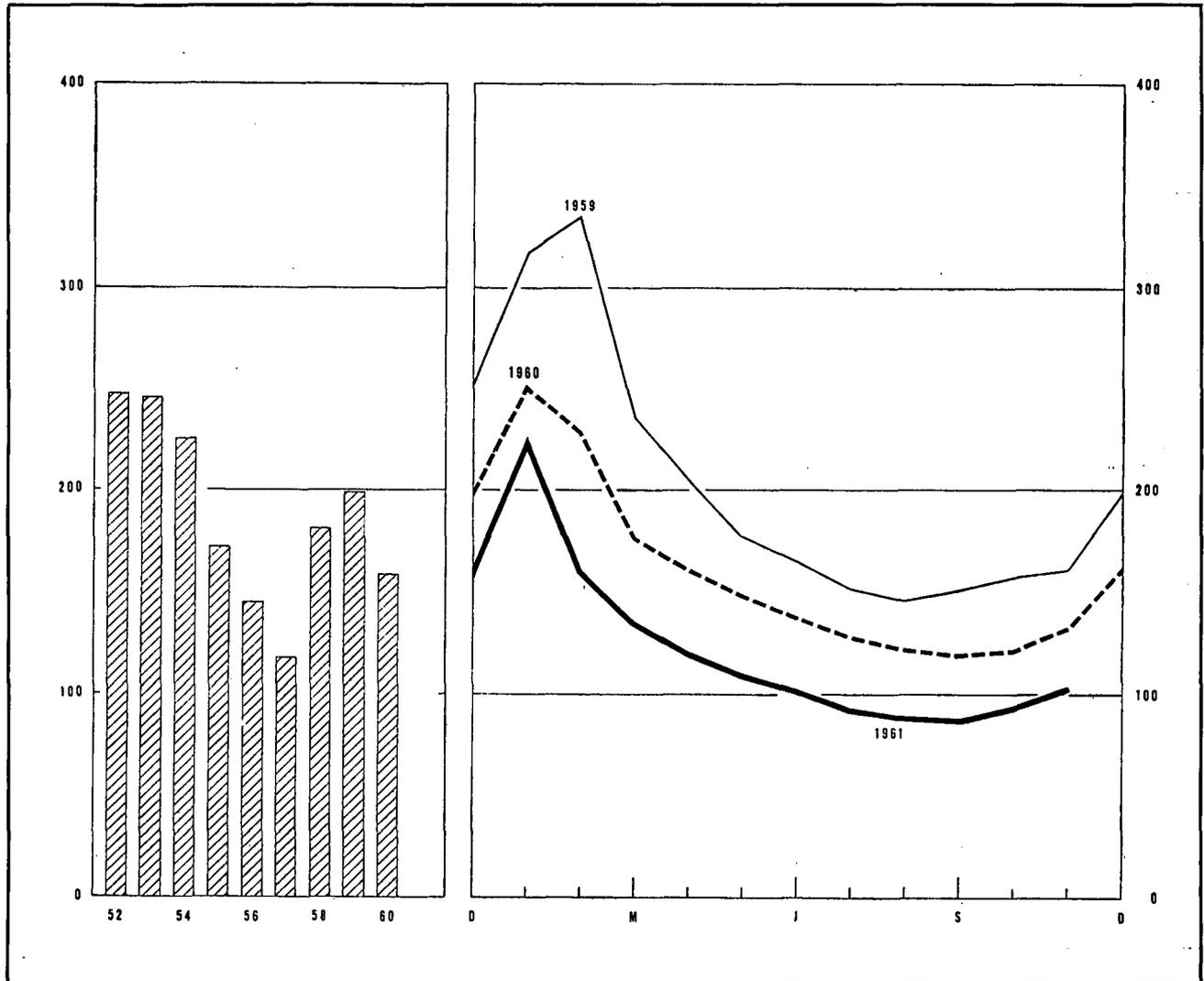
2 Moyenne journalière par mois de chômage.

3 Durée moyenne du chômage = $\frac{\text{Nombre de journées perdues par mois}}{\text{Nombre de chômeurs inscrits dans les bureaux de pointage communaux, par mois}}$

II - 3. — CHOMAGE

Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés
Chômeurs complets + chômeurs partiels
(milliers)

Source : Office National de l'Emploi.



	Année	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.		1958	1959	1960	1961
1952	247	289	239	206	251	Janvier	204	317	252	226
1953	246	296	230	212	243	Février	204	335	229	160
1954	225	319	219	179	179	Mars	204	286	177	135
1955	172	280	152	116	137	Avril	175	205	161	120
1956	145	247	122	95	115	Mai	167	177	148	109
1957	117	144	96	88	138	Juin	159	165	137	102
1958	181	204	166	149	204	Juillet	150	152	128	93
1959	199	292	182	150	171	Août	146	146	122	89
1960	168	221	149	123	137	Septembre	153	151	119	88
1961		177	111	90		Octobre	168	157	121	93
						Novembre	195	161	132	102
						Décembre	253	199	162	

Références bibliographiques : Communiqués mensuels de l'O.N.E. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Annuaire statistique de la Belgique. — Revue du Travail. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — Industrie, revue de la F.I.B. — Informations statistiques (C.E.C.A.). — Annuaire des statistiques du Travail (B.I.T.).

III. — AGRICULTURE ET PECHE

1. — PRODUCTION AGRICOLE

Sources : Ministère de l'Agriculture (production végétale). — Institut National de Statistique (nombre d'animaux, production animale et superficie cultivée).

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961 (est.)
Superficie cultivée ¹ (milliers d'hectares)									
Céréales panifiables	259	274	272	260	280	296	275	273	258
dont : froment	170	184	191	188	208	219	201	203	205
seigle	82	82	74	68	66	69	66	63	46
Céréales non panifiables	258	233	234	254	238	240	256	252	261
Plantes industrielles	96	95	98	99	92	94	89	96	92
Plantes racines et tuberculifères	161	163	152	151	145	141	143	131	118
Légumes cultivés pour la graine	12	13	13	14	13	12	12	11	10
Prés et prairies	821	815	815	818	814	811	827	819	819
Divers	148	149	147	132	137	128	133	134	157
Total ...	1.755	1.742	1.731	1.728	1.719	1.722	1.735	1.716	1.715
Production végétale (milliers de tonnes)									
Froment	560	575	714	597	751	779	793	773	
Autres céréales	997	972	1.008	985	961	933	1.046	1.034	
Betteraves sucrières	2.389	2.132	2.246	2.203	2.486	2.832	1.485	3.063	
Lin (graines et paille)	193	236	272	235	182	170	125	214	
Chicorée à café	34	109	95	54	51	56	44	55	
Pommes de terre	1.919	2.634	2.184	2.034	2.044	1.914	1.466	1.894	
Nombre d'animaux ¹ (milliers d'unités)									
Chevaux agricoles	219	208	195	189	182	178	170	159	147
Total des bovidés	2.291	2.373	2.393	2.413	2.485	2.596	2.630	2.690	2.700
dont : vaches laitières et de trait	930	971	985	973	976	995	1.012	1.022	1.020
Porcs	1.156	1.310	1.419	1.471	1.366	1.423	1.447	1.726	1.760
Production animale									
Livraisons de lait aux laiteries (mil- lions de litres)	1.091	1.153	1.168	1.198	1.277	1.319	1.303	1.420	
Abattages (poids net de la viande - milliers de tonnes)	370	381	392	400	391	412	424	441	

¹ Recensements au 15 mai de chaque année.

III - 2. — PECHE MARITIME

Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges

(moyennes mensuelles en tonnes)

Source : Institut National de Statistique.

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Aiglefin	387	383	448	546	519	445	374	232	262
Cabillaud	678	852	715	870	764	662	834	653	689
Plie	337	421	378	392	379	427	451	381	390
Sole	453	502	465	323	299	289	315	257	350
Raie	306	277	241	312	314	356	337	342	323
Hareng	1.168	1.370	1.400	1.650	716	254	201	260	528
Crevettes	217	164	122	178	266	84	64	89	39

Références bibliographiques : Revue de l'Agriculture (Ministère de l'Agriculture). — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Annuaire statistique de la Belgique. — Données statistiques (Conseil de l'Europe). — Bulletin mensuel : Economie et statistique agricoles (F.A.O.).

IV. — INDUSTRIE

1. — INDICES GENERAUX DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Base 1953 = 100

Moyennes mensuelles ou mois	Source : I.N.S.		Source : I.R.E.S.P. 1		Source : Agefi	Source : F.I.B.
	Indice général	dont : industries manufacturières seules	Indice général	dont : industries manufacturières seules	Indice général 2	Indice général
1954	104	106	106	108	105	104
1955	112	116	116	120	111	111
1956	119	125	123	128	120	118
1957	120	126	124	129	123	121
1958	114	121	116	122	116	110
1959	115	126	122	131	121	111
1960	125	139	p 129	p 140	132	p 121
1960 1 ^{er} trimestre	124	138	129	140	131	122
2 ^e trimestre	127	141	133	144	134	122
3 ^e trimestre	120	134	124	135	129	p 117
4 ^e trimestre	129	144	p 131	p 142	132	p 122
1961 1 ^{er} trimestre	p 122	p 137	p 126	p 137	130	
2 ^e trimestre	p 134	p 150	p 142	p 155	145	
3 ^e trimestre					p 138	
1960 Novembre	132	146	p 138	p 149	135	p 125
Décembre	121	134	p 119	p 129	124	p 121
1961 Janvier	p 98	p 111	p 98	p 107	104	
Février	p 125	p 140	p 138	p 149	134	
Mars	p 144	p 161	p 141	p 154	152	
Avril	p 130	p 146	p 141	p 153	142	
Mai	p 133	p 148	p 144	p 156	145	
Juin	p 139	p 156	p 142	p 156	147	
Juillet	p 112	p 127	p 118	p 130	p 126	
Août			p 132	p 144	p 142	
Septembre			140 ³		p 147	
Octobre					p 146	
Novembre					143 ³	

1 A partir de 1954 l'indice a été calculé sur un plus grand nombre d'entreprises (cfr. *Recherches économiques de Louvain* du 2 novembre 1961).

2 La pondération de l'indice a été changée à partir de janvier 1960.

3 Programme.

IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (Principaux secteurs) 1

Base 1953 = 100

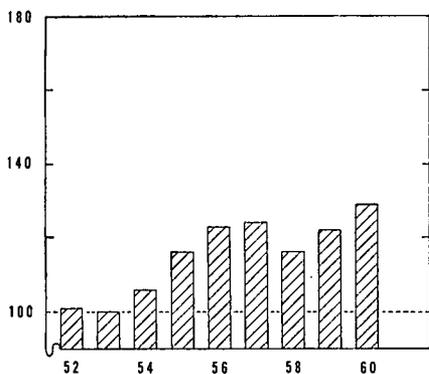
Source : Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques (Centre de Recherches Economiques).

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	dont :													
		Combustible et énergie	Matériaux de construction		Sidérurgie et métaux non ferreux	Fabrications métalliques	Industries alimentaires	Industrie textile						Bonne- terie	
			Total	dont : verre plat				Total	Filatures			Tissages			
									Coton	Laine	Total	Coton	Laine		
1952	101	97	92	66	110	105	98	90	88	91	77	93	92	93	89
1953	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1954	106	99	106	108	109	107	104	106	110	111	102	108	112	106	107
1955	116	103	119	136	127	126	109	110	109	105	110	108	108	112	120
1956	123	105	124	151	137	135	112	118	115	109	120	115	116	121	137
1957	124	104	121	130	131	135	113	122	121	113	126	119	125	118	139
1958	116	99	117	148	126	127	115	101	99	89	102	96	99	93	128
1959	122	88	131	186	136	132	116	113	115	102	126	108	110	108	139
1960	p 129	89	143	212	148	p 140	122	121	125	108	138	118	126	110	149
1959 4 ^e trim. .	131	94	144	196	148	142	120	127	128	106	146	121	124	117	158
1960 1 ^{er} trim. .	129	93	133	214	152	144	111	120	129	113	142	115	124	104	141
2 ^e trim. .	133	88	155	225	152	147	125	122	126	105	142	119	126	112	145
3 ^e trim. .	124	84	146	211	148	131	129	110	112	97	120	108	115	103	143
4 ^e trim. .	p 131	89	139	198	142	p 141	124	133	134	116	149	127	137	122	168
1961 1 ^{er} trim. .	p 126	86	124	180	126	p 140	115	129	134	117	152	120	127	122	160
2 ^e trim. .	p 142	91	155	169	162	p 161	p 128	p 133	136	117	153	126	127	130	p 159
1960 Septembre	137	91	149	203	159	149	132	127	128	109	141	126	132	125	174
Octobre ...	135	91	148	201	156	143	129	137	141	138	148	129	142	121	172
Novembre .	p 138	94	146	203	155	p 147	132	137	138	116	155	130	142	126	182
Décembre .	p 119	82	124	191	115	p 133	112	124	123	94	145	121	128	119	151
1961 Janvier ...	p 98	66	105	182	52	p 107	110	119	127	108	144	112	120	113	140
Février ...	p 138	96	128	181	159	p 155	115	132	138	124	155	125	131	126	167
Mars	p 141	95	138	176	168	p 156	119	135	137	119	156	125	131	127	172
Avril	p 141	92	p 145	168	161	p 161	120	p 132	136	120	152	123	127	129	p 160
Mai	p 144	91	p 155	171	161	p 163	124	p 135	138	119	156	126	127	132	p 161
Juin	p 142	89	p 155	170	166	p 160	p 139	p 132	134	113	151	129	127	129	p 155
Juillet ...	p 118	73	p 142	179	137	p 130	p 136	p 102	p 103	102	91	p 99			p 118
Août	p 132	83	p 150	p 180	p 148	p 145	p 133	p 122	p 123			p 109			p 163
Septembre	p 140	p 89	p 149	p 169	p 160										p 172

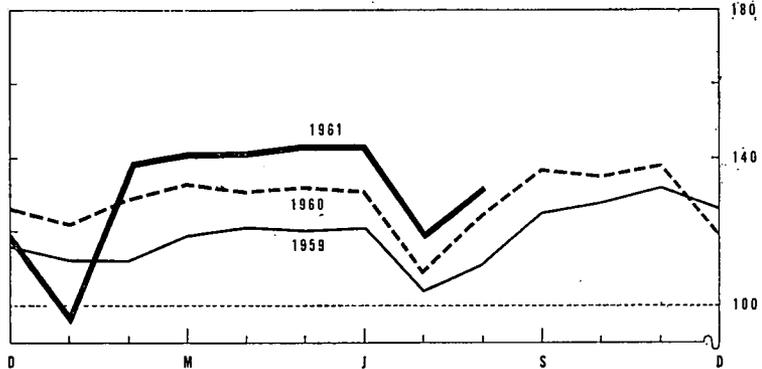
1 A partir de 1954, l'indice général, les indices des combustibles et énergie, des matériaux de construction et des industries alimentaires ont été calculés sur base d'un plus grand nombre d'entreprises (cfr. *Recherches économiques de Louvain* du 2 novembre 1961).

IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (I.R.E.S.P.)

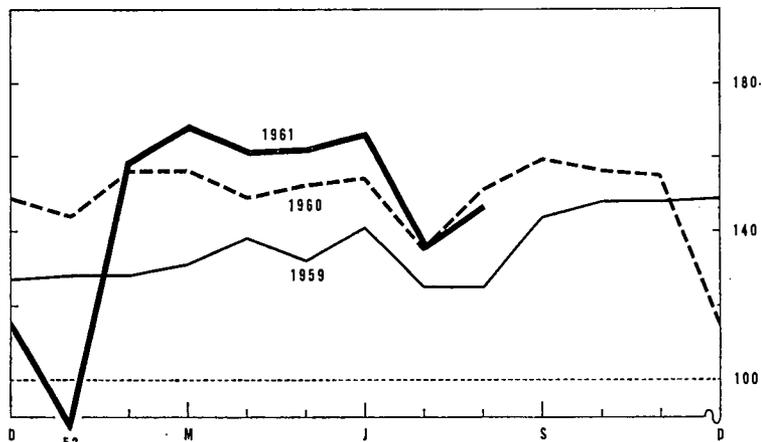
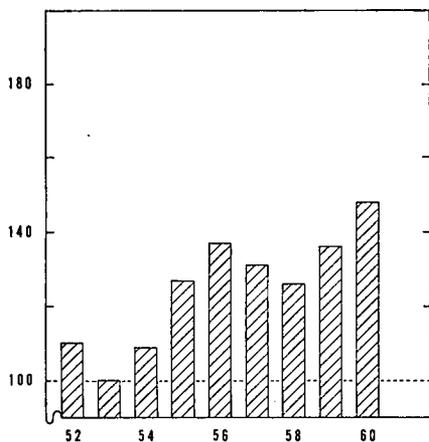
Base 1953 = 100



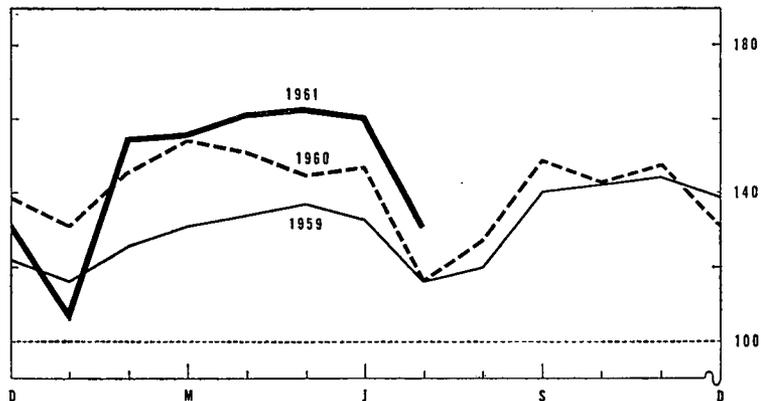
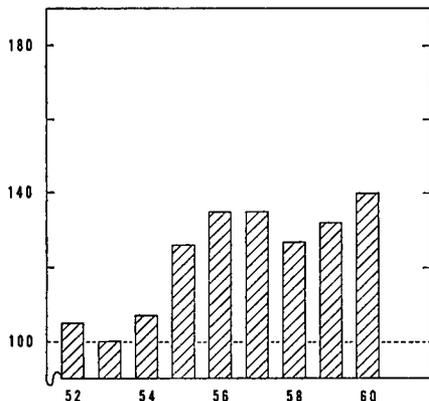
ENSEMBLE DES INDUSTRIES



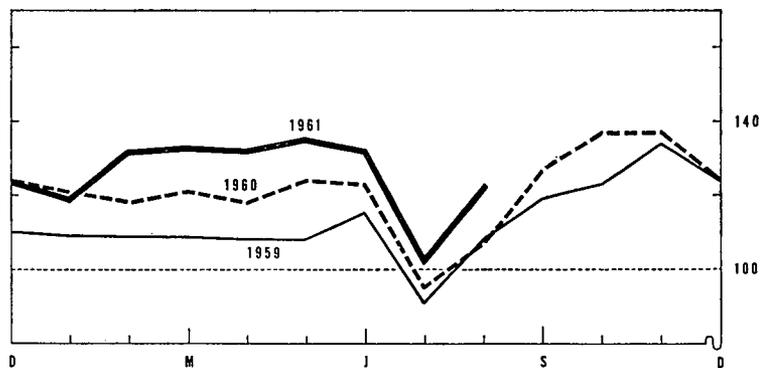
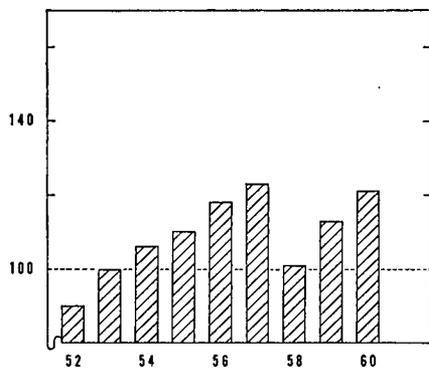
SIDERURGIE ET METAUX NON FERREUX



FABRICATIONS METALLIQUES



TEXTILES



IV - 3. — ENERGIE

Sources : Direction générale des Mines [col. (1), (2) et (5)] — Administration de l'Industrie [col. (8) et (9)] — Calculs B.N.B. [col. (4)] — I.N.S. [col. (3), (6) et (7)].

Moyennes mensuelles ou mois	Houille					Electricité	Pétroles bruts	Gaz	
	Production globale	Stock sur le carreau des char- bonnages à fin de période	Importations nettes	Consom- mation apparente de houille crue 1	Rendement journalier par ouvrier fond et surface	Production totale	Mise en œuvre	Production des cokeries destinée aux fournitures industrielles directes	Total de gaz disponible
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
1952	2.532	1.673	— 35	2.621	739	772	255	77	146
1953	2.505	3.074	— 133	2.479	766	799	308	75	145
1954	2.437	2.815	— 125	2.563	784	862	365	84	159
1955	2.498	371	— 287	2.702	826	912	453	92	168
1956	2.463	179	35	2.777	841	987	522	99	182
1957	2.424	1.413	126	2.738	838	1.051	520	97	180
1958	2.255	6.928	221	2.319	841	1.043	630	100	182
1959	1.896	7.496	233	2.410	907	1.097	643	103	188
1960	1.872	6.565	159	2.472	1.019	1.177	669	109	200
1960 1 ^{er} trimestre	1.961	7.440	152	2.505	980	1.211	694	111	210
2 ^e trimestre	1.873	7.417	185	2.408	1.004	1.122	652	111	196
3 ^e trimestre	1.757	6.979	135	2.419	1.021	1.132	725	113	197
4 ^e trimestre	1.897	6.565	150	2.539	1.072	1.238	605	101	198
1961 1 ^{er} trimestre	1.761	6.505	162	2.326	1.071	1.194	712	88	187
2 ^e trimestre	1.914	6.203	116	2.530	1.104	1.199	768	115	201
3 ^e trimestre	p 1.654	p 5.366			p 1.077	1.188	836	106	187
1960 Novembre	2.015	6.678	139	2.551	1.077	1.234	693	109	203
Décembre	1.731	6.565	228	2.535	1.087	1.218	586	79	183
1961 Janvier	1.338	6.491	121	1.913	1.041	1.080	629	38	136
Février	1.863	6.357	221	2.589	1.079	1.196	698	105	202
Mars	2.082	6.505	145	2.476	1.094	1.306	810	121	224
Avril	1.864	6.440	137	2.463	1.095	1.182	802	118	206
Mai	1.930	6.361	147	2.572	1.111	1.196	827	115	205
Juin	1.947	6.203	65	2.556	1.106	1.219	676	110	194
Juillet	1.386	5.957	134	2.128	1.054	1.072	818	102	175
Août	1.770	5.701	98	2.522	1.081	1.198	851	105	190
Septembre	p 1.807	p 5.366			p 1.095	1.295	838	112	195
Octobre	p 1.861	p 5.086				1.412			
Novembre	p 1.888	p 4.762							

1 Production de houille + importations nettes de charbon, de coke et d'agglomérés + la variation des stocks (1,3 tonne de coke et 0,9 tonne d'agglomérés = 1 tonne de houille crue).

IV - 4. — METALLURGIE

Sources : I.N.S. [col. (1) et (2)] — *Fabrimétal* [col. (3) à (6)].

Moyennes mensuelles ou mois	Sidérurgie (milliers de tonnes)		Fabrications métalliques (milliards de francs)			Expéditions totales
	Production d'acier brut	Production d'acier fini	Commandes inscrites			
			pour le marché intérieur	pour les exportations	Total	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1952	417	314	2,43	1,58	4,01	4,11
1953	369	280	2,93	1,26	4,19	4,69
1954	413	302	3,12	1,67	4,79	4,86
1955	492	366	3,49	1,96	5,45	5,54
1956	532	397	4,34	2,78	7,12	6,32
1957	523	371	3,87	2,27	6,14	6,63
1958	501	350	3,44	1,99	5,43	6,62
1959	536	386	3,98	2,55	6,53	6,69
1960	599	407	4,40	2,93	7,33	7,26
1960 1 ^{er} trimestre	607	433	4,30	2,72	7,02	7,15
2 ^e trimestre	610	409	4,33	2,82	7,15	7,61
3 ^e trimestre	620	403	4,35	2,75	7,10	6,68
4 ^e trimestre	560	382	4,63	3,42	8,05	7,58
1961 1 ^{er} trimestre	480	339	p 4,97	p 3,26	p 8,23	p 7,47
2 ^e trimestre	649	440	p 5,82	p 3,93	p 9,75	p 8,19
3 ^e trimestre	p 614					
1960 Novembre	606	411	4,61	3,31	7,92	7,27
Décembre	436	299	4,58	4,16	8,74	7,99
1961 Janvier	130	118	p 4,45	p 2,72	p 7,17	p 5,58
Février	600	414	p 4,94	p 3,29	p 8,23	p 7,45
Mars	709	484	p 5,53	p 3,77	p 9,30	p 9,37
Avril	638	424	p 5,65	p 4,82	p 10,47	p 8,19
Mai	653	436	p 6,47	p 3,43	p 9,90	p 7,75
Juin	656	461	p 5,35	p 3,53	p 8,88	p 8,63
Juillet	563	350	p 4,97	p 2,98	p 7,95	p 7,84
Août	633	409	p 5,07	p 3,15	p 8,22	p 7,16
Septembre	646 1					
Octobre	629 1					
Novembre	575 1					

1 Estimation sur base chiffre Agefi.

IV - 5. — CONSTRUCTION : données annuelles

Source : Institut National de Statistique.

Années	Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation					Bâtiments destinés principalement à un autre usage que l'habitation				
	Autorisations de bâtir accordées				Bâtiments commencés	Autorisations de bâtir accordées				Bâtiments commencés
	Constructions nouvelles ou reconstructions totales		Transformations, extensions ou reconstructions partielles			Constructions nouvelles ou reconstructions totales		Transformations, extensions ou reconstructions partielles		
	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre	
1952	28.622	18.584	8.080	1.110	—	2.566	5.204	1.624	2.027	—
1953	35.536	22.764	9.028	1.153	—	3.082	7.519	2.202	2.633	—
1954	38.600	25.220	8.752	1.114	32.783	3.288	7.450	2.318	2.791	5.029
1955	36.615	23.564	9.468	1.220	31.698	3.588	8.561	2.569	3.731	5.422
1956	33.742	22.793	9.266	1.226	32.604	3.921	10.997	3.123	4.482	5.982
1957	34.904	24.063	9.407	1.318	31.724	3.618	9.255	3.009	3.772	6.090
1958	32.329	21.732	9.368	1.192	30.605	2.636	6.059	2.619	2.843	4.809
1959	38.989	26.683	9.724	1.368	35.333	3.036	8.661	3.135	4.951	5.209
1960	41.102	28.881	9.645	1.230	34.800	3.151	11.805	3.567	6.360	5.530

IV - 6. — CONSTRUCTION : données mensuelles

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles eu mois	Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation 1		Bâtiments destinés principalement à un autre usage que l'habitation 2	
	Autorisations de bâtir accordées	Bâtiments commencés	Autorisations de bâtir accordées	Bâtiments commencés
1960 1 ^{er} trimestre	3.227	2.395	492	356
2 ^e trimestre	4.093	3.568	661	521
3 ^e trimestre	3.370	3.131	618	531
4 ^e trimestre	3.096	2.506	529	436
1961 1 ^{er} trimestre	3.824	2.780	575	440
2 ^e trimestre	4.262	3.922	731	602
3 ^e trimestre	3.547	3.454	665	578
1960 Septembre	3.554	3.269	655	492
Octobre	3.499	2.879	500	478
Novembre	2.705	2.596	518	427
Décembre	3.083	2.044	570	403
1961 Janvier	3.265	1.674	447	317
Février	3.646	2.718	549	458
Mars	4.560	3.947	730	546
Avril	4.018	3.901	675	585
Mai	4.270	4.157	695	572
Juin	4.497	3.707	824	648
Juillet	3.693	3.450	724	546
Août	3.708	3.395	668	620
Septembre	3.239	3.516	604	568

1 Constructions nouvelles ou reconstructions totales pour lesquelles une autorisation de bâtir a été accordée.

2 Constructions, reconstructions, transformations et extensions pour lesquelles une autorisation de bâtir a été accordée.

Références bibliographiques : Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Annales des Mines de Belgique. — Revue du Travail. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — Industrie, revue de la F.I.B. — Bulletin de Fabrimétal. — Bulletin statistique mensuel de Fédéchar. — Bulletin mensuel du M.A.E. (Administration de l'Industrie - Energie électrique). — Energie. — Figas, circulaire d'information de la Fédération de l'Industrie du Gaz. — Agence économique et financière. — La Construction.

V. — SERVICES

1. — TRANSPORTS

a). — Activité de la S.N.C.B., de la S.N.C.V. et de la SABENA

Sources : S.N.C.B., S.N.C.V. et SABENA.

Moyennes mensuelles ou mois	S.N.C.B.					S.N.C.V. Tonnes-km transportées ² (milliers)	SABENA	
	Trafic voyageurs	Trafic marchandises (wagons complets)					Trafic payant aérien régulier	
		Nombre de voyageurs- km (millions)	Nombre de tonnes-km productives ¹ (milliers de tonnes)	Tonnage total	dont		(millions de passagers-km)	(millions de tonnes-km)
	combustible et huiles minérales				Minerais			
1952	629	506	5.501	2.153	661	2.608	28,7	4,2
1953	627	477	5.150	2.154	802	2.019	37,3	5,4
1954	630	470	5.104	2.239	794	1.423	40,8	6,0
1955	654	547	5.745	2.504	946	1.201	48,2	7,0
1956	694	577	5.874	2.389	980	965	56,7	8,2
1957	713	548	5.558	2.321	966	797	77,4	10,0
1958	755	486	4.818	1.876	959	618	99,7	12,2
1959	710	505	4.874	1.866	1.043	364	88,7	11,3
1960	715	525	5.070	1.935	1.155	294	108,7	13,8
1960 1 ^{er} trimestre	695	545	5.189	2.001	1.170	182	66,3	9,7
2 ^e trimestre	717	521	5.053	1.913	1.156	216	141,3	16,6
3 ^e trimestre	736	516	4.972	1.871	1.206	198	123,7	14,2
4 ^e trimestre	711	518	5.065	1.957	1.090	581	103,5	14,6
1961 1 ^{er} trimestre	p 668	468	4.415	1.733	930	117	76,9	11,2
2 ^e trimestre	p 737	557	5.360	2.031	1.251	154	98,1	15,2
3 ^e trimestre	p 759	543	5.153	1.913	1.270	196		
1960 Septembre	745	541	5.209	1.942	1.268	218	134,3	16,3
Octobre	765	578	5.623	2.052	1.267	703	119,6	17,8
Novembre	725	567	5.587	2.172	1.209	753	87,2	12,0
Décembre	644	410	3.985	1.646	794	286	103,8	14,0
1961 Janvier	p 577	282	2.624	1.200	355	68	85,2	11,8
Février	p 675	552	5.158	2.076	1.122	132	65,8	10,0
Mars	p 752	570	5.462	1.924	1.314	150	79,7	11,8
Avril	p 712	536	5.143	1.952	1.210	132	87,6	12,0
Mai	p 760	553	5.304	2.039	1.193	138	92,6	12,6
Juin	p 739	582	5.632	2.103	1.351	193	114,1	14,6
Juillet	p 749	526	4.828	1.767	1.243	147	153,4	18,4
Août	p 769	539	5.199	1.928	1.264	218		
Septembre	p 759	563	5.433	2.045	1.304	223		

¹ Les tonnes-km productives sont relatives aux transports commerciaux (à l'exclusion des transports en service) : c'est la somme des produits du poids de chaque expédition par le parcours pour lequel elle a été taxée.

² Les tonnes-km transportées sont calculées en faisant la somme des produits du tonnage transporté par le nombre de kilomètres du transport effectué.

V - 1b). — Navigation maritime

Sources : Administration du Port d'Anvers [col. (1)], du Port de Gand [col. (4)], I.N.S. (autres colonnes).

Moyennes mensuelles ou mois	Port d'Anvers			Port de Gand		
	Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	
		Entrées	Sorties		Entrées	Sorties
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1952	2.335	1.304	986	126	130	78
1953	2.538	1.201	1.147	116	117	76
1954	2.634	1.276	1.091	119	113	85
1955	2.830	1.439	1.234	154	155	118
1956	3.172	1.865	1.279	178	216	82
1957	3.296	1.828	1.227	171	209	79
1958	3.545	1.723	1.210	163	169	82
1959	3.622	1.668	1.266	145	152	83
1960	3.774	1.816	1.288	150	166	75
1960 1 ^{er} trimestre	3.981	1.993	1.468	146	125	91
2 ^e trimestre	3.764	1.698	1.266	146	163	89
3 ^e trimestre	3.864	1.856	1.187	168	202	62
4 ^e trimestre	3.487	1.718	1.232	140	173	58
1961 1 ^{er} trimestre	3.567	1.674	1.160	121	154	51
2 ^e trimestre	3.872	1.960	1.275	146	153	67
3 ^e trimestre	3.935			161		
1960 Octobre	4.167	1.798	1.254	165	207	64
Novembre	3.642	1.923	1.280	156	103	47
Décembre	2.653	1.434	1.163	99	208	63
1961 Janvier	2.816	1.425	768	109	190	33
Février	3.875	1.887	1.226	131	124	61
Mars	4.011	1.709	1.486	124	147	60
Avril	3.788	1.893	1.328	115	163	60
Mai	3.916	2.156	1.221	143	164	53
Juin	3.911	1.831	1.276	175	132	87
Juillet	3.868	2.036	1.316	151	200	48
Août	4.021	2.066	1.252	170	123	55
Septembre	3.917			161		
Octobre	3.905			137		

¹ Trafic intérieur + importations + exportations + transit.

V - 1c). — Navigation intérieure

Source : I.N.S.

Ensemble des trafics ¹	
(milliers de tonnes métriques)	(millions de tonnes km.)
(1)	(2)
3.295	282
3.912	327
4.258	343
4.737	385
4.659	374
4.642	383
4.269	361
4.534	402
5.097	436
4.780	404
5.223	449
5.327	458
5.056	431
4.645	393
5.702	491
5.537	492
5.149	425
4.483	376
3.899	320
4.327	364
5.710	494
5.445	475
5.691	484
5.971	514
5.860	489

V - 2. — TOURISME

(milliers de nuitées)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Total	dont pays de résidence habituelle					
		Belgique	France	Pays-Bas	Royaume-Uni	Allemagne occ.	U.S.A.
1952	670	516	30	25	37	8	15
1953	761	577	41	28	45	14	16
1954	911	692	50	31	57	19	17
1955	1.019	766	60	33	68	22	19
1956	1.084	815	66	35	71	23	19
1957	1.186	898	71	33	81	25	19
1958	1.341	877	84	37	102	69	51
1959	1.249	979	55	30	82	27	20
1960	1.307	982	69	33	99	33	25
1959 4 ^e trimestre	343	216	22	18	14	17	15
1960 1 ^{er} trimestre	302	170	19	16	11	15	10
2 ^e trimestre	1.193	862	57	32	107	36	32
3 ^e trimestre	3.334	2.618	176	64	261	62	41
4 ^e trimestre	373	235	23	19	15	18	15
1961 1 ^{er} trimestre	347	226	23	16	13	16	9
2 ^e trimestre	1.187	874	50	32	93	39	26
1960 Juillet	4.477	3.732	132	68	313	63	51
Août	4.517	3.479	321	88	351	90	43
Septembre	1.009	643	74	35	113	32	30
Octobre	422	249	27	23	22	24	24
Novembre	351	224	24	17	12	17	13
Décembre	346	231	19	17	12	12	9
1961 Janvier	278	189	14	12	7	10	7
Février	303	193	19	16	10	14	9
Mars	461	296	37	19	22	23	12
Avril	971	707	54	26	63	35	20
Mai	897	598	45	34	81	38	28
Juin	1.692	1.316	51	37	136	45	30
Juillet	4.574	3.864	197	64	238	63	42

V - 3. — COMMERCE INTERIEUR

a). — Indices des ventes

Base 1953 = 100

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Grands magasins à rayons multiples					Coopératives	Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement			Gros-sistes	Entre-prises à suc-cursales	Indices après élimination des variations de prix et des variations saisonnières (Calculs B.N.B.)				
	Indice général	Alimen-tation	Habile-ment	Ameu-blement	Ménage 1		Indice général	Hom-mes 2	Sous-vête-ments et acces-soires 3			Alimen-tation générale	Alimen-tation	Grands maga-sins	Coopératives	Grossis-tes en alimen-tation générale
1953	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100			
1954	106	113	102	105	105	109	104	80	107	103	104	107	104			
1955	114	120	111	108	114	115	113	88	111	107	113	114	109			
1956	124	133	120	114	127	125	123	97	132	120	119	121	126			
1957	129	132	126	124	139	125	125	105	131	123	121	117	122			
1958	139	140	138	129	149	131	132	105	139	131	128	121	129			
1959	144	145	149	126	150	132	136	104	145	138	131	120	132			
1960	156	159	159	141	162	138	144	106	155	144	143	125	142			
1960 1 ^{er} trimestre	139	158	134	139	149	135	124	94	143	139	139	123	137			
2 ^e trimestre	153	152	168	141	155	135	174	109	153	140	145	126	141			
3 ^e trimestre	154	152	153	152	172	136	122	105	166	141	148	127	146			
4 ^e trimestre	179	173	180	133	172	144	157	118	159	157	140	124	143			
1961 1 ^{er} trimestre	146	155	148	152	156	p 142	146	120	p 154	p 144	145	p 129	p 148			
2 ^e trimestre	156	154	169	144	162	p 142	212	109	p 159	p 151	146	p 132	p 145			
3 ^e trimestre	154	152	151	147	169						144					
1960 Septembre	156	152	157	168	177	136	127	83	156	136	150	122	138			
Octobre	168	165	189	140	168	140	173	117	147	140	146	122	135			
Novembre	179	164	168	132	154	132	148	109	158	149	144	124	156			
Décembre	191	191	184	126	193	161	149	128	173	183	129	127	138			
1961 Janvier	129	136	139	132	126	p 143	131	168	p 154	p 142	125	p 128	p 147			
Février	142	154	131	157	167	p 134	126	72	p 147	p 144	153	p 128	p 148			
Mars	168	175	174	168	175	p 148	181	121	p 162	p 147	158	p 131	p 150			
Avril	153	159	162	141	156	p 136	232	112	p 147	p 147	139	p 126	p 136			
Mai	154	156	162	145	164	p 146	231	97	p 163	p 156	143	p 134	p 150			
Juin	161	148	182	147	165	p 144	173	119	p 167	p 151	157	p 135	p 150			
Juillet	165	149	179	154	179	p 134	161	194	p 158	p 146	144	p 124	p 138			
Août	143	149	128	134	163	p 141	110	71	p 180	p 145	144	p 133	p 151			
Septembre	153	158	145	152	166						145					

1 Articles de ménage et appareils ménagers. — 2 Comprend principalement des vêtements de dessus. — 3 Sous-vêtements : hommes et/ou femmes.

V - 3b). — Ventes à tempérament

1° — Résultats généraux

Source : Institut National de Statistique.

	Nombre de contrats en cours à fin de semestre (milliers)				Crédit en cours à fin de semestre (milliards de francs)				Crédits accordés au cours du semestre (milliards de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1959 1 ^{er} semestre ...	1.179	524	130	525	8,31	1,55	3,37	3,39	3,96	1,10	1,36	1,50
2 ^e semestre ...	1.205	532	133	540	8,60	1,82	3,18	3,60	4,23	1,29	1,27	1,67
1960 1 ^{er} semestre ...	1.208	534	144	530	9,48	2,19	3,34	3,95	4,71	1,48	1,53	1,70
2 ^e semestre ...	1.339	620	153	566	10,20	2,54	3,44	4,22	4,90	1,57	1,50	1,83
1961 1 ^{er} semestre ...	1.418	643	159	616	11,36	2,82	3,72	4,82	5,14	1,68	1,58	1,88

2° — Retards de paiement

	Nombre de débiteurs en retard de payer 3 termes échus et plus au cours du semestre (milliers)				Total des montants de 3 termes impayés par les débiteurs visés dans les colonnes précédentes (millions de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1959 1 ^{er} semestre	58	25	1	32	72,6	29,2	7,0	36,4
2 ^e semestre	50	24	1	25	72,2	28,1	6,4	37,7
1960 1 ^{er} semestre	46	22	1	23	72,3	27,2	6,1	39,0
2 ^e semestre	51	24	1	26	81,1	27,8	6,8	46,5
1961 1 ^{er} semestre	55	27	1	27	87,1	31,4	6,3	49,4

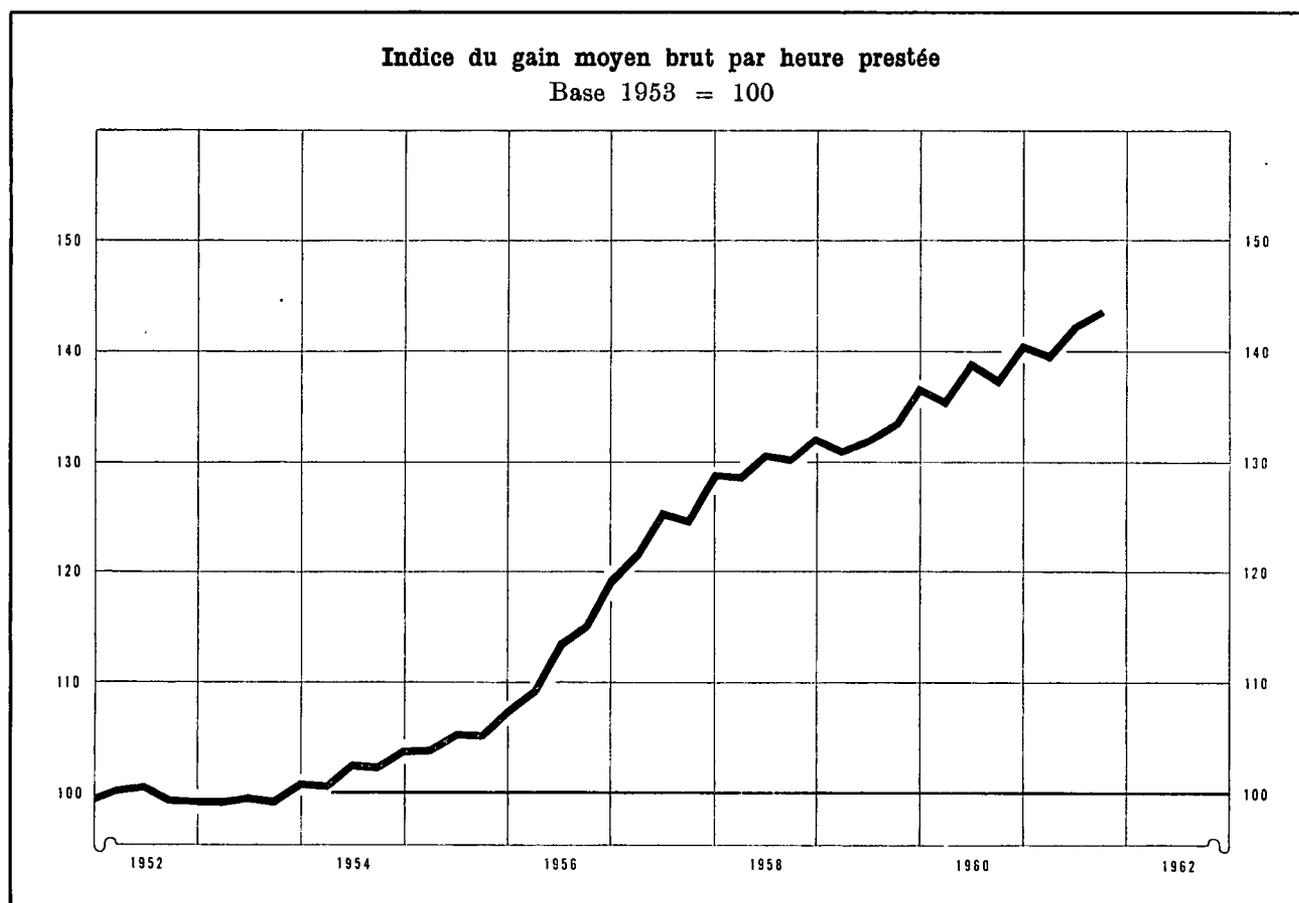
3° — Répartition des crédits accordés au cours du semestre, par nature des marchandises

	Total	Camions, camionnettes, autobus, matériel de transport lourd		Matériel agricole, tracteurs agricoles, bétail	Autos pour transport de personnes excepté autobus		Motos, scooters, vélomoteurs, bicyclettes	Textiles, fourrures, vêtement	Livres	Equipement professionnel autre que articles cités antérieurement (commerce, artisanat, industrie, professions libérales)	Articles ménagers et à usage personnel, non dénommés ailleurs	Services (voyages, réparations de véhicules à moteur)
		neufs	usagés		neufs	usagés						
		Nombre de contrats (milliers)										
1959 1 ^{er} semestre ...	552	3,8	1,1	2,5	19,7	11,9	16,4	239,2	18,2	8,6	227,6	3,2
2 ^e semestre ...	633	3,5	1,2	2,2	19,3	11,6	18,3	270,2	22,3	8,4	268,9	7,2
1960 1 ^{er} semestre ...	603	4,0	1,1	2,3	25,7	13,6	20,1	243,9	19,2	10,7	254,8	7,5
2 ^e semestre ...	722	3,4	1,0	2,8	24,3	12,6	18,1	324,0	22,3	8,5	298,6	6,4
1961 1 ^{er} semestre ...	754	4,1	1,1	3,2	28,6	15,1	18,8	368,0	25,4	8,9	274,3	6,6
Crédit accordé (millions de francs)												
1959 1 ^{er} semestre ...	3.956	367	53	93	1.016	292	144	276	34	331	1.326	24
2 ^e semestre ...	4.230	364	55	110	952	280	139	345	38	317	1.593	37
1960 1 ^{er} semestre ...	4.708	453	56	84	1.379	339	160	322	35	328	1.502	50
2 ^e semestre ...	4.899	386	51	128	1.300	313	129	358	41	337	1.810	46
1961 1 ^{er} semestre ...	5.141	488	69	104	1.496	390	147	297	38	388	1.666	58
Crédit accordé — Répartition en % par rapport au total												
1959 1 ^{er} semestre ...	100,0	9,3	1,3	2,3	25,7	7,4	3,6	7,0	0,9	8,4	33,5	0,6
2 ^e semestre ...	100,0	8,6	1,3	2,6	22,5	6,6	3,3	8,1	0,9	7,5	37,7	0,9
1960 1 ^{er} semestre ...	100,0	9,6	1,2	1,8	29,3	7,2	3,4	6,8	0,7	7,0	31,9	1,1
2 ^e semestre ...	100,0	7,9	1,1	2,6	26,5	6,4	2,6	7,3	0,8	6,9	37,0	0,9
1961 1 ^{er} semestre ...	100,0	9,5	1,4	2,0	29,1	7,6	2,9	5,8	0,7	7,5	32,4	1,1

Références bibliographiques : Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Bulletin de la Chambre de Commerce d'Anvers. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — Statistique mensuelle du trafic international des ports (I.N.S.). — Chronique du Transport (bimensuel). — Les transports maritimes, Etude Annuelle (O.E.C.E.). — Bulletin général de Statistiques (Office statistique des Communautés européennes).

VI. — REVENUS

1. — REMUNERATIONS DES OUVRIERS (hommes + femmes)



Indices des rémunérations dans l'industrie

Base 1953 = 100

Sources : col. (1) - (2) - (3) : B.N.B. (méthode d'établissement, voir Bulletin de novembre 1957, p. 418). — col. (4) : O.N.S.S. calculs B.N.B. (voir note) — col. (5) : I.R.E.S.P.

	Gain moyen brut par heure prestée	Salaire horaire type 1		Indice de la masse salariale 2	Indice du coût de la main-d'œuvre 3
		Ouvrier qualifié	Ouvrier non-qualifié		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
1952	100	100	100	100	98
1953	100	100	100	100	100
1954	103	103	102	102	103
1955	106	105	106	108	106
1956	115	114	114	118	114
1957	125	125	125	129	125
1958	131	129	129	125	132
1959	133	131	132	121	135
1960	138	135	137	128	p 141
1960 Mars	136	133	135		p 138
Juin	139	135	137		p 143
Septembre	138	135	136		p 141
Décembre	141	136	138		p 144
1961 Mars	p140	p137	p139		p 144
Juin	p142	p139	p140		p 147
Septembre	p144	p141	p142		

Moyennes générales des salaires horaires des ouvriers

(charges sociales comprises)

Sources : Fédération des Industries belges.

4	Belgique (francs belges)	Allemagne occidentale	Royaume Uni	Pays-Bas
1952	28,11	83,5	86,7	59,0
1953	28,25	85,8	91,0	61,2
1954	28,74	86,2	94,3	67,5
1955	29,91	90,6	98,4	69,2
1956	32,68	90,2	97,6	69,6
1957	35,67	90,6	93,7	70,1
1958	37,03	94,0	95,0	69,2
1959	38,30	95,9	95,0	68,8
1960	39,70	101,3	98,4	73,0
1958 Février-Avril	36,54	93,7	95,4	70,1
Août-Octobre	37,53	94,2	94,6	68,2
1959 Février-Avril	37,80	95,1	95,4	69,1
Août-Octobre	38,80	96,7	94,6	68,6
1960 Février-Avril	39,48	97,5	97,3	73,5
Août-Octobre	39,93	105,0	99,5	72,6
1961 Février-Avril	40,97	106,3		

1 Non compris les ouvriers du transport.

2 Il s'agit de l'indice simple des rémunérations globales allouées aux ouvriers assujettis à la sécurité sociale et appartenant aux industries extractives et manufacturières, à celles du bâtiment et de la construction, et aux transports et communications. (Pour la définition des rémunérations globales, voir XVe Rapport annuel O.N.S.S., p. 141.)

3 Cet indice, qui n'englobe pas les charbonnages, donne le coût horaire de la main-d'œuvre, et non pas le coût par unité produite.

4 Les chiffres annuels sont des moyennes des taux horaires de février-avril et de août-octobre.

5 La F.I.B. publie les salaires horaires étrangers exprimés en francs belges sur la base des cours de change. Les pourcentages obtenus n'ayant pas été pondérés par les indices du coût de la vie, ils ne reflètent pas le rapport des salaires réels.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Recherches économiques de Louvain* (I.R.E.S.P.). — *Rapports annuels de l'O.N.S.S.* — *Revue du Travail*. — *Industrie*, revue de la F.I.B. — *Le Coût de la main-d'œuvre dans l'industrie européenne*, *Études et Documents nouvelle série*, n° 52. 1959 (B.I.T.). — *Annuaire des statistiques du Travail* (B.I.T.).

VII. — PRIX ET INDICES DE PRIX

1. — PRIX DE GROS MONDIAUX

Moyennes journalières	Froment à New-York	Café à New-York Santos IV	Laine Mérinos 045 au Royaume- Uni	Coton 15/16 middling (New-York - Spot)	Caoutchouc à Londres « Spot » price n° 1	Cuivre à Londres	Etain à Londres clôture	Ferrailles aux Etats-Unis	Pétrole brut à West-Texas
	cents par 60 lbs	cents par lb.	d par lb.	cents par lb.	d par lb.	£ par long ton		\$ par long ton	\$ par baril
1952	284	54,0	126	39,7	28	259	964	44,0	2,40
1953	271	57,9	147	33,8	20	256	732	41,1	2,54
1954	278	78,1	128	35,1	20	249	719	29,8	2,65
1955	271	56,8	107	34,6	34	352	740	40,5	2,65
1956	270	57,9	113	35,5	29	329	788	53,5	2,65
1957	272	56,4	125	36,4	26	219	755	47,7	2,90
1958	256	48,2	89	36,2	23	197	735	37,8	2,90
1959	251	36,8	91	34,6	30	238	785	40,3	2,78
1960	252	36,5	89	33,2	32	246	797	33,0	2,77
1960 1 ^{er} trimestre	259	36,7	93	30,3	34	259	791	40,7	2,77
2 ^e trimestre	252	37,1	95	30,5	38	254	789	33,2	2,77
3 ^e trimestre	244	36,1	84	34,0	30	245	807	30,5	2,77
4 ^e trimestre	252	36,1	83	32,3	26	226	800	27,2	2,77
1961 1 ^{er} trimestre	255	37,2	85	32,7	25	223	797	32,3	2,78
2 ^e trimestre	247	37,5	95	34,1	25	236	865	36,3	2,89
3 ^e trimestre	254	35,3		35,1	25	230	937	36,7	2,89
1960 Novembre	253	36,0	84	32,3	26	226	801	27,0	2,77
Décembre	253	36,0	83	32,3	25	231	795	27,0	2,77
1961 Janvier	257	36,5	82	32,3	25	220	784	30,0	2,77
Février	256	37,3	86	32,4	24	223	793	32,0	2,77
Mars	252	37,7	87	33,3	25	226	815	35,0	2,79
Avril	250	37,0	93	33,7	26	229	837	37,0	2,89
Mai	246	37,6	96	34,1	26	242	862	35,0	2,89
Juin	246	37,8	95	34,5	25	236	894	37,0	2,89
Juillet	249	37,2	93	34,8	25	230	914	36,0	2,89
Août	255	36,1	94	35,2	25	231	945	36,0	2,89
Septembre	257	32,7	91	35,4	25	229	951	38,0	2,89
Octobre	p 257	p 33,1		p 35,6	p 24	p 228	p 945	38,0	
Novembre		p 34,1		p 35,6	p 23	p 228	p 964		

VII - 2. — INDICES DES PRIX DE GROS MONDIAUX

Base 1953 = 100

Sources : Comtel Reuter — Moody's Investors Service — Der Volkswirt — Chamber of Shipping.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice Reuter	Indice Moody	Indice Volkswirt (anciens indices Schulze)			Fret Royaume-Uni (affrètement au voyage) 1. 2
			général	industriel	alimentaire	
1952	110	105	103	104	102	129
1953	100	100	100	100	100	100
1954	99	103	102	101	104	111
1955	100	98	103	105	99	165
1956	98	102	105	108	100	203
1957	93	100	104	107	98	145
1958	84	96	98	100	96	87
1959	84	93	100	103	94	93
1960	85	90	99	104	90	95
1960 1 ^{er} trimestre	87	91	101	105	92	100
2 ^e trimestre	87	92	100	105	90	95
3 ^e trimestre	85	89	98	103	90	89
4 ^e trimestre	82	86	98	103	90	96
1961 1 ^{er} trimestre	83	88	99	103	91	100
2 ^e trimestre	85	89	100	104	90	104
3 ^e trimestre	84	91	99	104	90	103
1960 Novembre	82	86	98	103	90	95
Décembre	82	86	98	103	90	101
1961 Janvier	82	87	98	102	91	99
Février	83	88	99	103	91	101
Mars	84	90	99	104	91	99
Avril	85	89	100	104	91	102
Mai	86	89	100	105	91	106
Juin	85	90	99	104	89	104
Juillet	85	90	99	104	90	101
Août	84	91	100	104	91	103
Septembre	84	92	99	104	90	106
Octobre	83	90	99	103	90	104
Novembre	83	89				

1 Affrètement au voyage pour cargaisons sèches.

2 La composition de la statistique ayant été élargie, les chiffres à partir de 1960 ne sont plus tout à fait comparables à ceux des périodes précédentes.

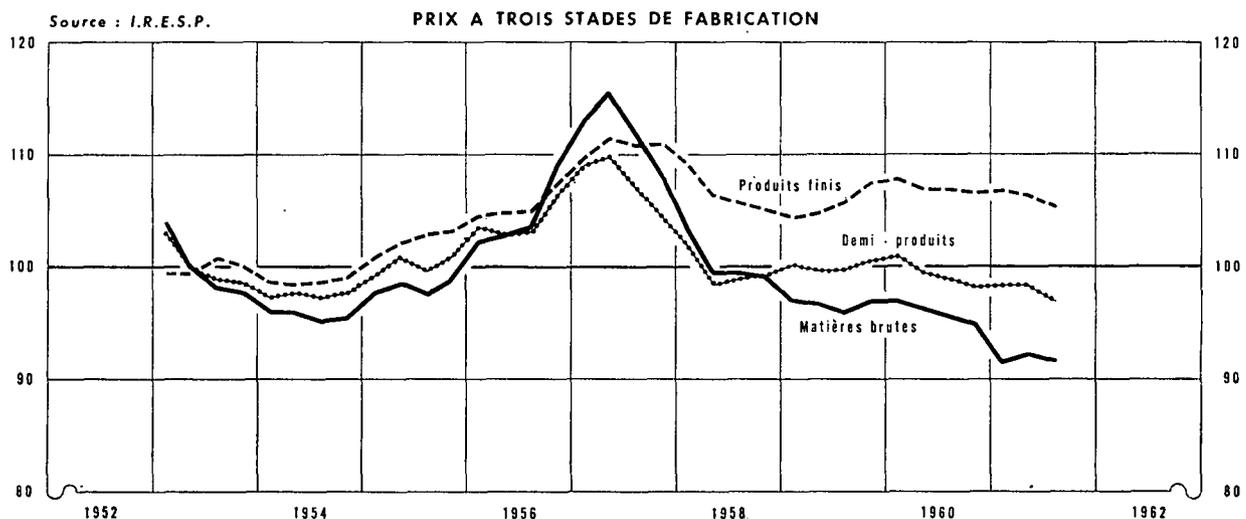
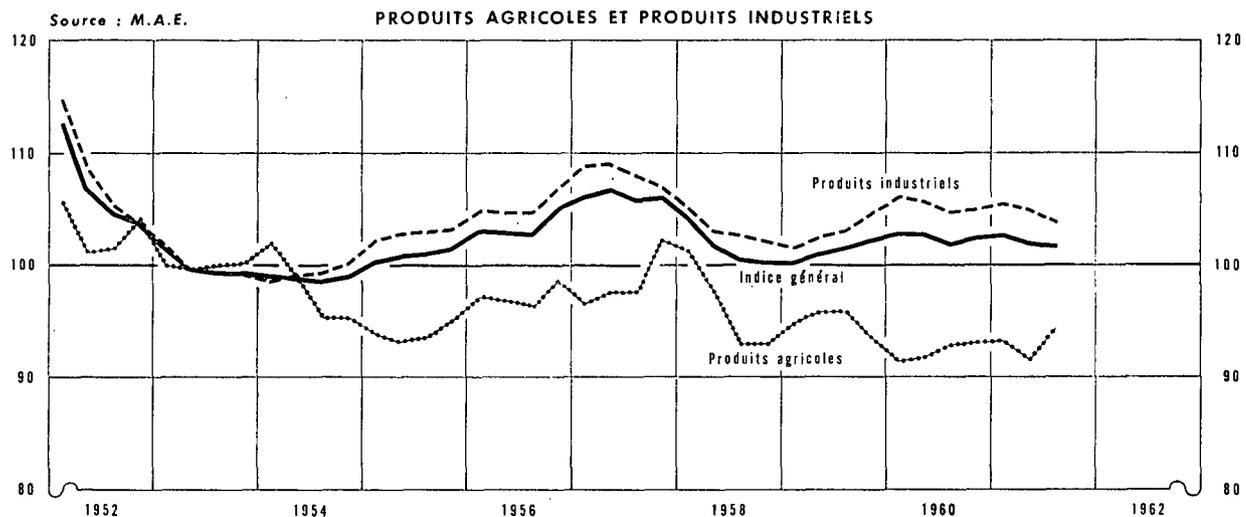
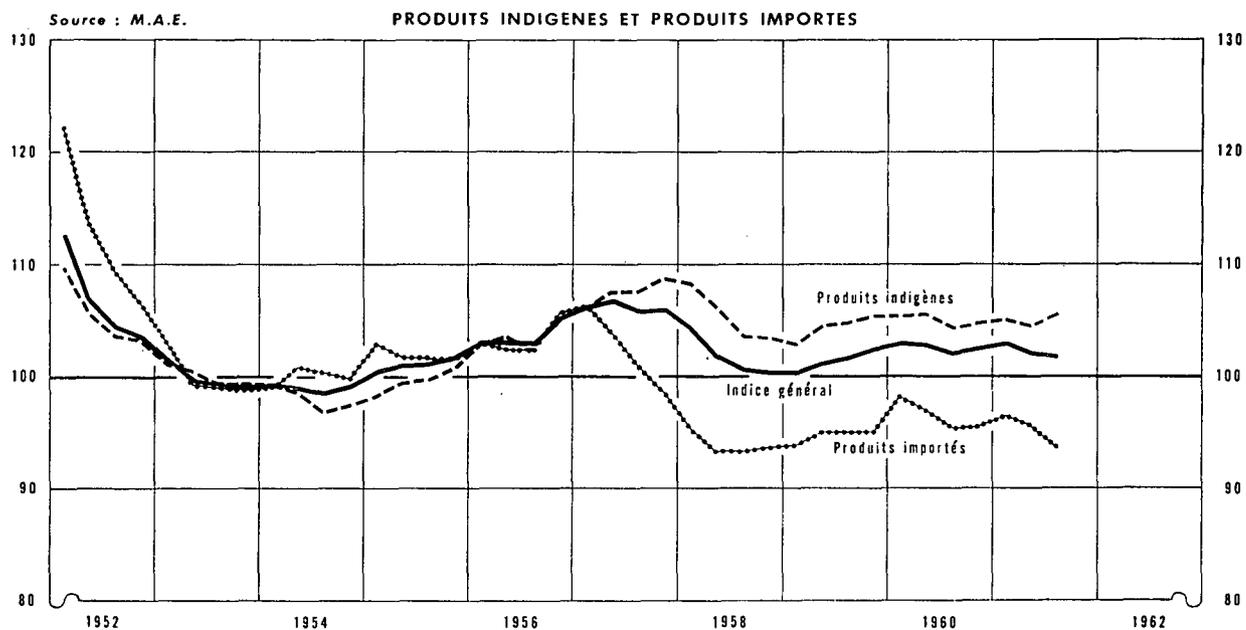
VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base 1953 = 100

Moyennes mensuelles ou mois	Source : Ministère des Affaires Economiques											Source : I.R.E.S.P.			
	Indice général	Produits		Produits agricoles			Produits industriels					Ensemble des produits industriels pris à trois stades de fabric.			
		indigènes	importés	indice général	animaux	végétaux	indice général	minéraux	métaux et prod. métal.	textiles	chimiques	matériaux de construction	matières brutes	demi- produits	produits finis
1952	107,0	105,5	113,0	103,1	103,9	102,1	108,0	110,0	108,9	107,3	114,2	98,9	113,2	110,6	104,7
1953	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1954	98,8	97,8	100,0	97,8	99,2	96,4	99,2	98,1	97,5	98,7	100,3	103,8	95,6	97,4	98,6
1955	101,0	99,4	101,8	94,0	97,7	90,3	102,9	100,7	105,0	97,7	104,6	105,4	98,1	100,1	102,2
1956	103,5	103,5	103,3	97,2	101,0	93,5	105,4	105,8	111,6	95,8	105,6	106,9	104,3	103,9	105,4
1957	106,1	107,4	102,2	98,7	103,1	94,5	108,3	112,1	114,4	98,2	108,9	111,9	112,2	107,5	110,6
1958	101,7	105,4	93,9	96,0	92,8	98,9	103,2	105,8	109,6	87,5	107,9	115,0	100,3	99,6	106,6
1959	101,3	104,7	95,2	95,0	95,9	94,1	103,0	103,7	109,8	84,9	107,6	115,4	95,7	99,3	105,5
1960	102,5	105,0	96,5	92,2	98,2	86,8	105,4	101,4	110,2	92,2	107,0	121,4	94,5	99,3	107,1
1960 1 ^{er} trimestre	102,9	105,4	98,1	91,3	94,0	88,5	106,1	102,3	110,5	92,3	109,5	121,3	96,1	100,6	107,9
2 ^e trimestre	102,7	105,7	97,1	91,7	91,9	91,3	105,7	100,8	110,1	93,4	107,6	121,3	95,2	99,5	106,8
3 ^e trimestre	102,0	104,3	95,4	92,8	100,4	85,9	104,6	101,2	110,7	90,0	105,5	121,4	94,1	98,9	107,0
4 ^e trimestre	102,4	104,7	95,5	93,0	106,7	81,4	105,0	101,5	109,7	93,1	105,4	121,7	92,8	98,1	106,7
1961 1 ^{er} trimestre	102,8	105,0	96,5	93,2	109,3	79,9	105,4	101,2	109,4	95,1	106,1	121,6	91,5	98,2	106,9
2 ^e trimestre	102,0	104,5	95,8	91,4	110,1	76,8	105,0	99,7	109,6	94,5	104,6	121,7	92,1	98,2	106,3
3 ^e trimestre	101,8	105,5	93,5	94,3	111,3	80,9	103,9	98,4	109,0	92,3	103,2	121,8	91,5	96,7	105,2
1960 Octobre	102,4	104,7	95,5	93,3	105,4	82,9	104,9	101,6	109,6	92,7	104,9	121,7	92,6	98,3	106,4
Novembre	102,5	104,8	95,7	93,2	108,0	80,8	105,1	101,6	109,8	93,5	105,6	121,7	92,7	97,9	106,8
Décembre	102,2	104,5	95,3	92,4	106,7	80,6	105,0	101,4	109,6	93,2	105,6	121,7	93,2	98,2	107,0
1961 Janvier	102,4	105,0	95,6	93,4	106,5	82,5	104,9	100,9	109,1	94,0	105,3	121,7	91,1	97,8	106,8
Février	102,8	105,0	96,9	92,9	109,3	79,6	105,6	101,6	109,4	95,6	106,3	121,5	91,3	98,1	106,9
Mars	103,1	105,1	97,1	93,3	113,7	77,5	105,7	101,2	109,6	95,6	106,6	121,5	92,1	98,6	107,0
Avril	102,2	104,0	97,0	90,7	110,1	75,6	105,4	100,0	109,8	95,3	105,6	121,7	91,8	98,4	106,1
Mai	101,9	104,0	95,8	90,8	111,4	74,9	105,0	99,8	109,6	94,8	104,3	121,7	92,3	98,3	106,2
Juin	101,9	105,4	94,5	92,8	108,8	79,8	104,5	99,3	109,4	93,5	104,0	121,7	92,3	97,8	106,6
Juillet	102,2	105,7	94,2	94,3	113,4	79,4	104,2	98,4	109,1	93,5	104,0	121,7	91,8	96,9	105,5
Août	101,4	105,0	93,2	93,0	112,7	77,7	103,7	98,4	109,1	91,7	102,3	121,7	91,9	96,7	105,2
Septembre	101,9	105,8	93,2	95,7	107,8	85,5	103,7	98,4	108,7	91,7	103,3	121,9	90,9	96,5	104,8
Octobre	102,2	106,4	93,1	97,2	108,3	87,6	103,7	98,1	108,4	91,7	103,6	121,9	90,7	96,3	104,8

VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

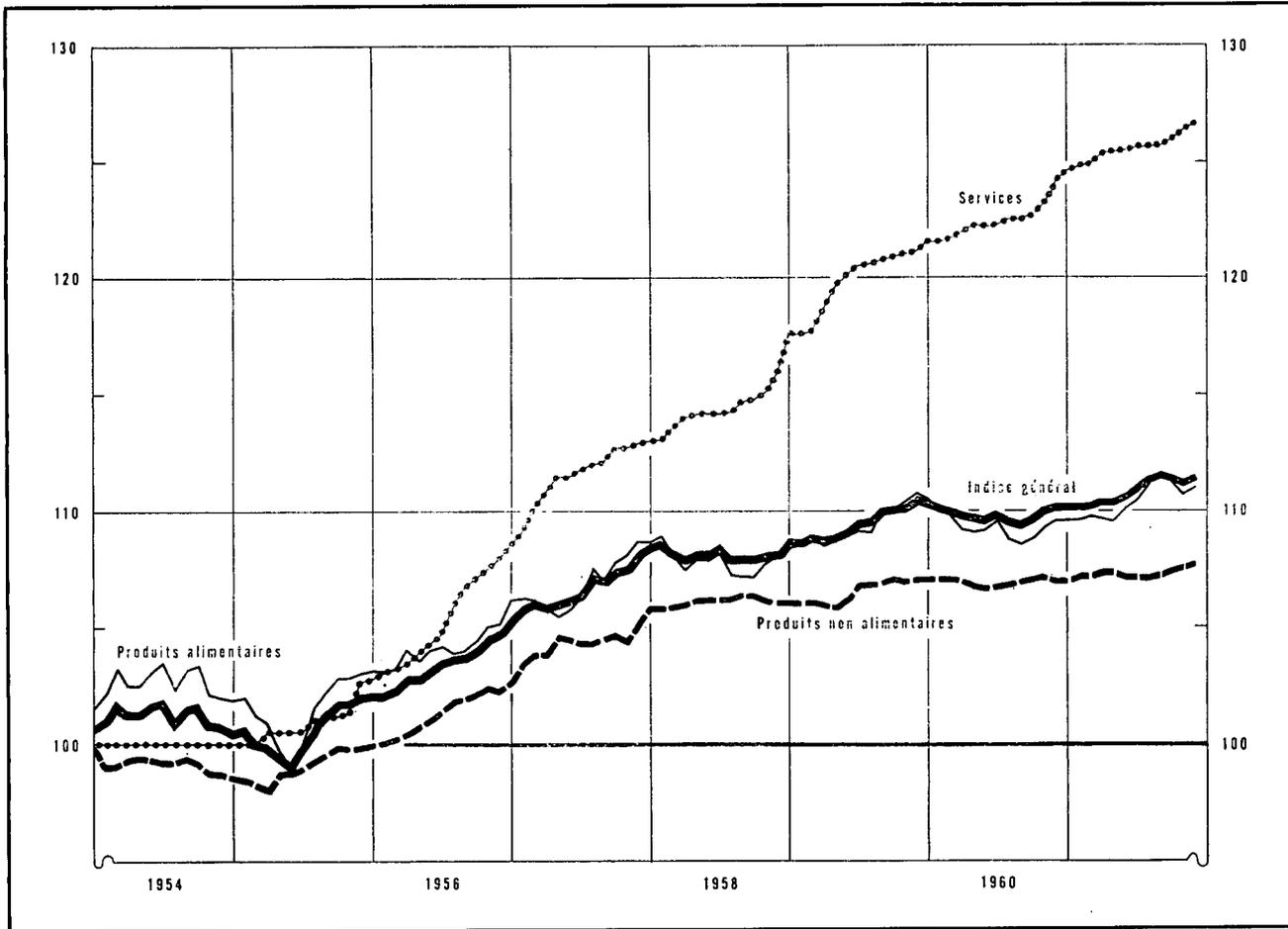
Base 1953 = 100



VII - 4. — INDICES DES PRIX DE DETAIL EN BELGIQUE

Base 1953 = 100

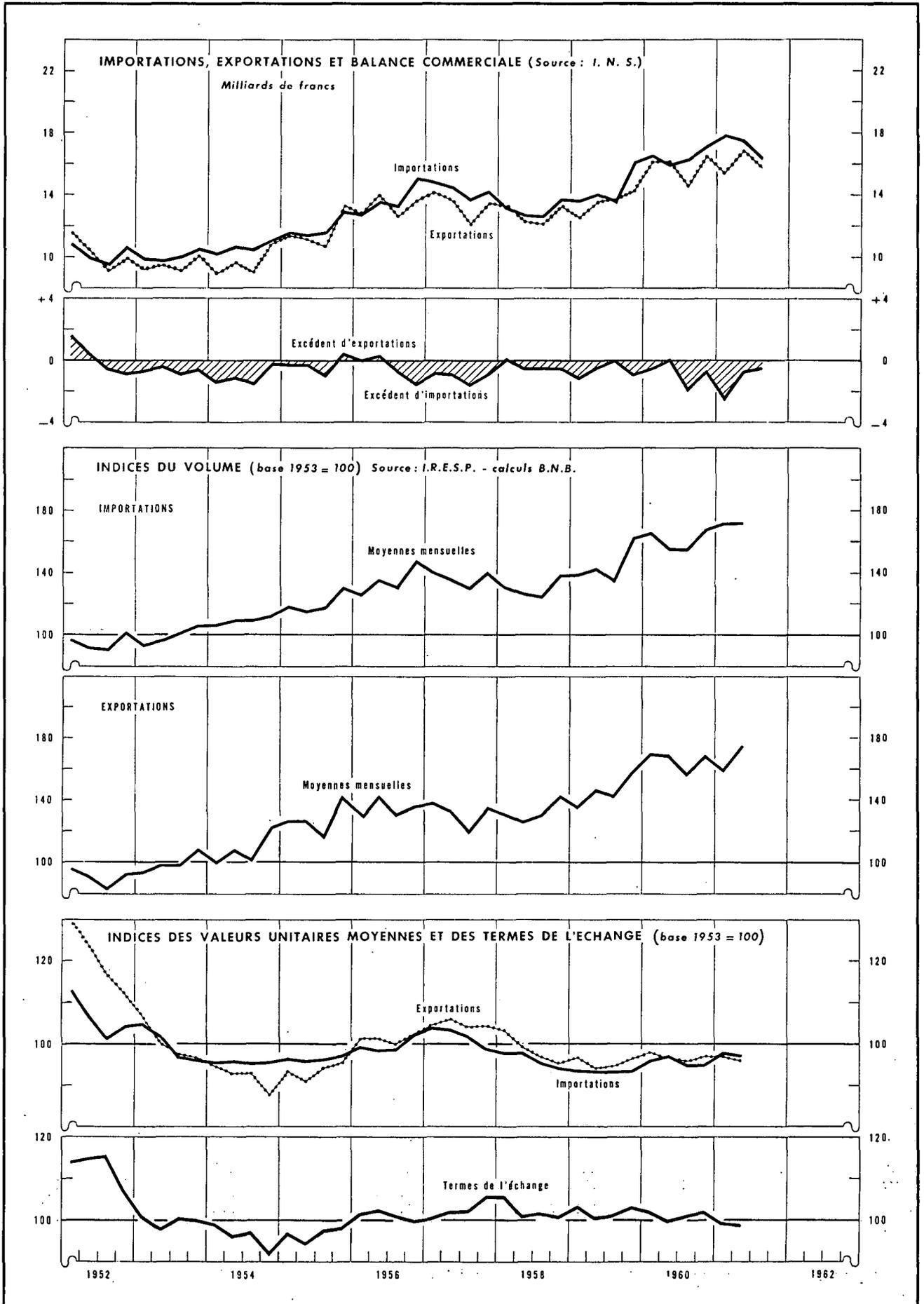
Source : Ministère des Affaires Economiques.



Moyennes mensuelles ou mois	Indice général 65 produits		Produits alimentaires 85 produits		Produits non alimentaires 25 produits		Services 5 produits	
	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961
1953	100,00		100,0		100,0		100,0	
1954	101,30		102,7		99,2		100,0	
1955	100,80		101,6		99,2		101,0	
1956	103,65		104,2		101,5		105,5	
1957	106,93		107,0		104,5		111,7	
1958	108,31		107,9		106,2		114,6	
1959	109,64		109,5		106,6		120,0	
1960	109,97		109,3		107,0		122,6	
1 ^{er} trimestre	110,11	110,48	109,7	109,7	107,1	107,2	121,7	125,0
2 ^e trimestre	109,84	110,81	109,3	110,0	106,8	107,2	122,3	125,5
3 ^e trimestre	109,66	111,54	108,7	111,4	107,0	107,3	122,6	125,8
4 ^e trimestre	110,27		109,5		107,2		124,0	
Janvier	110,28	110,43	110,1	109,6	107,1	107,2	121,5	124,8
Février	110,17	110,49	109,8	109,8	107,1	107,2	121,7	124,9
Mars	109,89	110,53	109,3	109,6	107,0	107,3	122,0	125,3
Avril	109,79	110,55	109,1	109,5	106,8	107,3	122,3	125,4
Mai	109,76	110,83	109,3	110,1	106,7	107,2	122,2	125,5
Juin	109,96	111,06	109,6	110,5	106,8	107,2	122,3	125,6
Juillet	109,67	111,45	108,8	111,3	106,9	107,2	122,5	125,6
Août	109,56	111,68	108,6	111,7	107,0	107,3	122,5	125,7
Septembre	109,76	111,48	108,8	111,3	107,1	107,5	122,7	126,0
Octobre	110,14	111,32	109,3	110,8	107,3	107,6	123,3	126,3
Novembre	110,34	111,49	109,6	111,0	107,1	107,8	124,2	126,6
Décembre	110,34		109,6		107,1		124,5	

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Revue du Travail*. — *Industrie*, revue de la F.I.B. — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.)*. — *L'industrie textile belge*, revue de Febeltex. — *Der Volkswirt*. — *Wirtschaft und Statistik*. — *Bulletin mensuel de Statistique (O.N.U.)*. — *Monthly Digest of Statistics*. — *Bulletin statistique de l'I.N.S.E.E.* — *Bulletins statistiques : Statistiques générales (O.C.D.E.)*. — *Données statistiques (Conseil de l'Europe)*. — *Journaux financiers* : *Agéfi*, *Het Financieele Dagblad*, *The Financial Times*, *L'Information*.

VIII. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.



VIII - 1. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L. — TABLEAU GENERAL

Moyennes mensuelles ou mois	Source : I.N.S.				Source : I.R.E.S.P.				
	Valeur (milliards de francs)			Pourcent. exportations importations	Indices base 1953 = 100				
	Importations	Exportations	Balance commerciale		du volume		des prix à		des termes de l'échange 1
1952	10,3	10,2	- 0,1	100	96	92	107	120	113
1953	10,1	9,4	- 0,7	93	100	100	100	100	100
1954	10,6	9,6	- 1,0	90	110	108	95	92	96
1955	11,8	11,6	- 0,2	98	120	128	96	93	97
1956	13,6	13,2	- 0,4	97	135	135	100	101	101
1957	14,3	13,3	- 1,0	93	137	132	102	105	103
1958	13,0	12,7	- 0,3	97	131	133	96	98	102
1959	14,3	13,7	- 0,6	96	145	146	93	95	102
1960	16,5	15,7	- 0,8	95	161	166	96	97	101
1960 1 ^{er} trimestre	16,6	16,1	- 0,5	97	165	170	96	98	102
2 ^e trimestre	15,9	16,0	+ 0,1	100	155	169	97	97	100
3 ^e trimestre	16,3	14,5	- 1,8	89	155	157	95	96	101
4 ^e trimestre	17,1	16,4	- 0,7	96	168	169	95	97	102
1961 1 ^{er} trimestre	17,8	15,3	- 2,5	86	171	160	98	97	99
2 ^e trimestre	17,5	16,8	- 0,7	96	171	175	97	96	99
3 ^e trimestre	p 16,3	16,0	- 0,3	93					
1960 Novembre	16,9	15,7	- 1,2	93	170	173	95	97	103
Décembre	16,5	15,8	- 0,7	96	167	157	95	97	103
1961 Janvier	16,5	12,0	- 4,5	73	171	160	98	97	99
Février	18,1	15,8	- 2,3	87					
Mars	18,8	18,2	- 0,6	97	171	175	97	96	99
Avril	17,0	16,9	- 0,1	100					
Mai	17,7	16,5	- 1,2	93					
Juin	17,7	17,0	- 0,7	96					
Juillet	16,3	15,7	- 0,6	96					
Août	16,1	14,4	- 1,7	90					
Septembre	p 16,7	17,7	+ 1,0	106					
Octobre	18,6	17,8	- 0,8	96					
Novembre	p	17,4							

1 Termes de l'échange = $\frac{\text{indice des prix à l'exportation}}{\text{indice des prix à l'importation}}$

N. B. — En raison des rectifications apportées aux chiffres cumulés, le chiffre du trimestre ne correspond pas nécessairement à la moyenne des chiffres mensuels.

VIII - 2. — EXPORTATIONS DE L'U.E.B.L. PAR GROUPES DE PRODUITS

(milliards de francs)

Source : I.N.S. (classement B.N.B. d'après le Classement type pour le Commerce international de l'O.N.U.)

Moyennes mensuelles ou mois	Produits sidérurgiques	Fabrications métalliques	Métaux non ferreux	Textiles	Produits chimiques	Industrie houillère	Industrie pétrolière	Verrres et glaces	Perles et pierres précieuses	Produits agricoles	Divers	Total
<i>Ancienne série</i>												
1952	2,7	1,9	1,1	1,6	0,8	0,3	0,3	0,1	0,2	0,2	1,0	10,2
1953	1,9	1,7	0,9	1,8	0,7	0,3	0,3	0,2	0,3	0,2	1,1	9,4
1954	1,8	1,7	0,9	1,9	0,8	0,4	0,2	0,2	0,4	0,2	1,1	9,6
1955	2,5	2,1	1,1	1,9	0,9	0,5	0,3	0,3	0,5	0,3	1,2	11,6
1956	3,0	2,3	1,2	2,1	1,0	0,5	0,4	0,3	0,6	0,3	1,5	13,2
1957	3,1	2,5	1,0	2,2	1,0	0,5	0,4	0,3	0,5	0,3	1,5	13,3
1958	2,8	2,6	0,9	1,8	1,0	0,3	0,5	0,3	0,5	0,4	1,6	12,7
1959	2,8	2,7	1,1	2,1	1,2	0,2	0,5	0,4	0,7	0,4	1,6	13,7
1960	3,5	3,2	1,3	2,4	1,2	0,2	0,5	0,5	0,7	0,4	1,8	15,7
1960 1 ^{er} trimestre	3,6	3,2	1,7	2,4	1,3	0,2	0,5	0,5	0,6	0,4	1,7	16,1
2 ^e trimestre	3,6	3,5	1,3	2,3	1,2	0,2	0,5	0,5	0,6	0,3	2,0	16,0
3 ^e trimestre	3,4	2,7	1,2	2,2	1,1	0,2	0,5	0,4	0,6	0,4	1,8	14,5
4 ^e trimestre	3,5	3,4	1,3	2,5	1,0	0,3	0,4	0,5	0,9	0,6	2,0	16,4
1960 Septembre	3,6	2,7	1,1	2,3	1,2	0,2	0,4	0,5	0,4	0,5	1,9	14,8
Octobre	3,5	3,2	1,5	2,6	1,1	0,3	0,4	0,5	0,6	0,6	2,1	16,4
Novembre	3,6	3,0	1,3	2,5	1,1	0,3	0,5	0,4	0,4	0,5	2,1	15,7
Décembre	3,1	3,4	1,2	2,4	1,0	0,2	0,3	0,4	1,3	0,5	2,0	15,8
<i>Nouvelle série</i>												
1960	3,5	3,3	1,3	2,4	1,2	0,2	0,5	0,5	0,7	0,4	1,7	15,7
1961 1 ^{er} trimestre	2,78	3,44	1,43	2,50	1,23	0,19	0,37	0,42	0,62	0,52	1,82	15,32
2 ^e trimestre	3,37	4,07	1,32	2,54	1,24	0,22	0,43	0,45	0,81	0,42	1,93	16,80
3 ^e trimestre	3,15	3,62	1,22	2,42	1,20	0,24	0,49	0,45	0,78	0,45	1,93	15,95
1961 Janvier	1,57	2,55	1,24	2,30	1,00	0,15	0,25	0,27	0,60	0,50	1,56	11,99
Février	2,99	3,43	1,46	2,48	1,24	0,22	0,40	0,48	0,67	0,52	1,88	15,77
Mars	3,76	4,34	1,60	2,72	1,46	0,19	0,45	0,60	0,59	0,55	2,05	18,21
Avril	3,38	4,53	1,29	2,42	1,30	0,16	0,38	0,46	0,59	0,48	1,91	16,90
Mai	3,29	3,69	1,31	2,61	1,15	0,22	0,48	0,46	1,03	0,42	1,86	16,52
Juin	3,43	3,97	1,40	2,58	1,28	0,27	0,44	0,44	0,79	0,37	2,04	17,01
Juillet	3,09	3,77	1,18	2,38	1,19	0,22	0,42	0,42	0,69	0,41	1,92	15,69
Août	2,91	2,79	1,20	2,14	1,17	0,24	0,56	0,43	0,73	0,46	1,80	14,43
Septembre	3,46	4,31	1,28	2,75	1,23	0,27	0,49	0,49	0,92	0,48	2,05	17,73

N. B. — Le contenu de chaque rubrique correspond à l'intitulé, même si les produits sont fabriqués par une branche d'industrie dont ils ne constituent pas l'activité principale.

— Pour une analyse du commerce extérieur de 1948 à 1957 : voir le Bulletin d'Information et de Documentation, XXXIV^e année, vol. II, no 1, juillet 1959. — Pour l'analyse de l'année 1959 : XXXV^e année, vol. II, no 1, juillet 1960; de l'année 1960 : XXXVI^e année, vol. II, no 1, juillet 1961.

VIII - 3. — IMPORTATIONS DE L'U.E.B.L. PAR GROUPES DE PRODUITS

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique — Calculs B.N.B.

Moyennes mensuelles	Biens de production destinés														Biens de consommation					Biens d'équipement	Total général
	Total	aux industries métallurgiques 1	aux industries textiles	à l'agriculture et aux industries alimentaires 2	à l'industrie diamantaire	à l'industrie du bois	à l'industrie du cuir	aux industries du papier et des arts graphiques	à l'industrie du tabac	aux industries de la construction 3	à divers secteurs de la production				Total	non durables			durables		
											huiles minérales	combustibles solides	produits chimiques	autres produits		alimentaires		autres 4			
																produits animaux	produits végétaux				
1952	6.876	2.153	1.035	1.043	234	142	106	109	73		478	329	208	966	2.316	478	599		1.239	1.060	10.252
1953	6.652	1.864	1.236	958	279	159	114	84	76		484	340	202	856	2.311	390	608		1.313	1.131	10.094
1954	7.197	1.957	1.212	1.033	293	194	118	103	74		541	439	250	983	2.263	349	643		1.271	1.164	10.624
1955	8.238	2.540	1.211	912	417	240	116	127	74		649	474	306	1.172	2.367	369	637		1.361	1.245	11.850
1956	9.434	3.065	1.277	1.089	507	196	124	132	78		809	612	367	1.178	2.554	385	735		1.434	1.647	13.635
1957	9.814	2.827	1.427	1.045	532	227	124	147	88		1.022	717	401	1.257	2.844	404	767		1.673	1.644	14.302
1958	8.596	2.437	935	1.059	451	193	106	121	94		957	700	410	1.133	2.758	351	742		1.665	1.683	13.037
1959	9.682	2.858	1.088	1.170	675	206	142	244 ⁵	98	111	897	677	445	1.071	2.969	376	751	275	1.567	1.690	14.341
1960	11.453	3.808	1.270	1.278	773	271	172	244 ⁵	105	227	946	652	666	1.041	3.085	359	804	313	1.609	1.950	16.488
1953 1 ^{er} semestre	6.407	1.831	1.261	874	264	114	130	71	74		487	295	194	812	2.364	392	647		1.325	1.089	9.860
2 ^e semestre	6.897	1.897	1.210	1.043	294	204	99	98	77		480	386	209	900	2.259	389	570		1.300	1.172	10.328
1954 1 ^{er} semestre	6.978	1.915	1.236	1.016	286	135	121	103	73		528	409	237	919	2.331	350	727		1.254	1.167	10.476
2 ^e semestre	7.417	2.000	1.187	1.050	300	253	115	103	76		554	470	263	1.046	2.194	347	561		1.286	1.161	10.772
1955 1 ^{er} semestre	7.830	2.351	1.255	847	408	169	123	119	71		622	451	291	1.123	2.346	348	664		1.334	1.282	11.458
2 ^e semestre	8.499	2.585	1.167	977	426	312	109	133	75		676	498	320	1.221	2.387	390	610		1.387	1.356	12.242
1956 1 ^{er} semestre	9.043	3.000	1.297	1.004	485	138	135	112	77		810	486	353	1.146	2.445	344	715		1.386	1.638	13.126
2 ^e semestre	9.643	2.946	1.257	1.175	529	255	114	150	80		808	737	382	1.210	2.662	427	754		1.481	1.840	14.145
1957 1 ^{er} semestre	10.189	2.937	1.613	1.048	568	188	138	143	87		1.009	757	407	1.294	2.819	395	782		1.642	1.650	14.658
2 ^e semestre	9.440	2.717	1.241	1.042	496	265	111	152	89		1.035	677	395	1.220	2.869	412	752		1.705	1.636	13.945
1958 1 ^{er} semestre	8.412	2.420	975	1.033	378	137	112	112	91		955	648	416	1.135	2.827	335	813		1.679	1.686	12.925
2 ^e semestre	8.781	2.455	894	1.086	524	249	100	131	97		958	753	405	1.129	2.689	369	670		1.650	1.680	13.150
1959 1 ^{er} trimestre	9.239	2.623	1.025	1.243	656	114	134	206 ⁵	95	84	1.013	728	390	928	2.802	354	717	257	1.474	1.557	13.598
2 ^e trimestre	9.366	2.777	1.033	957	664	190	164	240 ⁵	102	117	911	700	464	1.047	2.905	314	801	269	1.521	1.739	14.010
3 ^e trimestre	9.236	2.771	1.026	1.024	672	280	129	256 ⁵	96	119	713	621	433	1.096	2.841	335	690	286	1.530	1.559	13.636
4 ^e trimestre	10.886	3.260	1.268	1.455	708	240	140	275 ⁵	97	124	950	660	494	1.215	3.328	500	794	290	1.744	1.905	16.119
1960 1 ^{er} trimestre	11.464	3.598	1.444	1.505	633	163	191	210 ⁵	96	225	1.102	635	631	1.031	3.042	352	822	309	1.559	2.123	16.629
2 ^e trimestre	10.931	3.770	1.207	1.173	635	238	159	183 ⁵	109	219	893	629	639	1.077	3.083	325	874	311	1.573	1.883	15.897
3 ^e trimestre	11.549	3.813	1.126	1.181	981	367	158	290 ⁵	104	236	932	675	660	976	3.040	359	756	309	1.616	1.736	16.325
4 ^e trimestre	11.864	4.049	1.302	1.252	842	316	181	296 ⁵	111	227	806	670	732	1.080	3.178	401	767	321	1.689	2.059	17.101

1 Y compris les pièces détachées d'automobiles.

2 Y compris les céréales.

3 Nouvelle rubrique, à partir de 1959, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste : « Biens de production destinés à divers secteurs de la production : autres produits ».

4 Nouvelle rubrique, à partir de 1959, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste : « Biens de consommation durables ».

5 Rubrique modifiée, à partir de 1959, par l'incorporation de produits classés précédemment dans le poste : « Biens de production destinés à divers secteurs de la production : autres produits ».

VIII - 4. — INDICES DU VOLUME ET DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES

Base 1953 = 100

Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

	INDICES DU VOLUME								INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES							
	1952	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1952	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
IMPORTATIONS (C.I.F.)																
Biens de production	96,6	113,6	124,5	136,7	137,4	131,6	146,5	163,8	108,7	94,5	96,8	101,3	104,7	95,7	94,4	96,5
Biens de consommation ...	98,4	101,2	108,4	118,7	129,1	129,2	143,3	157,1	103,3	98,4	96,7	95,7	97,3	94,1	91,2	91,3
Biens d'équipement	94,6	110,5	114,4	142,8	137,4	141,7	159,4	174,2	100,4	93,6	95,9	94,3	102,3	101,6	93,6	99,1
Ensemble ...	96,8	110,6	119,7	133,8	135,7	132,4	147,5	163,9	106,2	95,1	96,7	99,1	102,8	96,1	93,6	95,6
EXPORTATIONS (F.O.B.)																
Sidérurgie	105,7	107,0	131,2	143,3	140,1	140,8	156,0	179,4	133,2	88,5	98,9	110,2	118,0	104,0	96,9	107,1
Fabrications métalliques ...	111,5	114,9	131,6	137,8	137,4	149,1	162,7	194,6	99,7	90,1	94,0	97,3	107,5	104,1	99,1	96,8
Métaux non ferreux	101,3	107,2	110,3	118,8	110,5	122,0	135,8	151,7	123,0	95,7	110,7	121,1	99,2	83,6	93,1	97,5
Textiles	81,0	110,2	119,8	133,2	134,9	122,6	146,6	158,8	109,8	94,5	90,0	88,2	90,8	82,0	77,7	82,1
Produits chimiques	85,9	115,7	125,2	137,6	152,5	161,2	186,3	185,7	117,6	96,9	99,0	97,9	93,4	90,9	89,6	89,2
Combustibles	72,7	130,0	163,7	121,0	108,7	78,9	62,2	65,0	128,5	90,5	92,6	112,0	130,5	127,1	104,0	94,8
Industrie pétrolière	97,0	104,8	128,0	160,3	140,3	171,3	171,5	177,8	104,8	93,2	94,8	170,6	210,3	202,5	190,1	172,4
Verres et glaces	70,7	117,0	153,9	163,6	145,6	159,6	207,8	229,4	100,0	97,9	101,2	108,2	110,1	111,3	111,4	110,7
Produits agricoles	82,4	112,9	131,1	151,7	137,1	191,1	185,2	191,3	108,7	105,4	101,9	113,2	108,0	106,6	105,9	104,7
Ciments	78,3	91,4	103,7	89,4	94,3	66,1	75,7	71,5	104,5	100,1	96,9	102,0	101,6	102,6	100,1	97,0
Carrières	92,8	103,1	114,8	126,4	125,8	116,1	129,3	136,5	102,9	99,9	105,1	111,7	120,3	118,4	113,8	120,3
Céramiques	107,4	119,5	135,8	147,6	124,9	112,9	136,3	195,0	104,4	96,4	102,9	110,1	114,5	113,8	111,3	100,5
Bois et meubles	87,2	110,5	162,0	187,1	179,6	158,4	205,0	257,1	105,5	97,0	103,7	105,7	108,7	103,2	99,6	101,5
Peaux et cuirs	76,0	107,6	123,8	123,0	113,9	115,6	139,8	143,9	105,9	89,4	82,5	83,2	89,2	86,0	93,7	95,1
Papier et livre	84,6	125,9	146,8	180,4	202,8	206,0	234,8	274,7	118,2	98,4	98,9	96,7	95,8	96,7	89,5	91,3
Tabacs	93,1	89,0	131,5	172,0	244,2	295,2	372,5	436,6	108,9	92,8	94,5	93,0	94,7	93,3	88,9	89,3
Caoutchouc	83,9	121,9	148,4	181,2	167,4	167,7	196,2	209,3	122,0	93,0	96,7	96,6	92,7	88,6	86,3	82,1
Industries alimentaires ...	75,6	74,3	96,0	97,2	92,7	100,3	113,1	130,9	125,5	101,4	96,7	94,0	100,5	91,7	83,5	83,5
Divers	86,1	85,6	94,8	110,8	85,9	86,8	101,9	120,2	112,7	84,2	85,1	87,6	106,5	102,5	101,6	97,7
Ensemble ...	94,4	109,4	125,7	135,3	131,8	134,7	150,3	168,3	115,7	92,8	96,6	101,5	105,8	98,3	94,8	97,1
									INDICES DES TERMES DE L'ECHANGE ¹							
Ensemble ...									108,9	97,6	99,9	102,4	102,9	102,3	101,3	101,6

¹ Indices des termes de l'échange : $\frac{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'exportation (f.o.b.)}}{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'importation (c.i.f.)}}$

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Allemagne occidentale 1			France 1			Pays-Bas		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1952	1,11	0,98	- 0,13	1,04	0,76	- 0,28	1,35	1,56	+ 0,21
1953	1,24	0,88	- 0,36	1,12	0,75	- 0,37	1,38	1,68	+ 0,30
1954	1,45	0,93	- 0,52	1,27	0,92	- 0,35	1,42	2,01	+ 0,59
1955	1,64	1,36	- 0,28	1,47	1,16	- 0,31	1,56	2,40	+ 0,83
1956	2,03	1,34	- 0,69	1,62	1,41	- 0,21	1,78	2,89	+ 1,11
1957	2,23	1,36	- 0,87	1,70	1,46	- 0,24	2,02	3,02	+ 1,00
1958	2,23	1,46	- 0,77	1,51	1,34	- 0,17	2,05	2,63	+ 0,58
1959	2,34	1,82	- 0,52	1,80	1,25	- 0,55	2,26	2,92	+ 0,66
1960	2,81	2,48	- 0,33	2,24	1,64	- 0,60	2,45	3,35	+ 0,90
1960 1 ^{er} trimestre	2,71	2,40	- 0,31	2,19	1,50	- 0,69	2,38	3,30	+ 0,92
2 ^e trimestre	2,60	2,53	- 0,07	2,30	1,62	- 0,68	2,30	3,31	+ 1,01
3 ^e trimestre	2,91	2,44	- 0,47	2,11	1,53	- 0,57	2,48	3,11	+ 0,63
4 ^e trimestre	3,00	2,57	- 0,43	2,37	1,88	- 0,49	2,63	3,66	+ 1,03
1961 1 ^{er} trimestre	3,10	2,41	- 0,69	2,76	1,78	- 0,98	2,72	3,67	+ 0,95
2 ^e trimestre	3,15	2,45	- 0,70	2,69	1,98	- 0,71	2,65	4,12	+ 1,47
3 ^e trimestre	3,04	2,52	- 0,52	2,33	1,64	- 0,69	2,58	3,59	+ 1,01
1960 Septembre	3,12	2,53	- 0,59	2,27	1,55	- 0,72	2,86	3,33	+ 0,47
Octobre	2,98	2,59	- 0,39	2,45	2,05	- 0,40	2,61	3,67	+ 1,06
Novembre	2,66	2,64	- 0,02	2,32	1,84	- 0,48	2,67	3,56	+ 0,89
Décembre	3,04	2,35	- 0,69	2,29	1,66	- 0,63	2,58	3,65	+ 1,07
1961 Janvier	2,57	2,19	- 0,38	2,09	1,46	- 0,63	2,48	3,29	+ 0,81
Février	3,41	2,50	- 0,91	2,95	1,83	- 1,12	2,65	3,59	+ 0,94
Mars	3,33	2,56	- 0,77	3,20	2,04	- 1,16	3,04	4,12	+ 1,08
Avril	3,00	2,46	- 0,54	2,53	1,97	- 0,56	2,60	4,48	+ 1,88
Mai	3,26	2,45	- 0,81	2,79	1,93	- 0,86	2,67	3,80	+ 1,13
Juin	3,18	2,45	- 0,73	2,75	2,04	- 0,71	2,70	4,10	+ 1,40
Juillet	3,01	2,56	- 0,45	2,38	1,77	- 0,61	2,27	3,64	+ 1,37
Août	3,00	2,31	- 0,69	2,24	1,43	- 0,81	2,62	3,15	+ 0,53
Septembre	3,05	2,68	- 0,37	2,31	1,74	- 0,57	2,78	4,00	+ 1,22
Moyennes mensuelles ou mois	Italie			Communauté Economique Européenne			Total métropoles O.C.D.E. 2		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1952	0,14	0,28	+ 0,14	3,64	3,58	- 0,06	5,35	6,35	+ 1,00
1953	0,15	0,31	+ 0,16	3,89	3,62	- 0,27	5,67	5,72	+ 0,05
1954	0,16	0,27	+ 0,11	4,30	4,13	- 0,17	6,07	6,05	- 0,02
1955	0,18	0,25	+ 0,07	4,87	5,17	+ 0,30	6,78	7,44	+ 0,66
1956	0,20	0,26	+ 0,07	5,63	5,90	+ 0,27	7,75	8,26	+ 0,51
1957	0,27	0,28	+ 0,01	6,22	6,12	- 0,10	8,47	8,42	- 0,05
1958	0,28	0,29	+ 0,01	6,01	5,72	- 0,29	8,03	7,92	- 0,11
1959	0,34	0,36	+ 0,02	6,74	6,35	- 0,39	8,94	8,71	- 0,23
1960	0,39	0,48	+ 0,09	7,89	7,95	+ 0,06	10,35	10,78	+ 0,43
1960 1 ^{er} trimestre	0,38	0,43	+ 0,05	7,66	7,63	- 0,03	10,26	10,48	+ 0,22
2 ^e trimestre	0,42	0,47	+ 0,05	7,62	7,93	+ 0,31	9,95	10,72	+ 0,77
3 ^e trimestre	0,38	0,49	+ 0,11	7,88	7,57	- 0,31	10,18	10,16	- 0,02
4 ^e trimestre	0,39	0,55	+ 0,16	8,39	8,66	+ 0,27	11,02	11,76	+ 0,74
1961 1 ^{er} trimestre	0,46	0,45	- 0,01	9,04	8,30	- 0,74	11,58	11,10	- 0,48
2 ^e trimestre	0,49	0,52	+ 0,03	8,98	9,07	+ 0,09	11,46	12,00	+ 0,54
3 ^e trimestre	0,47	0,50	+ 0,03	8,42	8,25	- 0,17	10,87	11,29	+ 0,42
1960 Septembre	0,37	0,57	+ 0,20	8,62	8,00	- 0,62	11,08	10,48	- 0,60
Octobre	0,41	0,54	+ 0,13	8,47	8,85	+ 0,38	10,97	11,70	+ 0,73
Novembre	0,37	0,54	+ 0,17	8,02	8,58	+ 0,56	10,68	11,37	+ 0,69
Décembre	0,36	0,49	+ 0,13	8,27	8,15	- 0,12	10,84	11,28	+ 0,44
1961 Janvier	0,38	0,35	- 0,03	7,52	7,30	- 0,22	9,64	9,38	- 0,26
Février	0,44	0,49	+ 0,05	9,46	8,40	- 1,06	11,99	11,23	- 0,76
Mars	0,56	0,49	- 0,07	10,12	9,20	- 0,92	13,12	12,67	- 0,45
Avril	0,50	0,50	...	8,63	9,41	+ 0,78	11,14	12,14	+ 1,00
Mai	0,48	0,51	+ 0,03	9,20	8,69	- 0,51	11,72	11,67	- 0,05
Juin	0,48	0,55	+ 0,07	9,11	9,14	+ 0,03	11,52	12,22	+ 0,70
Juillet	0,45	0,47	+ 0,02	8,11	8,44	+ 0,33	10,65	11,14	+ 0,49
Août	0,51	0,41	- 0,10	8,37	7,30	- 1,07	10,67	10,11	- 0,56
Septembre	0,45	0,60	+ 0,15	8,59	9,02	+ 0,43	10,99	12,61	+ 1,62

1 La Sarre est incluse dans la France jusqu'au 1^{er} semestre 1959 et dans l'Allemagne occidentale à partir du 2^e semestre 1959.
2 Y compris l'Espagne à partir de 1960.

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

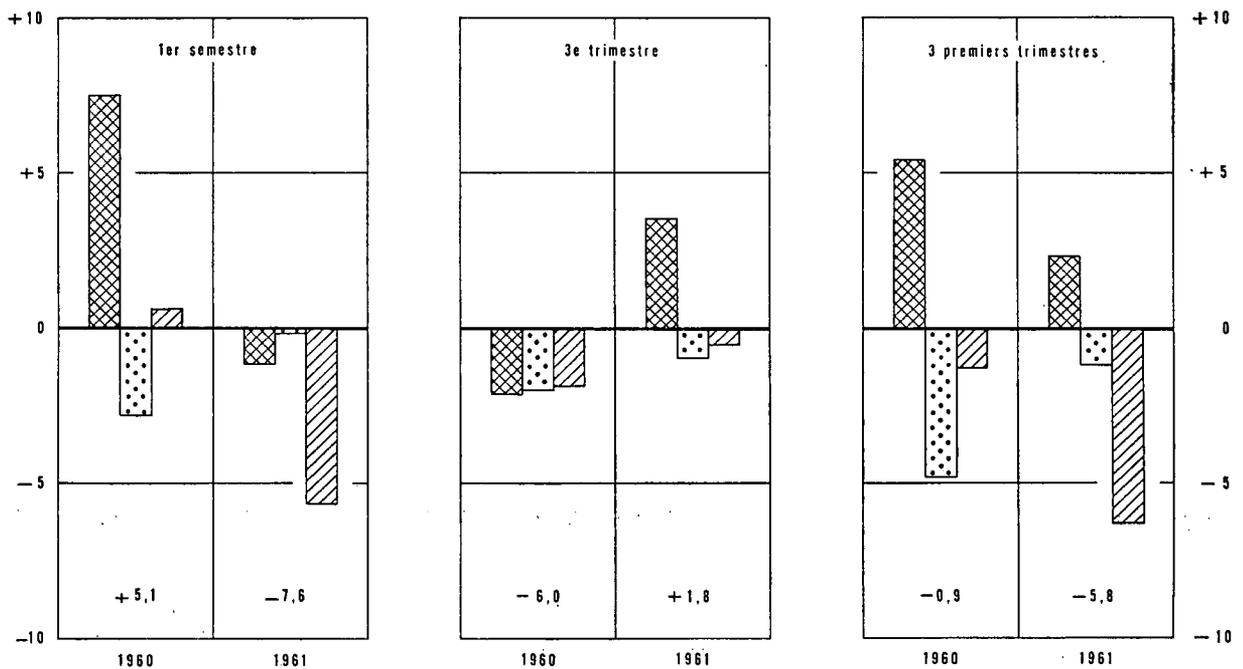
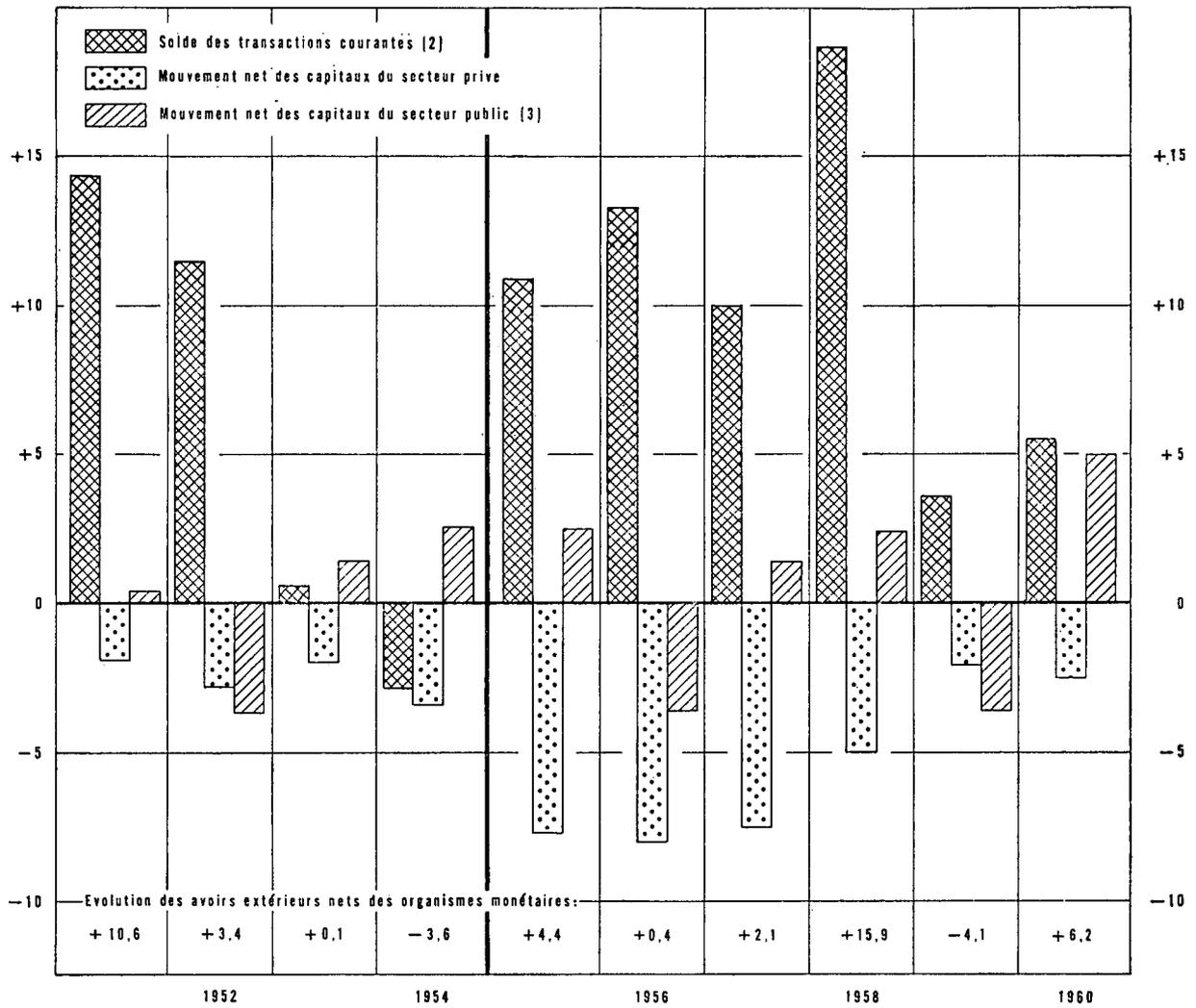
Moyennes mensuelles ou mois	Etats-Unis			Royaume-Uni			Pays de la zone sterling autres que le Royaume-Uni		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1952	1,50	0,77	- 0,73	0,84	1,13	+ 0,29	0,95	0,62	- 0,33
1953	1,04	0,96	- 0,08	0,91	0,73	- 0,18	1,00	0,56	- 0,44
1954	1,09	0,77	- 0,32	0,89	0,60	- 0,29	0,93	0,69	- 0,24
1955	1,31	1,01	- 0,30	1,00	0,74	- 0,26	1,12	0,80	- 0,32
1956	1,70	1,26	- 0,44	1,10	0,84	- 0,26	1,14	0,94	- 0,20
1957	1,77	1,09	- 0,68	1,17	0,74	- 0,43	1,18	0,87	- 0,31
1958	1,29	1,17	- 0,12	0,98	0,72	- 0,26	0,95	0,80	- 0,15
1959	1,35	1,81	+ 0,46	1,19	0,81	- 0,38	1,11	0,68	- 0,43
1960	1,63	1,49	- 0,14	1,21	0,87	- 0,34	0,95	0,83	- 0,12
1960 1 ^{er} trimestre	1,78	1,92	+ 0,14	1,23	0,85	- 0,38	1,13	0,85	- 0,28
2 ^e trimestre	1,64	1,44	- 0,20	1,20	0,85	- 0,35	0,90	0,83	- 0,07
3 ^e trimestre	1,48	1,29	- 0,19	1,14	0,76	- 0,38	0,92	0,73	- 0,19
4 ^e trimestre	1,61	1,31	- 0,30	1,29	1,02	- 0,27	0,86	0,91	+ 0,05
1961 1 ^{er} trimestre	1,64	1,23	- 0,41	1,32	0,86	- 0,46	1,01	0,90	- 0,11
2 ^e trimestre	1,55	1,56	+ 0,01	1,24	0,87	- 0,37	0,87	0,85	- 0,02
3 ^e trimestre	1,33	1,57	+ 0,24	1,25	0,79	- 0,46	0,87	0,69	- 0,18
1960 Septembre	1,35	1,33	- 0,02	1,28	0,68	- 0,60	0,92	0,74	- 0,18
Octobre	1,45	1,44	- 0,01	1,25	0,86	- 0,39	0,84	0,92	+ 0,08
Novembre	1,59	1,05	- 0,54	1,29	0,95	- 0,34	0,95	0,85	- 0,10
Décembre	1,75	1,38	- 0,37	1,29	0,98	- 0,31	0,79	0,92	+ 0,13
1961 Janvier	1,73	1,05	- 0,68	1,09	0,67	- 0,42	1,13	0,42	- 0,71
Février	1,57	1,11	- 0,46	1,27	0,83	- 0,44	0,98	1,06	+ 0,08
Mars	1,61	1,55	- 0,06	1,58	1,09	- 0,49	0,93	1,22	+ 0,29
Avril	1,58	1,50	- 0,08	1,31	0,82	- 0,49	0,87	0,90	+ 0,03
Mai	1,40	1,66	+ 0,26	1,22	0,86	- 0,36	0,88	0,86	- 0,02
Juin	1,66	1,51	- 0,15	1,20	0,92	- 0,28	0,86	0,79	- 0,07
Juillet	1,18	1,56	+ 0,38	1,44	0,89	- 0,55	0,93	0,74	- 0,19
Août	1,37	1,38	+ 0,01	1,07	0,71	- 0,36	0,99	0,65	- 0,34
Septembre	1,35	1,79	+ 0,44	1,21	0,79	- 0,42	0,69	0,69	...
Moyennes mensuelles ou mois	Amérique latine 1			Congo et Ruanda-Urundi			Europe orientale		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1952	0,68	0,63	- 0,05	0,82	0,60	- 0,22	0,24	0,42	+ 0,18
1953	0,78	0,38	- 0,40	0,75	0,55	- 0,20	0,24	0,38	+ 0,14
1954	0,75	0,50	- 0,25	0,82	0,52	- 0,30	0,31	0,38	+ 0,07
1955	0,60	0,55	- 0,05	0,97	0,55	- 0,42	0,36	0,41	+ 0,05
1956	0,70	0,55	- 0,15	1,01	0,59	- 0,42	0,43	0,45	+ 0,02
1957	0,65	0,80	+ 0,15	0,79	0,58	- 0,21	0,44	0,40	- 0,04
1958	0,63	0,77	+ 0,14	0,69	0,49	- 0,20	0,39	0,37	- 0,02
1959	0,63	0,72	+ 0,09	0,81	0,38	- 0,43	0,46	0,37	- 0,09
1960	0,75	0,68	- 0,07	1,11	0,26	- 0,85	0,50	0,57	+ 0,07
1960 1 ^{er} trimestre	0,71	0,80	+ 0,09	1,00	0,38	- 0,62	0,40	0,57	+ 0,17
2 ^e trimestre	0,81	0,64	- 0,17	1,01	0,37	- 0,64	0,43	0,60	+ 0,17
3 ^e trimestre	0,79	0,60	- 0,19	1,08	0,15	- 0,93	0,61	0,54	- 0,07
4 ^e trimestre	0,65	0,68	+ 0,03	1,32	0,13	- 1,19	0,56	0,58	+ 0,02
1961 1 ^{er} trimestre	0,73	0,55	- 0,18	1,02	0,17	- 0,85	0,48	0,53	+ 0,05
2 ^e trimestre	0,76	0,61	- 0,15	0,93	0,21	- 0,72	0,44	0,60	+ 0,16
3 ^e trimestre	0,67	0,69	+ 0,02	0,97	0,19	- 0,78	0,61	0,52	- 0,09
1960 Septembre	0,68	0,63	- 0,05	0,69	0,07	- 0,62	0,51	0,48	- 0,03
Octobre	0,72	0,66	- 0,06	1,23	0,10	- 1,13	0,57	0,49	- 0,08
Novembre	0,65	0,66	+ 0,01	1,39	0,10	- 1,29	0,53	0,58	+ 0,05
Décembre	0,60	0,62	+ 0,02	1,01	0,17	- 0,84	0,52	0,59	+ 0,07
1961 Janvier	0,76	0,31	- 0,45	1,56	0,10	- 1,46	0,39	0,27	- 0,12
Février	0,73	0,54	- 0,19	0,92	0,23	- 0,69	0,56	0,60	+ 0,04
Mars	0,71	0,79	+ 0,08	0,60	0,19	- 0,41	0,53	0,73	+ 0,20
Avril	0,66	0,61	- 0,05	0,74	0,20	- 0,54	0,42	0,47	+ 0,05
Mai	0,86	0,51	- 0,35	0,78	0,26	- 0,52	0,40	0,67	+ 0,27
Juin	0,77	0,70	- 0,07	1,26	0,17	- 1,09	0,51	0,67	+ 0,16
Juillet	0,71	0,65	- 0,06	1,10	0,22	- 0,88	0,54	0,43	- 0,11
Août	0,64	0,65	+ 0,01	0,58	0,19	- 0,39	0,54	0,50	- 0,04
Septembre	0,64	0,77	+ 0,13	1,23	0,17	- 1,06	0,65	0,62	- 0,03

1 Comprend : Amérique Centrale, Amérique du Sud et Mexique.

Références bibliographiques : Bulletin mensuel du Commerce extérieur de l'U.E.B.L. — Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Industrie, revue de la F.I.B. — L'industrie textile belge, revue mensuelle de Febeltex. — Bulletin commercial belge de l'Office belge du Commerce extérieur. Revue Commerciale de la Chambre Néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg. — Bulletins statistiques : commerces extérieurs (O.C.D.E.) — Statistical Papers : Direction of International Trade (O.N.U.), Bulletin général de Statistiques (Office statistique des Communautés européennes). — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — cfr. N. B. du tableau VIII - 2.

IX. — BALANCE DES PAIEMENTS

1. — **BALANCE DES PAIEMENTS DE L'U.E.B.L.** ¹
(milliards de francs)



¹ Les balances des années 1951 à 1954 ne sont pas strictement comparables à celles des années suivantes.
² Les transactions courantes groupent les transactions sur biens et services, les transferts privés et les transferts de l'Etat.
³ Le secteur public comprend les pouvoirs publics et les organismes paraétatiques de crédit et d'exploitation.

**IX - 1. — BALANCE DES PAIEMENTS
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE**

Chiffres annuels
(milliards de francs)

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
A. Transactions sur biens et services.									
1. Opérations sur marchandises ¹									
1.1. Exportations - Importations (f.o.b.) ²	+ 11,1	- 1,7	- 5,9	+ 1,5	+ 1,0	- 6,4	+ 0,9	- 4,2	- 1,9
1.2. Travail à façon	+ 3,1	+ 2,1	+ 1,6	+ 2,0	+ 2,6	+ 2,6	+ 2,4	+ 1,8	+ 2,6
1.3. Opérations d'arbitrage	+ 1,1	+ 1,5	+ 1,7	+ 1,4	+ 1,9	+ 2,6	+ 1,2	+ 0,6	+ 0,6
2. Or non monétaire	- 0,1	- 0,1	- 0,8	- 1,1	...	- 0,6	- 0,6
3. Transports ²	- 4,6	- 2,3	- 2,7	+ 1,1	+ 0,8	+ 3,0	+ 2,8	+ 2,5	+ 1,2
4. Primes et indemnités d'assurances	- 0,2	...	- 0,1	- 0,7	- 0,6	- 0,6	- 0,7	- 0,7	- 0,9
5. Déplacements à l'étranger ¹	- 1,5	- 0,8	- 0,2	+ 0,3	+ 1,0	+ 1,1	+ 3,3	- 1,4	- 1,4
6. Revenus d'investissements	+ 0,8	+ 1,1	+ 1,1	+ 2,1	+ 3,5	+ 3,3	+ 2,5	+ 1,1	+ 2,3
7. Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	+ 0,6	- 0,4	- 1,1	- 0,2	- 1,0	+ 0,1	- 0,6	- 2,2	- 2,4
8. Autres	+ 0,6	+ 0,7	+ 2,1	+ 2,4	+ 3,6	+ 3,9	+ 5,7	+ 4,3	+ 5,4
Total des transactions sur biens et services ...	+ 10,9	+ 0,2	- 3,5	+ 9,8	+ 12,0	+ 8,5	+ 17,5	+ 1,2	+ 4,9
B. Transferts.									
9. Transferts privés	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,7	+ 1,1	+ 1,3	+ 1,5	+ 1,2	+ 3,2	+ 3,1
10. Transferts publics	+ 0,4	+ 0,2	- 0,8	- 2,5
Total des transferts ...	+ 0,6	+ 0,4	+ 0,7	+ 1,1	+ 1,3	+ 1,5	+ 1,2	+ 2,4	+ 0,6
C. Mouvement des capitaux.									
11. Etat				+ 2,3	- 3,8	+ 0,8 ³	+ 1,2	- 3,2	+ 3,2
12. Autres pouvoirs publics				+ 0,2	+ 0,2	- 0,2	...	- 0,8	+ 1,7
13. Organismes paraétatiques d'exploitation	- 3,7	+ 1,4	+ 2,6	+ 1,8	+ 0,7	- 0,1
14. Organismes paraétatiques de crédit	+ 0,8	- 0,6	- 0,2	+ 0,1
15. Autres									
15.1 Papier commercial ...	- 1,3	+ 0,4	+ 0,5	- 0,5	+ 1,0	- 0,9	- 0,1	- 1,2	+ 0,2
15.2 Autres ¹	- 1,5	- 2,4	- 3,9	- 7,2	- 9,0	- 6,6 ³	- 4,9	- 0,9	- 2,7
Total du mouvement des capitaux ...	- 6,5	- 0,6	- 0,8	- 5,2	- 11,6	- 6,1	- 2,6	- 5,6	+ 2,4
D. Opérations non déterminées ¹	—	—	—	- 1,3	- 1,8	- 2,2	- 0,7	- 1,9	- 2,1
E. Erreurs et omissions	- 1,6	+ 0,1	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,5	- 0,2	+ 0,4
Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires	+ 3,4	+ 0,1	- 3,6	+ 4,4	+ 0,4	+ 2,1	+ 15,9	- 4,1	+ 6,2

¹ Les opérations non déterminées paraissent comprendre surtout des opérations sur marchandises (rubrique 1), des déplacements à l'étranger (rubrique 5) et des mouvements de capitaux (rubrique 15.2) sans qu'il soit possible de les ventiler entre ces différentes rubriques.

² La rubrique 1.1 « Exportations et importations f.o.b. » comprend, en principe, les dépenses de transports autres que celles afférentes à l'importation des marchandises.

³ Les entrées de capitaux incluses dans la rubrique 11 « Etat » et les sorties de capitaux recensées dans la rubrique 15.2 « Autres » comprennent la partie de l'emprunt de \$ 80 millions de l'Etat belge sur le marché américain qui a été souscrite par des résidents belgo-luxembourgeois; le montant de ces souscriptions n'est cependant pas connu.

**IX - 2. — BALANCE DES PAIEMENTS
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE**

Chiffres trimestriels
(milliards de francs)

Soldes (crédit moins débit)	1960				1961			
	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre
1. Transactions sur biens et services et transferts privés	+ 6,0	+ 3,2	- 1,9	+ 0,7	- 0,2	- 1,0	+ 2,0	
2. Transferts de l'Etat	- 1,2	- 0,5	- 0,2	- 0,6	+ 0,6	
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics et des parastataux de crédit et d'exploitation	- 1,2	+ 1,8	- 1,9	+ 6,2	- 0,4	- 5,3	- 0,5	
4. Mouvement des autres capitaux :								
4.1 Court terme ¹	- 0,9	- 0,4	- 0,3	+ 1,8	- 0,3	+ 0,4	- 1,1	
4.2 Autres	+ 0,1	- 1,6	- 1,7	+ 0,5	+ 0,3	- 0,6	+ 0,6	
5. Opérations non déterminées et erreurs et omissions	+ 0,6	- 0,8	...	- 1,5	- 0,6	+ 0,1	+ 0,1	
6. Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires	+ 3,4	+ 1,7	- 6,0	+ 7,1	- 1,2	- 6,4	+ 1,7	

¹ Papier commercial plus, à partir de 1961, l'évolution des avoirs en francs belges des sociétés du Congo et du Ruanda-Urundi auprès de leurs sièges en U.E.B.L.

**IX - 3. — BALANCE DES PAIEMENTS
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE
AVEC LES PAYS AUTRES QUE LE CONGO ET LE RUANDA-URUNDI**

Chiffres annuels
(milliards de francs)

Soldes (crédit moins débit)	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
1. Opérations sur marchandises ^{1 2}	+12,5	- 0,8	- 4,1	+ 3,9	+ 4,0	- 4,4	+ 2,8	- 2,4	+ 2,1
2. Transactions invisibles ^{1 2}	- 8,3	- 6,6	- 7,7	- 3,7	- 4,0	- 0,5	+ 2,9	- 6,8	- 5,8
3. Total des transactions sur biens et services (3 = 1 + 2)	+ 4,2	- 7,4	-11,8	+ 0,2	...	- 4,9	+ 5,7	- 9,2	- 3,7
4. Transferts :									
Privés	- 0,2	- 0,2	+ 0,2	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,3	- 0,1	- 0,2	- 0,1
Etat	+ 0,4	+ 0,2	- 0,3	- 1,0
Total ...	+ 0,2	...	+ 0,2	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,3	- 0,1	- 0,5	- 1,1
5. Mouvement des capitaux :									
Etat				+ 2,6	- 1,3	+ 4,2 ³	+ 1,3	+ 1,3	+ 5,8
Autres pouvoirs publics				+ 0,2	- 0,8	+ 1,7
Organismes paraétatiques d'exploitation	- 1,2	+ 4,5	+ 2,4	+ 1,8	+ 0,6	- 0,1
Organismes paraétatiques de crédit	+ 0,8	- 0,6	- 0,1	...
Autres :									
Papier commercial	- 1,3	- 0,5	- 0,2	+ 0,5	- 0,1	+ 0,2	- 0,6	- 0,3	+ 0,2
Autres ¹	- 0,8	- 2,8	- 2,6	- 4,8	- 7,8	- 6,7 ³	- 1,2	- 5,1	- 5,7
Total ...	- 3,3	+ 1,2	- 0,4	- 1,5	- 9,2	- 1,5	+ 0,7	- 4,4	+ 1,9
6. Règlements multilatéraux	+ 2,0	+ 6,8	+ 9,4	+ 8,3	+ 9,6	+ 9,3	+10,5	+13,6	+10,8
7. Opérations non déterminées et erreurs et omissions ¹	+ 0,8	+ 0,1	...	- 1,4	- 1,5	- 1,9	- 0,2	- 2,1	- 2,0
8. Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires	+ 3,9	+ 0,7	- 2,6	+ 6,1	- 0,7	+ 1,3	+16,6	- 2,6	+ 5,9

¹ Les opérations non déterminées paraissent comprendre surtout des opérations sur marchandises (rubrique 1), des déplacements à l'étranger (rubrique 2) et des mouvements de capitaux (rubrique 5 « Autres ») sans qu'il soit possible de les ventiler entre ces différentes rubriques.

² La rubrique « Opérations sur marchandises » comprend, en principe, les dépenses de transports autres que celles afférentes à l'importation des marchandises.

³ Les entrées de capitaux incluses dans la rubrique 5 « Etat » et les sorties de capitaux recensées dans la rubrique 5 « Autres » comprennent la partie de l'emprunt de \$ 80 millions de l'Etat belge sur le marché américain qui a été souscrite par des résidents belgo-luxembourgeois; le montant de ces souscriptions n'est cependant pas connu.

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1941-1950* (D.N.B.). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : voir XXXV^e année, vol. 1, n° 6, page 805 : « La balance des paiements de l'U.E.B.L. en 1959 ». — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *L'économie belge en 1959* (M.A.E.). — *Recherches économiques de Louvain* (I.R.E.S.P.). — *Cahiers économiques de Bruxelles* (D.U.L.B.E.A.). — *Bulletin statistique* (O.E.C.E.). — *International Financial Statistics* (F.M.I.).

X. — MARCHÉ DES CHANGES

1. — COURS OFFICIELS ARRÊTES PAR LES BANQUIERS REUNIS EN CHAMBRE DE COMPENSATION A BRUXELLES

(francs belges)

Moyennes journalières	1 \$ U.S.A.	100 fr. français ou 1 NF	1 Livre Sterling	1 florin P.-B.	1 fr. suisse	1 Deutsche Mark	100 liras italien.	1 Cour. suéd.	1 Cour. norv.	1 Cour. dan.	1 \$ canadien		100 escudos	100 schillings autrich.
											câble	courrier		
1952	50,29	14,27	139,86	—	11,45	—	—	—	—	—	51,38		173,98 ¹	—
1953	49,96	14,27	140,14	13,19 ¹	11,47	11,97 ¹	—	9,67 ¹	6,99 ¹	7,24 ¹	50,81		174,04	—
1954	50,05	14,27	140,05	13,18	11,46	11,94	—	9,64	7,00	7,21	51,44		174,04	—
1955	50,23	14,27	139,56	13,15	11,41	11,89	7,97 ¹	9,64	6,98	7,21	50,94		174,04	—
1956	49,92	14,19	139,48	13,11	11,41	11,91	7,96	9,63	6,98	7,21	50,73		174,03	—
1957	50,24	{ 14,27 ² 11,89 ³	140,29	13,18	11,46	11,96	8,01	9,69	7,02	7,24	52,400 ⁵	52,396 ⁵	174,02	193,10 ¹
1958	49,89	11,84 ⁴	139,41	13,17	11,40	11,90	7,99	9,63	6,97	7,21	51,397	51,395	174,04	192,21
1959	49,96	10,19	140,33	13,24	11,56	11,96	8,05	9,66	7,01	7,25	52,110	52,108	174,98	193,14
1960	49,86	10,17	139,98	13,22	11,54	11,96	8,03	9,65	6,99	7,23	51,427	51,425	174,41	192,11
1960 1 ^{er} trimestre .	49,88	10,16	139,81	13,22	11,51	11,96	8,03	9,63	6,98	7,22	52,401	52,398	174,24	191,89
2 ^e trimestre .	49,85	10,17	139,89	13,22	11,53	11,96	8,03	9,65	6,99	7,23	51,180	51,178	174,30	191,66
3 ^e trimestre .	49,97	10,20	140,44	13,25	11,60	11,98	8,05	9,69	7,01	7,26	51,324	51,323	174,97	193,35
4 ^e trimestre .	49,73	10,14	139,76	13,18	11,55	11,92	8,01	9,62	6,97	7,22	50,776	50,774	174,11	191,49
1961 1 ^{er} trimestre .	49,87	10,18	139,70	{ 13,19 ⁸ 13,86 ⁷	11,56	{ 11,95 ⁸ 12,56 ⁷	8,02	9,65	6,98	7,22	50,373	50,373	174,12	191,53
2 ^e trimestre .	50,00	10,20	139,71	13,91	11,56	12,59	8,06	9,68	6,99	7,22	{ 50,587 ¹¹ 48,332 ¹⁰	{ 50,586 ¹¹ 48,313 ¹⁰	174,33	192,03
3 ^e trimestre .	49,79	10,14	139,42	13,82	11,53	12,48	8,02	9,63	6,97	7,21	48,237	48,234	173,83	192,92
1960 Novembre ...	49,67	10,13	139,74	13,16	11,53	11,91	8,00	9,61	6,97	7,21	50,857	50,856	174,08	191,09
Décembre	49,67	10,13	139,43	13,17	11,54	11,91	8,00	9,60	6,96	7,21	50,552	50,550	173,71	191,09
1961 Janvier	49,80	10,16	139,75	13,20	11,56	11,94	8,02	9,63	6,97	7,22	50,132	50,134	174,11	191,37
Février	49,93	10,19	139,81	13,18	11,56	11,97	8,03	9,66	6,98	7,23	50,454	50,451	174,05	191,64
Mars	49,89	10,18	139,54	{ 13,16 ⁸ 13,86 ⁷	11,55	{ 11,99 ⁸ 12,56 ⁷	8,02	9,66	6,98	7,22	50,534	50,534	174,19	191,59
Avril	50,03	10,21	140,00	13,92	11,57	12,60	8,06	9,68	7,00	7,24	50,603	50,602	174,66	191,95
Mai	50,03	10,21	139,78	13,92	11,56	12,60	8,06	9,70	6,99	7,22	50,672	50,670	174,33	191,99
Juin	49,95	10,19	139,34	13,90	11,56	12,57	8,05	9,67	6,97	7,21	{ 50,444 ⁹ 48,332 ¹⁰	{ 50,445 ⁹ 48,313 ¹⁰	173,99	192,16
Juillet	49,79	10,16	138,76	13,86	11,54	12,51	8,02	9,64	6,94	7,18	48,150	48,145	173,17	192,80
Août	49,79	10,13	139,54	13,83	11,53	12,47	8,02	9,64	6,97	7,21	48,267	48,264	173,91	192,99
Septembre ...	49,78	10,12	139,97	13,78	11,53	12,46	8,02	9,62	6,99	7,23	48,295	48,294	174,40	192,96
Octobre	49,78	10,13	140,13	13,80	11,52	12,45	8,02	9,63	7,00	7,23	48,313	48,311	174,66	192,76
Novembre ...	49,78	10,14	140,11	13,82	11,52	12,44	8,02	9,63	6,99	7,23	48,055	48,051	174,66	192,77

¹ Moyenne calculée depuis la date de cotation jusqu'au 31 décembre.

² Moyenne du 1^{er} janvier au 10 août 1957.

³ Moyenne du 11 août au 31 décembre 1957.

⁴ Moyenne du 1^{er} janvier au 28 décembre 1958.

⁵ Moyenne du 25 mars au 31 décembre 1957.

⁶ Moyenne du 1 au 8 mars 1961.

⁷ Moyenne du 6 au 30 mars 1961.

⁸ Moyenne du 1 janvier au 8 mars 1961.

⁹ Moyenne du 1^{er} au 20 juin 1961.

¹⁰ Moyenne du 21 au 30 juin 1961.

¹¹ Moyenne du 1^{er} avril au 20 juin 1961.

Références bibliographiques : Cote de la Bourse de Fonds Publics et de Change de Bruxelles.

XI. — FINANCES PUBLIQUES

1. — SITUATION DE TRESORERIE ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Exécution du budget ordinaire			Exécution du budget extraordinaire			Solde budgétaire global	Financement du solde budgétaire				
	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde		Emprunts consolidés intérieurs	Dette flottante intérieure	Emprunts consolidés et dette flottante extérieurs	Fonds de tiers	Encaisse (augmentation - diminution +)
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6) = (5) - (4)						
1957	88,0	95,8	+ 7,8	15,3	0,3	-15,0	- 7,2	+ 7,9	- 0,2	+ 2,5	- 2,1	- 0,9
1958	101,4	94,3	- 7,1	18,0	0,4	-17,6	-24,7	+10,7	+12,8	+ 3,9	- 1,7	- 1,0
1959	108,4	100,2	- 8,2	18,1	0,2	-17,9	-26,1	+20,3	+ 0,2	+ 5,2	- 1,0	+ 1,4
1960	111,2	108,1	- 3,1	23,7	0,3	-23,4	-26,5	+27,1	- 9,4	+10,6	- 0,2	- 1,6
1959 6 prem. mois	55,0	47,2	- 7,8	8,5	0,1	- 8,4	-16,2	+12,0	- 0,9	+ 3,5	+ 0,9	+ 0,7
9 prem. mois	80,4	74,3	- 6,1	13,3	0,1	-13,2	-19,3	+20,2	- 7,3	+ 5,4	- 0,4	+ 1,4
1960 3 prem. mois	30,0	25,7	- 4,3	5,6	0,1	- 5,5	- 9,8	+12,7	- 2,9	- 0,8	+ 0,8	...
6 prem. mois	58,3	51,4	- 6,9	11,8	0,1	-11,7	-18,6	+20,4	- 4,6	+ 2,6	+ 1,6	- 1,4
9 prem. mois	84,0	81,9	- 2,1	17,5	0,2	-17,3	-19,4	+20,4	- 4,3	+ 3,9	+ 0,5	- 1,1
1961 3 prem. mois	34,1	29,1	- 5,0	3,5	...	- 3,5	- 8,5	+ 0,4	+ 6,0	+ 4,7	- 1,5	- 1,1
6 prem. mois	66,8	58,3	- 8,5	6,2	0,1	- 6,1	-14,6	+ 7,2	+ 3,2	+ 5,7	- 1,7	+ 0,2
1960 Juillet	9,1	12,5	+ 3,4	2,1	...	- 2,1	+ 1,3	...	- 0,3	- 0,4	- 1,2	+ 0,6
Août	8,0	8,6	+ 0,6	1,6	0,1	- 1,5	- 0,9	...	+ 1,1	+ 0,3	- 0,4	- 0,1
Septembre ...	8,6	9,4	+ 0,8	2,0	...	- 2,0	- 1,2	...	- 0,5	+ 1,4	+ 0,5	- 0,2
Octobre	8,5	8,3	- 0,2	1,8	...	- 1,8	- 2,0	...	+ 2,1	+ 1,6	- 2,2	+ 0,5
Novembre ...	8,0	8,2	+ 0,2	1,2	...	- 1,2	- 1,0	+ 2,6	- 3,5	+ 1,3	+ 0,6	...
Décembre	10,7	9,7	- 1,0	3,2	0,1	- 3,1	- 4,1	+ 4,1	- 3,7	+ 3,8	+ 0,9	- 1,0
1961 Janvier	13,7	11,4	- 2,3	1,8	...	- 1,8	- 4,1	+ 0,4	+ 3,5	+ 2,0	- 1,5	- 0,3
Février	11,0	8,1	- 2,9	1,0	...	- 1,0	- 3,9	...	+ 1,8	+ 2,9	- 0,9	+ 0,1
Mars	9,4	9,6	+ 0,2	0,7	...	- 0,7	- 0,5	...	+ 0,7	- 0,2	+ 0,9	- 0,9
Avril	11,9	8,0	- 3,9	0,7	...	- 0,7	- 4,6	...	+ 3,2	+ 0,7	- 0,1	+ 0,8
Mai	9,5	9,6	+ 0,1	0,9	...	- 0,9	- 0,8	...	+ 0,3	+ 0,5	- 0,4	+ 0,4
Juin	11,2	11,4	+ 0,2	1,0	0,1	- 0,9	- 0,7	+ 6,8	- 6,3	- 0,3	+ 0,3	+ 0,2
Juillet	10,9	13,0	+ 2,1	0,8	...	- 0,8	+ 1,3	...	- 0,9	- 0,2	- 0,2	...

¹ Les chiffres de ce tableau ne correspondent pas aux chiffres comptabilisés dans la situation de trésorerie officielle qui est communiquée au Parlement. En effet, toutes les opérations en comptabilité ne donnent pas lieu simultanément à des mouvements de fonds. Par exemple, l'imputation budgétaire d'un virement au budget pour ordre ne provoque au moment de l'opération aucun décaissement. Les chiffres fournis dans le présent tableau représentent les dépenses et les recettes effectivement faites. Les chiffres comptables concernant l'exécution des budgets sont publiés chaque mois au *Moniteur belge* sous forme d'un tableau intitulé « Aperçu de l'exécution des budgets », émanant de l'Administration de la Trésorerie et de la Dette publique.

XI - 2. — RECETTES FISCALES SANS DISTINCTION D'EXERCICE ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Moyennes mensuelles	Contributions directes ²	Douanes et accises	Enregistrement ³	Total	Dont : versements anticipés sur la taxe professionnelle
1952	2,7	1,1	2,1	5,9	0,32
1953	2,5	1,1	2,0	5,6	0,26
1954	2,7	1,1	2,1	5,9	0,28
1955	2,7	1,3	2,3	6,3	0,33
1956	2,9	1,4	2,6	6,9	0,41
1957	3,2	1,4	2,8	7,4	0,41
1958	3,1	1,5	2,7	7,3	0,36
1959	3,2	1,7	3,0	7,9	0,40
1960	3,5	1,8	3,2	8,5	0,51
1959 9 premiers mois	3,5	1,6	2,9	8,0	0,51
1960 3 premiers mois	3,6	1,7	3,0	8,3	0,52
6 premiers mois	3,4	1,8	3,1	8,3	0,32
9 premiers mois	3,8	1,8	3,1	8,7	0,67
1961 3 premiers mois	3,7	1,9	3,5	9,1	0,38
6 premiers mois	3,6	2,0	3,6	9,2	0,35
9 premiers mois	3,7	2,0	3,6	9,3	0,69
1960 Octobre	2,7	1,8	3,4	7,9	0,03
Novembre	2,5	1,8	3,3	7,6	0,01
Décembre	2,0	2,1	3,4	7,5	0,05
1961 Janvier	5,9	1,9	3,2	11,0	1,10
Février	2,3	1,8	3,2	7,3	0,02
Mars	2,7	2,2	4,3	9,2	0,04
Avril	2,4	1,9	3,3	7,6	0,06
Mai	3,8	1,9	3,7	9,4	0,04
Juin	4,8	2,2	3,8	10,8	0,86
Juillet	6,9	1,9	3,6	12,4	4,06
Août	2,4	2,0	3,6	8,0	...
Septembre	2,5	2,0	3,7	8,2	0,01
Octobre	3,8	1,9	4,0	9,7	0,05

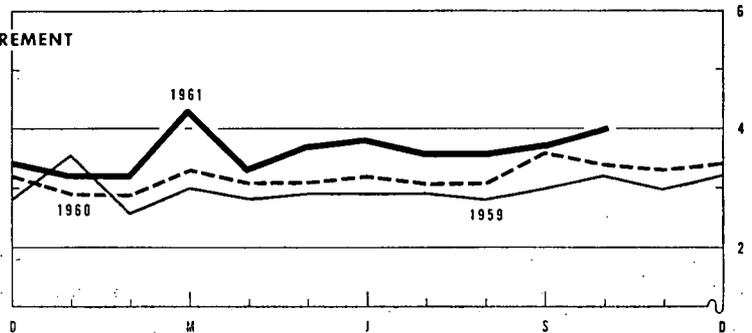
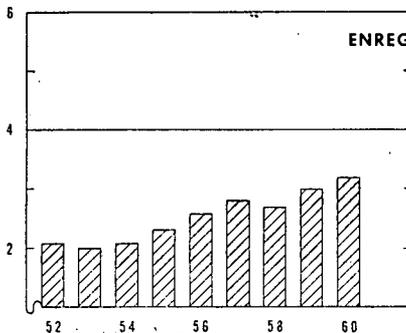
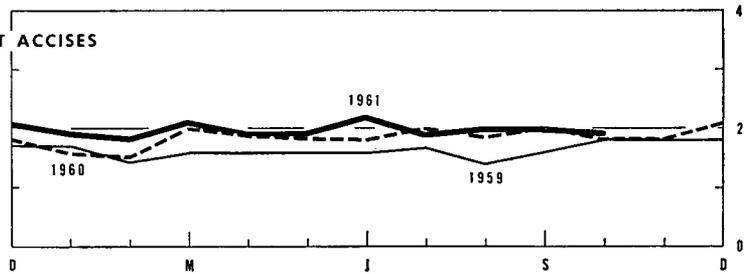
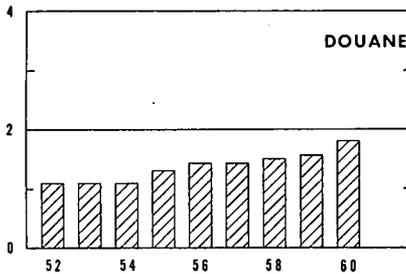
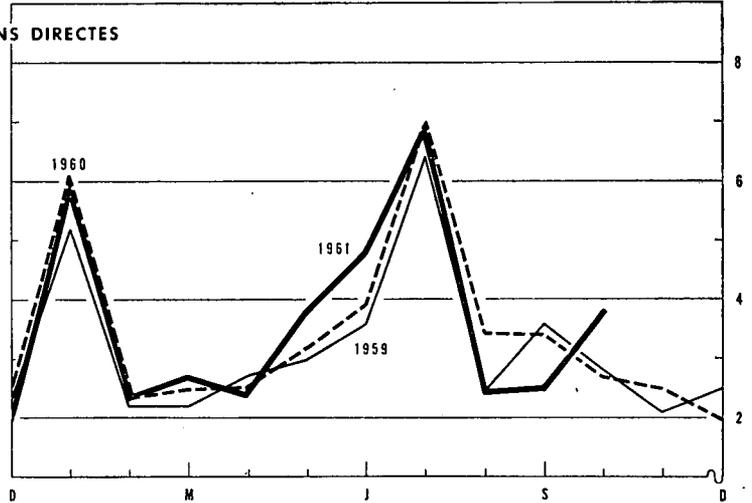
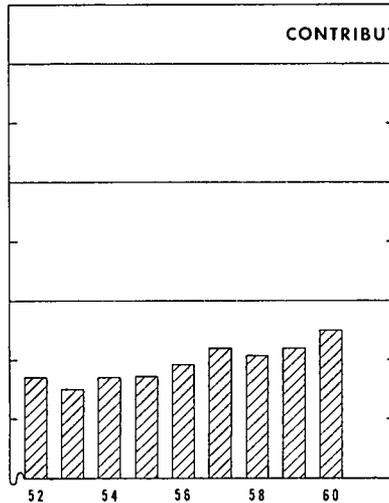
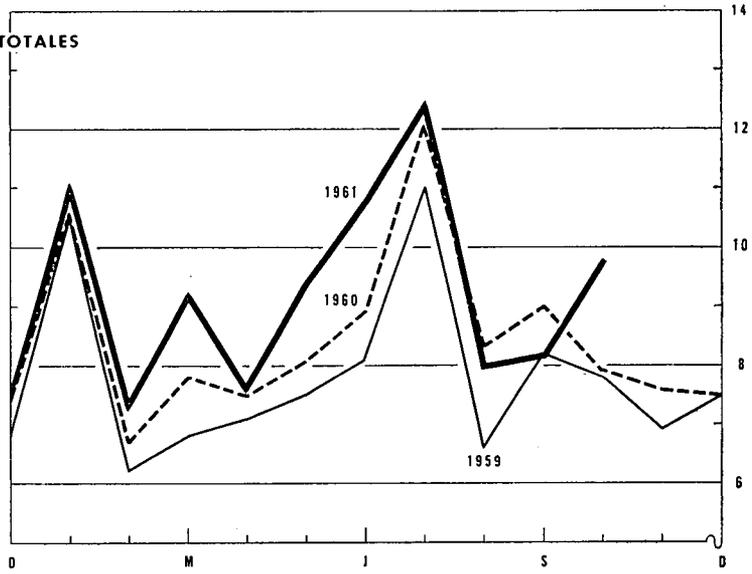
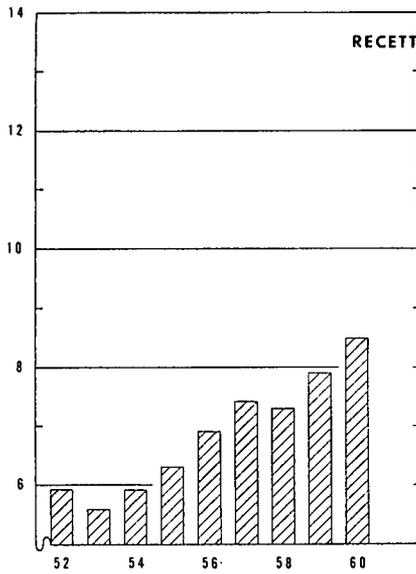
¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire et celles recueillies pour compte du Congo et du Ruanda-Urundi.

² Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

³ La taxe de transmission a été portée le 5 mai 1961 de 5 p.c. à 6 p.c. (Loi du 14 février 1961 - *Moniteur belge* du 15 février 1961, p. 998, mise en vigueur par l'A.R. du 8 mai 1961, *Moniteur belge* du 5 mai 1961, *Moniteur belge*, p. 8.940).

XI - 2. — RECETTES FISCALES SANS DISTINCTION D'EXERCICE

(milliards de francs)



XI - 3. — RECETTES FISCALES (par exercice) ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

A : recettes effectives.

B : différences par rapport aux évaluations budgétaires.

Exercices	Contributions directes ²		Douanes et accises		Enregistrement		Total		
	A	B	A	B	A	B	A	B	
1952	31,7	+ 2,6	13,7	+ 1,0	24,8	+ 2,5	70,2	+ 6,1	
1953	32,7	- 1,5	13,2	+ 0,3	24,0	- 0,1	69,9	- 1,3	
1954	30,3	- 3,4	13,4	+ 0,4	24,7	- 0,6	68,4	- 3,6	
1955	32,2	- 1,6	15,7	+ 0,6	28,0	+ 2,6	75,9	+ 1,6	
1956	35,0	+ 2,8	16,6	+ 1,0	31,4	+ 1,7	83,0	+ 5,5	
1957	38,5	+ 3,9	17,6	+ 1,0	33,2	+ 1,8	89,3	+ 6,7	
1958	36,1	- 1,8	18,1	- 0,3	32,9	- 2,0	87,1	- 4,1	
1959	39,5	+ 0,8	19,6	- 0,6	35,9	+ 0,2	95,0	+ 0,4	
1960	41,4	+ 0,9	22,0	- 0,9	38,5	- 0,1	101,9	- 0,1	
1960 9 premiers mois	28,6	+ 1,2	15,9	- 0,6	28,3	- 0,1	72,8	+ 0,5	
1961 9 premiers mois	28,2	- 0,4	17,3	+ 0,9	32,4	- 1,8	77,9	- 1,3	
Exercice 1960	1960 Octobre	2,7	+ 0,1	1,8	- 0,2	3,4	...	7,9	- 0,1
	Novembre	2,5	+ 0,1	1,8	...	3,3	...	7,6	+ 0,1
	Décembre	2,0	- 0,4	2,1	...	3,4	- 0,1	7,5	- 0,5
1961	1961 Janvier	3,7	- 0,1	0,4	4,1	- 0,1
	Février	1,0	- 0,1	1,0	- 0,1
	Mars	0,7	0,1	+ 0,1	0,8	+ 0,1
Ex. 1961	1961 Janvier	2,2	- 0,1	1,4	+ 0,1	3,2	- 0,5	6,8	- 0,5
	Février	1,3	- 0,1	1,8	+ 0,2	3,2	- 0,3	6,3	- 0,2
	Mars	2,0	...	2,1	+ 0,2	4,3	+ 0,2	8,4	+ 0,4
	Avril	2,4	...	1,9	- 0,1	3,3	- 0,5	7,6	- 0,6
	Mai	3,8	+ 0,2	1,9	+ 0,1	3,7	- 0,1	9,4	+ 0,2
	Juin	4,8	+ 0,7	2,2	+ 0,3	3,8	...	10,8	+ 1,0
	Juillet	6,9	- 0,8	1,9	- 0,1	3,6	- 0,1	12,4	- 1,0
	Août	2,4	- 0,1	2,0	+ 0,1	3,6	- 0,1	8,0	- 0,1
Septembre	2,5	- 0,1	2,0	...	3,7	- 0,4	8,2	- 0,5	
Octobre	3,8	...	1,9	...	4,0	- 0,2	9,7	- 0,2	

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire et celles recueillies pour compte du Congo et du Ruanda-Urundi.

² Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

XI - 4. — DETAIL DES RECETTES FISCALES ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

	Exercice 1960 ²		Exercice 1960 : octobre 1960		Exercice 1961 : octobre 1961	
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires
I. Contributions directes ³	41,4	40,5	2,7	2,6	3,8	3,8
contribution foncière	0,5	0,5	0,1	0,1	...	0,1
taxe mobilière	4,2	3,5	0,2	0,2	0,2	0,2
taxe professionnelle ³	27,3	26,4	1,9	1,7	2,6	2,5
impôt complémentaire personnel ...	4,1	3,9	0,4	0,4	0,9	0,8
contribution nationale de crise ...	2,2	1,9	0,1	0,1	0,1	0,1
taxe de circulation sur les véhicules						
automobiles	2,7	2,7
divers ⁴	0,4	1,6	...	0,1	...	0,1
II. Douanes et accises	22,0	22,9	1,8	2,0	1,9	1,9
dont : douanes	6,0	5,7	0,5	0,5	0,5	0,5
accises	14,9	17,0	1,2	1,5	1,3	1,4
taxes spéciales de consommat.	0,8		0,1		0,1	
III. Enregistrement	38,5	38,6	3,4	3,4	4,0	4,2
dont : enregistrement	4,0	3,9	0,3	0,4	0,3	0,3
successions	2,0	2,4	0,2	0,2	0,2	0,2
timbre et taxes assimilées ...	32,0	31,9	2,8	2,8	3,4	3,6
Total ...	101,9	102,0	7,9	8,0	9,7	9,9
Différence par rapport aux éval. budgét.		- 0,1		- 0,1		- 0,2

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux et les recettes d'impôts d'assainissement monétaire.

² L'exercice 1960 commencé le 1^{er} janvier 1960 a été clôturé le 31 mars 1961. Non compris les sommes attribuées au Congo et au Ruanda-Urundi.

³ Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

⁴ Y compris les sommes réalisées ou remboursées sur les produits des exercices clos.

N. B. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

— Les statistiques concernant la situation de la Dette publique sont rangées au chapitre XVI.

— Le détail complet des recettes fiscales est publié mensuellement au *Moniteur belge*.

Références bibliographiques : *Bulletin de Documentation* (Ministère des Finances). — *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Moniteur belge* (voir note 1 du tableau XI - 1). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXXV^e année, vol. II, n^o 6, décembre 1960 : « Les budgets de 1960 et 1961 ».

XIII. — ORGANISMES MONETAIRES

1. — BILANS INTEGRES DES ORGANISMES MONETAIRES

(milliards de francs)

Fin de période	Stock monétaire	Liquidités quasi-monétaires			Total du stock monétaire et des liquidités quasi-monétaires (5) = (1) à (4)	Avoirs extérieurs nets	Créances sur les pouvoirs publics				Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers résidant en Belgique		Emprunts obligataires des banques de dépôts	Créances et engagements sur et envers des intermédiaires financiers non monétaires	Divers 2						
		Détenues par les entreprises et particuliers		Détenues par le Trésor			Créances sur l'Etat	Créances nettes sur le Fonds des Rentes	Créances sur les autres pouvoirs publics	Total	Financés par les organismes monétaires	Pour mémoire : Financés par et hors des organismes monétaires									
		Dépôts 1 en francs belges	Dépôts en devises													Créances sur l'Etat	Créances nettes sur le Fonds des Rentes	Créances sur les autres pouvoirs publics	Total	Financés par les organismes monétaires	Pour mémoire : Financés par et hors des organismes monétaires
1954 Septembre	180,2	20,2	1,4	0,1	201,9	47,9	120,7	...	2,1	122,8	38,8	47,0	- 2,7	+ 0,8	- 5,7						
1954 Décembre	183,6	21,3	2,0	0,1	207,0	48,3	119,9	1,2	2,8	123,9	41,7	49,8	- 2,9	+ 1,0	- 5,0						
1955 Mars	184,7	22,3	1,7	0,1	208,8	51,4	120,4	0,1	2,5	123,0	41,4	49,6	- 3,2	+ 1,3	- 5,1						
1955 Juin	187,6	22,4	1,7	0,1	211,8	50,8	121,1	0,9	3,3	125,3	43,0	50,1	- 3,4	+ 1,3	- 5,2						
1955 Septembre	187,4	22,2	2,0	0,1	211,7	52,4	120,9	1,4	4,1	126,4	41,4	49,5	- 3,5	+ 1,3	- 6,3						
1955 Décembre	192,5	23,4	2,4	0,1	218,4	54,7	122,3	0,7	5,0	128,0	44,4	52,0	- 3,8	+ 1,3	- 6,2						
1956 Mars	191,0	24,5	2,4	0,1	218,0	57,5	121,8	0,7	4,1	126,6	43,4	52,0	- 4,0	+ 1,1	- 6,6						
1956 Juin	195,1	24,5	2,8	0,1	222,5	58,5	124,2	1,4	4,1	129,7	42,1	52,6	- 4,1	+ 1,4	- 5,1						
1956 Septembre	196,0	23,6	2,6	...	222,2	56,4	123,4	1,3	5,0	129,7	45,1	55,3	- 4,2	+ 1,4	- 6,2						
1956 Décembre	198,3	22,3	3,2	...	223,8	54,0	123,4	2,0	5,6	131,0	49,0	58,4	- 4,3	+ 1,2	- 7,1						
1957 Mars	198,2	23,3	3,3	...	224,8	50,4	128,6	0,7	4,0	133,3	50,1	60,3	- 4,4	+ 1,2	- 5,8						
1957 Juin	201,9	21,9	3,3	...	227,1	51,5	127,5	1,8	4,2	133,5	50,9	61,0	- 4,4	+ 1,0	- 5,4						
1957 Septembre	194,4	22,1	3,9	...	220,4	49,3	124,3	1,2	4,2	129,7	50,9	60,0	- 4,5	+ 1,3	- 6,3						
1957 Décembre	198,0	23,4	3,2	0,2	224,8	55,9	121,8	1,7	4,3	127,8	52,3	61,5	- 4,9	+ 1,3	- 7,6						
<i>Nouvelle série 3</i>																					
1958 Mars	197,0	25,4	3,0	0,4	225,8	60,2	122,5	0,4	2,0	124,9	48,8	60,2	- 5,3	+ 2,8	- 5,6						
1958 Juin	206,1	25,0	2,5	0,5	234,1	66,2	125,0	2,0	2,2	129,2	45,7	58,3	- 5,8	+ 3,0	- 4,2						
1958 Septembre 4	202,0	26,9	2,6	0,5	232,0	70,1	120,4	3,7	1,7	125,8	43,5	55,8	- 6,3	+ 3,6	- 4,7						
1958 Décembre	209,5	27,4	2,6	0,6	240,1	72,1	126,4	4,1	2,1	132,6	43,7	56,3	- 6,6	+ 4,1	- 5,8						
1959 Mars	209,7	30,1	3,3	0,7	243,8	70,3	129,5	3,9	2,9	136,3	45,2	55,9	- 6,8	+ 4,4	- 5,6						
1959 Juin	214,1	29,2	3,1	0,6	247,0	69,7	129,6	5,0	3,9	138,5	44,8	55,8	- 6,9	+ 4,7	- 3,8						
1959 Septembre	209,6	30,9	3,1	0,6	244,2	71,2	128,0	2,0	4,0	134,0	45,1	55,9	- 6,9	+ 5,3	- 4,5						
1959 Décembre	216,3	31,5	4,3	0,5	252,6	70,7	132,4	4,6	4,0	141,0	48,1	59,6	- 6,9	+ 5,1	- 5,4						
1960 Mars	212,5	36,1	4,8	0,5	253,9	72,8	133,6	2,0	4,3	139,9	48,5	60,1	- 6,9	+ 5,6	- 6,0						
1960 Juin	219,9	33,5	5,8	0,3	259,5	74,5	136,2	2,1	4,5	142,8	49,2	61,2	- 7,0	+ 5,6	- 5,6						
1960 Septembre	214,2	33,7	8,0	0,3	256,2	67,2	142,7	3,9	3,7	150,3	48,8	60,1	- 7,2	+ 5,3	- 8,2						
1960 Décembre	220,4	34,7	7,2	0,2	262,5	75,0	135,9	5,8	4,7	146,4	53,0	65,4	- 7,6	+ 4,9	- 9,2						
1961 Mars	222,6	37,5	7,9	0,1	268,1	73,3	143,6	4,0	4,2	151,8	51,4	64,5	- 7,9	+ 5,4	- 5,9						
1961 Juin	226,8	38,0	7,9	0,1	272,8	68,2	149,3	4,1	4,7	158,1	54,1	67,3	- 8,2	+ 6,1	- 5,5						
1961 Septembre p	228,6	41,1	8,4	...	278,1	70,6	154,6	3,5	4,6	162,7	54,6	69,7	- 8,4	+ 5,8	- 7,2						

1 Ces dépôts comprennent les dépôts à terme et les carnets d'épargne.

2 Cette rubrique comprend principalement le solde des opérations autres qu'à court terme du Fonds monétaire et de la C.N.C.P., des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux, les comptes pour balance, les écarts entre les immobilisations et participations d'une part et les fonds propres de l'autre.

3 A partir de décembre 1957, l'adoption d'une ventilation plus détaillée des créances des organismes monétaires sur les pouvoirs publics a entraîné une modification des rubriques suivantes : « Avoirs extérieurs nets » ; « Créances sur l'Etat » ; « Créances sur les autres pouvoirs publics » ; Total des créances sur les pouvoirs publics » ; « Créances et engagements sur et envers des intermédiaires financiers non monétaires » et « Divers ».

4 Depuis septembre 1958, grâce à une nouvelle ventilation, les comptes à plus d'un mois des sociétés financières dans les banques ne sont plus compris dans la rubrique « Stock monétaire », mais dans la rubrique « Liquidités quasi-monétaires détenues par les entreprises et particuliers : dépôts en francs belges ».

N. B. — Pour le mode d'établissement de ce tableau, voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXIV^e année, vol. II, no 6, décembre 1949 — XXX^e année, vol. II, no 5, novembre 1955 — XXXIII^e année, vol. II, no 5, novembre 1958.

— Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.

— Pour le détail des « Avoirs extérieurs nets », voir le tableau 5 du chapitre XIII.

**XIII - 2. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
DES ORGANISMES PUBLICS MONETAIRES ET DES BANQUES DE DEPOTS**

(Milliards de francs)

Actif

	Banque Nationale de Belgique		Organismes publics monétaires ¹		Banques de dépôts		Total	
	30 juin 1961	30 sept. 1961	30 juin 1961	30 sept. 1961	30 juin 1961	30 sept. 1961	30 juin 1961	30 sept. 1961
A. Créances sur l'étranger :								
1. Or	53,7	58,3	—	—	—	—	53,7	58,3
2. Participation au F.M.I.	4,4	7,4	—	—	—	—	4,4	7,4
3. Actions et obligations	0,1	0,1	—	—	1,3	<i>p</i> 1,0	1,4	<i>p</i> 1,1
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	2,7	1,2	1,2	1,6	0,5	0,7	4,4	3,5
5. Créance sur l'U.E.P. ²	2,4	0,7	—	—	—	—	2,4	0,7
6. Autres :								
a) en monnaies étrangères convertibles ...	19,9	19,3	—	—	14,0	14,2	33,9	33,5
b) en francs belges convertibles	—	—	1,7	1,6	1,7	1,6
c) en monnaies étrangères U.E.P. et en francs belges sur les pays U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—
d) autres	0,2	...	—	—	0,7	0,7	0,9	0,7
7. Ajustement statistique	—	—	—	—	-0,2	<i>p</i> -0,4	-0,2	<i>p</i> -0,4
Total des créances sur l'étranger .	83,4	87,0	1,2	1,6	18,0	17,8	102,6	106,4
dont : à vue ³	76,2	78,4	—	—	12,5	12,1	88,7	90,5
autres ⁴	7,2	8,6	1,2	1,6	5,5	5,7	13,9	15,9
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :								
1. Pièces et billets	0,6	0,6	2,1	2,1	2,7	2,7
2. Autres :								
a) sur la Banque Nationale de Belgique .	—	—	0,2	0,4	0,2	0,4
b) sur les organismes publics	1,5	2,1	1,5	2,1
c) sur les banques de dépôts	0,1	2,7	3,7	2,8	3,7
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :								
1. Sur l'Etat :								
a) à un an au plus	7,2	9,7	33,4	34,2	46,1	<i>p</i> 47,6	86,7	<i>p</i> 91,5
b) à plus d'un an :								
— obligations généralement accessibles au public	2,3	2,3	5,1	5,1	19,3	<i>p</i> 19,7	26,7	<i>p</i> 27,1
— autres	34,0	34,0	—	—	2,0	<i>p</i> 2,0	36,0	<i>p</i> 36,0
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :								
a) à un an au plus	—	—	2,1	1,6	—	—	2,1	1,6
b) à plus d'un an :								
— obligations généralement accessibles au public	0,1	0,1	0,2	0,2	1,5	<i>p</i> 1,9	1,8	<i>p</i> 2,2
— autres	—	—	—	—	0,9	<i>p</i> 0,9	0,9	<i>p</i> 0,9
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :								
a) acceptations	1,2	0,8	1,1	1,5	2,3	2,3
b) effets commerciaux	2,1	1,7	21,0	22,0	23,1	23,7
c) avances	0,6	0,5	28,0	28,0	28,6	28,5
d) obligations :								
— généralement accessibles au public	—	—	2,0	<i>p</i> 2,0	2,0	<i>p</i> 2,0
— autres	—	—	—	—	1,0	<i>p</i> 1,0	1,0	<i>p</i> 1,0
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus ⁵	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Sur les paraétatiques de crédit :								
a) à un an au plus	—	—
b) à plus d'un an :								
— obligations généralement accessibles au public	—	—	5,9	<i>p</i> 5,9	5,9	<i>p</i> 5,9
— autres	—	—	0,2	0,2	0,3	<i>p</i> 0,3	0,5	<i>p</i> 0,5
D. Autres	26,6	28,6	3,6	4,4	33,6	35,4	63,8	68,4
TOTAL DE L'ACTIF ...	156,4	164,0	47,6	48,6	187,2	194,3	391,2	406,9

¹ Offies des Chèques postaux, Fonds Monétaire belge (actif à court terme et obligations), Caisse Nationale de Crédit Professionnel (actif à court terme), Crédit Communal de Belgique (actif formant la contrepartie des passifs à vue et à un mois au plus), Institut de Réescampte et de Garantie (actifs financés par un recours aux organismes monétaires). Dans le cas du Fonds Monétaire belge et de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, l'excédent éventuel des actifs recensés est compris dans la rubrique D. « Autres ».

² Créances bilatéralisées sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.

³ B.N.B. : total des rubriques A1, 5 et 6.

⁴ B.N.B. : total des rubriques A2, 8 et 4.

⁵ Aux dates, pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les créances sur le Fonds des Rentes sont comprises sous la rubrique D « Autres ».

**XIII - 2. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
DES ORGANISMES PUBLICS MONETAIRES ET DES BANQUES DE DEPOTS**

(Milliards de francs)

Passif

	Banque Nationale de Belgique		Organismes publics monétaires ¹		Banques de dépôts		Total	
	30 juin 1961	30 sept. 1961	30 juin 1961	30 sept. 1961	30 juin 1961	30 sept. 1961	30 juin 1961	30 sept. 1961
A. Engagements envers l'étranger :								
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,2	—	—	—	—	0,2	0,2
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :								
a) en monnaies étrangères convertibles	—	—	22,4	23,0	22,4	23,0
b) en francs belges convertibles	0,2	0,2	—	—	6,5	7,1	6,7	7,3
c) en monnaies étrangères U.E.P. et en francs belges envers les pays U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—
d) autres ²	0,3	0,6	1,3	1,3	4,0	3,9	5,6	5,8
4. Ajustement statistique	—	—	—	—	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5
Total des engagements envers l'étranger	0,7	1,0	1,3	1,3	32,4	33,5	34,4	35,8
dont : à vue	0,7	1,0	1,3	1,3	30,0	31,3	32,0	33,6
autres	—	—	—	—	2,4	2,2	2,4	2,2
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :								
1. Pièces et billets ³	2,1	2,1	0,6	0,6	—	—	2,7	2,7
2. Autres :								
a) envers la Banque Nationale de Belgique	—	—	0,1	...	0,1	...
b) envers les organismes publics
c) envers les banques de dépôts	0,2	0,4	1,5	2,1	2,7	3,7	4,4	6,2
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :								
1. Monnaie fiduciaire ⁴	122,6	123,8	5,3	5,3	—	—	127,9	129,1
2. Monnaie scripturale :								
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁵	0,4	0,4	28,6	28,5	61,4	60,9	90,4	89,8
b) détenue par les pouvoirs publics	—	—	8,5	9,7	—	—	8,5	9,7
3. Liquidités quasi monétaires :								
a) détenues par les entreprises et particuliers :								
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	—	—	—	—	22,3	25,2	22,3	25,2
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	—	—	—	—	15,7	15,9	15,7	15,9
— dépôts en devises	—	—	—	—	7,9	8,4	7,9	8,4
b) détenues par le Trésor	0,2	...	—	—	—	—	0,2	...
4. Emprunts obligataires	—	—	—	—	8,2	8,4	8,2	8,4
5. Autres :								
a) envers le Fonds des Rentes ⁶	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les paraétatiques de crédit	—	—	...	0,1	0,2	0,4	0,2	0,5
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	30,2	36,3	1,8	1,0	36,3	37,9	68,3	75,2
TOTAL DU PASSIF ...	156,4	164,0	47,6	48,6	187,2	194,3	391,2	406,9

¹ Office des Chèques Postaux, Fonds Monétaire belge (pièces et billets), Caisse Nationale de Crédit Professionnel (passif à vue et à un mois au plus), Crédit Communal de Belgique (passif à vue et à un mois au plus), Institut de Réescampte et de Garantie (passif envers les organismes monétaires). Dans le cas du Fonds Monétaire belge et de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, l'excédent éventuel des passifs recensés sur les actifs recensés est compris dans la rubrique D. « Autres ».

² B.N.B. : y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I. et l'U.E.P.; Organismes publics monétaires et Banques de dépôts : y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L.

³ B.N.B. : y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale de Belgique. Organismes publics monétaires : uniquement les pièces et billets du Trésor détenus par la Banque Nationale de Belgique.

⁴ Les chiffres de cette rubrique sont sous-évalués pour la Banque Nationale de Belgique et surévalués pour les organismes publics à concurrence des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale de Belgique.

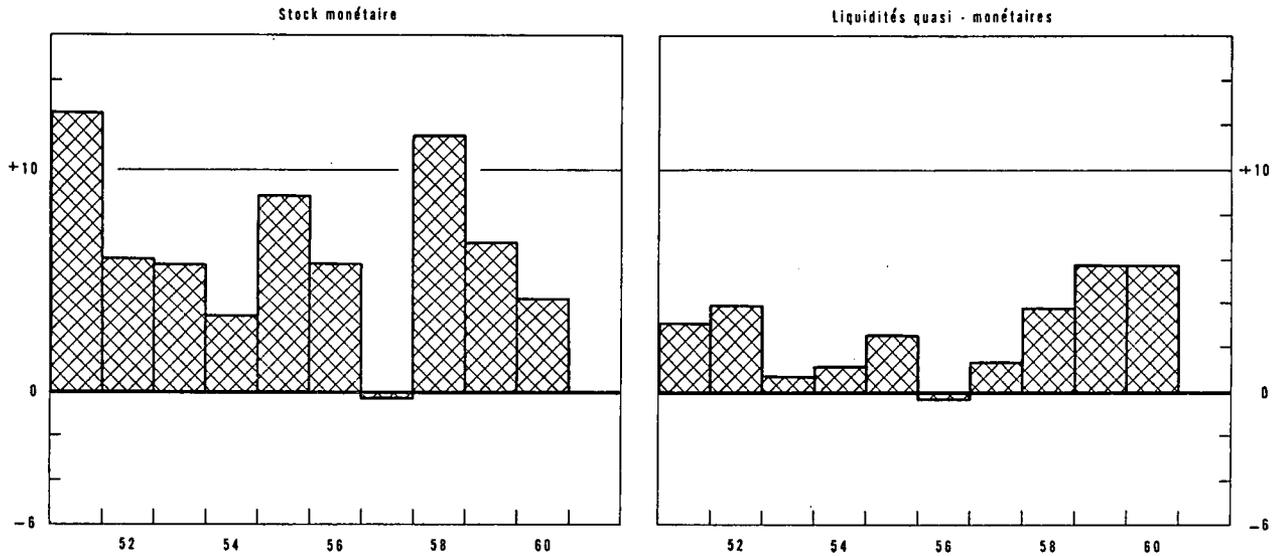
⁵ B.N.B. : y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est compris dans la rubrique C. 5a ou D. « Autres ». Organismes publics monétaires : y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf ceux de certains paraétatiques administratifs qui sont compris dans la rubrique C2b.

⁶ Aux dates, pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les engagements envers le Fonds des Rentes sont compris sous la rubrique D « Autres ».

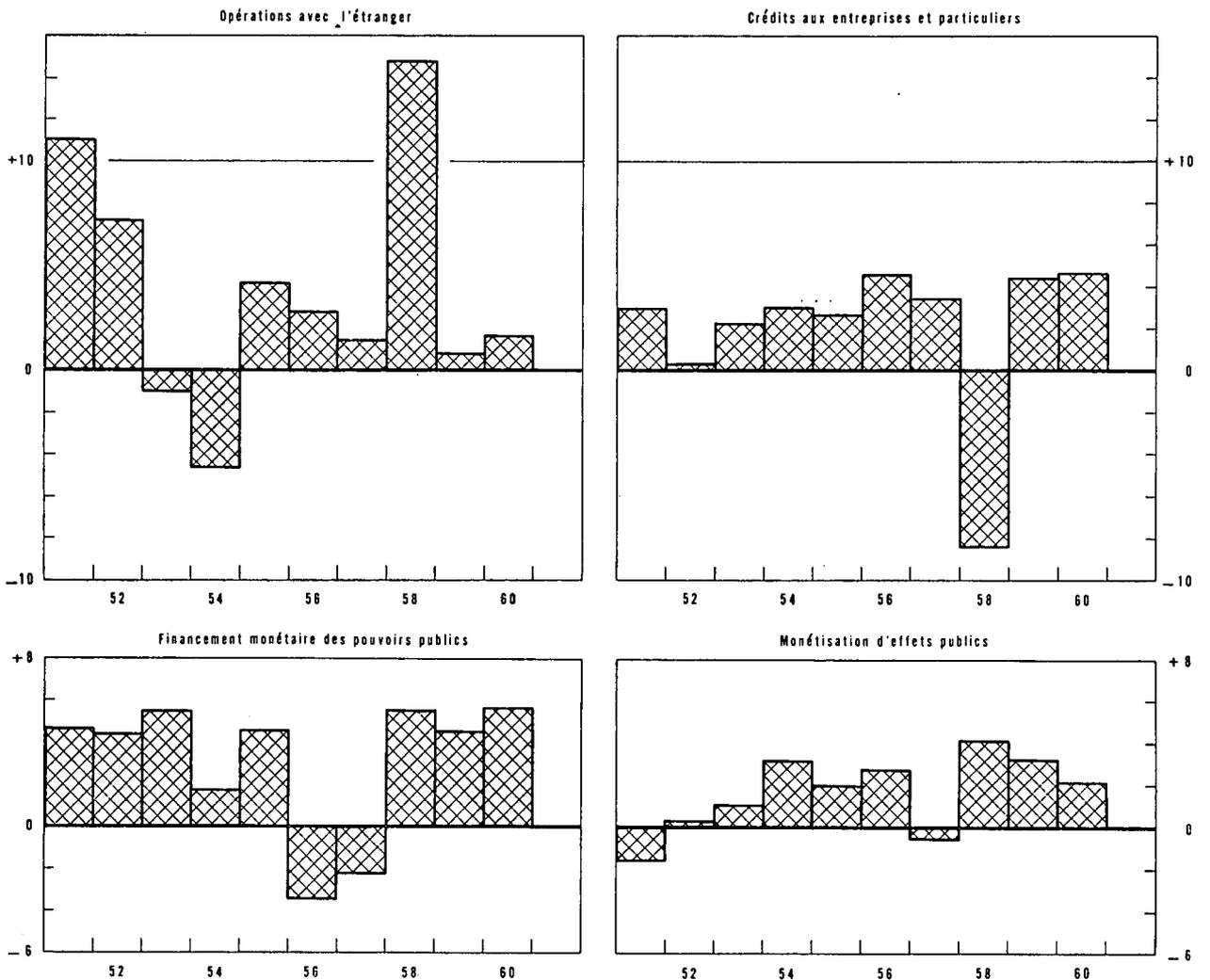
XIII - 3. — STOCK MONÉTAIRE ET LIQUIDITÉS QUASI-MONÉTAIRES

(variations en milliards de francs)

A.- VARIATIONS DU STOCK ET DES LIQUIDITÉS



B.- ORIGINES DES VARIATIONS



XIII - 3. — ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE

(milliards de francs)

Périodes	Stock monétaire (1)	Liquidités quasi monétaires (2)	Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires (3)	Opérations avec l'étranger (à l'exclusion des opérations en capital et des donations des pouvoirs publics) (4)	Financement monétaire des pouvoirs publics			Monétisation d'effets publics		Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers résidant en Belgique (10)	Emprunts obligataires des banques de dépôts (11)	Crédits à des intermédiaires financiers non monétaires (12)	Divers (13)
					de l'Etat		des autres pouvoirs publics (7)	achats sur le marché par les organismes monétaires (8)	par l'intermédiaire du Fonds des Rentes (9)				
					par cession de titres de la dette (5)	par cession nette de devises (6)							
1955 1 ^{er} trimestre	+ 1,1	+ 0,7	+ 1,8	+ 1,4	+ 0,4	+ 1,8	- 0,6	+ 0,4	- 1,0	- 0,4	- 0,3	+ 0,2	- 0,1
2 ^e trimestre	+ 2,9	+ 0,2	+ 3,1	+ 0,5	...	- 1,1	+ 0,7	+ 0,8	+ 0,8	+ 1,7	- 0,2	+ 0,1	- 0,2
3 ^e trimestre	- 0,2	...	- 0,2	+ 1,7	- 0,3	...	+ 0,7	+ 0,1	+ 0,5	- 1,5	- 0,2	...	- 1,2
4 ^e trimestre	+ 5,1	+ 1,6	+ 6,7	+ 0,5	+ 0,6	+ 1,7	+ 0,7	+ 1,1	- 0,7	+ 2,9	- 0,2	- 0,1	+ 0,2
Total ...	+ 8,9	+ 2,5	+ 11,4	+ 4,1	+ 0,7	+ 2,4	+ 1,5	+ 2,4	- 0,4	+ 2,7	- 0,9	+ 0,2	- 1,3
1956 1 ^{er} trimestre	- 1,5	+ 1,1	- 0,4	+ 3,2	- 0,7	- 0,7	- 0,9	+ 0,3	- 0,1	- 1,0	- 0,2	- 0,2	- 0,1
2 ^e trimestre	+ 4,1	+ 0,4	+ 4,5	+ 1,9	+ 2,2	- 1,0	- 0,3	+ 0,5	+ 0,8	- 1,3	- 0,1	+ 0,4	+ 1,4
3 ^e trimestre	+ 0,8	- 1,1	- 0,3	- 1,0	- 1,2	- 0,9	+ 0,8	+ 0,5	- 0,2	+ 3,0	- 0,1	...	- 1,2
4 ^e trimestre	+ 2,4	- 0,7	+ 1,7	- 1,3	- 0,1	- 1,2	+ 0,6	...	+ 1,0	+ 3,9	- 0,1	- 0,3	- 0,8
Total ...	+ 5,8	- 0,3	+ 5,5	+ 2,8	+ 0,2	- 3,8	+ 0,2	+ 1,3	+ 1,5	+ 4,6	- 0,5	- 0,1	- 0,7
1957 1 ^{er} trimestre	- 0,2	+ 1,1	+ 0,9	- 1,2	+ 5,3	- 1,9	- 2,0	+ 0,2	- 1,5	+ 1,1	- 0,1	...	+ 1,0
2 ^e trimestre	+ 3,7	- 1,4	+ 2,3	- 0,1	- 1,5	+ 1,1	+ 0,1	+ 0,5	+ 1,1	+ 0,8	...	- 0,2	+ 0,5
3 ^e trimestre	- 7,5	+ 0,8	- 6,7	- 2,5	- 3,5	+ 0,4	+ 0,1	+ 0,3	- 0,6	...	- 0,1	+ 0,2	- 1,0
4 ^e trimestre	+ 3,7	+ 0,8	+ 4,5	+ 5,1	- 1,4	+ 1,1	+ 0,2	+ 0,2	- 0,7	+ 1,5	- 0,4	+ 0,1	- 1,2
Total ...	- 0,3	+ 1,3	+ 1,0	+ 1,3	- 1,1	+ 0,7	- 1,6	+ 1,2	- 1,7	+ 3,4	- 0,6	+ 0,1	- 0,7
1958 1 ^{er} trimestre	- 1,0	+ 1,9	+ 0,9	+ 3,9	- 0,6	+ 0,4	+ 0,2	+ 0,3	- 0,1	- 3,6	- 0,4	+ 0,5	+ 0,3
2 ^e trimestre	+ 9,1	- 0,8	+ 8,3	+ 5,6	+ 2,7	+ 0,3	- 0,1	+ 0,4	+ 1,4	- 3,0	- 0,5	+ 0,1	+ 1,4
3 ^e trimestre	- 4,1	+ 2,1	- 2,0	+ 2,8	- 4,9	+ 0,8	- 0,6	+ 1,0	+ 1,3	- 2,2	- 0,5	+ 0,6	- 0,3
4 ^e trimestre	+ 7,5	+ 0,6	+ 8,1	+ 2,6	+ 7,1	- 0,1	+ 0,4	+ 0,2	- 0,4	+ 0,4	- 0,3	+ 0,5	- 2,3
Total ...	+ 11,5	+ 3,8	+ 15,3	+ 14,9	+ 4,3	+ 1,4	- 0,1	+ 1,9	+ 2,2	- 8,4	- 1,7	+ 1,7	- 0,9
1959 1 ^{er} trimestre	+ 0,2	+ 3,4	+ 3,6	- 2,1	+ 1,2	+ 0,1	+ 0,4	+ 1,3	+ 1,2	+ 1,4	- 0,2	+ 0,2	+ 0,1
2 ^e trimestre	+ 4,3	- 0,9	+ 3,4	+ 0,3	+ 0,3	- 1,1	+ 1,1	+ 0,2	+ 0,9	- 0,4	- 0,1	+ 0,3	+ 1,9
3 ^e trimestre	- 4,4	+ 1,6	- 2,8	- 0,3	- 2,2	+ 0,3	- 0,2	+ 0,7	- 0,4	+ 0,3	- 1,0
4 ^e trimestre	+ 6,7	+ 1,7	+ 8,4	+ 2,8	+ 7,7	- 3,3	+ 0,1	- 0,4	- 0,3	+ 3,1	...	- 0,3	- 1,0
Total ...	+ 6,8	+ 5,8	+ 12,6	+ 0,7	+ 7,0	- 4,0	+ 1,4	+ 1,8	+ 1,4	+ 4,4	- 0,3	+ 0,2	...
1960 1 ^{er} trimestre	- 3,9	+ 5,1	+ 1,2	+ 4,7	- 2,8	- 3,9	+ 1,6	+ 1,0	+ 0,2	+ 0,4	...	+ 0,7	- 0,7
2 ^e trimestre	+ 7,4	- 1,8	+ 5,6	- 0,1	+ 3,7	+ 1,3	- 0,1	- 0,5	+ 0,2	+ 0,7	- 0,2	+ 0,1	+ 0,5
3 ^e trimestre	- 5,7	+ 2,4	- 2,4 ¹	- 4,6	+ 7,3	- 1,8	- 0,8	...	+ 1,0	- 0,5	- 0,2	- 0,3	- 2,5
4 ^e trimestre	+ 6,3	+ 0,1	+ 6,1 ¹	+ 1,9	- 5,2	+ 5,3	+ 1,2	- 0,3	+ 0,5	+ 4,1	- 0,3	- 0,3	- 0,8
Total ...	+ 4,1	+ 5,8	+ 10,5 ¹	+ 1,9	+ 3,0	+ 0,9	+ 1,9	+ 0,2	+ 1,9	+ 4,7	- 0,7	+ 0,2	- 3,5
1961 1 ^{er} trimestre	+ 2,2	+ 3,4	+ 5,4 ¹	- 1,9	+ 5,3	+ 0,2	- 0,6	+ 1,1	- 0,5	- 1,6	- 0,3	+ 0,8	+ 2,9
2 ^e trimestre	+ 4,1	+ 0,4	+ 4,5	+ 0,1	+ 5,9	- 6,1	+ 0,6	- 0,1	+ 0,3	+ 2,6	- 0,3	+ 0,7	+ 0,8
3 ^e trimestre ... p	+ 1,8	+ 3,6	+ 5,3 ¹	+ 3,4	+ 4,0	- 1,2	- 0,5	+ 0,8	+ 0,1	+ 0,5	- 0,3	...	- 1,5

N. B. — Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.

— Pour le détail des « Opérations avec l'étranger », voir le tableau 5 du chapitre XIII.

— Pour la méthode d'élaboration, voir note sub tableau 1 du chapitre XIII.

¹ Au 3^e trimestre de 1960, les dépôts des résidents congolais non bancaires dans les banques belges, qui étaient confondus jusque là dans les statistiques monétaires avec les comptes de résidents, ont été convertis en comptes étrangers « financiers »; ultérieurement, une partie de ces comptes a été réassimilée à des comptes de résidents. Ces conversions ont provoqué, dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires, une diminution purement comptable de 0,9 milliard au 3^e trimestre de 1960 et des augmentations, également comptables, de 0,8, 0,2 et 0,1 milliard, respectivement au 4^e trimestre de 1960 et au 1^{er} et 3^e trimestre de 1961. Ces diminutions et augmentations comptables ont été éliminées des variations du total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires telles qu'elles apparaissent à la colonne (3) du présent tableau; par contre, elles n'ont pu être éliminées des variations du stock monétaire [col. (1)] ni de celles des liquidités quasi monétaires [col. (2)], car on ignore dans quelle mesure les dépôts des résidents congolais sont à vue et à un mois au plus, d'une part, à plus d'un mois, d'autre part.

XIII - 4. — STOCK MONETAIRE

(milliards de francs)

Fin de période	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale						Total du stock monétaire	Pourcentage de monnaie fiduciaire
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la B.N.B.	Stock de monnaie fiduciaire ²	détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés	détenue par les entreprises et particuliers ¹			Stock de monnaie scripturale			
					comptes courants à la B.N.B. ²	avoirs en C.C.P. ²	dépôts à vue et à 1 mois au plus dans les banques et établissements para-étatiques ²		Total		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9) = (4) + (8)	(10) = (3) + (9)	(11) = (10) : (9)	
1952 Juin	5,8	96,3	100,6	6,8	0,5	18,8	44,9	64,2	71,0	171,6	58,6
Décembre	5,9	97,8	102,0	7,5	0,6	18,0	46,4	65,0	72,5	174,5	58,4
1953 Juin	5,8	98,4	102,6	6,9	0,6	19,6	46,1	66,3	73,2	175,8	58,4
Décembre	5,9	101,6	105,9	7,1	0,6	19,9	46,8	67,3	74,4	180,3	58,7
1954 Juin	5,9	100,2	104,3	8,1	0,7	20,2	49,0	69,9	78,0	182,3	57,2
Décembre	5,9	102,7	106,7	7,4	0,5	20,6	48,4	69,5	76,9	183,6	58,1
1955 Juin	5,8	105,3	108,6	7,3	0,6	20,4	50,7	71,7	79,0	187,6	57,9
Décembre	5,6	107,6	110,7	7,9	0,6	20,8	52,5	73,9	81,8	192,5	57,5
1956 Juin	5,4	108,4	111,4	6,7	0,3	22,6	54,1	77,0	83,7	195,1	57,1
Décembre	5,4	111,5	114,3	6,5	0,6	21,3	55,6	77,5	84,0	198,3	57,7
1957 Juin	5,3	111,2	113,9	7,9	0,4	23,0	56,7	80,1	88,0	201,9	56,4
Décembre	5,4	112,7	115,5	6,4	0,9	22,0	53,2	76,1	82,5	198,0	58,3
1958 Juin	5,5	115,3	118,1	7,6	0,4	23,2	56,8	80,4	88,0	206,1	57,3
Décembre	5,5	117,4	120,3	7,2	0,5	24,0	57,5 ³	82,0	89,2	209,5	57,4
1959 Juin	5,5	117,5	120,3	7,8	0,4	24,9	60,6	85,9	93,7	214,0	56,2
Décembre	5,6	118,3	121,3	7,6	0,5	25,8	61,1	87,4	95,0	216,3	56,1
1960 Juin	5,7	119,3	122,1	8,2	0,4	25,7	63,5	89,6	97,8	219,9	55,5
1960 Juillet	5,7	121,5	124,2	7,8	0,4	25,3	60,5	86,2	94,0	218,2	56,9
Août	5,7	120,1	123,0	7,8	0,5	25,0	58,6 ⁴	84,1	91,9	214,9	57,2
Septembre	5,7	120,6	123,6	8,6	0,5	24,5	57,0 ⁴	82,0	90,6	214,2	57,7
Octobre	5,7	120,5	123,4	7,4	0,4	24,8	57,9	83,1	90,5	213,9	57,7
Novembre	5,7	118,9	121,7	7,4	0,5	25,0	57,8 ⁴	83,3	90,7	212,4	57,3
Décembre	5,8	124,1	126,8	7,3 ⁵	0,7	26,9	58,7 ⁴	86,3	93,6	220,4	57,5
1961 Janvier	5,8	122,0	124,9	7,7	0,6	27,7	58,9 ⁴	87,2	94,9	219,8	56,8
Février	5,8	122,0	124,9	8,2	0,5	26,8	60,2 ⁴	87,5	95,7	220,6	56,6
Mars	5,8	122,7	125,6	8,7	0,5	25,9	61,9	88,3	97,0	222,6	56,4
Avril	5,8	123,6	126,7	7,9	0,4	27,1	61,1	88,6	96,5	223,2	56,8
Mai	5,8	123,7	126,5	8,4	0,5	27,1	63,4	91,0	99,4	225,9	56,0
Juin	5,9	124,8	127,9	8,5	0,4	27,3	62,7	90,4	98,9	226,8	56,4
Juillet	5,9	125,6	128,5	7,7	0,4	27,5	61,3	89,2	96,9	225,4	57,0
Août	5,9	124,8	127,8	7,7	0,4	26,2	62,2	88,8	96,5	224,3	57,0
Septembre	5,9	125,9	129,2	9,7	0,4	27,0	62,3 ⁴	89,7	99,4	228,6	56,5

¹ Y compris des organismes paraétatiques administratifs.

² Déduction faite des encaisses des organismes monétaires.

³ Depuis septembre 1958, grâce à une nouvelle ventilation, les comptes à plus d'un mois des sociétés financières dans les banques sont éliminés du stock monétaire. (cf. tableau XIII - 1, note 4).

⁴ En principe, les dépôts des résidents congolais dans les banques belges ne devraient pas être compris dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires. L'application de ce principe se heurte cependant à des difficultés d'ordre statistique. C'est ainsi que jusqu'à la fin de juillet 1960, les dépôts des résidents congolais non bancaires dans les banques belges étaient englobés dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires; ils en ont été exclus à concurrence d'un montant de 0,2 milliard en août 1960 et d'un montant supplémentaire de 0,7 milliard en septembre, mais ces montants y ont ensuite été partiellement réenglobés, soit à concurrence d'un montant de 0,1 milliard en novembre 1960, d'un montant supplémentaire de 0,2 milliard en décembre, d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en janvier 1961, d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en février, et d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en septembre 1961. Dans une mesure qui n'est pas connue avec précision, mais qui est sans doute importante, les dépôts des résidents congolais sont à vue et à un mois au plus. Au cours de chacun des mois d'août — septembre 1960, de novembre 1960 à février 1961 et septembre 1961, la différence entre le chiffre de la colonne (7) du présent tableau et celui du mois précédent est donc influencée par les facteurs purement comptables.

⁵ Le chiffre de la monnaie scripturale détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés à la fin de décembre 1960 est anormalement bas par suite de la désorganisation causée par les grèves. En l'absence de celles-ci, il se serait sans doute situé entre 8 et 9 milliards.

XIII - 5. — AVOIRS EXTERIEURS NETS DES ORGANISMES MONETAIRES

(milliards de francs)

Périodes	Montants à fin de période				Evolution				Evolution	
	B.N.B. 1	Engagements nets à vue des autres organismes monétaires	Autres avoirs et engagements nets non à vue	Total (4) = (1) + (2) + (3)	Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique	Opérations de donation et en capital des pouvoirs publics avec l'étranger		Opérations avec l'étranger 4 (à l'exclusion des opérations de donation et en capital des pouvoirs publics) (8) = (5) - (6) - (7)	Différence entre les chiffres des organismes monétaires [col. (5)] et ceux de la balance des paiements de l'U.E.B.L. 6 (10) 5 (9)	Avoirs extérieurs nets suivant la balance des paiements de l'U.E.B.L. 6 (10)
						Etat 2	Autres 3			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	
1953 Année	52,4	- 4,8	2,7	50,3	+ 0,9	+ 1,9	...	- 1,0	- 0,8	+ 0,1
1954 Année	50,5	- 3,7	1,5	48,3	- 2,1	+ 2,6	...	- 4,7	- 1,5	- 3,6
1955 1 ^{er} trimestre	53,7	- 4,7	2,4	51,4	+ 3,2	+ 1,8	...	+ 1,4	- 0,2	+ 3,0
2 ^e trimestre	52,9	- 4,8	2,7	50,8	- 0,5	- 1,1	+ 0,1	+ 0,5	- 1,5	- 2,0
3 ^e trimestre	54,3	- 4,8	2,9	52,4	+ 1,7	+ 1,7	+ 0,1	+ 1,8
4 ^e trimestre	56,1	- 4,8	3,4	54,7	+ 2,3	+ 1,7	+ 0,1	+ 0,5	- 0,7	+ 1,6
					+ 6,7	+ 2,4	+ 0,2	+ 4,1	- 2,3	+ 4,4
1956 1 ^{er} trimestre	58,8	- 4,9	3,6	57,5	+ 2,6	- 0,7	+ 0,1	+ 3,2	+ 0,1	+ 2,7
2 ^e trimestre	59,2	- 3,8	3,1	58,5	+ 0,9	- 1,0	...	+ 1,9	- 0,9	...
3 ^e trimestre	59,2	- 5,1	2,3	56,4	- 1,9	- 0,9	...	- 1,0	+ 2,1	+ 0,2
4 ^e trimestre	56,9	- 6,1	3,2	54,0	- 2,3	- 1,2	+ 0,2	- 1,3	- 0,2	- 2,5
					- 0,7	- 3,8	+ 0,3	+ 2,8	+ 1,1	+ 0,4
1957 1 ^{er} trimestre	53,2	- 6,2	3,4	50,4	- 3,3	- 1,9	- 0,2	- 1,2	...	- 3,3
2 ^e trimestre	53,3	- 4,8	3,0	51,5	+ 1,0	+ 1,1	...	- 0,1	+ 0,1	+ 1,1
3 ^e trimestre	51,4	- 4,7	2,6	49,3	- 2,1	+ 0,4	...	- 2,5	+ 0,4	- 1,7
4 ^e trimestre	57,0	- 3,9	3,0	56,1	+ 6,2	+ 1,1	...	+ 5,1	- 0,2	+ 6,0
					+ 1,8	+ 0,7	- 0,2	+ 1,3	+ 0,3	+ 2,1
1958 1 ^{er} trimestre	60,5	- 2,4	2,1	60,2	+ 4,3	+ 0,4	...	+ 3,9	- 0,2	+ 4,1
2 ^e trimestre	67,5	- 3,8	2,5	66,2	+ 5,9	+ 0,3	...	+ 5,6	+ 0,4	+ 6,3
3 ^e trimestre	70,8	- 4,1	3,4	70,1	+ 3,6	+ 0,8	...	+ 2,8	+ 0,4	+ 4,0
4 ^e trimestre	74,1	- 5,4	3,4	72,1	+ 2,5	- 0,1	...	+ 2,6	- 1,0	+ 1,5
					+ 16,3	+ 1,4	...	+ 14,9	- 0,4	+ 15,9
1959 1 ^{er} trimestre	70,2	- 2,9	3,0	70,3	- 2,0	+ 0,1	...	- 2,1	+ 0,3	- 1,7
2 ^e trimestre	72,2	- 6,5	4,0	69,7	- 0,8	- 1,1	...	+ 0,3	+ 1,1	+ 0,3
3 ^e trimestre	70,3 ⁶	- 5,8	6,7 ⁷	71,2 ^{7,8}	- 0,7 ⁷	+ 0,3	- 0,7 ⁸	- 0,3	- 0,3	- 1,0
4 ^e trimestre	65,8 ⁷	- 3,8	8,7 ⁷	70,7	- 0,6	- 3,3	- 0,1	+ 2,8	- 1,1	- 1,7
					- 4,1	- 4,0	- 0,8	+ 0,7	...	- 4,1
1960 1 ^{er} trimestre	69,5	- 5,2	8,5	72,8	+ 1,9	- 3,9	+ 1,1	+ 4,7	+ 1,5	+ 3,4
2 ^e trimestre	71,9	- 5,5	8,1	74,5	+ 1,6	+ 1,3	+ 0,4	- 0,1	+ 0,1	+ 1,7
3 ^e trimestre	64,7	- 6,2	8,7	67,2 ⁹	- 6,3 ⁹	- 1,8	+ 0,1	- 4,6	+ 0,3	- 6,0
4 ^e trimestre	73,6	- 9,0	10,4	75,0 ⁹	+ 7,4 ⁹	+ 5,3	+ 0,2	+ 1,9	- 0,3	+ 7,1
					+ 4,6 ⁹	+ 0,9	+ 1,8	+ 1,9	+ 1,6	+ 6,2
1961 1 ^{er} trimestre	74,4	- 11,8	10,7	73,3 ⁹	- 2,0 ⁹	+ 0,2	- 0,3	- 1,9	+ 0,8	- 1,2
2 ^e trimestre	75,4	- 18,8	11,6	68,2	- 5,7	- 6,1	+ 0,3	+ 0,1	- 0,7	- 6,4
3 ^e trimestre ... p	77,4	- 20,4	13,6	70,6 ⁹	+ 2,2	- 1,2	...	+ 3,4	- 0,4	+ 1,8

1 A l'exclusion des effets en francs belges sur l'étranger et de la créance sur le F.M.I., qui sont compris dans les « Autres avoirs et engagements nets non à vue » [col. (8)] (voir note 7 ci-dessous).

2 Cette colonne est la même que la colonne (6) du tableau XIII - 8.

3 Ces montants comprennent notamment les emprunts à l'étranger des pouvoirs publics subordonnés et des parastatutaires administratifs et les mouvements des créances en accords internationaux détenues par la S.N.C.I. (voir note 8 ci-dessous).

4 Ce sont les chiffres de cette colonne, calculés comme la montre le présent tableau, qui sont repris à la colonne (4) du tableau XIII - 8.

5 Cette différence provient en majeure partie de ce que les trois données ci-après sont comprises dans les avoirs extérieurs nets suivant la balance des paiements belgo-luxembourgeoise, mais non dans les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires belges :

a) les variations des avoirs nets des banques luxembourgeoises vis-à-vis des pays autres que la Belgique; b) jusqu'au 31 décembre 1960 les variations des engagements des banques belges envers les sociétés congolaises; c) les variations des engagements des banques luxembourgeoises et, jusqu'au 2^e trimestre de 1958, des banques belges envers les institutions internationales établies en U.E.B.L.

6 Voir tableau IX - 1, total, et tableau IX - 2, rubrique 6.

7 L'a B.N.B. a été autorisée par la loi du 19 juin 1959 à comptabiliser dans ses écritures, comme avoir propre, la créance que possède l'Etat belge sur le Fonds Monétaire International en remboursement de sa quote-part comme membre du Fonds, et cela à concurrence des billets émis, des crédits donnés ou des montants d'or versés par elle en faveur du Fonds, à la décharge de l'Etat. La créance que la B.N.B. comptabilise dans ses écritures en vertu de ces dispositions législatives figure à la colonne (8) « Autres avoirs et engagements nets non à vue » à concurrence de 2,8 milliards le 30 septembre 1959 et à concurrence de 4,4 milliards à partir de la fin de 1959. Les 2,8 milliards comptabilisés au cours du troisième trimestre de 1959 représentent une simple reprise de créance à l'Etat; en conséquence, l'évolution des avoirs extérieurs nets après ajustement statistique [col. (5)] en fait abstraction. Par contre presque toute l'augmentation de 1,6 milliard au cours du quatrième trimestre de 1959 résulte de la majoration de la quote-part belge au Fonds Monétaire International et a eu pour contrepartie une diminution des avoirs extérieurs nets de la B.N.B. repris à la colonne (1).

8 A la suite de la Convention du 1^{er} juillet 1959, la S.N.C.I. a racheté à la B.N.B. diverses créances consolidées en accords de paiements. Ces rachats expliquent, à concurrence d'environ 0,6 milliard, la diminution des avoirs extérieurs nets de la B.N.B. [col. (1)] au cours du troisième trimestre de 1959. Mais ces rachats, de même que les remboursements ultérieurs par l'étranger des créances rachetées, n'ont pas d'influence sur le solde des opérations avec l'étranger figurant à la colonne (8); en effet, dans l'évolution des avoirs extérieurs nets, ils sont assimilés à des opérations en capital des pouvoirs publics autres que l'Etat avec l'étranger et figurent à ce titre à la colonne (7).

9 Au 3^e trimestre de 1960, les dépôts des résidents congolais dans les banques belges, dont il n'avait pas été possible jusque là de tenir compte pour calculer les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires tels qu'ils figurent aux colonnes (2) à (4) du présent tableau, ont été convertis en comptes étrangers « bilatéraux » ou « financiers »; ultérieurement une partie des comptes financiers a été réassimilée à des comptes de résidents. Ces conversions ont provoqué, dans les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires, une diminution purement comptable de 1,3 milliard au 3^e trimestre de 1960 et des augmentations, également comptables, de 0,3, 0,2 et 0,1 milliard respectivement au 4^e trimestre de 1960, au 1^{er} et 3^e trimestre de 1961. Ces diminutions et augmentations comptables ont été éliminées de l'évolution des « avoirs extérieurs nets après ajustement statistique » [col. (5)].

XIII - 6. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (1951-1958)

(millions de francs)

Rubriques	1951 31 décembre	1952 31 décembre	1953 31 décembre	1954 31 décembre	1955 31 décembre	1956 31 décembre	1957 31 décembre	1958 31 décembre
ACTIF								
Encaisse en or	31.771	35.180	38.787	38.911	46.385	46.247	45.767	63.487
Avoirs sur l'étranger	178	1.431	903	3.338	259	995	1.923	1.415
Devises étrangères et or à recevoir	—	2.492	1.994	—	—	2.986	350	280
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) U.E.P.	15.202	14.951	13.440	8.596	9.138	9.743	6.825	7.806
b) pays membres de l'U.E.P.	4.709	1.640	942	709	712	422	1.744	1.312
c) pays membres de l'A.M.E.	—	—	—	—	—	—	—	44
d) autres pays	868	646	304	580	821	772	879	774
Débiteurs pour change et or, à terme ...	2.170	1.476	20	1.448	1	89	1.464	72
Effets commerciaux sur la Belgique	8.890	9.152	8.319	9.511	8.399	11.395	14.384	4.103
Avances sur nantissement	345	394	721	291	210	453	2.726	510
Mobilisation de comptes spéciaux U.E.P. (arr. 22-3-1952 et 26-7-1952)	—	166	227	—	—	—	—	—
Effets publics (art. 20 des statuts. Con- ventions des 14 septembre 1948 et 15 avril 1952) :								
a) certificats du Trésor	6.460	6.035	7.970	7.895	8.800	5.900	6.615	7.840
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	1.824	445	...	1.183	783	1.836	42	11
c) autres effets publics	69	225	70	44	118	89	1	...
Compte courant du Trésor public	—	—	—	—	—	—	1.325	—
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	202	345	247	548	700	690	673	650
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...								
Compte A	1	2	2	2	—	—	—	—
Compte B	1.018	803	468	240	—	—	—	—
Créance consolidée sur l'Etat (article 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.860	34.763	34.660	34.660	34.660	34.660	34.456	34.243
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	1.221	1.478	1.678	1.792	1.914	2.072	2.239	2.379
Valeurs à recevoir	365	167	130	151	171	395	210	175
Immeubles, matériel et mobilier	740	889	967	1.061	1.179	1.318	1.416	1.468
Valeurs de la Caisse de Pensions du Per- sonnel	633	674	707	744	810	885	957	1.003
Comptes transitoires	165	225	270	176	224	197	244	239
	111.691	113.579	112.826	111.880	115.285	121.145	124.241	127.813
PASSIF								
Billets en circulation	94.967	97.784	101.592	102.679	107.556	111.533	112.670	117.353
Comptes courants et divers :								
Trésor public { compte ordinaire ...	30	24	27	29	11	11	19	8
{ comptes Accord de { Coopération Eco- { nomique	1.044	1.341	193	88	57	28	20	—
{ taxe exceptionnelle { de conjonct. (Loi { du 12-3-1957) ...	—	—	—	—	—	—	209	632
Organismes régis par une loi spéciale et pouvoirs publics	310	405	364	269	277	320	524	313
Banques en Belgique	1.805	2.446	2.143	1.997	1.888	1.663	2.546	2.876
Banques à l'étranger : comptes ordin. Particuliers	475	476	920	1.035	171	229	179	181
Valeurs à payer	393	253	261	280	348	321	340	174
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) pays membres de l'U.E.P.	644	1.471	352	71	277	752	268	231
b) pays membres de l'A.M.E.	—	—	—	—	—	—	—	137
c) autres pays	1.120	879	695	462	747	273	268	302
Total des engagements à vue ...	101.619	105.526	107.012	107.272	111.722	115.580	117.697	122.681
Provision spéciale :								
pour avances U.E.P. :								
a) comptes spéciaux (arrêtés des 15-9-1951, 22-3-1952 et 26-7-1952)	1.079	3.872	2.817	—	—	—	—	—
b) Trésor public	4.057	—	—	—	—	—	—	—
c) convention du 14-9-1954 : S.N.C.I.	—	—	—	—	—	275	475	500
Devises étrangères et or à livrer	2.478	1.483	32	1.498	71	1.551	1.860	370
Caisse de Pensions du Personnel	633	674	707	744	810	885	957	1.003
Comptes transitoires	122	106	200	143	284	289	537	446
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Fonds de réserve :								
a) réserve statutaire	208	232	256	283	315	349	385	425
b) fonds de prévision	228	234	243	243	245	247	248	254
c) compte d'amortissement des immeu- bles, matériel et mobilier	616	789	867	961	1.079	1.208	1.306	1.353
Bénéfice net à répartir	251	263	292	336	359	361	386	381
	111.691	113.579	112.826	111.880	115.285	121.145	124.241	127.813

N. B. — Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

XIII - 6. — BILANS ET SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Depuis le 31 décembre 1959

(millions de francs)

Rubriques	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1961 9 janvier	1961 10 avril	1961 10 juillet	1960 7 novembre	1961 6 novembre	1960 5 décembre	1961 4 décembre
ACTIF									
Encaisse en or	56.693	58.525	58.516	56.582	53.827	55.808	61.114	57.741	61.713
Monnaies étrangères	4.407	12.605	13.032	17.140	20.673	8.994	20.552	9.227	20.745
Monnaies étrangères et or à recevoir ...	224	6.775	7.357	5.981	4.030	5.735	6.670	5.704	7.166
Accords internationaux (Loi du 28 juillet 1948) :									
a) U.E.P.	5.536	3.509	3.509	3.081	2.413	3.846	422	3.827	418
b) A.M.E.	10	...	10	...	20	15
c) F.M.I.	4.388	4.388	4.388	4.388	4.388	4.388	7.988	4.388	7.989
d) autres accords	40	47
Débiteurs pour change et or, à terme ...	1.205	11.821	12.166	16.934	20.162	7.757	18.233	8.567	18.901
Effets de commerce	7.560	6.773	3.361	2.612	3.631	2.644	2.317	2.185	2.070
Avances sur nantissement	102	51	26	84	190	1.320	96	26	91
Effets publics (art. 20 des statuts. Conventions des 14-9-48 et 15-4-52) :									
a) certificats du Trésor	8.215	6.040	9.890	8.140	9.715	9.865	8.190	9.890	8.840
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat
c) autres effets publics belges
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	645	617	591	683	561	655	562	648	537
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	2	1	2	2	1	1	1	2	2
Créance consolidée sur l'Etat (art. 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.030	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	2.469	2.519	2.519	2.562	2.567	2.524	2.562	2.524	2.567
Immeubles, matériel et mobilier	1.508	1.519	1.508	1.519	1.519	1.508	1.519	1.508	1.519
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	1.032	1.075	1.120	1.123	1.134	1.074	1.126	1.083	1.135
Divers	515	698	1.237	896	743	820	779	953	907
Compte d'ordre :	128.531	150.916	153.222	155.777	159.601	140.949	166.131	142.293	168.615
Office des Chèques Postaux : Avoir pour compte du Ministre de l'Education nationale et de la Culture (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)	1.512	2.114	2.095	1.753	1.378	1.432	738	1.321	1.467
PASSIF									
Billets en circulation	118.325	124.091	124.386	122.363	125.671	120.171	125.880	119.416	126.158
Comptes courants :									
Trésor public									
compte ordinaire ...	7	24	19	12	20	13	6	12	7
taxe exceptionnelle de conjunct. (Loi du 12-3-1957) ...	494	185	185	146	141	210	13	209	10
compte spécial liquidation U.E.P. ...	1
Banques à l'étranger : comptes ordin.	252	308	296	327	320	265	1.003	415	963
Comptes courants divers	3.161	2.606	3.219	5.284	4.393	1.603	8.702	2.575	9.638
Accords internationaux (Loi du 28 juillet 1948) :									
a) A.M.E.	344	249	273	223	173	278	165	347	162
b) autres accords	224	263	233	153	160	199	421	212	517
Total des engagements à vue ...	122.808	127.726	128.611	128.513	130.878	122.739	136.190	123.186	137.455
Monnaies étrangères et or à livrer	1.436	18.644	19.553	22.880	24.090	13.464	24.957	14.254	26.062
Caisse de Pensions du Personnel	1.032	1.075	1.120	1.123	1.134	1.074	1.126	1.083	1.135
Divers	767	938	1.414	692	930	1.148	1.289	1.246	1.394
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	2.088	2.133	2.124	2.169	2.169	2.124	2.169	2.124	2.169
Compte d'ordre :	128.531	150.916	153.222	155.777	159.601	140.949	166.131	142.293	168.615
Ministre de l'Education nationale et de la Culture : Avoir pour son compte à l'Office des Chèques Postaux (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)	1.512	2.114	2.095	1.753	1.378	1.432	738	1.321	1.467

N. B. — Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

XIII - 7. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES ¹

(millions de francs)

Rubriques	1957 31 décembre	1958 31 décembre	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1960 31 août	1961 31 août	1960 30 septembre	1961 30 septembre
ACTIF								
A. Opér. d'épargne (art. 15, A. R. 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :								
Caisse, Banque Nation., Chèques post.	5.908	6.031	5.972	5.933	3.042	3.299	2.935	3.122
Prêts au jour le jour	848	1.415	1.013	1.277	2.099	2.742	2.552	3.020
Banquiers	4.304	4.393	6.696	8.103	9.153	9.638	9.748	9.791
Maison-mère, succursales et filiales ...	1.066	1.005	2.345	3.236	3.387	4.536	2.974	4.677
Autres valeurs à recevoir à court terme	4.481	4.745	5.205	6.017	5.096	5.971	5.289	7.057
Portefeuille-effets	44.270	51.103	52.469	55.155	55.545	64.382	55.992	66.204
a) Portefeuille commercial ²	15.596	18.353	18.128	21.528	18.165	22.792	18.239	23.438
b) Eff. publ. réesc. à la B.N.B. ...	14.156	19.228	20.709	20.496	23.244	27.533	23.330	27.998
c) Effets publ. mob. à la B.N.B. à concurrence de 95 %	14.518	13.522	13.632	13.131	14.136	14.057	14.423	14.768
Reports et avances sur titres	1.114	1.222	1.364	1.168	1.160	1.164	1.144	1.147
Débiteurs par acceptations	9.326	10.637	11.944	12.682	11.256	12.523	11.177	12.663
Débiteurs divers	21.638	20.863	22.792	26.064	25.478	28.429	25.376	28.521
Portefeuille-titres	24.474	29.276	34.988	39.274	38.293	52.737	39.576	54.398
a) Valeurs de la réserve légale	295	340	366	401	397	425	397	425
b) Fonds publics belges	21.692	26.575	32.021	36.199	35.180	49.337	36.389	50.990
c) Fonds publics étrangers	78	67	231	275	272	540	244	494
d) Actions de banques	1.113	1.196	1.340	1.291	1.339	1.234	1.309	1.236
e) Autres titres	1.296	1.098	1.030	1.108	1.105	1.201	1.237	1.253
Divers	976	1.060	1.730	1.570	1.150	1.663	1.303	1.715
Capital non versé	5	6	7	7	7	7	7	7
Total disponible et réalisable ...	118.410	131.756	146.525	160.486	155.666	187.091	158.073	192.322
C. Immobilisé :								
Frais de constitut. et de premier établ.	21	23	23	20	21	24	21	24
Immeubles	1.001	1.082	1.126	1.190	1.153	1.225	1.171	1.241
Participation dans les filiales immobil.	267	267	257	258	257	272	258	273
Créances sur filiales immobilières	340	355	350	345	339	310	344	313
Matériel et mobilier	121	136	140	153	153	165	150	162
Total de l'immobilisé ...	1.750	1.863	1.896	1.966	1.923	1.996	1.944	2.013
Total de l'actif ...	120.160	133.619	148.421	162.452	157.589	189.087	160.017	194.335
PASSIF								
A. Opér. d'épargne (art. 15, A. R. 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Exigible :								
Créanciers privilégiés ou garantis	296	283	415	330	2.083	313	2.275	1.180
Emprunts au jour le jour	90	103	644	1.332	1.136	2.368	1.353	2.410
a) Garantis par des sûretés réelles	—	—	571	1.247	970	2.233	1.240	2.320
b) Non garant. par des sûr. réelles	—	—	73	85	166	85	113	90
Banquiers	6.786	8.186	8.568	14.208	11.247	27.065	13.301	28.986
Maison-mère, succursales et filiales ...	2.054	1.770	2.398	3.165	2.616	3.885	2.489	3.463
Acceptations	9.326	10.637	11.945	12.683	11.256	12.524	11.178	12.664
Autres valeurs à payer à court terme	2.255	2.574	2.690	2.382	2.821	2.785	3.020	3.264
Créditeurs pour effets à l'encaissement	861	788	889	990	900	1.135	929	1.174
Dépôts et comptes courants	81.113	89.494	99.256	103.790	102.370	113.282	101.962	114.912
a) A vue	57.215	62.077	61.080	61.782	63.356	60.481	63.561	63.561
b) A un mois au plus	69.307 ³	3.540	3.319	4.873	3.748	5.485	4.139	5.849
c) A plus d'un mois	11.806	12.223	14.800	19.200	18.096	25.072	18.693	25.878
d) A plus d'un an	—	1.281	1.495	956	1.054	1.198	1.047	1.343
e) A plus de deux ans	—	2.023	2.097	1.975	1.957	2.234	1.917	2.290
f) Carnets de dépôts	—	11.448	13.730	14.115	14.134	14.212	14.098	14.257
g) Autres dépôts reçus en carnets ou livrets	—	1.764	1.738	1.591	1.599	1.725	1.587	1.734
Obligations et bons de caisse	4.938	6.607	6.891	7.573	7.186	8.376	7.257	8.438
Montants à libérer sur titres et partic.	634	641	664	635	697	646	792	620
Divers	3.622	3.589	4.451	4.940	5.052	5.868	5.235	6.379
Total de l'exigible ...	111.975	124.672	138.811	152.028	147.364	178.247	149.791	183.490
C. Non exigible :								
Capital	4.844	5.202	5.746	6.201	6.033	6.391	6.033	6.391
Fonds indispos. par prime d'émission ...	139	193	283	284	284	286	284	286
Réserve légale (art. 13, A. R. 185) ...	299	343	369	406	400	425	400	425
Réserve disponible	2.825	3.103	3.106	3.363	3.355	3.634	3.355	3.638
Provisions	78	106	106	170	153	104	154	105
Total du non exigible ...	8.185	8.947	9.610	10.424	10.225	10.840	10.225	10.845
Total du passif ...	120.160	133.619	148.421	162.452	157.589	189.087	160.017	194.335

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger, que les éléments d'actif et de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

² Encours des effets réescomptés par les banques à la B.N.B. et aux institutions parastatiques (millions de francs)

1957 31 décembre	12.804	1959 31 décembre	6.885	1960 31 août	7.373	1961 31 août	6.414
1958 31 décembre	5.555	1960 31 décembre	6.547	1960 30 septembre	6.581	1961 30 septembre	6.858

³ Les dépôts inscrits en carnets ou livrets sont compris à fin 1957 dans les « Dépôts et comptes courants » sub a) et b).

XIII - 8. — COMPTES DE CHEQUES POSTAUX

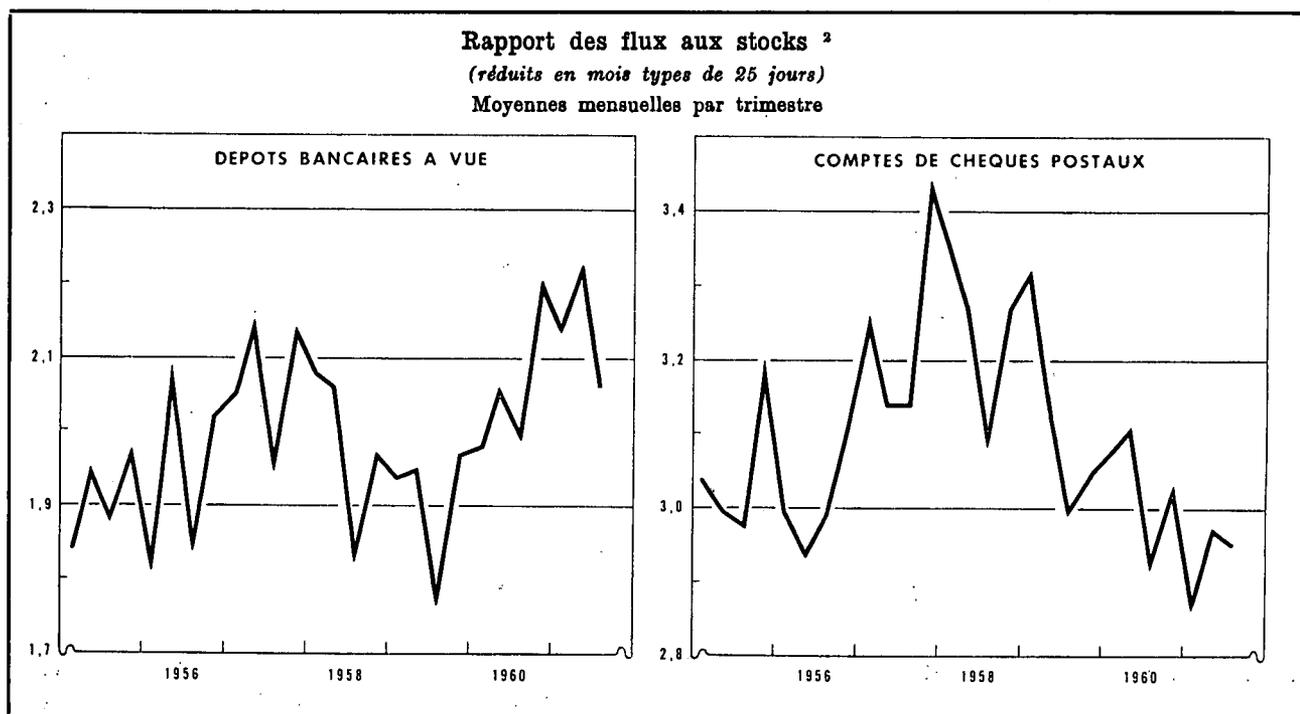
Source : Office des Chèques postaux.

	Milliers de comptes	Avoir global ¹	Avoirs des particuliers ²	Crédit		Débit		Mouvement général	Pour- centages des opérations effectuées sans emploi d'espèces
				Versements et divers	Virements	Chèques et divers	Virements		
				(moyennes journalières)		(moyennes journalières ou mois)			
(fin de période)	(milliards de francs)								
1952	652	28,1	21,0	27,9	71,7	28,0	71,7	199,4	91
1953	664	27,8	21,1	28,7	71,9	28,6	71,9	201,1	92
1954	678	27,8	20,6	29,7	74,1	29,5	74,1	207,4	91
1955	703	28,3	20,8	30,5	76,2	30,3	76,2	213,3	91
1956	742	29,8	22,2	32,7	81,9	32,7	81,9	229,3	91
1957	765	30,4	22,4	36,0	89,1	36,0	89,1	250,2	91
1958	789	31,2	23,5	37,4	93,0	37,3	93,0	260,8	91
1959	819	33,1	25,1	39,4	97,9	39,1	97,9	274,3	91
1960	855	37,1	26,9	42,4	103,3	41,6	103,3	290,7	92
1960 1 ^{er} trimestre	825	36,2	26,2	40,8	103,3	41,2	103,3	288,6	92
2 ^e trimestre	830	36,9	27,0	42,0	102,8	41,2	102,8	288,8	92
3 ^e trimestre	846	38,6	27,2	43,6	106,8	44,5	106,8	301,7	91
4 ^e trimestre	855	36,8	27,0	43,4	100,4	39,5	100,4	283,7	92
1961 1 ^{er} trimestre	861	41,7	29,6	44,1	111,6	47,1	111,6	314,5	92
2 ^e trimestre	866	40,3	29,5	45,1	108,2	44,8	108,2	306,2	92
3 ^e trimestre	874	39,7	28,7	46,4	111,0	46,4	111,0	316,1	92
1960 Novembre	853	35,9	26,7	40,3	99,0	39,1	99,0	277,3	93
Décembre	855	37,8	27,5	48,5	98,5	36,5	98,5	282,0	91
1961 Janvier	857	46,0	29,7	44,3	118,4	52,1	118,4	333,2	93
Février	859	39,5	29,6	42,8	107,2	44,6	107,2	301,9	92
Mars	861	39,6	29,4	45,1	109,4	44,7	109,4	308,5	92
Avril	863	38,6	29,6	43,2	102,6	41,4	102,6	289,8	92
Mai	864	41,7	29,7	45,2	109,7	46,6	109,7	311,3	92
Juin	866	40,5	29,2	46,8	112,2	46,3	112,2	317,4	92
Juillet	868	42,7	29,2	50,5	118,8	51,6	118,8	339,7	92
Août	871	38,8	28,7	44,6	109,7	46,1	109,7	310,1	92
Septembre	874	37,6	28,3	44,1	104,4	41,6	104,4	294,5	92
Octobre	878	40,0	28,6	46,6	115,7	48,1	115,7	326,0	92
Novembre	881	38,7	28,9	44,5	109,5	44,2	109,5	307,7	93

¹ Comprend l'avoir des particuliers et celui des comptables de l'Etat.

² Ces avoirs comprennent les avoirs libres et jusque juin 1961 compris, les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués. Depuis juillet 1961, uniquement avoirs libres. Les chiffres des avoirs libres des particuliers à fin de période sont publiés à la situation de la Dette publique (cfr. tableau 3 du chapitre XVI du présent bulletin).

**XIII - 9. — MONTANTS GLOBAUX DES PAIEMENTS
EFFECTUES AU MOYEN DES DEPOTS BANCAIRES A VUE EN FRANCS BELGES
ET DES AVOIRS EN COMPTES DE CHEQUES POSTAUX ¹**



Moyennes mensuelles ou mois	Montants globaux des paiements effectués au moyen des			Rapport des flux aux stocks ²		
	dépôts bancaires à vue ³	avoirs en C.C.P. ⁴	Total	brut	réduit en mois types de 25 jours ⁵	
				dépôts bancaires à vue	dépôts bancaires à vue	avoirs en C.C.P. ⁴
(milliards de francs)						
1952	61,1	62,7	123,8	1,75	1,73	2,94
1953	61,2	63,4	124,6	1,70	1,69	2,95
1954	67,4	64,6	132,0	1,83	1,80	2,99
1955	75,4	66,8	142,2	1,94	1,92	3,06
1956	83,5	70,3	153,8	1,98	1,95	3,01
1957	89,8	76,6	166,4	2,10	2,08	3,25
1958	85,7	80,4	166,1	2,01	1,99	3,25
1959	90,3	83,4	173,7	1,93	1,91	3,13
1960	100,9	87,2	188,1	2,09	2,06	3,04
1960 1 ^{er} trimestre	97,4	86,0	183,4	2,04	1,98	3,08
2 ^e trimestre	104,3	89,3	193,6	2,03	2,06	3,11
3 ^e trimestre	98,7	86,5	185,2	2,05	2,00	2,93
4 ^e trimestre	103,3	86,9	190,2	2,22	2,20	3,03
1961 1 ^{er} trimestre	102,5	90,4	192,9	2,17	2,14	2,87
2 ^e trimestre	109,1	94,4	203,5	2,19	2,22	2,97
3 ^e trimestre	103,4	91,0	194,5	2,11	2,06	2,95
1960 Octobre	96,9	87,7	184,6	2,10	2,02	3,06
Novembre	102,5	90,9	193,4	2,19	2,28	3,22
Décembre	110,5	82,0	192,5	2,38	2,29	2,82
1961 Janvier	101,0	85,4	186,4	2,15	2,15	2,72
Février	94,3	96,4	190,7	2,02	2,10	3,06
Mars	112,2	89,4	201,6	2,33	2,16	2,83
Avril	100,7	95,8	196,5	2,08	2,17	3,01
Mai	110,2	96,5	206,7	2,20	2,29	3,01
Juin	116,3	91,0	207,3	2,30	2,21	2,88
Juillet	106,4	95,2	201,6	2,17	2,17	3,03
Août	103,6	91,8	195,4	2,12	2,04	3,02
Septembre	100,3	86,1	186,4	2,05	1,97	2,81
Octobre	115,4	92,4	207,8	2,35	2,26	2,97

¹ Approximations données par le total des débits portés en comptes (y compris les comptes appartenant à des étrangers ainsi que les débits correspondant à des paiements à l'étranger).

² Le rapport des flux aux stocks est obtenu en divisant le montant des inscriptions au débit des comptes de dépôts bancaires à vue en francs belges ou des comptes chèques postaux des particuliers et des comptables extraordinaires de l'Etat par les avoirs moyens de ces comptes au cours de la période envisagée.

³ Le recensement ne s'étend pas à toutes les banques.

⁴ Les données brutes ont été rectifiées pour éliminer les virements qui constituent double emploi du fait de l'organisation comptable de l'Etat et qu'il a été possible de recenser.

⁵ De 1951 à 1954 inclus, calculé sur base du nombre de jours ouvrables à l'O.C.P.; par la suite, calculé sur base du nombre de jours ouvrables dans l'industrie.

N. B. — Méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXVe année, vol. II, n° 4, octobre 1950, p. 222.

Références bibliographiques : *Rapports annuels de la B.N.B.* — *Moniteur belge* : situation globale des banques. — *Annuaire statistique de la Belgique.* — *Bulletin de statistique de l'I.N.S.* — *Bulletin d'Information et de Documentation* (cfr. N. B. des tableaux 1 et 9 du chapitre XIII). — *Rapport annuel de la Commission bancaire.*

XIV. — INTERMEDIAIRES FINANCIERS NON MONETAIRES

4. — PRINCIPAUX ACTIFS ET PASSIFS DU FONDS DES RENTES

(millions de francs)

Source : Fonds des Rentes.

Fin de période	Actifs					Passifs				
	Portefeuille (valeur nominale)			Solde créditeur à la Banque Nationale de Belgique	Prêts d'argent à très court terme	Certificats placés dans les banques	Emprunts d'argent à très court terme	Opérations à réméré	Crédit reçu de la Banque Nationale	
	Valeurs cotées 1	Certificats de trésorerie tranche B	Autres certificats de trésorerie						Avances	Escompte de bons de caisse 2
1952	4.112	—	—	—	—	—	2.850	1.000	...	344
1953	3.532	—	—	—	—	—	1.999	1.000	...	120
1954	5.023	—	—	—	—	—	2.248	1.000	...	1.327
1955	4.533	—	—	—	—	—	2.039	1.000	...	920
1956	5.930	—	—	—	—	—	2.631	800	...	1.998
1957	4.112	1.242	—	...	—	486	2.457	585	1.237	200
1958	3.311	1.370	—	...	—	4.059	274	—	...	45
1959 Janvier	4.298	90	—	...	—	3.893	107	—	...	45
Février	3.985	20	—	...	—	3.651	68	—
Mars	4.152	...	—	427	—	4.300	...	—
Avril	4.339	420	—	1.098	—	5.512	...	—
Mai	4.715	40	—	1.351	—	5.757	...	—
Juin	5.107	204	—	729	—	5.706	...	—
Juillet	4.044	160	—	1.072	—	4.949	...	—
Août	4.228	50	—	4.883	—	6.021	...	—
Septembre ...	4.784	453	—	3.479	—	5.514	...	—
Octobre	4.292	187	300	6.056	—	6.663	...	—
Novembre ...	4.368	184	1.000	3.342	1.510	7.211	...	—
Décembre	4.572	623	2.700	1	...	4.608	72	—
1960 Janvier	4.908	5	1.200	719	1.922	5.421	...	—
Février	5.030	37	100	1.476	2.413	5.760	...	—
Mars	4.767	85	...	2.683	1.910	6.147	...	—
Avril	4.992	64	1.200	3.925	1.239	8.099	...	—
Mai	5.105	228	...	3.545	2.640	8.163	...	—
Juin	5.085	201	100	2.862	2.644	7.508	...	—
Juillet	5.995	70	...	1.188	2.237	5.933	...	—
Août	5.936	6	450	3	1.211	4.242	...	—
Septembre ...	6.075	89	1.000	...	103	3.896	...	—
Octobre	6.097	11	600	75	1.332	4.773	...	—
Novembre ...	6.366	...	400	1.312	1.583	6.165	...	—
Décembre	6.661	1.403	1.200	6	15	5.812	...	—

1 Y compris les opérations à réméré.

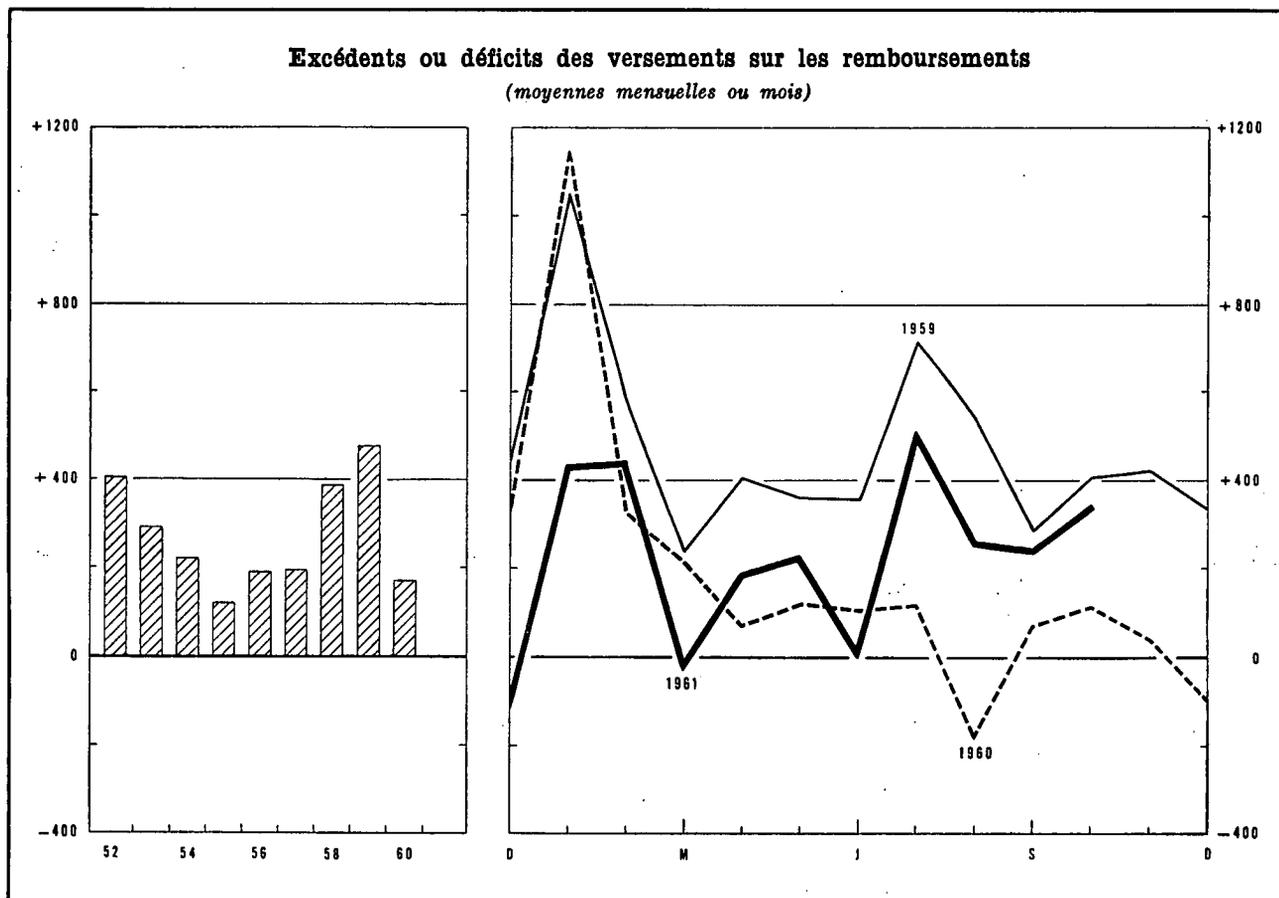
2 Y compris les bons de caisse escomptés auprès d'organismes autres que la Banque Nationale de Belgique.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 a. — Mouvements des dépôts

Livrets des particuliers seulement

(millions de francs)



Périodes	Versements (1)		Remboursements (2)		Excédents ou déficits (—) (3) = (1) — (2)		Soldes des dépôts à fin de période (4)	
	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961
1961	9.271		8.134		1.137		34.842 ¹	
1962	12.958		8.127		4.831		40.748 ¹	
1953	13.204		9.684		3.520		45.493 ¹	
1954	13.383		10.764		2.619		49.459 ¹	
1955	13.624		12.176		1.448		52.354 ¹	
1956	14.518		12.295		2.223		56.132 ¹	
1957	16.783		14.455		2.328		60.144 ¹	
1958	18.912		14.316		4.596		66.700 ¹	
1959	21.939		16.232		5.707		74.442 ¹	
1960	21.837		19.784		2.053		78.887 ¹	
Janvier	2.326	1.994	1.185	1.561	1.141	433	75.583	79.320
Février	1.854	1.953	1.530	1.511	324	442	75.907	79.762
Mars	1.853	1.862	1.635	1.879	218	-17	76.125	79.745
Avril	1.787	1.868	1.717	1.679	70	189	76.195	79.934
Mai	1.778	p 1.909	1.658	p 1.681	120	p 228	76.315	p 80.162
Juin	1.799	p 1.927	1.694	p 1.920	105	p 7	76.420	p 80.169
Juillet	1.899	p 2.117	1.777	p 1.617	122	p 500	76.542	p 80.669
Août	1.646	p 1.752	1.825	p 1.502	-179	p 250	76.363	p 80.919
Septembre	1.722	p 1.794	1.649	p 1.550	73	p 244	76.436	p 81.163
Octobre	1.834	p 1.947	1.719	p 1.602	115	p 345	76.551	p 81.508
Novembre	1.680	p 1.677	1.637	p 1.394	43	p 283	76.594	p 81.791
Décembre	1.659		1.758		-99		78.887 ¹	

¹ Ces dépôts comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 b. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Epargne

(milliards de francs)

Source : Rapports de la C.G.E.R.

	1955	1956	1957	1958	1959
ACTIF					
Disponible ¹	0,2	0,2	0,5	0,8	0,3
Placements provisoires :					
Effets sur la Belgique	5,3	6,5	7,6	7,7	9,1
Avances à l'industrie	—	—	—	2,0	3,3
Crédit d'exportation	—	—	—	...	0,2
Prêts sur nantissement
Acceptations bancaires	0,1	0,2	0,4	1,6	1,7
Certificats de Trésorerie	2,7	1,8	1,5	5,2	4,3
Prêts au jour le jour	1,1	1,0	1,3	0,8	1,1
Total des placements provisoires ...	9,2	9,5	10,8	17,3	19,7
Placements définitifs :					
Rentés belges directes	17,9	18,4	18,4	17,3	19,7
Rentés belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	9,8	12,1	13,6	15,4	16,5
Valeurs du Congo ou garanties par le Congo	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Obligations du Crédit communal, de provinces, villes	2,0	1,9	1,9	1,8	1,8
et communes	1,9	1,5	1,5	1,2	1,2
Obligations de sociétés belges	1,9	1,5	1,5	1,2	1,2
Avances à l'Etat résultant du paiement des allocations					
complémentaires aux prisonniers politiques, et					
avances à l'Œuvre nationale des invalides de la					
guerre	0,4	0,6	0,6	0,6	0,6
Prêts hypothécaires	2,4	2,7	2,8	2,9	3,3
Crédit agricole	3,0	3,3	3,4	3,4	3,5
Avances à la Société nationale du Logement, aux					
sociétés agréées et aux communes en vue de la					
construction d'habitations sociales	15,4	17,1	18,3	19,9	21,3
Total des placements définitifs ...	53,1	57,9	60,8	62,8	68,2

PASSIF

<i>Exigible :</i>					
Dépôts sur livrets ² :					
Particuliers	52,2	55,9	60,0	66,5	74,3
Dotations des prisonniers	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Etablissements publics et autres	4,2	4,8	4,6	4,9	3,8
Dépôts pour timbres-retraite	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Total des dépôts sur livrets ...	56,8	61,1	65,0	71,8	78,5
Dépôts en comptes courants ²	1,9	1,9	1,9	3,5	3,7
<i>Non exigible :</i>					
Fonds de dotation, fonds de prévisions diverses et fonds					
de réserve	5,0	5,6	6,2	6,7	7,3

¹ Cette rubrique comprend les avoirs en caisse, les comptes à la Banque Nationale de Belgique et à l'Office des chèques Postaux.

² Comptent les intérêts capitalisés.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 c. — Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite *
(milliards de francs)

Source : *Rapports de la C.G.E.R.*

	1955	1956	1957	1958	1959
ACTIF					
Portefeuille-titres :					
Rentes belges directes	6,4	6,3	7,2	7,5	7,7
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	7,8	8,8	9,1	10,1	11,0
Valeurs garanties par le Congo	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations du Crédit communal, de provinces, villes et communes	1,4	1,3	1,3	1,2	1,2
Obligations de sociétés belges	1,6	1,5	1,4	1,3	1,2
Prêts hypothécaires	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2
Avances aux sociétés agréées et aux caisses publiques de prêts en vue de la construction d'habitation sociales	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total ...	17,7	18,4	19,5	20,5	21,5
PASSIF					
Fonds des Rentes ¹	} 18,3	} 19,0	13,2	13,5	13,8
Réserves mathématiques ²			6,7	7,4	8,2
Total ...	18,3	19,0	19,9	20,9	22,0

* Depuis 1957, la C.G.E.R. publie séparément :

- 1) un bilan concernant l'exécution de la « Loi générale ». Il s'agit des rentes constituées en vertu de la loi du 10 mars 1905 et des lois coordonnées de 1946 relatives à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des ouvriers et des assurés libres.
 - 2) un bilan se rapportant à la gestion des assurances réalisées dans le cadre des lois de 1925 et de 1930 sur la Pension des Employés. Ces assurances sont traitées selon le principe de la capitalisation.
 - 3) un bilan se rapportant aux retraites des employés, telles qu'elles ont été fixées par la loi du 12-7-1957, conçue également selon le principe de la capitalisation.
 - 4) un bilan se rapportant à la gestion des assurances réalisées dans le cadre de la loi du 30 juin 1956 relative à la pension des indépendants.
- ¹ Le Fonds des Rentes comprend les réserves représentatives des rentes assurées dans le cadre de la « Loi générale ». Ces réserves englobent les réserves mathématiques, de sécurité et de gestion, ainsi que les provisions.
- ² Les réserves mathématiques pures ont été majorées de chargements pour frais de service des rentes, et pour marge de sécurité et frais d'administration.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 d. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurances sur la Vie
(milliards de francs)

Source : *Rapports de la C.G.E.R.*

	1955	1956	1957	1958	1959
ACTIF					
Portefeuille-titres :					
Rentes belges directes	1,5	1,8	2,0	1,9	2,2
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	0,5	0,5	0,7	1,1	1,3
Obligations du Crédit communal, provinces, villes et communes	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations de sociétés belges	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6
Prêts hypothécaires	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Habitations sociales : Avances aux sociétés agréées	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Total du portefeuille-titres ...	2,9	3,3	3,6	4,0	4,5
PASSIF					
Réserves mathématiques et provisions	2,2	2,5	2,7	2,9	3,2
Fonds de réserve	0,8	0,9	1,0	1,2	1,4

XIV - 6. — CAISSES D'EPARGNE PIVEES

Moyens d'action et placements

(milliards de francs)

Source : *Office Central de la Petite Epargne.*

Fin de période	Dépôts		Obligations et Bons de Caisse	Total des dépôts, obligations et bons de Caisse	Créances sur les entreprises et particuliers				Créances sur le secteur public						Total des créances sur les entreprises et particuliers et sur le secteur public	
	inférieurs à 2 ans	2 ans et plus			Es-compte, avances et prêts avec caution	Débiteurs hypothécaires	Débiteurs divers	Total des créances sur les entreprises et particuliers	Etat	Pouvoirs subordonnés	Congo et Ruanda-Urundi	Caisse Autonome des Dommages de Guerre	Crédit Communal de Belgique	Autres organismes parastataux		
1956	12,4	3,4	2,7	18,5	1,1	10,4	0,2	11,7	n.d.	0,2	0,1	0,1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1957	13,7	3,8	3,1	20,6	1,4	12,0	0,3	13,7	n.d.	0,2	0,1	0,2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1958	15,7	4,4	3,9	24,0	1,8	13,8	0,3	15,9	4,7	0,3	0,2	0,2	0,3	3,8	9,5	25,4
1959	18,5	5,0	4,3	27,8	2,1	15,9	0,4	18,4	5,0	0,2	0,1	0,3	0,4	5,4	11,4	29,8
1960	20,2	5,6	4,8	30,6	1,9	18,0	0,5	20,4	6,2	0,2	0,1	0,4	0,3	5,6	12,8	33,2
1959 3 ^e trimest.	17,5	4,8	4,3	26,6	2,2	15,3	0,3	17,8	4,9	0,3	0,1	0,3	0,4	5,3	11,3	29,1
4 ^e trimest.	18,5	5,0	4,3	27,8	2,1	15,9	0,4	18,4	5,0	0,2	0,1	0,3	0,4	5,4	11,4	29,8
1960 1 ^{er} trimest.	19,0	5,2	4,5	28,7	2,4	16,2	0,4	19,0	5,4	0,2	0,1	0,4	0,3	5,7	12,1	31,1
2 ^e trimest.	19,4	5,3	4,6	29,3	2,3	16,8	0,4	19,5	6,1	0,3	0,1	0,4	0,3	5,3	12,5	32,0
3 ^e trimest.	19,6	5,4	4,7	29,7	2,4	17,5	0,4	20,3	6,1	0,2	0,1	0,4	0,3	5,4	12,5	32,8
4 ^e trimest.	20,2	5,6	4,8	30,6	1,9	18,0	0,5	20,4	6,2	0,2	0,1	0,4	0,3	5,6	12,8	33,2
1961 1 ^{er} trimest.	20,9	5,8	4,9	31,6	2,4	18,3	0,4	21,1	6,2	0,2	0,1	0,4	0,4	6,1	13,4	34,5
2 ^e trimest.	21,4	5,9	5,1	32,4	2,3	19,0	0,5	21,8	6,5	0,2	0,1	0,4	0,4	6,1	13,7	35,5
3 ^e trimest.	22,1	6,1	5,1	33,3												

XIV - 7. — SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : *Rapports de la S.N.C.I.*

	1955	1956	1957	1958	1959	1960
--	------	------	------	------	------	------

ACTIF

Portefeuille :

Crédits d'investissement à long et moyen terme :

1 ^o garantis par l'Etat	2,0	3,7	5,0	6,7	8,6	9,8
2 ^o garantis par Banques et Sociétés financières ...	4,0	4,2	4,4	5,1	5,5	6,2
3 ^o autres que ceux visés sub 1 ^o et 2 ^o 1	4,6	5,3	5,8	7,1	7,8	10,5

Crédits de restauration (dommages de guerre et inondations) (arrêté-loi du 30 novembre 1944, lois des 1^{er} octobre 1947, 6 janvier 1950, 24 mars 1953 et 26 juin 1956)

	2,1	2,0	2,0	1,9	2,0	1,8
--	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Crédits commerciaux à moyen terme

	1,6	1,4	1,1	1,0	0,8	0,8
--	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Crédits de financement d'exportations à moyen terme

	0,9	0,8	0,7	0,6	0,8	0,9
--	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Crédits gérés pour compte de l'Etat 2

	2,3	2,3	2,2	2,4	2,5	2,7
--	-----	-----	-----	-----	-----	-----

PASSIF

Obligations	12,9	14,6	17,2	21,4	24,9	30,1
-------------------	------	------	------	------	------	------

Bons de caisse	2,7	3,5	3,3	4,1	5,7	6,3
----------------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Etat Belge :

Fonds d'Aide Marshall	2,0	2,0	2,0	1,9	1,9	1,8
-----------------------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Fonds de l'armement et des constructions maritimes	0,4	0,4	0,5	0,7	0,8	1,1
--	-----	-----	-----	-----	-----	-----

1 Cette rubrique comprend tous les autres crédits d'investissement; le risque de ces opérations est supporté par la S.N.C.I. qui se fait conférer, s'il y a lieu, des sûretés réelles et/ou personnelles.

2 Il s'agit de crédits financés par l'aide « Marshall » et par le Fonds de l'Armement et des Constructions maritimes.

XIV - 8. — COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : Ministère des Affaires Economiques, Service des Assurances.

	1955	1956	1957	1958	1959	1955	1956	1957	1958	1959
	Sociétés belges					Sociétés étrangères				
ACTIF										
Immeubles	0,6	0,7	1,0	1,4	1,7	0,6	0,7	0,9	1,0	1,1
Prêts hypothécaires	4,4	5,1	6,2	7,1	7,8	1,1	1,3	1,6	1,8	2,0
Prêts sur police	0,7	0,7	0,8	0,9	1,0	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4
Valeurs mobilières :										
Fonds publics belges	2,3	2,5	2,5	2,9	3,5	2,1	2,2	2,4	2,8	3,1
Valeurs étrangères	0,2	0,5	0,5	0,5	0,8	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3
Titres garantis par le Congo	0,1	0,2	0,2	0,2	0,4
Titres des organismes para-										
stataux de crédit	1,9	2,1	2,2	2,6	3,1	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4
Titres des autres organismes										
parastataux	1,5	1,5	1,0	1,0	1,2	1,0	1,1	0,8	0,9	1,0
Titres des provinces et com-										
munes	1,1	1,0	1,6	1,7	1,7	0,4	0,4	0,5	0,6	0,6
Obligations de sociétés belges	4,8	5,5	6,0	6,4	7,2	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6
Actions de sociétés belges ...	1,8	2,0	2,3	2,5	1,7	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des valeurs mobilières ...	13,7	15,3	16,3	17,8	19,6	4,7	5,1	5,2	5,9	6,5

PASSIF

Cautionnements déposés	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Réserves mathématiques ¹ ...	19,7	22,1	24,4	27,0	31,0	6,7	7,4	8,2	9,0	9,8

¹ Ces réserves comprennent également les réserves pour sinistres à régler, la réserve technique de participation, et la réserve de garantie.

XIV - 9. — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES

Source : *Moniteur Belge*.

Moyennes mensuelles	Milliards de francs
1952	1,27
1953	1,47
1954	1,65
1955	1,67
1956	1,80
1957	1,78
1958	1,77
1959	2,13
1960	2,50
1960 1 ^{er} trimestre .	2,14
2 ^e trimestre .	2,51
3 ^e trimestre .	2,76
4 ^e trimestre .	2,59
1961 1 ^{er} trimestre .	2,65
2 ^e trimestre .	2,84
3 ^e trimestre .	2,75

¹ Montants estimés d'après les droits d'inscriptions perçus. Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 ½ p.c. du total mais non compris les hypothèques légales.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : a) Rapports du Fonds des Rentes sur les opérations de l'année; b) Ministère des Communications : chèques postaux. — *Compte rendu des opérations et de la situation de la C.G.E.R. de Belgique*. — *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.*

XV. — PRINCIPALES MODALITES DE L'EPARGNE DISPONIBLE A L'INTERIEUR DU PAYS

(milliards de francs)

Source : Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

Modalités d'épargne	1951		1952		1953		1954		1955		1956		1957		1958		1959	
1. Epargne-dépôts ¹ :																		
Caisses d'épargne	4,7	8,2	6,4	5,5	5,1	6,3	5,6	10,9	10,4									
Banques	0,6	2,4	2,8	3,0	2,2	-0,7	1,1	4,6	5,1									
Institutions parastatales de crédit ..	0,2	0,4	0,7	0,3	-0,2	0,3	-0,5	2,2	0,3									
Total ...	5,5	11,0	9,9	8,8	7,1	5,9	6,2	17,7	15,8									
2. Epargne-réserves ¹ :																		
Organismes de pensions	2,8	3,1	3,1	3,4	3,8	3,6	5,2	4,0	3,1									
Organismes d'assurance contre les accidents du travail	0,6	1,0	1,0	1,0	1,1	1,2	1,0	1,1	0,9									
Caisses de vacances annuelles	0,8	0,6	0,5	0,1	0,3	0,1	0,4	-0,1	—									
Organismes d'assurance sur la vie ..	2,3	2,7	2,9	3,1	3,4	3,5	3,5	3,8	5,4									
Organismes d'assurance de la responsabilité civile	0,1	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3	0,1									
Assurances diverses, entreprises de capitalisation et d'épargne immobilière	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4									
Total ...	6,9	7,8	7,8	7,9	9,1	8,9	10,7	9,4	9,9									
3. Epargne hypothécaire et immobilière :																		
Prêts hypothécaires consentis par les particuliers	2,5	2,6	3,2	2,9	2,7	2,1	1,8	1,9	1,8									
Remboursements effectués par les particuliers sur emprunts hypothécaires	3,6	4,3	4,9	5,2	6,2	6,5	7,0	7,4	8,5									
Construction d'habitations (capitaux investis par les particuliers)	6,3	5,4	6,4	7,3	7,9	7,4	8,9	9,2	10,3									
Total ...	12,4	12,3	14,5	15,4	16,8	16,1	17,6	18,4	20,6									
4. Emissions de capitaux :																		
Nouveaux placements du public ...	6,2	11,0	6,1	13,1	10,5	7,9	13,6	16,2	11,0									
Total (1 à 4)	31,0	42,1	38,3	45,2	43,5	38,8	48,1	61,7	57,3									
Doubles emplois ² ...	-1,0	-0,8	-0,3	0,1	0,1	-0,8	0,3	-2,6	0,6									
Total net (1 à 4) ...	30,0	41,3	38,0	45,3	43,6	38,0	48,4	59,1	57,9									
5. Epargne interne des entreprises :																		
Amortissements	24,2	23,6	23,2	23,8	25,4	28,5	30,9	29,8	30,7									
Epargne nette	11,0 ³	9,0 ³	7,8 ³	7,8 ³	9,6 ³	10,0	9,2	5,2	5,6									
Total ...	35,2	32,6	31,0	31,6	35,0	38,5	40,1	35,0	36,7									
Total général (1 à 5) ...	65,2	73,9	69,0	76,9	78,6	76,5	88,5	94,1	94,6									

¹ Accroissement de l'année.

² Accroissement ou diminution auprès de la C.G.E.R. et des institutions parastatales de crédit, des avoirs de diverses institutions et entreprises dont les réserves — propres ou exigibles — sont déjà recensées comme une épargne dans une des rubriques du présent tableau.

³ Ces chiffres ne sont pas comparables à ceux des années postérieures à 1955.

Références bibliographiques : Etudes complémentaires aux Comptes rendus annuels de la C.G.E.R.

XVI. — EMISSIONS ET DETTES DU SECTEUR PUBLIC

1. — EMISSIONS EN FRANCS BELGES A LONG ET MOYEN TERME ¹

(milliards de francs)

Emetteurs		Titres généralement accessibles au public ²					Titres non généralement accessibles au public			Total émissions nettes à long et moyen terme (plus d'un an) ¹	
		Emissions par grosses tranches			Emissions nettes au robinet ⁴	Emissions nettes totales	Emissions brutes ⁵	Amortissements	Emissions nettes		
		Emissions brutes	Amortissements ³	Emissions nettes							
(1)	(2)	(8) = (1) - (2)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)	(8) = (6) - (7)	(9) = (5) + (8)			
1. Etat (dette directe uniquement) .	1956	14,8	4,4	10,4	—	10,4	1,7	3,6	- 1,9	8,5	
	1957	12,0	6,9	5,1	—	5,1	1,6	2,6	- 1,0	4,1	
	1958	18,2	8,9	9,3	—	9,3	0,2	2,7	- 2,5	6,8	
	1959	20,8	7,5	13,3	—	13,3	0,7	1,7	- 1,0	12,3	
	1960	27,5	12,6	14,9	—	14,9	2,3	1,4	0,9	15,8	
	1 ^{er} s. '61	7,3	3,2	4,1	—	4,1	...	0,8	- 0,8	3,3	
2. Fonds autonomes et organismes de sécurité sociale	1956	1,6	0,9	0,7	...	0,7	1,2	0,2	1,0	1,7	
	1957	3,9	1,0	2,9	...	2,9	1,3	0,1	1,2	4,1	
	1958	3,3	1,1	2,2	...	2,2	2,7	0,3	2,4	4,6	
	1959	3,7	1,2	2,5	...	2,5	2,6	0,4	2,2	4,7	
	1960	0,6	1,3	- 0,7	...	- 0,7	3,0	0,4	2,6	1,9	
	1 ^{er} s. '61	0,4	0,9	- 0,5	...	- 0,5	0,9	0,3	0,6	0,1	
3. Organismes paraétatiques de crédit	1956	0,1	0,2	- 0,1	3,1	3,0	2,0	0,2	1,8	4,8	
	1957	1,5	...	1,5	1,6	3,1	1,9	0,2	1,7	4,8	
	1958	5,4	5,4	2,2	0,4	1,8	7,2	
	1959	2,0	0,1	1,9	3,5	5,4	2,3	0,6	1,7	7,1	
	1960	2,4	0,2	2,2	3,0	5,2	3,1	0,7	2,4	7,6	
	1 ^{er} s. '61	2,5	1,2	1,3	1,2	2,5	0,9	0,1	0,8	3,3	
4. Pouvoirs subordonnés et Crédit Communal	1956	3,6	3,5	0,1	2,3	2,4	2,4	
	1957	2,1	0,8	1,3	2,3	3,6	3,6	
	1958	2,4	1,6	0,8	4,8	5,6	5,6	
	1959	1,2	1,0	0,2	4,1	4,3	...	0,1	- 0,1	4,2	
	1960	1,3	2,1	- 0,8	5,0	4,2	4,2	
	1 ^{er} s. '61	...	0,5	- 0,5	2,2	1,7	1,7	
5. Organismes paraétatiques d'exploitation	1956	3,6	2,4	1,2	...	1,2	1,0	0,1	0,9	2,1	
	1957	1,4	0,8	0,6	...	0,6	0,8	0,6	0,2	0,8	
	1958	...	1,9	- 1,9	...	- 1,9	0,7	0,1	0,6	- 1,3	
	1959	4,2	1,1	3,1	...	3,1	0,4	0,2	0,2	3,3	
	1960	3,8	4,5	- 0,7	...	- 0,7	0,5	0,1	0,4	- 0,3	
	1 ^{er} s. '61	3,5	2,4	1,1	...	1,1	0,4	0,1	0,3	1,4	
Total 1 à 5 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge	1956	23,7	11,4	12,3	5,4	17,7	5,9	4,1	1,8	19,5	
	1957	20,9	9,5	11,4	3,9	15,3	5,6	3,5	2,1	17,4	
	1958	23,9	13,5	10,4	10,2	20,6	5,8	3,5	2,3	22,9	
	1959	31,9	10,9	21,0	7,6	28,6	6,0	3,0	3,0	31,6	
	1960	35,6	20,7	14,9	8,0	22,9	8,9	2,6	6,3	29,2	
	1 ^{er} s. '61	13,7	8,2	5,5	3,4	8,9	2,2	1,3	0,9	9,8	
6. Congo et Ruanda-Urundi	1956	2,1	0,3	1,8	...	1,8	1,8	
	1957	...	0,3	- 0,3	...	- 0,3	- 0,3	
	1958	4,0	0,3	3,7	...	3,7	3,7	
	1959	...	0,6	- 0,6	...	- 0,6	- 0,6	
	1960	...	1,5	- 1,5	...	- 1,5	- 1,5	
	1 ^{er} s. '61	
Total 1 à 6 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge, du Congo et du Ruanda-Urundi	1956	25,8	11,7	14,1	5,4	19,5	5,9	4,1	1,8	21,3	
	1957	20,9	9,8	11,1	3,9	15,0	5,6	3,5	2,1	17,1	
	1958	27,9	13,8	14,1	10,2	24,3	5,8	3,5	2,3	26,6	
	1959	31,9	11,5	20,4	7,6	28,0	6,0	3,0	3,0	31,0	
	1960	35,6	22,2	13,4	8,0	21,4	8,9	2,6	6,3	27,7	
	1 ^{er} s. '61	13,7	8,2	5,5	3,4	8,9	2,2	1,3	0,9	9,8	
7. Rectifications à apporter pour :	1956	2,1	—	2,1	—	2,1	- 2,1	—	- 2,1	—	
	a) obtenir l'évolution de l'encours des titres généralement accessibles au public d'une part et des titres non généralement accessibles au public d'autre part — correction : conversion de titres non négociables E.A.M. en titres négociables	1957	1,9	—	1,9	—	1,9	- 1,9	—	- 1,9	—
	1958	2,1	—	2,1	—	2,1	- 2,1	—	- 2,1	—	
	1959	1,6	—	1,6	—	1,6	- 1,6	—	- 1,6	—	
	1960	1,8	—	1,8	—	1,8	- 1,8	—	- 1,8	—	
	1 ^{er} s. '61	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	b) passer du montant nominal au montant effectif des émissions — correction : différence entre la valeur nominale et le prix d'émission ⁶	1956	- 0,6	—	- 0,6	—	- 0,6	—	—	—	—
	1957	- 0,5	—	- 0,5	—	- 0,5	—	—	—	—	
	1958	...	—	...	—	...	—	—	—	—	
	1959	- 0,5	—	- 0,5	—	- 0,5	—	—	—	—	
1960	- 0,2	—	- 0,2	—	- 0,2	—	—	—	—		
1 ^{er} s. '61	- 0,2	—	- 0,2	—	- 0,2	—	—	—	—		

1 Pour les émissions au robinet des organismes paraétatiques de crédit et du Crédit Communal de Belgique, vu l'impossibilité de ventiler dans certains cas les émissions de bons de caisse à un an ou moins et les émissions à plus d'un an, c'est la variation totale de l'encours de ces titres qui a été recensée. — Pour mémoire : Emission nette à court terme (un an ou moins) de l'Etat : en 1956 : 4,0; en 1957 : 1,4; en 1958 : 11,4; en 1959 : 8,9; en 1960 : — 3,9; au 1^{er} semestre 1961 : 3,2.

2 Sont considérés comme titres généralement accessibles au public, les titres cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut National de Crédit Agricole, l'Office Central de Crédit Hypothécaire et la Caisse Nationale de Crédit Professionnel.

3 Les titres rachetés en bourse par la Caisse d'Amortissement de la Dette publique sont recensés à la colonne (2) « Amortissements », non au moment de ces rachats, mais au moment où il est procédé à leur annulation.

4 Ayant fait l'objet d'une publication de notice légale.

5 Par grosses tranches en principe, mais y compris les émissions continues des organismes paraétatiques de logement.

6 La commission de placement est comprise dans le prix d'émission.

XVI - 2. — PRINCIPALES EMISSIONS A LONG ET MOYEN TERME DU SECTEUR PUBLIC *

Emprunts en francs belges

Date d'ouverture de la souscription		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montant émis ¹ (millions de francs)	Rendement à l'émission
Mois	Jour						
1958	Novembre ...	26	Emprunt à lots du Congo 1958	2,00 — 5,00 ²	100,00	15 ans	2.000 5,41
1959	Janvier	19	Etat belge 1959-1971	4,75	98,25	12 ans	8.194 4,98
	Mars	16	S.N.C.B.	4,75	98,25	10 ans	700 5,02
	Avril	15	Fonds des Routes	4,75	98,25	12 ans	2.500 4,98
	Mai	12	R.T.T.	4,75	98,25	11 ans	1.500 4,99
	Juin	8	Etat belge 1959-1974	4,75	98,25	à 10 ou 15 ans	4.098 5,06 ⁷
	Juillet	6	Ville de Liège	5,00	98,00	10 ans	406 5,30
	Septembre ...	14	Etat belge 1959-1970	5,00	99,00	11 ans	8.166 5,14
	Octobre	19	Ville d'Anvers	5,00	98,00	10 ans	750 5,30
	Novembre ...	16	S.N.C.B.	5,00	98,50	10 ans	2.000 5,24
	Décembre	10	S.N.C.I.	5,00	98,50	10 ans	2.000 5,24
1960	Février	1	Etat belge 1960-1970	5,25	100,00	10 ans	12.848 5,25
	Mars	3	R.T.T.	5,25	99,50	13 ans	1.500 5,31
	Avril	7	C.N.C.P.	5 — 5,25 ³	100,00	à 5 ou 10 ans	325 5,27 ⁷
	Avril	19	Etat belge 1960-65-70	5 — 5,25 ³	100,00	à 5 ou 10 ans	7.752 5,19 ⁷
	Juin	7	Crédit Communal	3 — 5,00 5,50 ⁴	100,00	20 ans	1.338 5,53
	Juin	29	S.N.C.B.	5 — 5,25 ³	100,00	à 5 ou 10 ans	2.300 5,17
	Octobre	10	S.N.C.I.	5,25 — 5,50 ⁵	98,50	à 5 ou 10 ans	2.000 5,67 ⁷
	Novembre ...	16	Etat belge 1960-65-70-75	5,25 — 5,50 — 5,75 ⁶	99,00	à 5, 10 ou 15 ans	7.324 5,73 ⁷
	Novembre ...	30	C.N.C.P.	5,25 — 5,50 ⁵	98,50	à 5, 8 ou 11 ans	250 5,72 ⁷
1961	Janvier	16	S.N.C.B.	5,25 — 5,50 ⁵	98,25	à 5 ou 10 ans	1.952 5,76
	Février	27	S.N.C.I.	5,25 — 5,50 ⁵	98,25	à 5 ou 10 ans	2.000 5,82 ⁷
	Avril	13	R.T.T.	5,25 — 5,50 ⁵	98,25	à 5 ou 10 ans	2.000 5,84
	Mai	25	C.N.C.P.	5,25 — 5,50 ⁵	98,25	à 5, 8 ou 11 ans	250 5,82 ⁷
	Juin	8	Etat belge 1961-73	5,25-5,50-5,75 ⁸	98,50	à 5, 9 ou 12 ans 6 mois	7.007 5,83
	Août	24	Ville d'Anvers	5,25-5,50- 5,75-6,00 ⁹	98,00	à 5, 10, 15 ou 20 ans	800 5,92 ⁷
	Octobre	2	Etat belge 1961-1981	5,25-5,50-5,75 ¹⁰	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	6.000 5,75
	Novembre ...	20	S.N.C.I.	5,25-5,50-5,75 ¹⁰	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	2.650 5,88 ⁷
	Décembre	11	Fonds des Routes	5,25-5,50-5,75 ¹⁰	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	2.500 5,78

- ¹ Ces montants sont différents de ceux du tableau précédent [XVI 1, colonne (1)] parce qu'ils ne comprennent pas les obligations remises en paiement, aux sinistrés par la C.A.D.G.
- ² Après le 30 novembre 1968.
- ³ Intérêts : 5 % pendant les 5 premières années et 5,25 % pendant les 5 dernières années.
- ⁴ Emprunt à lots; intérêts : 8 % pendant les 10 premières années, 5 % de la 11^e à la 15^e année et 5,50 % de la 16^e à la 20^e année.
- ⁵ Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années et 5,50 % pendant les dernières années.
- ⁶ Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % les 5 années suivantes et 5,75 % les 5 dernières années.
- ⁷ Le rendement à l'émission de ces emprunts est calculé sur leur plus longue durée.
- ⁸ Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % les 4 années suivantes et 5,75 % pendant les dernières années.
- ⁹ Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % de la 6^e à la 10^e année, 5,75 % de la 11^e à la 15^e année et 6 % de la 16^e à la 20^e année.
- ¹⁰ Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % pendant les 5 années suivantes et 5,75 % pendant les 10 dernières années.

Emprunts en monnaies étrangères

Date de l'arrêté ¹		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montant émis (millions d'unités de monnaies étrangères)	Rendement à l'émission
Mois	Jour						
1959	Novembre ...	28	Sabena	5,75	7 ans	U.S. \$ 20	n.d.
	Décembre	24	Fonds des Routes	5,75	98,5	15 ans	D.M. 60 6,02
1960	Janvier	12	Fonds des Routes	5,75	98,5	15 ans	D.M. 60 6,02
	Février	16	Etat belge 1960-1972	4,50	98,0	12 ans	F.S. 50 4,72 ⁴
	Mars	18	Congo	6,00	100,0	3, 4, 5 ans	U.S. \$ 20 6,13
	Mars	31	Otraco ³	6,00	100,0	10 ans	U.S. \$ 5 6,08
	Mars	31 ²	Congo ³	6,00	100,0	12 ans	U.S. \$ 28 6,09
	Mars	31 ²	Congo ³	6,00	100,0	12 ans	U.S. \$ 7 6,10
1961	Mai	16	S.N.C.B.	4,50	100,0	12 ans	F.S. 50 4,50
	Mai	18	Etat belge 1961-81	4,75	100,0	20 ans	Fl. P.B. 75 4,75
	Juillet	3	Soc. Nat. Distr. d'Eau	4,75	100,0	20 ans	Fl. P.B. 50 4,75
	Juillet	12	S.N.C.B.	5,00	100,0	2, 3, 4 ans	U.S. \$ 3 5,00
	Juillet	12	S.N.C.B.	5,25	100,0	15 ans	U.S. \$ 20 ou D.M. 80 5,32 ⁴
	Octobre	3	Sabena	4,75	99,0	20 ans	Fl. P.B. 22 4,92
	Novembre ...	14	Etat belge 1961-1964	5,50	100,0	3 ans	U.S. \$ 30 5,61
	Novembre ...	28	Etat belge 1961-1976	5,50	98,0	15 ans	U.S. \$ 25 5,88

- ¹ La date exacte d'émission des emprunts en monnaies étrangères n'est en général pas connue. Le plus souvent cependant, un emprunt est émis, ou commence à être émis, peu après que l'arrêté y relatif a été pris. La date de cet arrêté est reprise dans le présent tableau communiquant, de façon aussi approchée que possible, l'époque de l'émission. Lorsqu'il y a plusieurs arrêtés, par exemple un arrêté royal suivi d'un arrêté ministériel, c'est le dernier en date qui est cité.
- ² Cet arrêté a été modifié par un arrêté royal du 19 mai 1960.
- ³ Emprunt contracté auprès de la B.I.R.D.
- ⁴ Le rendement à l'émission de ces emprunts est calculé sur leur plus longue durée.
- * Emprunts de l'Etat, du Congo, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la S.N.C.B., la S.N.C.V., la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues).

XVI - 3. — DETTE DE L'ETAT

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Fin de période	Dette directe								Total de la dette directe 2	Dette indirecte	Dette totale 2
	intérieure				extérieure						
	Consolidée y compris E.A.M. 1	à moyen terme	à court terme	Avoirs libres des particuliers en C.C.P.	totale	consolidée 2	à moyen et court terme	totale 2			
1950	104,5	36,7	60,6	18,6	220,4	13,0	3,3	16,3	236,7	12,0	248,7
1951	106,5	33,9	68,0	19,4	227,8	12,8	2,1	14,9	242,7	11,9	254,6
1952	119,2	27,9	69,1	19,2	235,4	13,3	4,6	17,9	253,3	13,0	266,3
1953	130,6	29,7	67,1	21,2	248,6	13,7	7,1	20,8	269,4	12,9	282,3
1954	155,2	24,8	62,6	22,4	265,0	14,8	6,6	21,4	286,4	11,8	298,2
1955	157,2	24,9	67,2	22,8	272,1	16,5	6,9	23,4	295,5	16,1	311,6
1956	167,2	23,4	62,1	23,9	276,6	16,5	7,9	24,4	301,0	16,8	317,8
1957	170,1	24,6	60,9	23,7	279,3	17,5	8,8	26,3	305,6	18,0	323,6
1958	175,5	26,1	70,5	25,4	297,5	17,0	12,5	29,5	327,0	18,6	345,6
1959 Novembre	191,2	22,7	77,3	26,8	318,0	17,8	16,2	34,0	352,0	20,7	372,7
Décembre	190,8	23,0	75,8	29,1	318,7	17,7	16,5	34,2	352,9	20,7	373,6
1960 Janvier	189,6	24,3	77,6	27,0	318,5	17,7	16,2	33,9	352,4	22,0	374,4
Février	202,0	21,2	74,8	27,2	325,2	17,7	15,8	33,5	358,7	22,0	380,7
Mars	201,8	21,0	76,7	27,2	326,7	18,2	15,6	33,8	360,5	21,4	381,9
Avril	203,5	17,6	82,7	27,2	331,0	18,1	16,3	34,4	365,4	21,4	386,8
Mai	207,7	17,6	78,5	27,9	331,7	18,1	17,5	35,6	367,3	21,4	388,7
Juin	207,2	17,6	77,5	28,7	331,0	17,9	19,0	36,9	367,9	21,3	389,2
Juillet	206,8	17,9	77,2	28,3	330,2	17,9	18,6	36,5	366,7	21,3	388,0
Août	206,6	17,9	78,6	27,9	331,0	17,9	19,0	36,9	367,9	21,3	389,2
Septembre	206,5	18,1	78,4	27,2	330,2	17,7	20,3	38,0	368,2	21,2	389,4
Octobre	206,0	18,1	80,0	27,3	331,4	17,6	22,0	39,6	371,0	21,1	392,1
Novembre	207,9	18,1	76,4	27,4	329,8	17,6	23,2	40,8	370,6	21,1	391,7
Décembre	211,6	18,1	68,6	32,4	330,7	17,4	27,0	44,4	375,1	21,1	396,2
1961 Janvier	210,8	18,1	73,0	31,3	333,2	17,4	29,0	46,4	379,6	21,7	401,3
Février	210,2	18,1	75,6	30,3	334,2	17,5	32,0	49,5	383,7	22,3	406,0
Mars	210,0	18,1	77,1	29,5	334,7	17,4	31,8	49,2	383,9	22,4	406,3
Avril	209,5	17,4	80,0	30,5	337,4	17,4	32,5	49,9	387,3	22,4	409,7
Mai	209,3	17,4	80,3	30,3	337,3	17,4	33,0	50,4	387,7	22,5	410,2
Juin	215,6	17,4	73,8	30,3	337,1	17,1	32,7	49,8	386,9	22,5	409,4
Juillet	215,2	17,4	72,8	30,4	335,8	18,0	31,9	49,9	385,7	22,4	408,1
Août	214,9	17,4	73,1	28,9	334,3	18,0	30,2	48,2	382,5	22,4	404,9
Septembre	214,7	17,4	74,1	29,5	335,7	17,9	30,2	48,1	383,8	22,4	406,2
Octobre	220,1	17,4	71,0	30,1	338,6	17,9	30,0	47,9	386,5	22,3	408,8
Novembre	218,2	17,4	73,3	30,3	339,2	17,8	29,7	47,5	386,7	22,6	409,3

1 E.A.M. : Emprunt de l'Assainissement Monétaire.

2 Non compris la dette intergouvernementale résultant de la guerre 1914-18.

XVI - 4. — RECENSEMENT DES DETTES EN FRANCS BELGES A LONG ET MOYEN TERME DU SECTEUR PUBLIC

a) Par émetteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

A = généralement accessibles au public 1.
B = non généralement accessibles au public.

Emetteurs	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956		1957		1958		1959	
								A	B	A	B	A	B	A	B
Etat ^{2 3}	146,6	141,0	140,2	146,8	160,0	179,7	181,8	136,5	53,8	143,6	50,9	154,9	46,4	169,8	43,7
Fonds autonomes et organismes paraétatiques administratifs ³	14,8	18,5	18,2	18,5	18,9	18,7	23,4	17,2	7,6	20,0	8,8	22,1	11,2	24,6	13,5
Congo	2,4	4,6	4,6	4,6	4,6	6,8	8,9	9,3	1,3	9,0	1,3	12,7	1,3	12,2	1,3
Pouvoirs subordonnés et Crédit Communal	21,9	22,0	23,2	26,5	29,3	31,7	33,7	35,2	1,3	38,8	1,3	44,4	1,3	48,6	1,2
Organismes paraétatiques d'exploitation	16,4	19,9	21,9	24,7	28,0	30,1	32,8	31,0	3,9	31,7	4,1	29,9	4,6	33,0	4,9
Organismes paraétatiques de crédit	11,7	14,1	15,6	19,4	21,2	26,5	32,2	25,5	11,6	28,6	13,3	34,0	15,0	39,6	16,7
Total ...	213,8	220,1	223,7	240,5	262,0	293,5	312,8	254,7	79,5	271,7	79,7	298,0	79,8	327,8	81,3

¹ Sont considérés comme titres généralement accessibles au public, ceux qui sont émis par souscription publique et ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue (y compris les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut National de Crédit Agricole, la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, l'Office Central de Crédit Hypothécaire, les Caisses d'Epargne privées, les banques de droit belge et les filiales établies en Belgique de banques de droit étranger).

² Dette publique belge directe intérieure consolidée et à moyen terme, sous déduction de l'emprunt 4 p.c. de la Société Nationale des Habitations et Logements à bon marché (actuellement la Société Nationale du Logement).

³ En 1954, à la suite de la dissolution du Fonds spécial d'Aide au Rééquipement ménager des Travailleurs, les « Bons de Rééquipement ménager » émis par ce Fonds et dont l'encours était à l'époque de 1,8 milliard, ont été convertis en « Dette à 10 ans 1954-1964 » de l'Etat et sont passés de ce fait de la rubrique « Fonds autonomes et organismes paraétatiques administratifs » à la rubrique « Etat ». Ils appartiennent à la catégorie des titres non généralement accessibles au public.

Références bibliographiques : Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Annuaire Statistique de la Belgique. — Bulletin de Documentation du Ministère des Finances. — Bulletin d'Information et de Documentation : XXXVI^e année, vol. I, n° 8, mars 1961 : « L'inventaire et le classement des fonds publics belges ». — XXXV^e année, vol. II, n° 2, août 1960 : Estimations pour les années 1960 à 1975, des amortissements de la dette publique consolidée et à moyen terme émises jusqu'au 30 juin 1960 ».

b) Par détenteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

A = généralement accessibles au public.
B = non généralement accessibles au public.

Détenteurs	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957			1958			1959		
									A	B	Total	A	B	Total	A	B	Total
Pouvoirs publics, fonds autonomes et organismes paraétat. ^{1 2}	5,0	5,9	6,2	5,6	5,8	6,5	6,8	7,0	7,6	0,3	7,9	8,6	0,3	8,9	10,2	0,3	10,5
Fonds des Rentes	3,9	5,9	4,7	4,1	3,5	5,0	4,5	5,9	4,0	...	4,0	3,2	...	3,2	4,5	...	4,5
Organismes monétaires ²	45,4	45,9	47,9	49,4	53,4	59,9	62,1	63,5	25,4	38,3	63,7	31,5	36,5	68,0	35,4	36,3	71,7
Organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances et de capitalisation :																	
a) Caisses d'épargne	29,0	28,5	28,0	32,2	35,6	37,3	39,8	43,2	33,8	11,7	45,5	34,2	12,8	47,0	38,6	13,3	51,9
b) Organismes de sécurité sociale	23,0	25,1	27,6	30,7	33,6	37,2	41,6	44,4	32,8	16,0	48,8	35,9	17,8	53,7	36,8	20,1	56,9
c) Fonds de pensions spéciaux	1,9	2,0	2,1	2,5	2,6	2,6	2,7	2,0	2,1	0,1	2,2	2,2	0,1	2,3	2,2	0,3	2,5
d) Entreprises d'assurances	6,3	7,1	7,7	8,8	16,5	12,1	14,8	16,7	16,2	2,1	18,3	17,4	2,9	20,3	21,0	3,6	24,6
e) Entreprises de capitalisation	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	...	0,1	0,1	...	0,1	0,1	...	0,1
f) Total	60,3	62,8	65,5	74,3	82,4	89,3	99,0	106,4	85,0	29,9	114,9	89,8	33,6	123,4	98,7	37,3	136,0
Congo et Ruanda-Urundi ³	2,3	2,4	2,5	2,1	2,8	4,3	4,7	5,5	4,0	1,4	5,4	4,1	1,1	5,2	4,0	0,7	4,7
Entreprises et particuliers ⁴	96,9	97,2	96,9	105,0	114,1	128,5	135,7	145,9	145,7	9,8	155,5	160,8	8,3	169,1	175,0	6,7	181,7
Total général ...	213,8	220,1	223,7	240,5	262,0	293,5	312,8	334,2	271,7	79,7	351,4	298,0	79,8	377,8	327,8	81,3	409,1

¹ A l'exclusion des fonds autonomes et organismes paraétatiques qui ont le caractère d'organismes monétaires ou d'organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances ou de capitalisation.

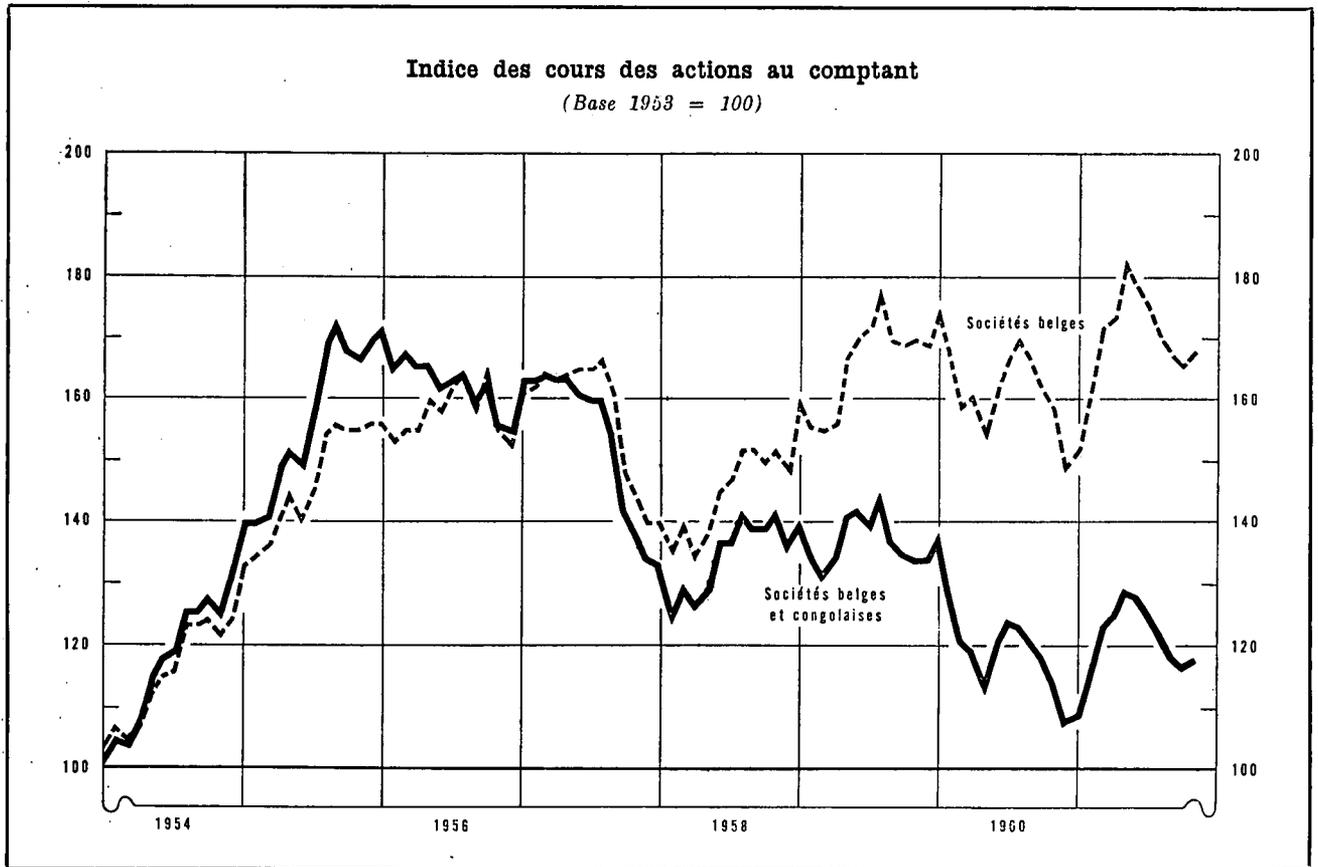
² A l'exclusion des avoirs des caisses de pensions gérées par ces organismes.

³ Etat, organismes paraétatiques, Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, Banque du Congo Belge (jusqu'en 1951), sièges d'Afrique des banques congolaises (de 1952 à 1956).

⁴ Y compris les non-résidents autres que ceux repris à la rubrique « Congo et Ruanda-Urundi ».

XVII. — VALEURS MOBILIERES DU SECTEUR PRIVE

1. — EVOLUTION DE L'ACTIVITE, DU NIVEAU DES COURS ET DU TAUX DE RENDEMENT DES VALEURS BOURSIERES



Périodes	Capitaux traités (moyenne par séance - millions de francs) 1 5	Indice global du cours des actions				Taux de rendement % 3						
		Au comptant		A terme	Valeurs belges et congolaises 4	Valeurs belges 5						
		Valeurs belges et congolaises	Valeurs belges									
(Base 1953 = 100) 2 4												
1952 Moyenne mensuelle .	79	99	98	104	4,7	n.d.						
1953 Moyenne mensuelle .	67	100	100	100	3,9	n.d.						
1954 Moyenne mensuelle .	110	118	116	108	3,0	n.d.						
1955 Moyenne mensuelle .	152	157	146	141	2,9	n.d.						
1956 Moyenne mensuelle .	113	164	158	139	3,2	n.d.						
1957 Moyenne mensuelle .	106	155	158	133	4,1	n.d.						
1958 Moyenne mensuelle .	70	135	145	117	3,8	n.d.						
1959 Moyenne mensuelle .	105	137	166	129	3,4	2,9						
1960 Moyenne mensuelle .	93	121	162	116	4,5	2,8						
	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961
Janvier	102	75	138	109	175	152	134	109	3,4	5,8	2,6	2,9
Février	91	114	129	116	168	161	124	115	3,7	5,7	2,7	2,8
Mars	88	151	121	123	159	172	115	119	4,0	5,1	2,8	2,9
Avril	83	137	119	125	161	173	111	122	4,3	5,3	2,8	3,0
Mai	95	180	114	129	155	182	106	123	4,0	5,1	2,8	2,9
Juin	143	105	121	128	162	179	116	122	3,8	4,0	2,8	3,1
Juillet	116	77	124	125	167	175	118	117	4,9	4,2	2,8	3,1
Août	105	77	123	122	170	171	117	116	5,3	4,1	2,7	3,2
Septembre	87	73	121	118	167	168	117	112	4,6	3,9	2,8	3,3
Octobre	72	78	118	117	162	166	115	110	5,0	3,7	2,9	3,3
Novembre	66	114	118	118	158	168	113	112	5,1	3,8	3,0	3,2
Décembre	67	108	108	108	149	108	108	108	5,4	3,1	3,1	3,1

1. Source : Commission de la Bourse de Bruxelles : ces chiffres portent sur les transactions en obligations de sociétés et en actions (terme et comptant).

2. Source : Institut National de Statistique : Indices au 10 de chaque mois.

3. Source : Kredietbank : Rapport du dernier dividende net annoncé ou payé, au cours à la fin du mois.

4. Bourses de Bruxelles et d'Anvers.

5. Bourse de Bruxelles.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES ¹

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques ⁴

1952	52	2.623	2.270	593	—	259	35	912	24
1953	52	2.776	2.466	646	—	282	36	1.845	50
1954	51	2.878	2.649	661	—	299	37	2.759	75
1955	50	3.265	2.704	644	1	306	33	3.653	119
1956	49	3.404	2.967	695	—	321	36	3.972	157
1957	48	3.406	3.261	817	—	330	43	4.710	163
1958	48	3.628	3.414	829	0,3	355	46	6.410	212
1959	51	4.029	3.514	835	38	377	45	6.626	307
1960	52	4.572	3.624	814	0,1	423	48	7.264	305

Sociétés financières et immobilières ⁵

1952	1.094	9.295	8.113	1.434	36	957	63	3.266	141
1953	1.178	10.261	8.214	1.610	44	1.108	76	3.355	159
1954	1.286	11.004	9.118	1.793	50	1.239	90	4.044	149
1955	1.327	11.694	9.721	2.095	39	1.357	99	4.811	214
1956	1.359	12.366	10.112	2.181	94	1.484	104	4.793	249
1957	1.430	14.690	11.430	2.660	169	1.878	129	5.800	233
1958	1.413	22.664	10.330	2.726	59	1.907	124	8.173	298
1959	1.464	24.053	12.126	2.598	93	1.903	114	9.151	414
1960	1.456	26.589	12.968	2.913	189	2.006	132	9.973	467

Industrie des fabrications métalliques

1952	1.080	8.282	7.177	2.066	89	882	110	1.029	50
1953	1.143	10.480	6.668	2.215	206	989	110	1.313	74
1954	1.213	10.926	7.587	2.032	234	923	101	1.426	86
1955	1.218	11.324	8.101	2.063	299	1.247	88	2.007	89
1956	1.233	11.416	8.520	2.194	429	1.065	111	2.005	101
1957	1.250	12.204	8.954	2.480	448	1.255	113	1.778	100
1958	1.245	13.211	9.489	2.402	409	1.110	106	1.733	99
1959	1.275	14.681	10.334	2.370	499	1.267	100	2.030	101
1960	1.271	15.432	10.785	2.619	499	1.533	107	1.915	120

Métallurgie du fer

1952	105	7.858	8.747	1.689	5	1.039	81	2.378	124
1953	109	10.269	7.121	1.323	20	798	52	2.197	121
1954	108	10.332	7.522	660	53	410	33	2.303	114
1955	106	9.313	6.732	1.135	46	653	51	2.226	123
1956	106	10.026	10.072	2.369	23	1.324	85	2.158	120
1957	100	10.862	10.774	2.734	17	1.445	94	2.269	116
1958	100	12.364	12.409	1.621	37	1.057	72	3.133	119
1959	103	12.952	12.560	858	139	623	39	4.729	172
1960	100	13.918	12.628	1.928	25	992	58	4.763	282

Industrie textile

1952	1.033	7.654	11.158	1.146	183	507	100	479	27
1953	1.070	9.882	9.842	551	544	247	48	463	27
1954	1.105	10.285	9.324	660	371	252	48	503	27
1955	1.081	10.299	9.119	793	298	291	55	522	28
1956	1.087	10.753	9.365	804	363	286	52	510	27
1957	1.094	10.894	9.160	1.156	242	348	67	529	27
1958	1.041	11.560	9.300	894	268	321	59	500	27
1959	1.047	11.954	10.077	721	614	272	45	482	27
1960	1.009	12.138	9.853	1.098	255	452	64	457	26

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES ¹ (suite)

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vis au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

Industrie alimentaire

1952	718	6.219	4.020	709	82	396	54	586	31
1953	725	6.911	3.748	661	73	352	49	657	34
1954	750	7.200	3.900	799	65	394	55	765	41
1955	742	7.359	4.069	881	82	425	59	792	45
1956	731	7.837	4.115	954	98	446	66	789	48
1957	730	7.907	4.577	1.014	91	516	59	906	48
1958	701	8.881	4.833	1.077	200	466	57	925	58
1959	725	9.479	5.058	1.211	155	638	54	992	58
1960	725	9.591	5.505	1.381	179	720	63	872	62

Industrie chimique

1952	489	8.001	5.414	1.509	66	624	57	1.059	50
1953	518	8.553	5.646	1.168	140	582	43	1.083	58
1954	546	9.270	4.907	1.036	200	502	59	1.091	59
1955	560	9.501	5.395	1.258	52	932	63	1.006	58
1956	561	10.015	5.532	1.468	52	750	68	1.038	56
1957	552	11.285	6.087	1.729	200	810	57	1.305	55
1958	538	11.690	5.405	1.354	124	543	61	1.384	71
1959	545	12.650	6.121	1.212	179	577	65	1.313	82
1960	534	13.309	6.442	1.639	245	711	76	1.266	76

Electricité

1952	49	12.295	2.649	1.243	0,3	1.036	77	4.300	199
1953	53	12.395	2.779	1.304	...	1.115	84	4.597	246
1954	54	12.754	2.909	1.456	—	1.165	88	4.764	257
1955	52	13.525	2.968	1.503	0,3	1.164	85	4.494	265
1956	51	15.382	2.207	1.558	...	1.251	82	4.434	253
1957	47	16.784	2.454	1.581	—	1.365	79	5.543	248
1958	44	17.016	2.722	1.637	0,7	1.458	83	5.871	330
1959	41	17.422	3.609	1.748	—	1.511	86	5.525	345
1960	40	17.132	3.628	1.808	0,1	1.539	85	5.441	330

Industrie du charbon

1952	61	7.077	6.046	1.206	65	1.007	94	848	47
1953	61	8.223	5.043	1.140	149	889	87	956	42
1954	61	8.268	4.927	900	196	723	72	1.073	49
1955	55	8.131	4.747	870	122	716	70	1.015	59
1956	54	8.592	4.263	1.212	153	937	92	972	56
1957	54	8.616	4.335	1.356	186	1.007	97	985	54
1958	53	8.739	4.339	1.192	96	876	85	940	55
1959	55	8.840	4.663	260	702	93	11	860	51
1960	49	8.530	4.367	107	1.023	63	7	780	50

Total des sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ^{6 7}

1952	11.706	94.884	75.821	16.827	892	8.950	1.012	17.446	827
1953	12.353	108.387	72.712	15.375	1.819	8.615	909	18.952	944
1954	13.171	112.207	76.018	15.095	1.800	8.231	941	21.443	1.003
1955	13.268	114.978	77.313	17.092	1.518	9.674	990	23.506	1.144
1956	13.397	123.605	81.666	20.764	1.748	10.869	1.136	24.930	1.238
1957	13.487	131.010	86.852	22.389	1.810	11.970	1.203	28.457	1.285
1958	13.408	146.913	90.013	20.202	1.936	10.981	1.153	33.241	1.535
1959	13.891	156.056	98.462	18.207	3.512	10.292	1.015	36.138	1.802
1960	13.816	162.844	102.221	21.788	3.243	11.778	1.128	37.359	1.989

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES ¹ (suite)

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

B. — Total des sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

(y compris les sociétés ayant leur principale exploitation au Congo)

1952	409	22.094	12.226	7.557	134	3.829	277	1.183	49
1953	449	26.804	12.598	7.854	259	4.296	319	1.334	61
1954	487	29.262	16.173	8.246	156	4.917	429	1.659	73
1955	527	32.018	20.039	9.356	289	5.567	393	1.883	91
1956	552	34.880	21.254	10.897	423	6.801	433	2.241	95
1957	579	42.986	19.520	12.222	287	7.575	428	2.799	107
1958	563	45.670	20.620	9.733	320	6.492	415	3.177	125
1959	560	49.530	22.740	8.296	452	6.318	380	3.351	151
1960	442	48.024	21.895	9.900	348	7.284	346	3.183	78

C. — Total général des sociétés belges et congolaises ^{6 7}

1952	12.115	116.978	88.047	24.384	1.026	12.779	1.289	18.629	876
1953	12.802	135.191	85.310	23.229	2.078	12.911	1.228	20.286	1.005
1954	13.658	141.469	92.191	23.341	1.957	13.148	1.370	23.103	1.076
1955	13.795	146.996	97.352	26.448	1.806	15.241	1.383	25.389	1.235
1956	13.949	158.485	102.920	31.661	2.171	17.670	1.569	27.171	1.333
1957	14.066	173.996	106.372	34.611	2.097	19.545	1.631	31.256	1.392
1958	13.971	192.583	110.633	29.935	2.256	17.473	1.568	36.418	1.660
1959	14.451	205.586	121.202	26.503	3.964	16.610	1.395	39.489	1.953
1960	14.258	210.868	124.116	31.688	3.591	19.062	1.474	40.542	2.067

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge. Sociétés congolaises : sociétés par actions à responsabilité limitée de droit congolais.

² Il s'agit de l'année de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (7).

³ Il s'agit du montant des intérêts échus pendant l'année sous rubrique, ce montant est en relation avec la dette obligataire en vie au 31/12 de l'année précédente.

⁴ Non compris la B.N.B.

⁵ Non compris la S.N.C.I.

⁶ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la Sabena.

⁷ Total général net, après déduction des doubles emplois.

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ^{1 5}

Chiffres mensuels cumulés

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ⁴

1959	4 premiers mois	5.858	54,7	36,2	6,3	1,3	3,5	0,6
	5 premiers mois	9.535	99,3	60,9	11,7	2,5	6,5	0,7
	6 premiers mois	11.425	118,0	75,7	13,9	2,8	7,6	0,9
	7 premiers mois	11.990	124,2	80,5	14,6	2,9	8,0	1,0
	8 premiers mois	12.205	125,2	81,2	14,7	3,0	8,1	1,1
	9 premiers mois	12.558	127,4	83,0	15,1	3,1	8,2	1,2
	10 premiers mois	13.144	136,5	86,7	16,1	3,3	8,9	1,3
	11 premiers mois	13.566	149,9	95,1	17,5	3,4	9,9	1,5
	12 mois	13.927	156,2	98,6	18,2	3,5	10,3	1,6
1960	Janvier	146	2,5	1,0	0,3	...	0,2	0,2
	2 premiers mois	368	3,7	3,0	0,7	0,1	0,7	0,3
	3 premiers mois	2.266	19,6	12,5	2,7	0,4	1,8	0,5
	4 premiers mois	5.589	54,6	34,0	7,0	1,0	4,2	0,7
	5 premiers mois	9.358	102,7	63,2	13,1	2,4	7,4	0,8
	6 premiers mois	11.272	121,7	78,0	15,9	2,7	8,7	1,0
	7 premiers mois	11.929	129,8	83,6	16,8	2,8	9,2	1,2
	8 premiers mois	12.121	130,8	84,4	16,9	2,8	9,2	1,3
	9 premiers mois	12.507	133,3	86,2	17,4	2,9	9,4	1,4
	10 premiers mois	13.088	142,7	90,0	18,7	3,1	10,2	1,6
	11 premiers mois	13.480	156,3	97,8	20,8	3,2	11,3	1,8
	12 mois	13.858	163,5	102,5	21,9	3,3	11,8	1,9
1961	Janvier	p 101	3,0	1,1	0,3	...	0,2	0,3
	2 premiers mois	p 270	3,8	2,7	0,7	0,1	0,7	0,4
	3 premiers mois	p 1.739	21,8	13,5	3,3	0,3	2,1	0,5

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ^{1 5} (suite)

Chiffres mensuels cumulés

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

(y compris les sociétés ayant leur principale exploitation au Congo)

1959	4 premiers mois	66	1,8	1,0	0,3	...	0,1	...
	5 premiers mois	174	20,6	11,4	4,3	0,1	3,5	...
	6 premiers mois	347	34,5	16,6	6,7	0,3	5,0	...
	7 premiers mois	436	42,6	20,7	7,7	0,3	5,9	0,1
	8 premiers mois	453	43,1	21,2	7,8	0,3	5,9	0,1
	9 premiers mois	467	43,4	21,2	7,8	0,4	6,0	0,1
	10 premiers mois	503	44,0	21,4	7,9	0,4	6,0	0,1
	11 premiers mois	541	47,9	21,8	8,2	0,4	6,3	0,1
	12 mois	560	49,5	22,7	8,3	0,5	6,3	0,2
1960	Janvier	4	0,1	0,1	...	—	...	0,1
	2 premiers mois	11	0,2	0,2	0,1	—	...	0,1
	3 premiers mois	27	1,4	0,2	0,2	0,1
	4 premiers mois	58	1,8	0,8	0,3	...	0,2	0,1
	5 premiers mois	158	22,9	12,7	7,2	...	5,0	0,1
	6 premiers mois	309	36,4	17,0	8,6	0,2	6,4	0,1
	7 premiers mois	364	42,3	20,6	9,4	0,2	7,1	0,1
	8 premiers mois	376	43,0	20,9	9,5	0,3	7,1	0,1
	9 premiers mois	384	43,2	21,0	9,5	0,3	7,1	0,1
	10 premiers mois	407	43,5	21,2	9,6	0,3	7,1	0,1
	11 premiers mois	424	45,6	21,6	9,7	0,3	7,2	0,1
	12 mois	446	48,1	22,1	9,9	0,3	7,3	0,2
1961	Janvier	p 3	0,7	0,4
	2 premiers mois	p 6	0,8	0,4
	3 premiers mois	p 14	1,0	0,4	0,1

C. — Total général ⁴

1959	4 premiers mois	5.924	56,5	37,2	6,6	1,3	3,6	0,6
	5 premiers mois	9.709	119,9	72,3	16,0	2,6	10,0	0,7
	6 premiers mois	11.772	152,5	92,3	20,6	3,1	12,6	0,9
	7 premiers mois	12.426	166,8	101,2	22,3	3,2	13,9	1,1
	8 premiers mois	12.658	168,3	102,4	22,5	3,3	14,0	1,2
	9 premiers mois	13.025	170,8	104,2	22,9	3,5	14,2	1,3
	10 premiers mois	13.647	180,5	108,1	24,0	3,7	14,9	1,4
	11 premiers mois	14.107	197,8	116,9	25,7	3,8	16,2	1,6
	12 mois	14.487	205,7	121,3	26,5	4,0	16,6	1,8
1960	Janvier	150	2,6	1,1	0,3	...	0,2	0,3
	2 premiers mois	379	3,9	3,2	0,8	0,1	0,7	0,4
	3 premiers mois	2.293	21,0	12,7	2,9	0,4	1,8	0,6
	4 premiers mois	5.647	56,4	34,8	7,3	1,0	4,4	0,8
	5 premiers mois	9.516	125,6	75,9	20,0	2,4	12,4	0,9
	6 premiers mois	11.581	158,1	95,0	24,5	2,9	15,1	1,1
	7 premiers mois	12.293	172,1	104,2	26,2	3,0	16,3	1,3
	8 premiers mois	12.497	173,8	105,3	26,4	3,1	16,3	1,4
	9 premiers mois	12.891	176,5	107,2	26,9	3,2	16,5	1,5
	10 premiers mois	13.495	186,2	111,2	28,3	3,4	17,3	1,7
	11 premiers mois	13.904	201,9	119,4	30,5	3,5	18,5	1,9
	12 mois	14.304	211,6	124,6	31,8	3,6	19,1	2,1
1961	Janvier	p 104	3,7	1,5	0,3	...	0,2	0,3
	2 premiers mois	p 276	4,6	3,1	0,7	0,1	0,7	0,4
	3 premiers mois	p 1.753	22,8	13,9	3,4	0,3	2,1	0,5

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes et en commandite par action de droit belge.

² Il s'agit du mois de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (6).

³ Les coupons d'obligations sont, comme les dividendes, recensés pendant le mois où ils sont payés. Le paiement des coupons d'obligations peut être effectué avant celui des dividendes. De ce fait, les obligations dont les coupons sont recensés à la colonne (7) ne représentent pas nécessairement toutes des emprunts des sociétés faisant l'objet des colonnes précédentes.

⁴ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la Sabena.

⁵ A partir de fin 1960, on a tenu compte dans la statistique, de la conversion graduelle des sociétés de droit congolais en sociétés de droit belge exploitant au Congo.

XVII - 4. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS BELGES ET CONGOLAISES ¹

Chiffres annuels

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B. 2).

Années	Actions		Obligations (montant nominal)					Actions et obligations	Actions et obligations
	émissions nominales	émissions nettes	émissions non continues			émissions continues nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes (I.N.S.)
			émissions	amortisse- ments	émissions nettes				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (4)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8) = (2) + (7)	(9)

Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

1952	18.047	2.755	1.398	est. 600 ³	est. 798 ³	n.d.	est. 798 ³	est. 3.553 ³	5.641 ⁴
1953	4.660	1.561	1.068	est. 700 ³	est. 368 ³	n.d.	est. 368 ³	est. 1.929 ³	2.525 ⁴
1954	7.546	3.500	1.777	879	898	529	1.427	4.927	8.331
1955	15.354	5.356	1.560	1.257	303	532	835	6.191	9.680
1956	17.965	4.560	1.701	1.404	297	389	686	5.246	7.619
1957	27.917	5.573	3.220	1.449	1.771	833	2.604	8.177	10.687
1958	9.076	4.908	3.144	1.507	1.637	1.288	2.925	7.833	12.920
1959	10.327	3.760	3.196	1.568	1.628	814	2.442	6.202	11.317
1960	17.409	7.146	1.213	1.631	— 418	957	539	7.685	12.460

Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo

1952	7.369	2.457	212	n.d.	212	n.d.	212	2.669	1.811 ⁴
1953	3.212	1.997	130	n.d.	130	n.d.	130	2.127	1.834 ⁴
1954	2.572	1.753	391	46	345	...	345	2.098	1.465
1955	3.549	1.912	316	88	228	— 7	221	2.133	1.545
1956	7.222	2.089	341	110	231	5	236	2.325	1.580
1957	6.759	1.759	724	158	566	...	566	2.325	1.917
1958	2.007	1.162	450	124	326	51	377	1.539	1.119
1959	2.342	613	215	87	128	— 21	107	720	606
1960	5.099	399	20	167	— 147	— 21	— 168	231	131

Total général (y compris les sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger)

1952	25.416	5.212	1.610	est. 600 ³	est. 1.010 ³	n.d.	est. 1.010 ³	est. 6.222 ³	7.452 ⁴
1953	7.872	3.558	1.198	est. 700 ³	est. 498 ³	n.d.	est. 498 ³	est. 4.056 ³	4.359 ⁴
1954	10.118	5.253	2.168	944	1.224	529	1.753	7.006	9.796
1955	18.903	7.268	1.876	1.348	528	525	1.053	8.321	11.225
1956	25.187	6.649	2.047	1.519	528	394	922	7.571	9.199
1957	34.676	7.332	3.944	1.619	2.325	833	3.158	10.490	12.604
1958	11.083	6.070	3.594	1.631	1.963	1.339	3.302	9.372	14.039
1959	12.669	4.373	3.411	1.655	1.756	793	2.549	6.922	11.923
1960	22.508	7.545	1.233	1.798	— 565	936	371	7.916	12.591

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge. Sociétés congolaises : sociétés par actions à responsabilité limitée et de personnes à responsabilité limitée de droit congolais.

² Ces modifications consistent d'une part à inclure les appels de fonds, d'autre part à éliminer les émissions continues et non continues du secteur public (S.N.C.I., Sabena) et les émissions nettes d'obligations et de bons de caisse des banques belges.

³ Estimations B.N.B.

⁴ Amortissements non déduits.

N. B. — Col. (1) et (9) montants repris sans modification des statistiques de l'I.N.S. — col. (2) à (8) : montants modifiés par la B.N.B. comme indiqué à la note 2 ci-dessus.

Col. (1) : constitutions de sociétés et augmentations de capital — col. (2) : montants libérés sur souscriptions d'actions (déduction faite des libérations autres qu'en espèces), primes d'émission et appels de fonds — col. (3) : nouvelles émissions (partie effectivement émise au cours de l'année) plus reliquats d'émissions antérieures, moins emprunts de conversion.

Références bibliographiques : *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Statistiques Economiques belges 1941-1960* (B.N.B.). — *Bulletin Mensuel des Statistiques* (Commission de la Bourse de Bruxelles). — *Bulletin Hebdomadaire de la Kredietbank*.

XVII - 5. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS BELGES ET CONGOLAISES ¹

Chiffres mensuels ²

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B. ³).

Périodes	A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique				B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo			
	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations
	émissions nominales (1)	émissions nettes (2)	émissions non continues brutes (3)	Total (4) = (2) + (3)	émissions nominales (5)	émissions nettes (6)	émissions non continues brutes (7)	Total (8) = (6) + (7)
1959 3 premiers mois ...	1.341	542	275	817	519	63	—	63
6 premiers mois ...	4.647	1.694	661	2.355	1.179	328	—	328
9 premiers mois ...	6.720	2.064	880	2.944	2.201	460	—	460
12 mois	10.327	3.324	3.196	6.520	2.342	500	116	616
1960 3 premiers mois ...	1.971	1.020	79	1.099	710	59	—	59
6 premiers mois ...	5.326	2.413	302	2.715	5.011	254	—	254
9 premiers mois ...	11.388	5.316	805	6.121	n.d.	n.d.	—	n.d.
12 mois	17.409	6.545	1.213	7.758	5.099	299	20	319
1961 3 premiers mois ...	2.957	645	176	821				
1960 Août	843	398	—	398				
Septembre	1.427	490	3	493				
Octobre	2.005	168	—	168	77	45	—	45
Novembre	810	291	103	394				
Décembre	3.215	771	—	771				
1961 Janvier	398	122	146	268				
Février	1.650	327	—	327				
Mars	909	196	30	226				
Avril	1.885	189	131	320				
Mai p	767	347	—	347				
Juin p	2.080	664	—	664				
Juillet p	729	256	—	256				
Août p	448	215	—	215				
Septembre p	630	238	—	238				
Octobre p	1.493	283	72	355				

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge. — Sociétés congolaises : sociétés par actions à responsabilité limitée et de personnes à responsabilité limitée de droit congolais.

² Les chiffres de ce tableau diffèrent des données reprises au tableau XVII - 4 sur les points suivants : a) les émissions nettes d'actions ne comprennent pas les appels de fonds; b) les émissions d'obligations sont brutes (amortissements non déduits) et ne comprennent pas les émissions continues.

³ Les modifications consistent à éliminer les émissions d'obligations et d'actions du secteur public (celles de la Sabena pour la période couverte par le tableau).

XVIII. — MARCHÉ MONÉTAIRE

1. — MARCHÉ DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR ET A TRES COURT TERME *

(millions de francs)

Moyennes journalières	Capitaux prêtés par		Capitaux empruntés par		Total (5) = (1) + (2) ou (8) + (4)	Capitaux refusés (6)
	Banques de dépôts 1	Autres organismes 2	Banques de dépôts 1	Autres organismes 3		
	(1)	(2)	(8)	(4)		
1952	2.357	3.440	9	5.788	5.797	...
1953	2.378	3.013	9	5.382	5.391	...
1954	2.330	3.006	19	5.317	5.336	...
1955	2.325	3.314	23	5.616	5.639	43
1956	2.428	2.795	22	5.201	5.223	185
1957	2.288	3.305	17	5.576	5.593	5
1958	2.078	1.829	15	3.892	3.907	577
1959	2.191	1.324	73	3.442	3.515	188
1960	2.415	2.668	1.025	4.058	5.083	37
1960 1 ^{er} trimestre	2.429	2.582	701	4.310	5.011	35
2 ^e trimestre	2.522	2.661	1.024	4.159	5.183	27
3 ^e trimestre	2.233	3.164	1.109	4.288	5.397	...
4 ^e trimestre	2.482	2.252	1.272	3.462	4.734	90
1961 1 ^{er} trimestre	2.527	2.493	1.449	3.571	5.020	3
2 ^e trimestre	2.381	3.701	1.993	4.089	6.082	...
3 ^e trimestre	2.320	4.416	2.069	4.667	6.736	...
1960 Novembre	2.410	2.021	1.331	3.100	4.431	233
Décembre	2.383	2.500	1.489	3.394	4.883	42
1961 Janvier	2.424	2.184	1.267	3.341	4.608	4
Février	2.500	2.504	1.627	3.377	5.004	7
Mars	2.649	2.778	1.468	3.959	5.427	...
Avril	2.545	2.974	1.596	3.923	5.519	...
Mai	2.349	3.869	2.083	4.135	6.218	...
Juin	2.270	4.176	2.254	4.192	6.446	...
Juillet	2.101	4.887	2.239	4.749	6.988	...
Août	2.423	4.476	2.069	4.830	6.899	...
Septembre	2.421	3.903	1.908	4.416	6.324	...
Octobre	2.777	2.905	1.595	4.087	5.682	17
Novembre	2.573	2.908	2.051	3.430	5.481	2

* Du 27 février 1956 au 16 novembre 1959, on a traité outre de l'argent au jour le jour, de l'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours. Ces montants sont par conséquent compris dans les chiffres ci-dessus. Depuis le 17 novembre 1959, il n'y a plus eu d'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours.

1 Jusqu'au 16 novembre 1959, les banques de dépôts comprennent uniquement celles de Bruxelles et d'Anvers. Celles d'autres places y ont ensuite été ajoutées.

2 Jusqu'au 16 novembre 1959, cette colonne comprenait notamment la C.G.E.R., la B.C.C.B.R.U., l'O.N.S.S., le Crédit Communal. Depuis le 17 novembre 1959 elle comprend notamment le Fonds des Rentes, la C.G.E.R., le Crédit Communal, la S.N.C.B.

3 Jusqu'au 16 novembre 1959, cette colonne comprenait notamment l'I.R.G., le Fonds des Rentes, la S.N.C.I., la B.C.C.B.R.U., l'O.N.D. Depuis le 17 novembre 1959 elle comprend notamment l'I.R.G., l'O.N.D., la C.N.C.P., la S.N.C.I.

XVIII - 3. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

Mouvement du débit

Moyennes mensuelles ou mois	Nombre de chambres	Bruxelles						Province		Total général	
		Argent à très court terme 1		Autres opérations 2		Total		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs
		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs				
1952	38	2	159	162	98	164	257	177	59	341	316
1953	38	2	155	164	87	166	242	185	56	351	298
1954	38	2	138	174	92	176	230	200	55	376	285
1955	38	2	133	188	96	190	229	210	56	400	285
1956	38	2	127	212	110	214	237	222	63	436	300
1957	38	2	119	232	128	234	247	239	66	473	313
1958	38	2	113	245	131	247	244	235	63	482	307
1959	39	2	124	248	142	250	266	237	64	487	330
1960	39	3	208	289	158	292	366	243	57	535	423
1960 1 ^{er} trimestre	39	3	208	267	149	270	357	241	59	511	416
2 ^e trimestre	39	3	206	287	156	290	362	245	55	535	417
3 ^e trimestre	39	3	226	293	162	296	388	241	56	537	444
4 ^e trimestre	39	3	192	309	167	312	359	245	56	557	415
1961 1 ^{er} trimestre	39	3	208	378	161	381	369	258	60	639	429
2 ^e trimestre	39	3	239	412	163	415	402	261	59	676	461
3 ^e trimestre	39	3	273	397	164	400	437	249	61	649	498
1960 Octobre	39	3	200	308	162	311	362	250	56	561	418
Novembre	39	3	174	304	169	307	343	249	56	556	399
Décembre	39	3	203	315	169	318	372	237	57	555	429
1961 Janvier	39	3	193	354	167	357	360	258	60	615	420
Février	39	3	192	349	149	352	341	240	57	592	398
Mars	39	3	240	432	167	435	407	276	64	711	471
Avril	39	3	202	367	151	370	353	233	53	603	406
Mai	39	3	241	423	163	426	404	276	60	702	464
Juin	39	3	274	445	175	448	449	275	65	723	514
Juillet	39	3	268	400	176	403	444	251	59	654	503
Août	39	3	293	406	164	409	457	254	64	663	521
Septembre	39	3	256	384	153	387	409	243	61	630	470
Octobre	39	3	239	454	183	457	422	286	66	743	488

1 Il s'agit de l'argent au jour le jour et, du 27 février 1956 au 10 novembre 1959, de l'argent prêté ou emprunté à 1, 5 et 10 jours. Depuis le 17 novembre 1959, il n'y a plus eu d'argent à 5 et 10 jours.

2 Titres, effets publics, coupons, virlements, chèques, traites, promesses, quittances, opérations sur l'étranger, etc.

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1941-1950* (B.N.B.). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXVIII^e année, vol. I, n^o 5, mai 1953 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) » — XXXV^e année, vol. I, n^o 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique ».

XIX. — TAUX D'ESCOMPTE, D'INTERET ET DE RENDEMENT

(Pour cent par an)

1. — TAUX D'ESCOMPTE ET D'INTERET DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Dates des changements	Escompte					Avances en compte courant et prêts *					
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants	Acceptations de banque préalablement visées par la B.N.B.	Traites acceptées non domiciliées en banque	Traites non acceptées		Promesses	sur certificats de trésorerie			Certificats du Fonds des Rentes, émis à maximum 366 jours	sur autres effets publics 2
				domiciliées en banque	non domiciliées en banque		ayant maximum 120 jours à courir	ayant maximum 8 mois à courir	émis à maximum 366 jours 1		
1951 5 juillet	3,50	3,50	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	—	5,50	
13 septembre	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	—	5,50	
1952 18 décembre	3,—	3,—	3,50	4,50	5,50	2,—	2,1875	2,375	—	5,50	
1953 5 mars	3,—	3,—	3,50	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	—	5,—	
21 mai	3,—	3,—	3,50	4,50	4,75	2,—	2,1875	2,375	—	4,75	
29 octobre	2,75	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	—	4,50	
1955 4 août	3,—	3,—	3,75	4,50	4,75	2,1875			—	4,75	
1956 6 décembre	3,50	3,50	4,25	5,—	5,25	2,25			—	5,25	
1957 21 mars	3,50	3,50	4,25	5,—	5,25	Taux du certificat plus 5/16 %, minimum 2,25 %			—	5,25	
25 juillet	4,50	4,50	5,25	6,—	6,25	Taux du certificat + 5/16 %, minimum 2,25 %			—	6,25	
12 novembre	4,50	4,50	5,25	6,—	6,25	»			—	6,25	
1958 27 mars	4,25	4,25	5,—	5,75	6,—	»			—	6,—	
5 juin	4,—	4,—	4,75	5,50	5,75	»			—	5,75	
3 juillet	3,75	3,75	4,50	5,25	5,50	»			—	5,50	
28 août	3,50	3,50	4,25	5,—	5,25	»			—	5,25	
30 octobre	3,50	3,50	4,—	4,50	5,—	»			—	5,—	
1959 8 janvier	5,25	3,25	3,75	4,25	4,75	»			—	4,75	
24 décembre	4,—	4,—	4,50	4,75	5,25	»			—	5,—	
1960 4 août	5,—	5,—	5,50	5,75	6,25	»			—	6,25	
		représentatives									
		d'importations	d'exportations								
10 novembre	5,—	5,—	4,—	5,50	5,75	6,25	»			—	6,25
1961 24 août	4,75	4,75	3,75	5,25	5,50	6,—	»			—	6,—

1 Intitulé avant le 21 mars 1957 : Certificats de trésorerie ayant maximum 12 mois à courir.

2 Y compris les certificats de trésorerie à plus de 12 mois. — Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

* Quotité de l'avance au 30 novembre 1961

Cert. de trés. et cert. du Fonds des Rentes émis à max. 366 jours ... max. 95 % | Autres effets publics (voir note 2) max. 80 %

XIX - 2. — TAUX DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR

Moyennes 1	
1957 Du 1-1 au 11-11 2	1,70
Du 12-11 au 31-12 3	2,25
1958	1,41
1959 Du 1-1 au 16-11 ...	1,01
Du 17-11 au 31-12 ...	2,11
1960	2,80
1960 Décembre	2,67
1961 Janvier	2,68
Février	2,47
Mars	2,38
Avril	2,33
Mai	2,79
Juin	2,85
Juillet	2,90
Août	2,53
Septembre	2,50
Octobre	2,54
Novembre	2,44

XIX - 3. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRESORERIE

A fin de période	Certificats de trésorerie à très court terme 4					Certificats de trésorerie bancaires 5	Dates	Certificats de trésorerie émis par adjudication		
	15 jours	1 mois	3 mois	6 mois	4 mois			4 mois	6 mois	9 mois
1957	1,90	—	—	—	—	1,3125 6				
1958	2,75	3,—	3,25	3,75	4,25	3,75	1958 6 janv.	4,676	5,059	5,388
1959	1,25	1,50	1,75	2,—	2,50	2,75	1959 6 janv.	3,398	3,646	3,860
1960	—	2,75	3,—	3,25	3,50	3,25	1960 5 janv.	4,171	*	4,354
1960 Déc.	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	1961 6 janv.	4,862	4,925	4,956
1961 Janv.	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	7 fév.	4,846	*	4,993
Févr.	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	7 mars	4,872	4,937	*
Mars	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	6 avril	4,875	4,950	4,960
Avril	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	4 mai	4,850	*	*
Mai	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	6 juin	4,850	4,950	*
Juin	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	4 juillet	4,850	4,950	4,998
Juillet	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	3 août	4,850	*	5,000
Août	—	3,75	4,—	4,25	4,50	4,50	5 sept.	4,711	4,800	4,900
Sept.	—	3,75	4,—	4,25	4,50	4,50	3 oct.	4,703	4,800	4,900
Oct.	—	3,75	4,—	4,25	4,50	4,50	7 nov.	4,700	4,800	4,900
Nov.	—	3,75	4,—	4,25	4,50	4,50	5 déc.	4,700	4,800	4,900

1 Il s'agit, jusqu'au 16 novembre 1959, de la moyenne arithmétique simple des taux uniques journaliers.

Depuis le 17 novembre 1959 : moyenne pondérée par les montants des capitaux empruntés, des taux journaliers moyens.

2 Depuis le 19 novembre 1949 jusqu'au 3 août 1955 inclus, le taux a été de 1,25 %; du 4 août à fin décembre 1955, il a été de 1,50 %. Moyenne 1956 : 1,58.

3 La réforme du marché monétaire de novembre 1957 a comporté notamment le relèvement du taux des certificats de trésorerie bancaires à 4 mois, devenus les certificats B, ce qui a permis des fluctuations plus larges des taux de l'argent au jour le jour.

4 Cfr. Arrêtés ministériels du 30 mars 1956 et du 9 novembre 1957 (Moniteur belge du 4 mai 1956, p. 3.148 et du 10 novembre 1957, p. 8.028).

5 Certificats que les banques peuvent inclure dans la couverture partielle de leur passif exigible à 1 mois au plus. L'encours de ces certificats émis à 4 mois était peu important jusqu'à la réforme du marché monétaire du 12 novembre 1957, qui les a remplacés par des certificats de même nature, mais dont l'intérêt est lié au taux d'escompte de la Banque Nationale de Belgique pour les traites acceptées domiciliées en banque. Ces certificats sont désignés par le terme « certificats B » (Arrêté ministériel du 9 novembre 1957, Moniteur du 10 novembre 1957, p. 8.030). L'encours de ces certificats s'est élevé à 8,9 milliards de francs jusqu'au 8 avril 1960. Depuis lors, il atteint 9,1 milliards de francs.

En outre, le Fonds des Rentes émet, depuis novembre 1957, un montant variable de certificats assortis des mêmes conditions, sauf que l'intérêt des certificats B est payable d'avance, et que celui des certificats du Fonds des Rentes est payable à terme échu. (Arrêté amendement l'arrêté d'exécution de l'article 4, § 2 du règlement du 11 octobre 1949 sur les coefficients bancaires. — Moniteur du 27 novembre 1957, p. 8.263).

Il convient également de noter que la réforme du marché monétaire de novembre 1957 a converti un montant de 20 milliards de francs de certificats de trésorerie à 12 mois affectés par les banques à la couverture partielle de leur passif exigible à un mois au plus, en des certificats à 12 mois, désignés par le terme « certificats A », d'un taux de 1 15/16 %, payable par anticipation (Arrêté ministériel du 9 novembre 1957, Moniteur du 10 novembre 1957, p. 8.030).

6 Taux en vigueur depuis le 5 février 1946 (cfr. deuxième arrêté ministériel d'exécution du 5 février 1946 de la loi du 14 octobre 1945 relative aux avoirs monétaires bloqués ou temporairement indisponibles. Moniteur du 10 février 1946, p. 1.185).

* Pas d'adjudication.

**XIX - 4. — TAUX DES DEPOTS EN FRANCS BELGES DANS LES BANQUES
ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE**

A fin de période	Tarif 1 1 Comptes de dépôts à					Caisse Générale d'Epargne (Dépôts d'épargne des particuliers)		
	vuc	15 jours de préavis 2	Terme 2			jusqu'à 75.000 F	de 75.001 à 150.000 F	au-delà de 150.000 F
			1 mois	3 mois	6 mois			
1952	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1953	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1954	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1955	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	jusqu'à 100.000 F	de 100.001 à 150.000 F	au-delà de 150.000 F
1956	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75			
1957	0,50	1,25	2,30	2,70	3,15	jusqu'à 200.000 F		au-delà de 200.000 F
1958	0,50	0,90	1,35	1,75	2,15	jusqu'à 250.000 F		au-delà de 250.000 F
1959	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—		2,—
1960 Novembre	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³		2,— ⁴
1960 Décembre	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³		2,— ⁴
1961 Janvier	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³		2,— ⁴
1961 Février	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³		2,— ⁴
1961 Mars	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³		2,— ⁴
1961 Avril	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³		2,— ⁴
1961 Mai	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³		2,— ⁴
1961 Juin	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³		2,— ⁴
1961 Juillet	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³		2,— ⁴
1961 Août	0,50	1,50	2,65	3,30	3,45	3,— ³		2,— ⁴
1961 Septembre	0,50	1,50	2,65	3,30	3,45	3,— ³		2,— ⁴
1961 Octobre	0,50	1,50	2,65	3,30	3,45	3,— ³		2,— ⁴
1961 Novembre	0,50	1,50	2,65	3,30	3,45	3,— ³		2,— ⁴

1 Tarif appliqué par environ 25 banques, dont les principales. D'autres banques, surtout régionales, appliquent en général un tarif supérieur. — 2 Depuis novembre 1957, les taux des dépôts à préavis et à terme fluctuent en fonction du taux d'escompte de la B.N.B. pour les traites acceptées domiciliées en banque. — 3 Durant les années 1958, 1960 et 1961, majoration d'intérêts de 0,30 % pour les sommes restées inscrites toute l'année civile. Pas de majoration en 1959. — 4 A partir du 1er janvier 1960, majoration d'intérêts de 0,20 % pour les sommes restées inscrites toute l'année civile.

**XIX - 5. — TAUX DE RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE,
COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES ***

Début de période	Dette unifiée (rendement au cours seulement)	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance de 5 à 20 ans		Taux moyen pondéré (non compris la Dette unifiée)
		Etat	Paratâtiques et villes	Etat	Paratâtiques et villes	
	4 % 1 ^{re} s.	3,5 à 5,5 %	3 à 5,5 %	4 à 5,75 %	3 à 5,50 %	
1952	4,60	—	5,19 ¹	—	—	5,32
1953	4,48	—	4,85 ¹	5,09 ²	—	5,05
1954	4,33	—	4,15 ¹	4,79 ²	—	4,70
1955	4,20	—	3,89 ¹	4,59 ²	—	4,46
1956	4,18	—	3,99 ¹	4,63	4,71	4,57
1957	4,47	—	5,17 ¹	5,54	5,59	5,45
1958	4,93	—	5,53 ¹	6,47	6,51	6,41
1959	4,29	—	4,44	4,85	4,93	4,85
1960	4,21	4,72	4,79	5,21	5,10	5,11
1960 Décembre	4,40	5,47	5,55	5,85	5,65	5,73
1961 Janvier	4,39	5,55	5,69	6,07	5,80	5,89
1961 Février	4,39	5,50	5,66	6,00	5,82	5,85
1961 Mars	4,39	5,45	5,62	6,00	5,82	5,84
1961 Avril	4,35	5,40	5,58	5,90	5,77	5,77
1961 Mai	4,33	5,46	5,57	5,94	5,79	5,81
1961 Juin	4,33	5,41	5,50	5,90	5,77	5,77
1961 Juillet	4,35	5,44	5,55	5,93	5,79	5,80
1961 Août	4,35	5,45	5,54	5,89	5,77	5,77
1961 Septembre	4,35	5,33	5,37	5,85	5,75	5,73
1961 Octobre	4,35	5,33	5,32	5,81	5,75	5,71
1961 Novembre	4,36	5,37	5,35	5,79	5,75	5,70
1961 Décembre	4,39	5,27	5,26	5,71	5,70	5,63

* Sauf indication contraire, le taux du rendement moyen est celui qui, appliqué au calcul de la valeur actuelle de l'ensemble des termes d'annuité (remboursement, intérêts, lots et primes éventuels) encors à recevoir, égalise cette valeur actuelle au prix d'achat du capital en vie, évalué au cours du jour, majoré des courtages et éventuellement des intérêts courus.

1 Emprunts aux taux de 4 et 4,5 %. — 2 Emprunts aux taux de 4,25 et 4,5 %.

N. B. — Méthode d'établissement : voir *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.), XXXI^e année, vol. I, no 2, février 1956.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : situations hebdomadaires de la B.N.B. — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXVI^e année, vol. I, no 6, juin 1951 : « Le Marché de l'argent au jour le jour depuis septembre 1950 » ; XXVIII^e année, vol. I, no 5, mai 1953 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) » ; XXXII^e année, vol. II, no 5, novembre 1957 : « La réforme du marché monétaire » ; XXXV^e année, vol. I, no 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique ».

XX. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

1. — TAUX D'ESCOMPTE

Mois des changements	Allemagne		Etats-Unis ¹		France		Grande- Bretagne		Italie		Pays-Bas		Suède		Suisse	
	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux
Taux en vigueur au 1-1-1955 ...		3,—		1,50		3,—		3,—		4,—		2,50		2,75		1,50
1955 Janvier ...							27	3,50								
Février ...							24	4,50								
Avril			15	1,75									19	3,75		
Août	4	3,50	5	2,—												
Septembre .			9	2,25												
Novembre .			18	2,50												
1956 Février ...							16	5,50			7	3,—				
Mars	8	4,50														
Avril			13	2,75												
Mai	19	5,50														
Août			24	3,—							25	3,25				
Septembre .	6	5,—														
Octobre ...											22	3,75				
Novembre .													22	4,—		
1957 Janvier ...	11	4,50														
Février ...							7	5,—								
Avril					11	4,—										
Mai															15	2,50
Juillet											17	4,25	11	5,—		
Août			23	3,50	12	5,—					16	5,—				
Septembre .	19	4,—					19	7,—								
Novembre .			15	3,—												
1958 Janvier ...	17	3,50	24	2,75							24	4,50				
Mars			7	2,25			20	6,—			25	4,—				
Avril			18	1,75												
Mai							22	5,50					3	4,50		
Juin	27	3,—					19	5,—	7	3,50	14	3,50				
Août							14	4,50								
Septembre .			12	2,—												
Octobre ...					16	4,50										
Novembre .			7	2,50			20	4,—			15	3,—				
1959 Janvier ...	10	2,75									21	2,75				
Février ...					5	4,25									26	2,—
Mars			6	3,—												
Avril					23	4,—										
Mai			29	3,50												
Septembre .	4	3,—	11	4,—												
Octobre ...	23	4,—														
Novembre .											16	3,50				
1960 Janvier ...							21	5,—					15	5,—		
Juin	3	5,—	10	3,50			23	6,—								
Août			12	3,—												
Octobre ...					6	3,50	27	5,50								
Novembre .	11	4,—														
Décembre .							8	5,—								
1961 Janvier ...	20	3,50														
Mai	5	3,—														
Juillet							25	7,—								
Octobre ...							5	6,5								
Novembre .							2	6,—								

¹ Federal Reserve Bank of New York.
Définitions des taux d'escompte officiels : voir « International Financial Statistics » (F.M.I.).

XX - 2. — BANQUE DE FRANCE

(millions de nouveaux francs français)

	1957 31 décembre	1958 31 décembre	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1960 6 octobre	1961 5 octobre	1960 10 novembre	1961 9 novembre
ACTIF								
Encaisse or	2.012	2.476	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322
Prêt d'or au Fonds de Stabilisation des changes	1.000	1.201	—	—	—	—	—	—
Disponibilités à vue à l'étranger	118	141	3.969	5.744	6.006	9.381	5.596	9.453
Avances au Fonds de Stabilisation des changes ¹	656	656	1.314	656	1.314
Monnaies divisionnaires	99	84	101	23	8	21	18	17
Comptes courants postaux	716	512	669	561	530	543	447	532
Prêts à l'Etat	6.548	6.510	6.500 ²	6.500 ²	6.500 ²	6.500 ²	6.500 ²	6.500 ²
Avances à l'Etat	4.297	4.337	2.640 ²	901 ²	3.484 ²	4.165 ²	1.858 ²	4.146 ²
Portefeuille d'escompte :	19.872	22.217	16.392	18.851	15.706	16.305	16.526	16.073
<i>Effets escomptés sur la France</i>	5.917	6.707	4.232	5.118	4.594	5.307	4.839	5.442
<i>Effets escomptés sur l'étranger</i>	1	3	1	1	1	1	1	1
<i>Effets garantis par l'Office des céré- ales</i> ³	575	481	699	878	372	265	684	595
<i>Effets de mobilisation de crédits à moyen terme</i>	13.379	15.026	11.460	12.854	10.739	10.732	11.002	10.035
Effets négociables achetés en France ⁴	2.883	2.609	2.827	3.554	2.807	2.646	3.028	2.614
Avances à 30 jours sur effets publics ...	193	222	169	205	186	166	201	152
Avances sur titres	105	97	83	70	70	70	70	68
Avances sur or
Effets en cours de recouvrement	783	763	863	529	272	337	362	1.249
Divers	649	562	627	764	661	810	606	765
Total ...	39.275	41.731	39.162	42.680	41.208	46.580	40.190	47.205

PASSIF

Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation	32.681	34.694	34.947	39.320	37.710	42.648	37.080	42.021
Comptes courants créditeurs :	5.246	5.720	2.943	2.066	2.118	2.571	1.640	3.740
<i>Compte courant du Trésor public</i> ...	1	1	...	1	1	...	1	1
<i>Comptes courants des accords de coopération économique</i>	—	...	—
<i>Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères</i>	4.091	4.564	1.965	967	1.231	1.616	725	2.684
<i>Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue</i>	1.154	1.155	978	1.098	886	955	914	1.055
Capital de la Banque	2	2	150	150	150	150	150	150
Divers	1.346	1.315	1.122	1.144	1.230	1.211	1.320	1.294
Total ...	39.275	41.731	39.162	42.680	41.208	46.580	40.190	47.205

¹ Convention du 27 juin 1949.

² Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959.

³ Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939 et loi du 19 mai 1941.

⁴ Décret du 17 juin 1938.

XX - 3. — BANK OF ENGLAND

(millions of £)

	1958 28 February	1959 28 February	1960 29 February	1961 28 February	1960 5 October	1961 4 October	1960 9 November	1961 8 November
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	-------------------	-------------------	--------------------	--------------------

Issue Department

Government Debt	11	11	11	11	11	11	11	11
Other Government Securities	1.985	2.035	2.136	2.237	2.237	2.313	2.237	2.363
Other Securities	1	1	1	1	1	1	1	1
Coin other than Gold Coin	3	3	2	1	1	...	1	...
Amount of Fiduciary Issue	2.000	2.050	2.150	2.250	2.250	2.325	2.250	2.375
Gold Coin and Bullion
Total ...	2.000	2.050	2.150	2.250	2.250	2.325	2.250	2.375

Notes Issued :								
In Circulation	1.965	2.013	2.116	2.212	2.220	2.308	2.224	2.314
In Banking Department	35	37	34	38	30	17	26	61
Total ...	2.000	2.050	2.150	2.250	2.250	2.325	2.250	2.375

Banking Department

Government Securities	254	265	274	425	428	502	405	400
Other Securities :								
Discounts and Advances	23	10	33	28	18	52	40	98
Securities	22	22	20	19	19	19	19	19
Notes	35	37	34	38	30	17	26	62
Coin	2	1	1	1	1	1	1	1
Total ...	336	335	362	511	496	591	491	580

Capital	15	15	15	15	15	15	15	15
Rest	4	4	4	4	3	4	3	3
Public Deposits :								
(including Exchequer, Savings Banks, Commissioners of National Debt, and Dividend Accounts)	11	17	12	18	12	12	9	12
Special Deposits	—	—	—	155	150	233	150	233
Other Deposits :								
Bankers	232	229	264	251	251	259	249	249
Other Accounts	74	70	67	68	65	68	65	68
Total ...	336	335	362	511	496	591	491	580

XX - 4. — FEDERAL RESERVE BANKS ¹

(millions of \$)

	1957 31 December	1958 31 December	1959 31 December	1960 31 December	1960 5 October	1961 4 October	1960 9 November	1961 8 November
ASSETS								
Gold certificate account	21,216	19,013	18,186	16,413	17,367	16,009	16,825	15,889
Redemption fund for F.R. notes	869	938	978	1,066	973	1,065	994	1,108
Total gold certificate reserves ...	22,085	19,951	19,164	17,479	18,340	17,074	17,819	16,997
F.R. notes of other Banks	443	477	524	525	431	—	312	—
Cash	339	336	359	363	395	400	366	376
Discounts and advances	56	64	458	33	137	68	187	488
Industrial loans	1	—	—	—	—	—
Acceptances :								
Bought outright	42	43	44	54	35	34	42	39
Held under repurchase agreement	23	6	31	20	6	...	10	...
U.S. Government securities :								
Bought outright :								
Bills	983	2,250	2,606	2,900	2,899	3,071	3,298	3,362
Certificates	19,934	18,650	10,507	9,060	14,007	1,632	14,142	1,689
Notes	2,868	11,010	12,481	7,510	19,678	7,530	19,829
Bonds	2,802	2,484	2,484	2,543	2,484	3,551	2,605	3,644
Total bought outright ...	23,719	26,252	26,607	26,984	26,900	27,932	27,575	28,524
Held under repurchase agreement	519	95	41	400	150	...	514	85
Total U.S. Government securities ...	24,238	26,347	26,648	27,384	27,050	27,932	28,089	28,609
Total loans and securities	24,360	26,460	27,181	27,491	27,228	28,084	28,328	29,136
Due from foreign banks	—	...	—
Cash items in process of collection	5,495	5,631	6,438	6,809	5,475	4,674	5,185	4,357
Bank premises	84	94	100	108	106	110	107	110
Other assets	223	146	262	209	293	283	387	346
Total assets ...	53,029	53,095	54,028	52,984	52,268	50,575 ³	52,504	51,322 ³
LIABILITIES								
Federal Reserves notes	27,535	27,872	28,262	28,449	27,698	27,717	27,893	28,099
Deposits :								
Member bank reserves	19,034	18,504	18,174	17,080	17,817	16,912	17,536	17,117
U.S. Treasurer - general account	481	358	504	485	376	481	391	465
Foreign	356	273	345	217	194	241	258	274
Other	246	391	693	554	387	293	387	269
Total deposits ...	20,117	19,526	19,716	18,336	18,774	17,927	18,572	18,125
Deferred availability cash items	4,071	4,335	4,847	4,941	4,462	3,487	4,682	3,650
Other liabilities and accrued dividends ...	15	22	29	32	43	86	49	73
Total liabilities ...	51,738	51,755	52,854	51,758	50,977	49,217	51,196	49,947
CAPITAL ACCOUNTS								
Capital paid in	345	363	388	409	403	432	405	433
Surplus	837	868	775	817	775	817	775	817
Other capital accounts	109	109	11	...	113	109	128	125
Total liabilities and capital accounts ...	53,029	53,095	54,028	52,984	52,268	50,575 ³	52,504	51,322 ³
Contingent liability on acceptances purchased for foreign correspondents	76	68	82	230	202	123	216	114
Industrial loan commitments	1	1	...	—	—	—	—	—
Ratio of gold certificate reserves to deposit and F.R. note liabilities combined	46,3 %	42,1 %	39,9 %	37,4 %	39,5 %	37,1 %	38,3 %	36,5 % ²

¹ Consolidated statement of condition of the twelve Federal Reserve Banks.

² « F. R. note liabilities combined » includes \$ 858 million of Federal Reserve notes of other Federal Reserve Banks netted out of the consolidated statement shown above.

³ Since 1-2-1961, this figure is not comparable with those of the preceding statements. The assets include no more the item « F. R. notes of other Banks » Besides, the figure of the item « Cash items in process of collection » has been modified. In the liabilities, the figures relating to the « Federal Reserve notes » and the « Deferred availability cash items » have been modified too.

XX - 5. — DE NEDERLANDSCHE BANK

(miljoenen guldens)

	1957 31 december	1958 31 december	1959 31 december	1960 31 december	1960 10 oktober	1961 9 oktober	1960 7 november	1961 6 november
ACTIVA								
Goud	2.812	3.972	4.281	5.487	5.091	5.698	5.204	5.698
Vorderingen en geldswaardige papieren luidende in goud of in buitenlandse geldsoorten	1.008	1.603	786	1.107	810	523	913	571
Buitenlandse betaalmiddelen	1	1	1	...	1	...	3	...
Vorderingen op het buitenland luidende in guldens ¹	182	88	71	40	43	26	43	15
Wissels, promessen, schatkistpapier en schuldbrieven in disconto ²	10	...	6	17
Wissels, schatkistpapier en schuldbrieven door de Bank gekocht (art. 15, onder 4 ^o van de Bankwet 1948)	128	181	547	249	197	790	184	558
Voorschotten in rekening-courant (incl. beleningen) ³	198	40	62	12	45	18	8	7
Boekvorderingen op de Staat (overeen- komst van 26 februari 1947)	560	—	—	—	—	—	—	—
Nederlandse munten	11	24	35	51	53	22	52	22
Belegging van kapitaal en reserves	142	159	165	174	172	183	172	183
Gebouwen en inventaris	1	1	1	1	1	1	1	1
Diverse rekeningen	39	15	12	12	6	6	6	7
Totaal ...	5.092	6.084	5.967	7.133	6.419	7.267	6.586	7.079
PASSIVA								
Bankbiljetten in omloop	4.187	4.418	4.513	4.900	4.593	4.961	4.607	4.960
Bankassigaties	2	...
Rekening-courantsaldo's in guldens van ingezetenen	629	1.284	1.139	1.603	1.531	1.987	1.542	1.789
's Rijks schatkist	307	643	528	934	978	1.281	655	1.092
Banken in Nederland	250	485	484	519	392	542	739	526
Andere ingezetenen	72	156	127	150	161	164	148	171
Rekening-courantsaldo's in guldens van niet-ingezetenen	46	97	65	59	57	71	57	85
Buitenlandse circulatiebanken en daar- mede gelijk te stellen instellingen ...	—	—	56	48	46	63	47	77
Andere niet-ingezetenen	16	22	9	11	11	8	10	8
Saldo's voortvloeiende uit betalings- akkoorden	30	75	—	—	—	—	—	—
Saldo's luidende in buitenlandse geld- soorten	6	64	6	320	9	12	145	9
Kapitaal	20	20	20	20	20	20	20	20
Reserves	131	142	152	164	152	164	152	164
Diverse rekeningen	73	59	72	67	57	52	61	52
Totaal ...	5.092	6.084	5.967	7.133	6.419	7.267	6.586	7.079
¹ Waarvan uit hoofde van de liquidatie van bila- terale akkoorden	2	1	9	...	2	...	1	...
² Waarvan schatkistpapier, rechtstreeks door de Bank in disconto genomen
³ Waarvan aan Indonesië (wet van 15 maart 1933 — Staatsblad nr 99)	13	11	8	5	5	3	5	3
N. B. — Circulatie der door de Bank namens de Staat in het verkeer gebrachte munt- biljetten	127	110	105	110	108	68	108	68

XX - 6. — BANCA D'ITALIA

(miliardi di lire)

	1957 dicembre	1958 dicembre	1959 dicembre	1960 dicembre	1960 settembre	1961 settembre	1960 ottobre	1961 ottobre
Oro in cassa	4	5	5	1.000	172	1.000	172	1.000
Oro all'estero dovuto dallo Stato	2	2	2	—	2	—	2	—
Cassa ¹	6	10	11	10	8	11	8	10
Portafoglio ²	405	386	430	443	432	460	438	470
Effetti ricevuti per l'incasso
Anticipazioni ³	82	34	46	64	77	87	95	109
Prorogati pagamenti	5	—	—	7	—	...	—	3
Ufficio italiano dei cambi	—	—	—	1.257	—	1.596	—	1.631
Disponibilita in divisa all' estero	71	62	62	63	63	63	62	63
Titoli emessi o garantiti dallo Stato	72	56	70	75	59	80	60	80
Immobili
Debitori diversi	1.039	1.654	2.191	119	2.176	135	2.165	129
Partite varie	3	3	3	2	3	—	3	—
Anticipazioni temporanee al Tesoro	77	77	77	64	75	—	75	—
Anticipazioni straordinarie al Tesoro	343	343	343	485	488	485	488	485
Emissioni per forze alleate	145	145	145	—	—	—	—	—
Conto corrente servizio tesoreria	170 ⁶	137	—	—	—	—	—	—
Impieghi in titoli per conto del Tesoro ...	345	325	128	20	40	—	30	—
Servizi diversi per conto dello Stato	32	18	—	—	—	—	—	—
Spese	40	41	44	43	28	28	30	30
Totale attivo ...	2.841	3.298	3.557	3.652	3.623	3.945	3.628	4.010
Circolazione dei biglietti ⁴	1.914	2.061	2.237	2.424	2.168	2.416	2.151	2.398
Vaglia assegni e debiti a vista ⁵	27	26	28	23	17	14	15	19
Depositi in c/c liberi	140	167	130	117	85	95	75	94
Conti correnti vincolati	548	774	772	694	817	854	783	880
Creditori diversi	160	211	173	170	175	175	166	176
C/c servizio tesoreria	—	—	146	159	251	352	328	398
C/c servizio tesoreria — Fondo speciale .	—	—	17	—	—	—	—	—
Tesoro dello Stato - plusvalenza rivalutaz. cro	—	—	—	—	63	—	63	—
Aiuti internazionali	9	14	—	—	—	—	—	—
Servizi diversi per conto dello Stato	—	—	5	16	13	5	11	8
Capitale
Fondo di riserva ordinario	2	2	2	3	3	4	3	4
Fondo di riserva straordinario	1	1	2	2	2	2	2	2
Rendite	40	42	45	44	29	28	31	31
Totale passivo e patrimonio ...	2.841	3.298	3.557	3.652	3.623	3.945	3.628	4.010
Depositanti in titoli e valori	3.430	4.413	3.604	4.407	4.900	4.488	4.689	4.402
¹ Compresa moneta di Stato	5	8	8	5	6	6	5	6
² Compreso finanziamento ammassi	—	—	—	437	—	455	—	465
³ Compresa operazioni con privati	—	—	—	3	—	4	—	2
⁴ Compresi biglietti presso il Tesoro	1	1	2	2	2	1	1	—
⁵ Compresi vaglia e assegni	18	17	16	14	11	10	9	13
⁶ A' netto del Fondo speciale	2	—	—	—	—	—	—	—

XX - 7. — DEUTSCHE BUNDESBANK

(Millionen DM)

	1958 31 Dezember	1959 31 Dezember	1960 31 Dezember	1960 7 Oktober	1961 6 Oktober	1960 7 November	1961 7 November
AKTIVA							
Gold	10.963	10.934	12.286	12.029	14.409	12.162	14.424
Guthaben bei ausländischen Banken und Geldmarktanlagen im Ausland	9.311	8.249	15.905	14.582	11.063	15.500	10.092
Sorten, Auslandswechsel und -schecks ...	152	130	157	152	325	156	262
Kurz- und mittelfristige Kredite an inter- nationale Einrichtungen und Konsoli- dierungskredite	6.089	4.817	3.657	3.688	2.469	3.696	2.468
davon : a) aus der Abwicklung der E.Z.U.	4.590	3.166	1.993	2.055	1.053	2.014	1.053
b) an Weltbank	1.294	1.486	1.560	1.513	1.345	1.563	1.345
Deutsche Scheidemünzen	85	88	91	98	91	98	92
Postcheckguthaben	192	226	193	114	133	138	149
Inlandswechsel	722	853	1.283	2.200	1.705	1.288	864
Schatzwechsel und unverzinsliche Schatz- anweisungen	100	80	137	80	1	11	—
Lombardforderungen	64	234	419	81	16	30	17
Kassenkredite	90	265	79	3	1	12	3
Wertpapiere	270	235	324	224	928	224	983
Ausgleichsforderungen und unverzinsliche Schuldverschreibung	4.382	5.731	3.561	3.854	2.353	3.461	2.374
Kredite an Bund für Beteiligung an inter- nationalen Einrichtungen	662	1.211	1.387	1.340	2.928	1.340	2.976
Forderungen an Bund wegen Forderungs- erwerb aus Nachkriegswirtschaftshilfe und Änderung der Wechselkurse	—	—	—	—	3.778	—	3.778
Sonstige Aktiva	372	311	370	269	331	358	348
	33.454	33.364	39.849	38.714	40.531	38.474	38.830

PASSIVA

Banknotennumlauf	17.661	19.046	20.470	19.483	21.568	19.152	20.761
Einlagen von	13.037	11.605	16.696	16.918	16.219	17.070	15.467
<i>Kreditinstituten (einschliesslich Post- scheck und Postsparkassenämter) ...</i>	8.243	9.344	13.036	12.557	10.044	12.876	10.017
<i>Öffentlichen Einlegern</i>	4.585	2.039	3.440	4.156	5.957	3.977	5.203
<i>Anderen inländischen Einlegern</i>	209	222	220	205	213	217	247
Verbindlichkeiten aus dem Auslandsge- schäft	1.136	672	447	380	735	369	581
<i>Einlagen ausländischer Einleger</i>	550	299	232	284	647	268	498
<i>Sonstige</i>	586	373	165	96	88	101	83
Rückstellungen	656	671	806	806	867	806	867
Grundkapital	290	290	290	290	290	290	290
Rücklagen	492	522	562	562	588	562	588
Sonstige Passiva	182	558	578	275	264	225	276
	33.454	33.364	39.849	38.714	40.531	38.474	38.830

XX - 8. — BANQUE NATIONALE SUISSE*(millions de francs suisses)*

	1957 31 décembre	1958 31 décembre	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1960 7 octobre	1961 7 octobre	1960 7 novembre	1961 7 novembre
ACTIF								
Encaisse or	7.384	8.329	8.369	9.455	8.567	10.808	8.910	10.842
Devises	781	561	535	583	547	1.064	645	869
Portefeuille effets sur la Suisse	226	58	58	53	46	45	49	46
<i>Effets de change</i>	226	58	58	53	46	45	49	46
<i>Rescriptions de la Confédération Suisse</i>
Avances sur nantissement	52	22	40	38	22	13	14	11
Titres	45	45	44	43	43	43	43	43
<i>pouvant servir de couverture</i>	1	...	1	1	17	1	17
<i>autres</i>	45	44	44	42	42	26	42	26
Correspondants :			52	52	16	11	16	18
<i>en Suisse</i>	41	33	45	45	8	3	9	10
<i>à l'étranger</i>	7	7	8	8	7	8
Autres postes de l'actif	29	35	28	30	32	33	33	34
Total ...	8.558	9.083	9.126	10.254	9.273	12.017	9.710	11.863
PASSIF								
Fonds propres	49	50	51	52	52	53	52	53
Billets en circulation	5.931	6.109	6.344	6.854	6.203	6.894	6.213	6.941
Engagements à vue	2.393	2.726	2.535	2.756	2.422	3.430	2.842	3.228
<i>Comptes de virements des banques du commerce et de l'industrie</i>	1.831	2.541	2.330	2.288	2.068	2.235	2.456	2.006
<i>Autres engagements à vue</i>	562	185	205	468	354	1.195	386	1.222
Comptes de virements de banques temporairement liés	—	—	—	—	—	1.035	—	1.035
Engagements à terme	—	—	—	390	400	400	400	400
Autres postes du passif	185	198	196	202	196	205	203	206
Total ...	8.558	9.083	9.126	10.254	9.273	12.017	9.710	11.863

Références bibliographiques : *International Financial Statistics (F.M.I.)* — *Banque de France* : « Compte rendu des opérations ». — *Report of the Bank of England*. — *Federal Reserve Bulletin*. — *De Nederlandsche Bank* : Verslag over het boekjaar. — *Banca d'Italia* : Bollettino. — *Geschäftsbericht der Deutschen Bundesbank*. — *Banque Nationale Suisse* (rapports).

BANQUE DES RÉGLEMENTS INTERNATIONAUX, A S.A.R.L.

Situations en millions de francs or

[unités de 0.29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

Actif	31	31	30	30	31	31	Passif					
	décembre 1959	décembre 1960	septembre 1960	septembre 1961	octobre 1960	octobre 1961	décembre 1959	décembre 1960	septembre 1960	septembre 1961	octobre 1960	octobre 1961
I. Or en lingots et monnayé	1.165	1.636	1.538	2.552	1.588	2.519	I. Capital :					
II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue	106	60	46	92	79	107	II. Réserves :					
III. Portefeuille réescomptable	859	277	574	230	602	221	1. Fonds de Réserve légale ...					
1. Effets de commerce et acceptations de banque	13	19	45	20	35	19	2. Fonds de Réserve générale ...					
2. Bons du Trésor	846	258	529	210	567	202	III. Dépôts (or) :					
IV. Effets div. remobilis. sur dem.	21	13	23	13	21	62	1. Banques centrales :					
V. Dépôts à terme et avances : ...	379	1.130	955	1.213	1.021	1.200	a) de 9 à 12 mois					
a) à 3 mois au maximum ...	319	918	779	1.145	795	1.089	b) de 6 à 9 mois					
b) à 3 mois au maximum (or)	10	7	4	4	7	4	c) de 3 à 6 mois					
c) de 3 à 6 mois	49	144	54	48	132	77	d) à 3 mois au maximum ...					
d) de 6 à 9 mois	1	3	63	7	32	—	e) à vue					
e) de 9 à 12 mois	—	55	—	—	46	—	2. Autres déposants :					
f) à plus d'un an	—	3	55	9	9	30	a) de 9 à 12 mois					
VI. Autres effets et titres :	853	730	798	811	803	751	b) de 6 à 9 mois					
1. Or :							c) de 3 à 6 mois					
a) à 3 mois au maximum ...	24	73	34	63	59	42	d) à 3 mois au maximum ...					
b) de 3 à 6 mois	104	39	67	13	61	6	e) à vue					
c) de 6 à 9 mois	37	—	18	10	—	10	IV. Dépôts (monnaies) :					
d) de 9 à 12 mois	—	—	—	10	—	31	1. Banques centrales :					
e) à plus d'un an	—	—	—	10	—	10	a) à plus d'un an					
2. Monnaies :							b) de 9 à 12 mois					
a) à 3 mois au maximum ...	478	445	457	327	447	262	c) de 6 à 9 mois					
b) de 3 à 6 mois	180	80	66	231	92	317	d) de 3 à 6 mois					
c) de 6 à 9 mois	2	4	65	61	47	23	e) à 3 mois au maximum ...					
d) de 9 à 12 mois	8	23	3	2	17	—	f) à vue					
e) à plus d'un an	20	66	94	34	80	50	2. Autres déposants :					
VII. Actifs divers	1	1	1	1	1	1	a) de 9 à 12 mois					
VIII. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placem. en Allemagne	68	68	68	68	68	68	b) de 6 à 9 mois					
Total actif ...	3.452	3.915	4.003	4.980	4.183	4.929	V. Divers					
							VI. Compte de profits et pertes ...					
							VII. Provision pour charges éventuelles					
							Total passif ...					
							3.452	3.915	4.003	4.980	4.183	4.929

Exécution des accords de La Haye de 1930 :

Fonds placés en Allemagne : (voir note 2)							Dépôts à long terme :	229	229	229	229	229	229
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank et de l'adm. des chemins de fer et bons de l'adm. des postes (échus)	221	221	221	221	221	221	1. Dépôts des Gouvernements créanciers au Compte de Trust des Annuités (voir note 3)	153	153	153	153	153	153
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	76	76	76	76	76	76	2. Dépôt du Gouvernem. allem.	76	76	76	76	76	76
Total ...	297	297	297	297	297	297	Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir ci-dessus)	68	68	68	68	68	68
							Total ...	297	297	297	297	297	297

Note 1. — Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier, les effets et autres titres détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus l'or sous dossier, les avoirs en banque, les effets et autres titres détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (Union Européenne de Paiements), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

Note 2. — Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1958 conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait partie de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1958, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le 1er avril 1966 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés y afférents à la date du 31 décembre 1952.

Note 3. — La Banque a reçu de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs or 149.920.380,—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISEES.

A.M.E.	Accord Monétaire Européen.
B.I.R.D.	Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.
B.I.T.	Bureau International du Travail.
B.N.B.	Banque Nationale de Belgique.
B.R.I.	Banque des Règlements Internationaux.
C.A.D.G.	Caisse Autonome des Dommages de Guerre.
C.E.C.A.	Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.
C.E.E.	Communauté Economique Européenne.
C.G.E.R.	Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.
C.N.C.P.	Caisse Nationale de Crédit Professionnel.
D.U.L.B.E.A.	Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles.
FABRIMETAL	Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques.
F.A.O.	Food and Agricultural Organization.
FEBELTEX	Fédération de l'Industrie Textile Belge.
F.I.B.	Fédération des Industries Belges.
F.M.I.	Fonds Monétaire International.
I.N.S.	Institut National de Statistique.
I.R.E.S.P.	Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques (Centre de Recherches Economiques).
I.R.G.	Institut de Réescompte et de Garantie.
M.A.E.	Ministère des Affaires Economiques.
O.C.P.	Office des Chèques Postaux.
O.C.D.E.	Organisation de Coopération et de Développement économique.
O.N.E.	Office National de l'Emploi.
O.N.J.	Office National pour l'achèvement de la Jonction Nord-Midi.
O.N.S.S.	Office National de Sécurité Sociale.
O.N.U.	Organisation des Nations Unies.
R.T.B.	Radiotélévision Belge.
R.T.T.	Régie des Télégraphes et des Téléphones.
R.V.A.	Régie des Voies Aériennes.
SABENA	Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne.
S.N.C.B.	Société Nationale des Chemins de fer Belges.
S.N.C.I.	Société Nationale de Crédit à l'Industrie.
S.N.C.V.	Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux
S.N.D.E.	Société Nationale des distributions d'Eau.
U.E.B.L.	Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.
U.E.P.	Union Européenne de Paiements.

SIGNES CONVENTIONNELS.

—	la donnée n'existe pas
n.d.	donnée non disponible.
p.c.	pour cent.
p	provisoire.
r	chiffre rectifié.
est	estimation.
...	zéro ou quantité négligeable.

STATISTIQUES

TABLE DES MATIERES

	Numérotation des tableaux		Numérotation des tableaux
I. — Population et comptes nationaux.		VII. — Prix et indices de prix.	
1. Population	I - 1	1. Prix de gros mondiaux	VII - 1
2. Revenu national net au coût des facteurs	I - 2	2. Indices des prix de gros mondiaux	VII - 2
3. Produit national brut :		3. Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3
a) P.N.B. calculé par l'analyse de la production aux prix courants	I - 3a	4. Indices des prix de détail en Belgique	VII - 4
b) P.N.B. calculé par l'analyse des dépenses aux prix courants	I - 3b		
c) P.N.B. calculé par l'analyse des dépenses aux prix de 1953	I - 3c	VIII. — Commerce extérieur de l'U.E.B.L.	
4. Investissements bruts dans l'ensemble de l'économie	I - 4	1. Tableau général	VIII - 1
		2. Exportations par groupes de produits	VIII - 2
		3. Importations par groupes de produits	VIII - 3
		4. Indices du volume et des valeurs unitaires moyennes	VIII - 4
		5. Orientation géographique	VIII - 5
II. — Emploi et chômage.		IX. — Balance des paiements de l'U.E.B.L.	
1. Indices de l'emploi dans l'industrie (ouvriers)	II - 1	1. Chiffres annuels	IX - 1
2. Chômage — Renseignements généraux	II - 2	2. Chiffres trimestriels et semestriels	IX - 2
3. Chômage — Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés	II - 3	3. Balance des paiements avec les pays autres que le Congo et le Ruanda-Urundi	IX - 3
III. — Agriculture et pêche.		X. — Marché des changes.	
1. Production agricole	III - 1	1. Cours officiels arrêtés par les Banquiers réunis en Chambre de compensation à Bruxelles	X - 1
2. Pêche maritime — Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges	III - 2		
IV. — Industrie.		XI. — Finances Publiques.	
1. Indices généraux de la production industrielle	IV - 1	1. Situation de Trésorerie	XI - 1
2. Indices de la production industrielle (principaux secteurs)	IV - 2	2. Recettes fiscales sans distinction d'exercice	XI - 2
3. Energie	IV - 3	3. Recettes fiscales (par exercice)	XI - 3
4. Métallurgie	IV - 4	4. Détail des recettes fiscales	XI - 4
5. Construction : données annuelles	IV - 5		
6. Construction : données mensuelles	IV - 6	XIII. — Organismes monétaires.	
V. — Services.		1. Bilans intégrés des organismes monétaires	XIII - 1
1. Transports :		2. Bilans de la Banque Nationale de Belgique, des orga- nismes publics monétaires et des banques de dépôts	XIII - 2
a) Activité de la S.N.C.B., de la S.N.C.V. et de la Sabena	V - 1a	3. Origines des variations du stock monétaire	XIII - 3
b) Navigation maritime	V - 1b	4. Stock monétaire	XIII - 4
c) Navigation intérieure	V - 1c	5. Avoirs extérieurs nets des organismes monétaires ...	XIII - 5
2. Tourisme	V - 2	6. Bilans de la Banque Nationale de Belgique (1951- 1958)	XIII - 6
3. Commerce intérieur :		Bilans et situations hebdomadaires de la B.N.B. (depuis le 31 déc. 1959)	XIII - 6
a) Indices des ventes	V - 3a	7. Situation globale des banques	XIII - 7
b) Ventes à tempérament	V - 3b	8. Comptes de chèques postaux	XIII - 8
VI. — Revenus.		9. Montants globaux des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoids en C.C.P.	XIII - 9
1. Rémunérations des ouvriers	VI - 1		

	Numérotation des tableaux		Numérotation des tableaux
XIV. — Intermédiaires financiers non monétaires.			
4. Principaux actifs et passifs du Fonds des Rentes ...	XIV - 4	3. Taux des certificats de Trésorerie	XIX - 3
5. Caisse Générale d'Épargne et de Retraite :		4. Taux des dépôts en francs belges dans les banques et à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	XIX - 4
a) Mouvements des dépôts	XIV - 5a	5. Taux de rendement de titres à revenu fixe, cotés à la Bourse de Bruxelles	XIX - 5
b) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Épargne	XIV - 5b	XX. — Banques d'Émission étrangères.	
c) Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite	XIV - 5c	1. Taux d'escompte	XX - 1
d) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurances sur la vie	XIV - 5d	2. Banque de France	XX - 2
6. Caisses d'épargne privées	XIV - 6	3. Bank of England	XX - 3
7. Société Nationale de Crédit à l'Industrie	XIV - 7	4. Federal Reserve Banks	XX - 4
8. Compagnies d'assurances sur la vie	XIV - 8	5. De Nederlandsche Bank	XX - 5
9. Inscriptions hypothécaires	XIV - 9	6. Banca d'Italia	XX - 6
XV. — Principales modalités de l'épargne dispo- nible à l'intérieur du pays			
	XV	7. Deutsche Bundesbank	XX - 7
XVI. — Emissions et dettes du secteur public.			
1. Emissions en francs belges à long et moyen terme	XVI - 1	8. Banque Nationale Suisse	XX - 8
2. Principales émissions à long et moyen terme du sec- teur public	XVI - 2	9. Banque des Règlements internationaux, à Bâle	XX - 9
3. Dette de l'Etat	XVI - 3	Principales abréviations utilisées.	
4. Recensement des dettes en francs belges à long et moyen terme du secteur public	XVI - 4	Liste des graphiques :	
XVII. — Valeurs mobilières du secteur privé.			
1. Evolution de l'activité, du niveau des cours et du taux de rendement des valeurs boursières	XVII - 1	I - 3. — (P.N.B. calculé par l'analyse des dé- b) et c) } pense aux prix courants et aux prix de 1950	I - 3b et c
2. Rendement des sociétés par actions belges et congo- laises — chiffres annuels	XVII - 2	II - 3. — Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés	II - 3
3. Rendement des sociétés par actions belges et congo- laises — chiffres mensuels cumulés	XVII - 3	IV - 2. — Indices de la production industrielle	IV - 2
4. Emissions des sociétés belges et congolaises — chif- fres annuels	XVII - 4	VI - 1. — Rémunérations des ouvriers — Indice du gain moyen brut par heure pres- tée	VI - 1
5. Emissions des sociétés belges et congolaises — chif- fres mensuels	XVII - 5	VII - 3. — Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3
XVIII. — Marché monétaire.			
1. Marché de l'argent au jour le jour et à très court terme	XVIII - 1	VII - 4. — Indices des prix de détail en Belgique	VII - 4
3. Activité des chambres de compensation	XVIII - 3	VIII - — Commerce extérieur de l'U.E.B.L. ...	VIII
XIX. — Taux d'escompte, d'intérêt et de rende- ment.			
1. Taux d'escompte et d'intérêt de la Banque Nationale de Belgique	XIX - 1	IX - 1. — Balance des paiements de l'U.E.B.L.	IX - 1
2. Taux de l'argent au jour le jour	XIX - 2	XI - 2. — Recettes fiscales sans distinction d'exercice	XI - 2
		XIII - 3. — Stock monétaire et liquidités quasi monétaires	XIII - 3
		XIII - 9. — Montants globaux des paiements effec- tués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en comptes de chèques postaux. Rapport des flux aux stocks	XIII - 9
		XIV - 5a — C.G.E.R. — Mouvements des dépôts .	XIV - 5a
		XVII - 1. — Indices des cours des actions au comp- tant	XVII - 1